

The Project Gutenberg EBook of Histoire de la Revolution francaise,  
tome 1 by Adolphe Thiers

Copyright laws are changing all over the world. Be sure to check the  
copyright laws for your country before downloading or redistributing  
this or any other Project Gutenberg eBook.

This header should be the first thing seen when viewing this Project  
Gutenberg file. Please do not remove it. Do not change or edit the  
header without written permission.

Please read the "legal small print," and other information about the  
eBook and Project Gutenberg at the bottom of this file. Included is  
important information about your specific rights and restrictions in  
how the file may be used. You can also find out about how to make a  
donation to Project Gutenberg, and how to get involved.

**\*\*Welcome To The World of Free Plain Vanilla Electronic Texts\*\***

**\*\*eBooks Readable By Both Humans and By Computers, Since 1971\*\***

**\*\*\*\*\*These eBooks Were Prepared By Thousands of Volunteers!\*\*\*\*\***

Title: Histoire de la Revolution francaise, tome 1

Author: Adolphe Thiers

Release Date: February, 2006 [EBook #9945]  
[Yes, we are more than one year ahead of schedule]  
[This file was first posted on November 3, 2003]

Edition: 10

Language: French

Character set encoding: ISO Latin-1

**\*\*\* START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK HISTOIRE DE LA REVOLUTION \*\*\***

Produced by Carlo Traverso, Renald Levesque, Tonya Allen and the PG  
Online Distributed Proofreaders.

This file was produced from images generously made available by the  
Bibliotheque Nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>.

HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

\_PAR M.A. THIERS\_  
DE L'ACADEMIE FRANCAISE

\* \* \* \* \*

NEUVIEME EDITION

\* \* \* \* \*

TOME PREMIER.

DISCOURS  
PRONONCE  
PAR  
M. THIERS,

LE JOUR DE SA RECEPTION  
A L'ACADEMIE FRANCAISE.  
(13 DECEMBRE 1834.)

MESSIEURS,

En entrant dans cette enceinte, j'ai senti se reveiller en moi les plus beaux souvenirs de notre patrie. C'est ici que vinrent s'asseoir tour a tour Corneille, Bossuet, Voltaire, Montesquieu, esprits immortels qui feront a jamais la gloire de notre nation. C'est ici que, naguere encore, siegeaient Laplace et Cuvier. Il faut s'humilier profondement devant ces hommes illustres; mais a quelque distance qu'on soit place d'eux, il faudrait etre insensible a tout ce qu'il y a de grand, pour n'etre pas touche d'entrer dans leur glorieuse compagnie. Rarement, il est vrai, on en soutient l'eclat, mais on en perpetue du moins la duree, en attendant que des genies nouveaux viennent lui rendre sa splendeur.

L'Academie Francaise n'est pas seulement le sanctuaire des plus beaux souvenirs patriotiques, elle est une noble et utile institution, que l'ancienne royaute avait fondee, et que la revolution francaise a pris soin d'elever et d'agrandir. Cette institution, en donnant aux premiers ecrivains du pays la mission de regler la marche de la langue, d'en fixer le sens, non d'apres le caprice individuel, mais d'apres le consentement universel, a cree au milieu de vous une autorite qui maintient l'unite de la langue, comme ailleurs les autorites regulatrices maintiennent l'unite de la justice, de l'administration, du gouvernement.

L'Academie Francaise contribue ainsi, pour sa part, a la conservation de cette belle unite francaise, caractere essentiel et gloire principale de notre nation. Si le veritable objet de la societe humaine est de reunir en commun des milliers d'hommes, de les amener a penser, parler, agir comme un seul individu, c'est-a-dire avec la precision de l'unite et la toute-puissance du nombre, quel spectacle plus grand, plus magnifique, que celui d'un peuple de trente-deux millions d'hommes, obeissant a une seule loi, parlant une seule langue, presque toujours saisis au meme instant de la meme pensee, animees de la meme volonte, et marchant tous ensemble du meme pas au meme but! Un tel peuple est redoutable, sans doute, par la promptitude et la vehemence de ses resolutions; la prudence lui est plus necessaire qu'a aucun autre; mais dirigee par la sagesse, sa puissance pour le bien de lui-meme et du monde, sa puissance est immense, irresistible! Quant a moi, messieurs, je suis fier pour mon pays de cette grande unite, je la respecte partout; je regarde comme serieuses toutes les institutions destinees a la maintenir, et je ressens vivement l'honneur d'avoir ete appele a faire partie de cette noble Academie, rendez-vous des esprits distingues de notre nation, centre d'unite pour notre langue.

Des qu'il m'a ete permis de me presenter a vos suffrages, je l'ai fait. J'ai consacre dix annees de ma vie a ecrire l'histoire de notre immense revolution; je l'ai ecrire sans haine, sans passion, avec un vif amour pour la grandeur de mon pays; et quand cette revolution a triomphe dans ce qu'elle avait de bon, de juste, d'honorable, je suis venu déposer a vos pieds le tableau que j'avais essaye de tracer de ses longues vicissitudes. Je vous remercie de l'avoir accueilli, d'avoir declare que les amis de l'ordre, de l'humanite, de la France, pouvaient l'avouer; je vous remercie surtout, vous, hommes paisibles, heureusement etrangers pour la plupart aux troubles qui nous agitent, d'avoir discerne, au milieu du tumulte des partis, un disciple des lettres, passagerement enleve a leur culte, de lui avoir tenu compte d'une jeunesse laborieuse, consacree a l'etude, et peut-etre aussi de quelques luttres soutenues pour la cause de la raison et de la vraie liberte. Je vous remercie de m'avoir introduit dans cet asile de la pensee libre et calme. Lorsque de penibles devoirs me permettront d'y etre, ou que la destinee aura reporte sur d'autres tetes le joug qui pese sur la mienne, je serai heureux de me reunir souvent a des confreres justes, bienveillans, pleins des lumieres.

S'il m'est doux d'etre admis a vos cotes, dans ce sanctuaire des lettres, il m'est doux aussi d'avoir a louer devant vous un predecesseur, homme d'esprit et de bien, homme de lettres veritable, que notre puissante revolution saisit un instant, emporta au milieu des orages, puis deposa, pur et irreprochable, dans un asile tranquille, ou il enseigna utilement la jeunesse pendant trente annees.

M. Andrieux etait ne a Strasbourg, vers le milieu du dernier siecle, d'une famille simple et honnete, qui le destinait au barreau. Envoye a Paris pour y etudier la jurisprudence, il l'etudiait avec assiduite; mais il nourrissait en lui un gout vif et profond, celui des lettres, et il se consolait souvent avec elles de l'aridite de ses etudes. Il vivait seul et loin du monde, dans une societe de jeunes gens spirituels, aimables et pauvres, comme lui destines par leurs parens a une carriere solide et

utile, et, comme lui, revant une carrière d'éclat et de renommée.

La se trouvait le bon Collin d'Harleville, qui, placé à Paris pour y apprendre la science du droit, affligeait son vieux père en écrivant des pièces de théâtre. La se trouvait aussi Picard, jeune homme franc, ouvert, plein de verve. Ils vivaient dans une étroite intimité, et songeaient à faire une révolution sur la scène comique. Si, à cette époque, le génie philosophique avait pris un essor extraordinaire, et soumis à un examen redoutable les institutions sociales, religieuses et politiques, les arts s'étaient abaissés avec les mœurs du siècle. La comédie, par exemple, avait contracté tous les caractères d'une société oisive et raffinée; elle parlait un langage faux et apprêté. Chose singulière! on n'avait jamais été plus loin de la nature en la célébrant avec enthousiasme. Éloignées de cette société, où la littérature était venue s'affadir, Collin d'Harleville, Picard, Andrieux, se promettaient de rendre à la comédie un langage plus simple, plus vrai, plus décent. Ils y réussirent, chacun suivant son goût particulier.

Collin d'Harleville, élève aux champs dans une bonne et douce famille, reproduisit dans *l'Optimiste* et *les Châteaux en Espagne* ces caractères aimables, faciles, gracieux, qu'il avait pris, autour de lui, l'habitude de voir et d'aimer. Picard, frappé du spectacle étrange de notre révolution, transporta sur la scène le bouleversement bizarre des esprits, des mœurs, des conditions. M. Andrieux, vivant au milieu de la jeunesse des écoles, quand il écrivait la célèbre comédie des *Étourdis*, lui emprunta ce tableau de jeunes gens échappés récemment à la surveillance de leurs familles, et jouissant de leur liberté avec l'entraînement du premier âge. Aujourd'hui ce tableau, sans doute, a un peu vieilli; car les étourdis de M. Andrieux ne ressemblent pas aux nôtres: quoiqu'ils aient vingt ans, ils n'oseraient pas prononcer sur la meilleure forme de gouvernement à donner à leur pays; ils sont vifs, spirituels, dissipés, et livrés à ces désordres qu'un père blâme et peut encore pardonner. Ce tableau tracé par M. Andrieux attache et amuse. Sa poésie, pure, facile, piquante, rappelle les poésies légères de Voltaire. La comédie des *Étourdis* est incontestablement la meilleure production dramatique de M. Andrieux, parce qu'il l'a composée en présence même du modèle. C'est toujours ainsi qu'un auteur rencontre son chef-d'œuvre. C'est ainsi que Lesage a créé *Turcaret*, Piron *la Métromanie*, Picard *les Marionnettes*. Ils représentaient ce qu'ils avaient vu de leurs yeux. Ce qu'on a vu on le peint mieux, cela donne de la vérité; on le peint plus volontiers, cela donne la verve du style. M. Andrieux n'a pas autrement composé *les Étourdis*.

Il obtint sur-le-champ une réputation littéraire distinguée. Écrire avec esprit, pureté, élégance, n'était pas ordinaire, même alors. M. Collin d'Harleville avait quitté le barreau, mais M. Andrieux, qui avait une famille à soutenir, et qui se montra toujours scrupuleux observateur de ses devoirs, n'avait pu suivre cet exemple. Il s'était résigné au barreau, lorsque la révolution le priva de son état, puis l'obligea de chercher un asile à Maintenon, dans la douce retraite où Collin d'Harleville était né, où il était revenu, où il vivait adoré des habitants du voisinage, et recueillait le prix des vertus de sa famille et des siennes, en goûtant au milieu d'une terreur générale une sécurité profonde.

M. Andrieux, reuni a son ami, trouva dans les lettres ces douceurs tant vantées il y a deux mille ans par Ciceron proscrit, toujours les memes dans tous les siecles, et que la Providence tient constamment en reserve pour les esprits eleves que la fortune agite et poursuit. Revenu a Paris quand tous les hommes paisibles y revenaient, M. Andrieux y trouva un emploi utile, devint membre de l'Institut, bientot juge au tribunal de cassation, puis depute aux cinq-cents, et enfin membre de ce corps singulier que, dans la longue histoire de nos constitutions, on a nomme le tribunal. Dans ces situations diverses, M. Andrieux, severe pour lui-meme, ne sacrifia jamais ses devoirs a ses gouts personnels. Jurisconsulte savant au tribunal de cassation, depute zele aux cinq-cents, il remplit partout sa tache, telle que la destinee la lui avait assignee. Aux cinq-cents, il soutint le directoire, parce qu'il voyait encore dans ce gouvernement la cause de la revolution. Mais il ne crut plus la reconnaitre dans le premier consul, et il lui resista au sein du tribunal.

Tout le monde, a cette epoque, n'etait pas d'accord sur le veritable enseignement a tirer de la revolution francaise. Pour les uns, elle contenait une lecon frappante; pour les autres, elle ne prouvait rien, et toutes les opinions de 89 demeuraient vraies, meme apres l'evenement. Aux yeux de ces derniers, le gouvernement consulaire etait coupable. M. Andrieux penchait pour cet avis. Ayant peu souffert de la revolution, il en etait moins emu que d'autres. Avec un esprit calme, fin, nullement enthousiaste, il etait peu expose aux seductions du premier consul, qu'il admirait moderement, et que jamais il ne put aimer. Il contribua a la Decade philosophique avec MM. Cabanis, Chenier, Ginguene, tous continuateurs fideles de l'esprit du dix-huitieme siecle, qui pensaient comme Voltaire a une epoque ou peut-etre Voltaire n'eut plus pense de meme, et qui ecrivaient comme lui, sinon avec son genie, du moins avec son elegance. Vivant dans cette societe ou l'on regardait comme oppressive l'energie du gouvernement consulaire, ou l'on considerait le concordat comme un retour a de vieux prejuges, et le Code civil comme une compilation de vieilles lois, M. Andrieux montra une resistance decente, mais ferme.

A cote de ces philosophes de l'ecole du dix-huitieme siecle, qui avaient au moins le merite de ne pas courir au-devant de la fortune, il y en avait d'autres qui pensaient tres differemment, et parmi eux s'en trouvait un couvert de gloire, qui avait la plume, la parole, l'epee, c'est-a-dire tous les instrumens a la fois, et la ferme volonte de s'en servir: c'etait le jeune et brillant vainqueur de Marengo. Il affichait hautement la pretention d'etre plus novateur, plus philosophe, plus revolutionnaire que ses detracteurs. A l'entendre, rien n'etait plus nouveau que d'edifier une societe dans un pays ou il ne restait plus que des ruines; rien n'etait plus philosophique que de rendre au monde ses vieilles croyances; rien n'etait plus veritablement revolutionnaire que d'ecrire dans les lois et de propager par la victoire le grand principe de l'egalite civile.

Devant vous, messieurs, on peut exposer ces pretentions diverses; il ne serait pas seant de les juger.

Le tribunal etait le dernier asile laisse a l'opposition. La parole avait exerce tant de ravage qu'on avait voulu se donner contre elle des garanties, en la separant de la deliberation. Dans la constitution

consulaire, un corps legislatif deliberait sans parler; et a cote de lui un autre corps, le tribunal, parlait sans deliberer. Singuliere precaution, et qui fut vaine! Ce tribunal, institue pour parler, parla en effet. Il combattit les mesures proposees par le premier consul; il repoussa le Code civil; il dit timidement, mais il dit enfin ce qu'au dehors mille journaux repetaient avec violence. Le gouvernement, dans un coupable mouvement de colere, brisa ses resistances, etouffa le tribunal, et fit succeder un profond silence a ces dernieres agitations.

Aujourd'hui, messieurs, rien de pareil n'existe: on n'a point separe les corps qui deliberent des corps qui discutent; deux tribunes retentissent sans cesse; la presse eleve ses cent voix. Livre a soi, tout cela marche. Un gouvernement pacifique supporte ce que ne put pas supporter un gouvernement illustre par la victoire. Pourquoi, messieurs? parce que la liberte, possible aujourd'hui a la suite d'une revolution pacifique, ne l'etait pas alors a la suite d'une revolution sanglante.

Les hommes de ce temps avaient a se dire d'effrayantes verites. Ils avaient verse le sang les uns des autres; ils s'etaient reciproquement depouilles; quelques-uns avaient porte les armes contre leur patrie. Ils ne pouvaient etre en presence avec la faculte de parler et d'ecrire, sans s'adresser des reproches cruels. La liberte n'eut ete pour eux qu'un echange d'affreuses recriminations.

Messieurs, il est des temps ou toutes choses peuvent se dire impunement, ou l'on peut sans danger reprocher aux hommes publics d'avoir opprime les vaincus, trahi leur pays, manque a l'honneur; c'est quand ils n'ont rien fait de pareil; c'est quand ils n'ont ni opprime les vaincus, ni trahi leur pays, ni manque a l'honneur. Alors cela peut se dire sans danger, parce que cela n'est pas: alors la liberte peut affliger quelquefois les coeurs honnetes; mais elle ne peut pas bouleverser la societe. Mais malheureusement en 1800 il y avait des hommes qui pouvaient dire a d'autres: Vous avez egorge mon pere et mon fils, vous detenez mon bien, vous etiez dans les rangs de l'etranger. Napoleon ne voulut plus qu'on put s'adresser de telles paroles. Il donna aux haines les distractions de la guerre; il condamna au silence dans lequel elles ont expire, les passions fatales qu'il fallait laisser eteindre. Dans ce silence, une France nouvelle, forte, compacte, innocente, s'est formee, une France qui n'a rien de pareil a se dire, dans laquelle la liberte est possible, parce que nous, hommes du temps present, nous avons des erreurs, nous n'avons pas de crimes a nous reprocher.

M. Andrieux sorti du tribunal, eut ete reduit a une veritable pauvreté sans les lettres, qu'il aimait, et qui le payerent bientôt de son amour. Il composa quelques ouvrages pour le theatre, qui eurent moins de succes que *«Les Etourdis»*, mais qui confirmerent sa reputation d'excellent ecrivain. Il composa surtout des contes qui sont aujourd'hui dans la memoire de tous les appreciateurs de la saine litterature, et qui sont des modeles de grace et de bon langage. Le frere du premier consul, cherchant a depenser dignement une fortune inesperee, assura a M. Andrieux une existence douce et honorable en le nommant son bibliothecaire. Bientot, a ce bienfait, la Providence en ajouta un autre: M. Andrieux trouva l'occasion que ses gouts et la nature de son esprit lui faisaient rechercher depuis long-temps,

celle d'exercer l'enseignement. Il obtint la chaire de littérature de l'Ecole polytechnique, et plus tard celle du College de France.

Lorsqu'il commença la carrière du professorat, M. Andrieux était âgé de quarante ans. Il avait traversé une longue révolution, et il avait été rendu plein de souvenirs à une vie paisible. Il avait des goûts modérés, une imagination douce et enjouée, un esprit fin, lucide, parfaitement droit, et un cœur aussi droit que son esprit. S'il n'avait pas produit des ouvrages d'un ordre supérieur, il s'était du moins assez essayé dans les divers genres de littérature pour connaître tous les secrets de l'art; enfin, il avait conservé un talent de narrer avec grâce, presque égal à celui de Voltaire. Avec une telle vue, de telles facultés, une bienveillance extrême pour la jeunesse, on peut dire qu'il réunissait presque toutes les conditions du critique accompli.

Aujourd'hui, messieurs, dans cet auditoire qui m'entoure, comme dans tous les rangs de la société, il y a des témoins qui se rappellent encore M. Andrieux enseignant la littérature au Collège de France. Sans leçon écrite, avec sa simple mémoire, avec son immense instruction toujours présente, avec les souvenirs d'une longue vie, il montait dans sa chaire, toujours entourée d'un auditoire nombreux. On faisait, pour l'entendre un silence profond. Sa voix faible et cassée, mais claire dans le silence, s'animait par degré, prenait un accent naturel et pénétrant. Tour à tour mêlant ensemble la plus saine critique, la morale la plus pure, quelquefois même des récits piquants, il attachait, entraînait son auditoire, par un enseignement qui était moins une leçon qu'une conversation pleine d'esprit et de grâce. Presque toujours son cours se terminait par une lecture; car on aimait surtout à l'entendre lire avec un art exquis, des vers ou de la prose de nos grands écrivains. Tout le monde s'en allait charmé de ce professeur aimable, qui donnait à la jeunesse la meilleure des instructions, celle d'un homme de bien, éclairé, spirituel, éprouvé par la vie, épanchant ses idées, ses souvenirs, son âme enfin, qui était si bonne à montrer tout entière.

Je n'aurais pas achevé ma tâche, si je ne rappelais devant vous les opinions littéraires d'un homme qui a été si long-temps l'un de nos professeurs les plus renommés. M. Andrieux avait un goût pur, sans toutefois être exclusif. Il ne condamnait ni la hardiesse d'esprit, ni les tentatives nouvelles. Il admirait beaucoup le théâtre anglais; mais en admirant Shakspeare, il estimait beaucoup moins ceux qui se sont inspirés de ses ouvrages. L'originalité du grand tragique anglais, disait-il, est vraie. Quand il est singulier ou barbare, ce n'est pas qu'il veuille l'être; c'est qu'il l'est naturellement, par l'effet de son caractère, de son temps, de son pays. M. Andrieux pardonnait au génie d'être quelquefois barbare, mais non pas de chercher à l'être. Il ajoutait que quiconque se fait ce qu'il n'est pas, est sans génie. Le vrai génie consiste, disait-il, à être tel que la nature vous a fait, c'est-à-dire hardi, incorrect, dans le siècle et la patrie de Shakspeare; pur, régulier et poli, dans le siècle et la patrie de Racine. Être autrement, disait-il, c'est imiter. Imiter Racine ou Shakspeare, être classique à l'école de l'un ou à l'école de l'autre, c'est toujours imiter; et imiter, c'est n'avoir pas de génie.

En fait de langage, M. Andrieux tenait à la pureté, à l'élégance, et il en

était aujourd'hui un modèle accompli. Il disait qu'il ne comprenait pas les essais faits sur une langue dans le but de la renouveler. Le propre d'une langue c'était, suivant lui, d'être une convention admise et comprise de tout le monde. Des-lors, disait-il, la fixité est de son essence, et la fixité, ce n'est pas la stérilité. On peut faire une révolution complète dans les idées, sans être obligé de bouleverser la langue pour les exprimer. De Bossuet et Pascal à Montesquieu et Voltaire, quel immense changement d'idées! À la place de la foi, le doute; à la place du respect le plus profond pour les institutions existantes, l'agression la plus hardie: eh bien, pour rendre des idées si différentes, a-t-il fallu créer ou des mots nouveaux ou des constructions nouvelles? Non; c'est dans la langue pure et coulante de Racine que Voltaire a exprimé les pensées les plus étrangères au siècle de Racine. Défiez-vous, ajoutait M. Andrieux, des gens qui disent qu'il faut renouveler la langue; c'est qu'ils cherchent à produire avec des mots, des effets qu'ils ne savent pas produire avec des idées. Jamais un grand penseur ne s'est plaint de la langue comme d'un lien qu'il fallut briser. Pascal, Bossuet, Montesquieu, écrivains caractérisés s'il en fut jamais, n'ont jamais élevé de telles plaintes; ils ont grandement pensé, naturellement écrit, et l'expression naturelle de leurs grandes pensées en a fait de grands écrivains.

Je ne reproduis qu'en hésitant ces maximes d'une orthodoxie fort contestée aujourd'hui, et je ne les reproduis que parce qu'elles sont la pensée exacte de mon savant prédécesseur; car, messieurs, je l'avouerai, la destinée m'a réservé assez d'agitations, assez de combats d'un autre genre, pour ne pas rechercher volontiers de nouveaux adversaires. Ces belles-lettres, qui furent mon sol natal, je me les représente comme un asile de paix. Dieu me preserve d'y trouver encore des partis et leurs chefs, la discorde et ses clameurs! Aussi, je me hâte de dire que rien n'était plus bienveillant et plus doux que le jugement de M. Andrieux sur toutes choses, et que ce n'est pas lui qui eut mêlé du fiel aux questions littéraires de notre époque. Disciple de Voltaire, il ne condamnait que ce qui l'ennuyait; il ne repoussait que ce qui pouvait corrompre les esprits et les âmes.

M. Andrieux s'est doucement éteint dans les travaux agréables et faciles de renseignement et du secrétariat perpétuel; il s'est éteint au milieu d'une famille chérie, d'amis empressés; il s'est éteint sans douleurs, presque sans maladie, et, si j'ose le dire, parce qu'il avait assez vécu, suivant la nature et suivant ses propres desirs.

Il est mort, content de laisser ses deux filles unies à deux hommes d'esprit et de bien, content de sa médiocre fortune, de sa grande considération, content de voir la révolution française triomphant sans désordre et sans excès.

En terminant ce simple tableau d'une carrière pure et honorée, arrêtons-nous un instant devant ce siècle orageux qui entraîna dans son cours la modeste vie de M. Andrieux; contemplons ce siècle immense qui emporta tant d'existences et qui emporte encore les nôtres.

Je suis ici, je le sais, non devant une assemblée politique, mais devant une Académie. Pour vous, messieurs, le monde n'est point une arène, mais un



spectacle, devant lequel le poete s'inspire, l'historien observe, le philosophe medite. Quel temps, quelles choses, quels hommes, depuis cette memorable annee 1789 jusqu'a cette autre annee non moins memorable de 1830! La vieille societe francaise du dix-huitieme siecle, si polie, mais si mal ordonnee, finit dans un orage epouvantable. Une couronne tombe avec fracas, entrainant la tete auguste qui la portait. Aussitot, et sans intervalle, sont precipitees les tetes les plus precieuses et les plus illustres: genie, heroisme, jeunesse, succombent sous la fureur des factions, qui s'irritent de tout ce qui charme les hommes. Les partis se suivent, se poussent a l'echafaud, jusqu'au terme que Dieu a marque aux passions humaines; et de ce chaos sanglant, sort tout a coup un genie extraordinaire, qui saisit cette societe agitee, l'arrete, lui donne a la fois l'ordre, la gloire, realise le plus vrai de ses besoins, l'egalite civile, ajourne la liberte qui l'eut gene dans sa marche, et court porter a travers le monde les verites puissantes de la revolution francaise. Un jour sa banniere a trois couleurs eclate sur les hauteurs du Mont-Thabor, un jour sur le Tage, un dernier jour sur le Borysthene. Il tombe enfin, laissant le monde rempli de ses oeuvres, l'esprit humain plein de son image; et le plus actif des mortels va mourir, mourir d'inaction, dans une ile du grand Ocean!

Apres tant et de si magiques evenemens, il semble que le monde epuise doive s'arreter; mais il marche et marche encore. Une vieille dynastie, preoccupee de chimeriques regrets, lutte avec la France, et dechaine de nouveaux orages; un trone tombe de nouveau; les imaginations s'embranlent, mille souvenirs effrayans se reveillent, lorsque, tout a coup cette destinee mysterieuse qui conduit la France a travers les ecueils depuis quarante annees, cherche, trouve, eleve un prince, qui a vu, traverse, conserve en sa memoire tous ces spectacles divers, qui fut soldat, proscrit, instituteur; la destinee le place sur ce trone entoure de tant d'orages, et aussitot le calme renaît, l'esperance rentre dans les coeurs, et la vraie liberte commence.

Voila, messieurs, les grandeurs auxquelles nous avons assiste. Quel que soit ici notre age, nous en avons tous vu une partie, et beaucoup d'entre nous les ont vues toutes. Quand on nous enseignait, dans notre enfance, les annales du monde, on nous parlait des orages de l'antique Forum, des proscriptions de Sylla, de la mort tragique de Ciceron; on nous parlait des infortunes des rois, des malheurs de Charles 1er, de l'aveuglement de Jacques II, de la prudence de Guillaume III; on nous entretenait aussi du genie des grands capitaines, on nous entretenait d'Alexandre, de Cesar, on nous charmait du recit de leur grandeur, des seductions attachees a leur genie, et nous aurions desire connaitre de nos propres yeux ces hommes puissans et immortels.

Eh bien! messieurs, nous avons rencontre, vu, touche nous-memes en realite toutes ces choses et ces hommes; nous avons vu un Forum aussi sanglant que celui de Rome, nous avons vu la tete des orateurs portee a la tribune aux harangues; nous avons vu des rois plus malheureux que Charles 1er, plus tristement aveugles que Jacques II; nous voyons tous les jours la prudence de Guillaume; et nous avons vu Cesar, Cesar lui-meme! Parmi vous qui m'ecoutez, il y a des temoins qui ont eu la gloire de l'approcher, de rencontrer son regard etincelant, d'entendre sa voix, de recueillir ses

ordres de sa propre bouche, et de courir les exécuter à travers la fumée des champs de bataille. S'il faut des émotions au poète, des scènes vivantes à l'historien, des vicissitudes instructives au philosophe, que vous manque-t-il, poètes, historiens, philosophes de notre âge, pour produire des œuvres dignes d'une postérité reculée!

Si, comme on l'a dit souvent, des troubles, puis un profond repos, sont nécessaires pour féconder l'esprit humain, certes ces deux conditions sont bien remplies aujourd'hui. L'histoire dit qu'en Grèce les arts fleurirent après les troubles d'Athènes, et sous l'influence paisible de Périclès; qu'à Rome, ils se développèrent après les dernières convulsions de la république mourante, et sous le beau règne d'Auguste; qu'en Italie ils brillèrent sous les derniers Médicis, quand les républiques italiennes expiraient, et chez nous, sous Louis XIV, après la Fronde. S'il en devait toujours être ainsi, nous devrions espérer, Messieurs, de beaux fruits de notre siècle.

Il ne m'est pas permis de prendre ici la parole pour ceux de mes contemporains qui ont consacré leur vie aux arts, qui animent la toile ou le marbre, qui transportent les passions humaines sur la scène; c'est à eux à dire s'ils se sentent inspirés par ces spectacles si riches! Je craindrais moins de parler ici pour ceux qui cultivent les sciences, qui retracent les annales des peuples, qui étudient les lois du monde politique. Pour ceux-là, je crois le sentir, une belle époque s'avance. Déjà trois grands hommes, Laplace, Lagrange, Cuvier, ont glorieusement ouvert le siècle. Des esprits jeunes et ardents se sont élancés sur leurs traces. Les uns étudient l'histoire immémoriale de notre planète, et se préparent à éclairer l'histoire de l'espèce humaine par celle du globe qu'elle habite. D'autres, saisis d'un ardent amour de l'humanité, cherchent à soumettre les éléments à l'homme pour améliorer sa condition. Déjà nous avons vu la puissance de la vapeur traverser les mers, réunir les mondes; nous allons la voir bientôt parcourir les continents eux-mêmes, franchir tous les obstacles terrestres, abolir les distances, et rapprochant l'homme de l'homme, ajouter des quantités infinies à la puissance de la société humaine!

À côté de ces vastes travaux sur la nature physique, il s'en prépare d'aussi beaux encore sur la nature morale. On étudie à la fois tous les temps et tous les pays. De jeunes savants parcourent toutes les contrées. Champollion expire, lisant déjà les annales jusqu'alors impenetrables de l'antique Égypte. Abel Remusat succombe au moment où il allait nous révéler les secrets du monde oriental. De nombreux successeurs se disposent à les suivre. J'ai devant moi le savant vénérable qui enseigne aux générations présentes les langues de l'Orient. D'autres érudits sondent les profondeurs de notre propre histoire, et tandis que ces matériaux se préparent, des esprits créateurs se disposent à s'en emparer pour refaire les annales des peuples. Quelques-uns plus hardis cherchent après Vico, après Herder, à tracer l'histoire philosophique du monde; et peut-être notre siècle verra-t-il le savant heureux qui, profitant des efforts de ses contemporains, nous donnera enfin cette histoire générale, ou seront révélées les éternelles lois de la société humaine. Pour moi, je n'en doute pas, notre siècle est appelé à produire des œuvres dignes des siècles qui l'ont précédé.

Les esprits de notre temps sont profondément erudits, et ils ont de plus une immense experience des hommes et des choses. Comment ces deux puissances, l'erudition et l'experience, ne feconderaient-elles pas leur genie? Quand on a ete eleve, abaisse par les revolutions, quand on a vu tomber ou s'elever des rois, l'histoire prend une tout autre signification. Oserai-je avouer, Messieurs, un souvenir tout personnel? Dans cette vie agitee qui nous a ete faite a tous depuis quatre ans, j'ai trouve une seule fois quelques jours de repos dans une retraite profonde. Je me hatai de saisir Thucydide, Tacite, Guichardin; et, en relisant ces grands historiens, je fus surpris d'un spectacle tout nouveau. Leurs personnages avaient, a mes yeux, une vie que je ne leur avais jamais connue. Ils marchaient, parlaient, agissaient devant moi, je croyais les voir vivre sous mes yeux, je croyais les reconnaitre, je leur aurais donne des noms contemporains. Leurs actions, obscures auparavant, prenaient un sens clair et profond; c'est que je venais d'assister a une revolution, et de traverser les orages des assemblees deliberantes.

Notre siecle, Messieurs, aura pour guides l'erudition et l'experience. Entre ces deux muses austeres, mais puissantes, il s'avancera glorieusement vers des verites nouvelles et fecondes. J'ai, du moins, un ardent besoin de l'esperer: je serais malheureux si je croyais a la sterilite de mon temps. J'aime ma patrie, mais j'aime aussi, et j'aime tout autant mon siecle. Je me fais de mon siecle une patrie dans le temps, comme mon pays en est une dans l'espace, et j'ai besoin de rever pour l'un et pour l'autre un vaste avenir.

Au milieu de vous, fideles et constans amis de la science, permettez-moi de m'ecrier: Heureux ceux qui prendront part aux nobles travaux de notre temps! heureux ceux qui pourront etre rendus a ces travaux, et qui contribueront a cette oeuvre scientifique, historique et morale, que notre age est destine a produire! La plus belle des gloires leur est reservee, et surtout la plus pure, car les factions ne sauraient la souiller. En prononcant ces dernieres paroles, une image me frappe. Vous vous rappelez tous qu'il y a deux ans, un fleau cruel ravageait la France, et, atteignant a la fois tous les ages et tous les rangs, mit tour a tour en deuil l'armee, la science, la politique. Deux cercueils s'en allerent en terre presque en meme temps; ce fut le cercueil de M. Casimir Perier et celui de M. Cuvier. La France fut emue en voyant disparaitre le ministre devoue qui avait epuise sa noble vie au service du pays. Mais, quelle ne fut pas son emotion en voyant disparaitre le savant illustre qui avait jete sur elle tant de lumieres! Une douleur universelle s'exprima par toutes les bouches: les partis eux-memes furent justes! Entre ces deux tombes, celle du savant ou de l'homme politique, personne n'est appele a faire son choix, car c'est la destinee qui, sans nous, malgre nous, des notre enfance, nous achemine vers l'une ou vers l'autre; mais je le dis sincerement, au milieu de vous, heureuse la vie qui s'acheve dans la tombe de Cuvier, et qui se recouvre, en finissant, des palmes immortelles de la science!

## HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE.

Je me propose d'écrire l'histoire d'une révolution mémorable, qui a profondément agité les hommes, et qui les divise encore aujourd'hui. Je ne me dissimule pas les difficultés de l'entreprise, car des passions que l'on croyait étouffées sous l'influence du despotisme militaire, viennent de se réveiller. Tout-à-coup des hommes accablés d'ans et de travaux ont senti renaître en eux des ressentiments qui paraissaient apaisés, et nous les ont communiqués, à nous, leurs fils et leurs héritiers. Mais si nous avons à soutenir la même cause, nous n'avons pas à défendre leur conduite, et nous pouvons séparer la liberté de ceux qui l'ont bien ou mal servie, tandis que nous avons l'avantage d'avoir entendu et observé ces vieillards, qui, tout pleins encore de leurs souvenirs, tout agités de leurs impressions, nous révèlent l'esprit et le caractère des partis, et nous apprennent à les comprendre. Peut-être le moment où les acteurs vont expirer est-il le plus propre à écrire l'histoire: on peut recueillir leur témoignage sans partager toutes leurs passions.

Quoi qu'il en soit, j'ai tâché d'apaiser en moi tout sentiment de haine, je me suis tour à tour figuré que, né sous le chaume, animé d'une juste ambition, je voulais acquiescer ce que l'orgueil des hautes classes m'avait injustement refusé; ou bien qu'élevé dans les palais, héritier d'antiques privilèges, il m'était douloureux de renoncer à une possession que je prenais pour une propriété légitime. Dès lors je n'ai pu m'irriter; j'ai plaint les combattants, et je me suis dédommé en adorant les âmes généreuses.

## ASSEMBLEE CONSTITUANTE.

### CHAPITRE PREMIER.

#### ETAT MORAL ET POLITIQUE DE LA FRANCE A LA FIN DU DIX-HUITIEME SIECLE.

--AVENEMENT DE LOUIS XVI.--MAUREPAS, TURGOT ET NECKER, MINISTRES. CALONNE. ASSEMBLEE DES NOTABLES.--DE BRIENNE MINISTRE.--OPPOSITION DU PARLEMENT, SON EXIL ET SON RAPPEL.--LE DUC D'ORLEANS EXILE.--ARRESTATION DU CONSEILLER D'ESPREMENIL.--NECKER EST RAPPELE ET REMPLACE DE BRIENNE.--NOUVELLE

ASSEMBLEE DES NOTABLES.--DISCUSSIONS RELATIVES AUX ETATS-GENERAUX.  
--FORMATION DES CLUBS.--CAUSES DE LA REVOLUTION.--PREMIERES ELECTIONS DES  
DEPUTES AUX ETATS-GENERAUX.--INCENDIE DE LA MAISON REVEILLON.--LE DUC  
D'ORLEANS; SON CARACTERE.

On connaît les révolutions de la monarchie française; on sait qu'au milieu des Gaules à moitié sauvages, les Grecs, puis les Romains, apportèrent leurs armes et leur civilisation; qu'après eux, les barbares y établirent leur hiérarchie militaire; que cette hiérarchie, transmise des personnes aux terres, y fut comme immobilisée, et forma ainsi le système féodal. L'autorité s'y partagea entre le chef féodal appelé roi, et les chefs secondaires appelés vassaux, qui à leur tour étaient rois de leurs propres sujets. Dans notre temps, où le besoin de s'accuser a fait rechercher les torts réciproques, on nous a suffisamment appris que l'autorité fut d'abord disputée par les vassaux, ce que font toujours ceux qui sont le plus rapprochés d'elle; que cette autorité fut ensuite partagée entre eux, ce qui forma l'anarchie féodale; et qu'enfin elle retourna au trône, où elle se concentra en despotisme sous Louis XI, Richelieu et Louis XIV. La population française s'était progressivement affranchie par le travail, première source de la richesse et de la liberté. Agricole d'abord, puis commerçante et manufacturière, elle acquit une telle importance qu'elle forma la nation tout entière. Introduite en suppliante dans les états-généraux, elle n'y parut qu'à genoux, pour y être taillée à merci et miséricorde; bientôt même Louis XIV annonça qu'il ne voulait plus de ces assemblées si soumises, et il le déclara aux parlements, en bottes et le fouet à la main. On vit des lors à la tête de l'état un roi muni d'un pouvoir mal défini en théorie, mais absolu dans la pratique; des grands qui avaient abandonné leur dignité féodale pour la faveur du monarque, et qui se disputaient par l'intrigue ce qu'on leur livrait de la substance des peuples; au-dessous une population immense, sans autre relation avec cette aristocratie royale qu'une soumission d'habitude et l'acquittement des impôts. Entre la cour et le peuple se trouvaient des parlements investis du pouvoir de distribuer la justice et d'enregistrer les volontés royales. L'autorité est toujours disputée: quand ce n'est pas dans les assemblées légitimes de la nation, c'est dans le palais même du prince. On sait qu'en refusant de les enregistrer, les parlements arrêtaient l'effet des volontés royales; ce qui finissait par un lit de justice et une transaction, quand le roi était faible, et par une soumission entière, quand le roi était fort. Louis XIV n'eut pas même à transiger, car sous son règne aucun parlement n'osa faire des remontrances: il entraîna la nation à sa suite, et elle le glorifia des prodiges qu'elle faisait elle-même dans la guerre, dans les arts et les sciences. Les sujets et le monarque furent unanimes, et tendirent vers un même but. Mais Louis XIV était à peine expiré, que le régent offrit aux parlements l'occasion de se venger de leur longue nullité. La volonté du monarque, si respectée de son vivant, fut violée après sa mort, et son testament cassa. L'autorité fut alors remise en litige, et une longue lutte commença entre les parlements, le clergé et la cour, en présence d'une nation épuisée par de longues guerres, et fatiguée de fournir aux prodigalités de ses maîtres, livres tour à tour au goût des voluptés ou des armes. Jusque-là elle n'avait eu du génie que pour le service et les plaisirs du monarque; elle en eut alors pour son propre usage, et s'en servit à examiner ses intérêts. L'esprit humain passe

incessamment d'un objet a l'autre. Du theatre, de la chaire religieuse et funebre, le genie francais se porta vers les sciences morales et politiques; et alors tout fut change. Qu'on se figure, pendant un siecle entier, les usurpateurs de tous les droits nationaux se disputant une autorite usee; les parlemens poursuivant le clerge, le clerge poursuivant les parlemens; ceux-ci contestant l'autorite de la cour; la cour, insouciante et tranquille au sein de cette lutte, devorant la substance des peuples au milieu des plus grands desordres; la nation, enrichie et eveillee, assistant a ces divisions, s'armant des aveux des uns contre les autres, privree de toute action politique, dogmatisant avec audace et ignorance, parce qu'elle etait reduite a des theories; aspirant surtout a recouvrer son rang en Europe, et offrant en vain son or et son sang pour reprendre une place que la faiblesse de ses maitres lui avait fait perdre: tel fut le dix-huitieme siecle.

Le scandale avait ete pousse a son comble lorsque Louis XVI, prince equitable, modere dans ses gouts, negligemment eleve, mais porte au bien par un penchant naturel, monta fort jeune sur le trone[1]. Il appela aupres de lui un vieux courtisan pour lui donner le soin de son royaume, et partagea sa confiance entre Maurepas et la reine, jeune princesse autrichienne, vive, aimable, et exerçant sur lui le plus grand ascendant. Maurepas et la reine ne s'aimaient pas; le roi, cedant tantot a son ministre, tantot a son epouse, commença de bonne heure la longue carriere de ses incertitudes. Ne se dissimulant pas l'etat de son royaume, il en croyait les philosophes sur ce point; mais, eleve dans les sentimens les plus chretiens, il avait pour eux le plus grand eloignement. La voix publique, qui s'exprimait hautement, lui designa Turgot, de la societe des economistes, homme simple, vertueux, doue d'un caractere ferme, d'un genie lent, mais opiniatre et profond. Convaincu de sa probite, charme de ses projets de reformes, Louis XVI a repete souvent: "Il n'y a que moi et Turgot qui soyons les amis du peuple." Les reformes de Turgot echouerent par la resistance des premiers ordres de l'etat, interesses a conserver tous les genres d'abus que le ministre austere voulait detruire. Louis XVI le renvoya avec regret. Pendant sa vie, qui ne fut qu'un long martyre, il eut toujours la douleur d'entrevoir le bien, de le vouloir sincerement, et de manquer de la force necessaire pour l'executer.

Le roi, place entre la cour, les parlemens et le public, expose aux intrigues et aux suggestions de tout genre, changea tour a tour de ministres: cedant encore une fois a la voix publique et a la necessite des reformes, il appela aux finances Necker[2], Genevois enrichi par des travaux de banque, partisan et disciple de Colbert, comme Turgot l'etait de Sully; financier economique et integre, mais esprit vain, ayant la pretention d'etre modérateur en toutes choses, philosophie, religion, liberte, et, trompe par les eloges de ses amis et du public, se flattant de conduire et d'arreter les esprits au point ou s'arretait le sien.

Necker retablit l'ordre dans les finances, et trouva les moyens de suffire aux frais considerables de la guerre d'Amerique. Genie moins vaste, mais plus flexible que Turgot, disposant surtout de la confiance des capitalistes, il trouva pour le moment des ressources inattendues, et fit renaître la confiance. Mais il fallait plus que des artifices financiers pour terminer les embarras du tresor, et il essaya le moyen des reformes.

Les premiers ordres ne furent pas plus faciles pour lui qu'ils ne l'avaient été pour Turgot: les parlemens, instruits de ses projets, se réunirent contre lui, et l'obligerent à se retirer.

La conviction des abus était universelle; on en convenait partout; le roi le savait et en souffrait cruellement. Les courtisans, qui jouissaient de ces abus, auraient voulu voir finir les embarras du trésor, mais sans qu'il leur en coûtât un seul sacrifice. Ils dissertaient à la cour, et y débitaient des maximes philosophiques; ils s'apitoyaient à la chasse sur les vexations exercées à l'égard du laboureur; on les avait même vus applaudir à l'affranchissement des Américains, et recevoir avec honneur les jeunes Français qui revenaient du Nouveau-Monde. Les parlemens invoquaient aussi l'intérêt du peuple, alléguaient avec hauteur les souffrances du pauvre, et cependant s'opposaient à l'égalité de répartition de l'impôt, ainsi qu'à l'abolition des restes de la barbarie féodale. Tous parlaient du bien public, peu le voulaient; et le peuple, ne démêlant pas bien encore ses vrais amis, applaudissait tous ceux qui résistaient au pouvoir, son ennemi le plus apparent.

En écartant Turgot et Necker, on n'avait pas changé l'état des choses; la détresse du trésor était la même: on aurait consenti long-temps encore à se passer de l'intervention de la nation, mais il fallait exister, il fallait fournir aux prodigalités de la cour. La difficulté écartée un moment par la destitution d'un ministre, par un emprunt, ou par l'établissement d'un impôt, reparait bientôt plus grande, comme tout mal négligé. On hésitait comme il arrive toujours lorsqu'il faut prendre un parti redouté, mais nécessaire. Une intrigue amena au ministère M. de Calonne, peu favorisé de l'opinion parce qu'il avait contribué à la persécution de La Chalotais[3]. Calonne, spirituel, brillant, fécond en ressources, comptait sur son génie, sur la fortune et sur les hommes, et se livrait à l'avenir avec la plus singulière insouciance. Son opinion était qu'il ne fallait point s'alarmer d'avance, et ne découvrir le mal que la veille du jour où on voulait le réparer. Il séduisit la cour par ses manières, la toucha par son empressement à tout accorder, procura au roi et à tous quelques instans plus faciles, et fit succéder aux plus sinistres présages un moment de bonheur et d'aveugle confiance.

Cet avenir sur lequel on avait compté approchait; il fallait enfin prendre des mesures décisives. On ne pouvait charger le peuple de nouveaux impôts, et cependant les caisses étaient vides. Il n'y avait qu'un moyen d'y pourvoir, c'était de réduire la dépense par la suppression des grâces, et, ce moyen ne suffisant pas, d'étendre l'impôt sur un plus grand nombre de contribuables, c'est-à-dire sur la noblesse et le clergé. Ces projets, successivement tentés par Turgot et par Necker, et repris par Calonne, ne parurent à celui-ci susceptibles de réussir qu'autant qu'on obtiendrait le consentement des privilèges eux-mêmes. Calonne imagina donc de les réunir dans une assemblée, appelée des notables, pour leur soumettre ses plans et arracher leur consentement, soit par adresse, soit par conviction[4]. L'assemblée était composée de grands, pris dans la noblesse, le clergé et la magistrature; d'une foule de maîtres des requêtes et de quelques magistrats des provinces. Au moyen de cette composition, et surtout avec le secours des grands seigneurs populaires et philosophes, qu'il avait eu soin d'y faire entrer, Calonne se flatta de tout emporter.

Le ministre trop confiant s'était mépris. L'opinion publique ne lui pardonnait pas d'occuper la place de Turgot et de Necker. Charmée surtout qu'on obligeait un ministre à rendre des comptes, elle appuya la résistance des notables. Les discussions les plus vives s'engagerent. Calonne eut le tort de rejeter sur ses prédécesseurs, et en partie sur Necker, l'état du trésor. Necker répondit, fut exilé, et l'opposition n'en devint que plus vive. Calonne suffit à tout avec présence d'esprit et avec calme. Il fit destituer M. de Miromenil, garde-des-sceaux, qui conspirait avec les parlements. Mais son triomphe ne fut que de deux jours. Le roi, qui l'aimait, lui avait promis plus qu'il ne pouvait, en s'engageant à le soutenir. Il fut ébranlé par les représentations des notables, qui promettaient d'obtempérer aux plans de Calonne, mais à condition qu'on en laisserait l'exécution à un ministre plus moral et plus digne de confiance. La reine, par les suggestions de l'abbé de Vermont, proposa et fit accepter au roi un ministre nouveau, M. de Brienne, archevêque de Toulouse, et l'un des notables qui avaient le plus contribué à la perte de Calonne, dans l'espoir de lui succéder[5].

L'archevêque de Toulouse, avec un esprit obstiné et un caractère faible, revait le ministère depuis son enfance, et poursuivait par tous les moyens cet objet de ses vœux. Il s'appuyait principalement sur le crédit des femmes, auxquelles il cherchait et réussissait à plaire. Il faisait vanter partout son administration du Languedoc. S'il n'obtint pas en arrivant au ministère la faveur qui aurait entouré Necker, il eut aux yeux du public le mérite de remplacer Calonne. Il ne fut pas d'abord premier ministre, mais il le devint bientôt. Secondé par M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, ennemi opiniâtre des parlements, il commença sa carrière avec assez d'avantage. Les notables, engagés par leurs promesses, consentirent avec empressement à tout ce qu'ils avaient d'abord refusé: impôt territorial, impôt du timbre, suppression des corvées, assemblées provinciales, tout fut accordé avec affectation. Ce n'était point à ces mesures, mais à leur auteur, qu'on affectait d'avoir résisté; l'opinion publique triomphait. Calonne était poursuivi de malédictions, et les notables, entourés du suffrage public, regrettaient cependant un honneur acquis au prix des plus grands sacrifices. Si M. de Brienne eût su profiter des avantages de sa position, s'il eût poursuivi avec activité l'exécution des mesures consenties par les notables, s'il les eût toutes à la fois et sans délai présentées au parlement, à l'instant où l'adhésion des premiers ordres semblait obligée, c'en était fait peut-être: le parlement, pressé de toutes parts, aurait consenti à tout, et cette transaction, quoique partielle et forcée, eût probablement retardé pour long-temps la lutte qui s'engagea bientôt.

Rien de pareil n'eut lieu. Par des délais imprudents, on permit les retours; on ne présenta les édits que l'un après l'autre; le parlement eut le temps de discuter, de s'enhardir, et de revenir sur l'espèce de surprise faite aux notables. Il enregistra, après de longues discussions, l'édit portant la seconde abolition des corvées, et un autre permettant la libre exportation des grains. Sa haine se dirigeait surtout contre la subvention territoriale; mais il craignait, par un refus, d'éclairer le public, et de lui laisser voir que son opposition était tout intéressée. Il hésitait, lorsqu'on lui épargna cet embarras en présentant ensemble l'édit sur le



timbre et sur la subvention territoriale, mais surtout en commençant la délibération par celui du timbre. Le parlement put ainsi refuser le premier sans s'expliquer sur le second; et, en attaquant l'impôt du timbre qui affectait la majorité des contribuables, il sembla défendre les intérêts publics. Dans une séance où les pairs assisterent, il dénonça les abus, les scandales et les prodigalités de la cour, et demanda des états de dépenses. Un conseiller, jouant sur le mot, s'écria: "Ce ne sont pas des états, mais des états-généraux qu'il nous faut!" Cette demande inattendue frappa tout le monde d'étonnement. Jusqu'alors on avait résisté parce qu'on souffrait; on avait secondé tous les genres d'opposition, favorables ou non à la cause populaire, pourvu qu'ils fussent dirigés contre la cour, à laquelle on rapportait tous les maux. Cependant on ne savait trop ce qu'il fallait désirer: on avait toujours été si loin d'influer sur le gouvernement, on avait tellement l'habitude de s'en tenir aux plaintes, qu'on se plaignait sans concevoir l'idée d'agir ni de faire une révolution. Un seul mot prononcé offrit un but inattendu; chacun le répéta, et les états-généraux furent demandés à grands cris.

D'Espreménil, jeune conseiller, orateur emporté, agitateur sans but, demagogue dans les parlements, aristocrate dans les états-généraux, et qui fut déclaré en état de démence par un décret de l'assemblée constituante, d'Espreménil se montra dans cette occasion l'un des plus violents déclamateurs parlementaires. Mais l'opposition était conduite secrètement par Duport, jeune homme doué d'un esprit vaste, d'un caractère ferme et perseverant, qui seul peut-être, au milieu de ces troubles, se proposait un avenir, et voulait conduire sa compagnie, la cour et la nation, à un but tout autre que celui d'une aristocratie parlementaire.

Le parlement était divisé en vieux et jeunes conseillers. Les premiers voulaient faire contre-poids à l'autorité royale pour donner de l'importance à leur compagnie; les seconds, plus ardents et plus sincères, voulaient introduire la liberté dans l'état, sans bouleverser néanmoins le système politique sous lequel ils étaient nés. Le parlement fit un aveu grave: il reconnut qu'il n'avait pas le pouvoir de consentir les impôts; qu'aux états-généraux seuls appartenait le droit de les établir; et il demanda au roi la communication des états de recettes et de dépenses.

Cet aveu d'incompétence et même d'usurpation, puisque le parlement s'était jusqu'alors arrogé le droit de consentir les impôts, cet aveu dut étonner.

Le prélat-ministre, irrité de cette opposition, manda aussitôt le parlement à Versailles, et fit enregistrer les deux édits dans un lit de justice[6].

Le parlement, de retour à Paris, fit des protestations, et ordonna des poursuites contre les prodigalités de Calonne. Sur-le-champ une décision du conseil cassa ses arrêtés et l'exila à Troyes[7].

Telle était la situation des choses le 15 août 1787. Les deux frères du roi, Monsieur et le comte d'Artois, furent envoyés, l'un à la cour des comptes, et l'autre à la cour des aides, pour y faire enregistrer les édits. Le premier, devenu populaire par les opinions qu'il avait manifestées dans l'assemblée des notables, fut accueilli par les acclamations d'une foule immense, et reconduit jusqu'au Luxembourg au milieu des applaudissements universels. Le comte d'Artois, connu pour avoir soutenu Calonne, fut accueilli par des murmures; ses gens furent attaqués, et on fut obligé de recourir à la force armée.

Les parlemens avaient autour d'eux une clientele nombreuse, composee de legistes, d'employes du palais, de clerics, d'etudians, population active, remuante et toujours prete a s'agiter pour leur cause. A ces allies naturels des parlemens se joignaient les capitalistes, qui craignaient la banqueroute; les classes eclairees, qui etaient devouees a tous les opposans; et enfin la multitude, qui se range toujours a la suite des agitateurs. Les troubles furent tres graves, et l'autorite eut beaucoup de peine a les reprimer.

Le parlement, seant a Troyes, s'assemblait chaque jour, et appelait les causes. Ni avocats ni procureurs ne paraissaient, et la justice etait suspendue, comme il etait arrive tant de fois dans le courant du siecle. Cependant les magistrats se lassaient de leur exil, et M. de Brienne etait sans argent. Il soutenait avec assurance qu'il n'en manquait pas, et tranquillisait la cour inquiete sur ce seul objet; mais il n'en avait plus, et, incapable de terminer les difficultes par une resolution energique, il negociait avec quelques membres du parlement. Ses conditions etaient un emprunt de 440 millions, reparti sur quatre annees, a l'expiration desquelles les etats-generaux seraient convoques. A ce prix, Brienne renoncait aux deux impots, sujet de tant de discordes. Assure de quelques membres, il crut l'etre de la compagnie entiere, et le parlement fut rappele le 10 septembre.

Une seance royale eut lieu le 20 du meme mois. Le roi vint en personne presenter l'edit portant la creation de l'emprunt successif, et la convocation des etats-generaux dans cinq ans. On ne s'etait point explique sur la nature de cette seance, et on ne savait si c'etait un lit de justice. Les visages etaient mornes, un profond silence regnait, lorsque le duc d'Orleans se leva, les traits agites, et avec tous les signes d'une vive emotion; il adressa la parole au roi, et lui demanda si cette seance etait un lit de justice ou une deliberation libre. "C'est une seance royale," repondit le roi. Les conseillers Freteau, Sabatier, d'Espremenil, prirent la parole apres le duc d'Orleans, et declamerent avec leur violence ordinaire. L'enregistrement fut aussitot force, les conseillers Freteau et Sabatier furent exiles aux iles d'Hyeres, et le duc d'Orleans a Villers-Cotterets. Les etats-generaux furent renvoyes a cinq ans.

Tels furent les principaux evenemens de l'annee 1787. L'annee 1788 commença par de nouvelles hostilites. Le 4 janvier, le parlement rendit un arrete contre les lettres de cachet, et pour le rappel des personnes exilees. Le roi cassa cet arrete; le parlement le confirma de nouveau.

Pendant ce temps, le duc d'Orleans, consigne a Villers-Cotterets, ne pouvait se resigner a son exil. Ce prince, brouille avec la cour, s'etait reconcilie avec l'opinion, qui d'abord ne lui etait pas favorable. Depourvu a la fois de la dignite d'un prince et de la fermete d'un tribun, il ne sut pas supporter une peine aussi legere; et, pour obtenir son rappel, il descendit jusqu'aux sollicitations, meme envers la reine, son ennemie personnelle. Brienne etait irrite par les obstacles, sans avoir l'energie de les vaincre. Faible en Europe contre la Prusse, a laquelle il sacrifiait la Hollande, faible en France contre les parlemens et les grands de l'etat, il n'etait plus soutenu que par la reine, et en outre se trouvait souvent

arrete dans ses travaux par une mauvaise sante. Il ne savait ni reprimer les revoltes, ni faire executer les reductions decretees par le roi; et, malgre l'epuisement tres-prochain du tresor, il affectait une inconcevable securite. Cependant, au milieu de tant de difficultes, il ne negligea pas de se pourvoir de nouveaux benefices, et d'attirer sur sa famille de nouvelles dignites.

Le garde-des-sceaux Lamoignon, moins faible, mais aussi moins influent que l'archeveque de Toulouse, concerta avec lui un plan nouveau pour frapper la puissance politique des parlemens, car c'etait la le principal but du pouvoir en ce moment. Il importait de garder le secret. Tout fut prepare en silence: des lettres closes furent envoyees aux commandans des provinces; l'imprimerie ou se preparaient les edits fut entouree de gardes. On voulait que le projet ne fut connu qu'au moment meme de sa communication aux parlemens. L'epoque approchait, et le bruit s'etait repandu qu'un grand acte politique s'appretait. Le conseiller d'Espremenil parvint a seduire a force d'argent un ouvrier imprimeur, et a se procurer un exemplaire des edits. Il se rendit ensuite au palais, fit assembler ses collegues, et leur denonca hardiment le projet ministeriel[8]. D'apres ce projet, six grands bailliages, etablis dans le ressort du parlement de Paris, devaient restreindre sa juridiction trop etendue. La faculte de juger en dernier ressort, et d'enregistrer les lois et les edits, etait transportee a une cour pleniere, composee de pairs, de prelates, de magistrats, de chefs militaires, tous choisis par le roi. Le capitaine des gardes y avait meme voix deliberative. Ce plan attaquait la puissance judiciaire du parlement, et aneantissait tout a fait sa puissance politique. La compagnie, frappee de stupeur, ne savait quel parti prendre. Elle ne pouvait deliberer sur un projet qui ne lui avait pas ete soumis; et il lui importait cependant de ne pas se laisser surprendre. Dans cet embarras elle employa un moyen tout a la fois ferme et adroit, celui de rappeler et de consacrer dans un arrete tout ce qu'elle appelait lois constitutives de la monarchie, en ayant soin de comprendre dans le nombre son existence et ses droits. Par cette mesure generale, elle n'anticipait nullement sur les projets supposes du gouvernement, et garantissait tout ce qu'elle voulait garantir.

En consequence, il fut declare, le 5 mai, par le parlement de Paris:

"Que la France etait une monarchie gouvernee par le roi, suivant les lois; et que de ces lois, plusieurs, qui etaient fondamentales, embrassaient et consacraient:

- 1 deg. le droit de la maison regnante au trone, de male en male, par ordre de primogeniture;
- 2 deg. le droit de la nation d'accorder librement des subsides par l'organe des etats-generaux, regulierement convoques et composes;
- 3 deg. les coutumes et les capitulations des provinces;
- 4 deg. l'inalteabilite des magistrats;
- 5 deg. le droit des cours de verifier dans chaque province les volontes du roi, et de n'en ordonner l'enregistrement qu'autant qu'elles etaient conformes aux lois constitutives de la province, ainsi qu'aux lois fondamentales de l'etat;
- 6 deg. le droit de chaque citoyen de n'etre jamais traduit en aucune maniere par-devant d'autres juges que ses juges naturels, qui etaient ceux que la

loi designait; et

7 deg. le droit, sans lequel tous les autres etaient inutiles, de n'etre arrete, par quelque ordre que ce fut, que pour etre remis sans delai entre les mains des juges competens. Protestait ladite cour contre toute atteinte qui serait portee aux principes ci-dessus exprimes."

A cette resolution energique le ministre repondit par le moyen d'usage, toujours mal et inutilement employe: il sevit contre quelques membres du parlement. D'Espremenil et Goislart de Monsalbert, apprenant qu'ils etaient menaces, se refugierent au sein du parlement assemble. Un officier, Vincent d'Agoult, s'y rendit a la tete d'une compagnie, et, ne connaissant pas les magistrats designes, les appela par leur nom. Le plus grand silence regna d'abord dans l'assemblee; puis les conseillers s'ecrierent qu'ils etaient tous d'Espremenil. Enfin le vrai d'Espremenil se nomma, et suivit l'officier charge de l'arreter. Le tumulte fut alors a son comble; le peuple accompagna les magistrats en les couvrant d'applaudissemens. Trois jours apres, le roi, dans un lit de justice, fit enregistrer les edits; et les princes et les pairs assembles presenterent l'image de cette cour pleniere qui devait succeder aux parlemens.

Le Chatelet rendit aussitot un arrete contre les edits. Le parlement de Rennes declara infames ceux qui entreraient dans la cour pleniere. A Grenoble, les habitans defendirent leurs magistrats contre deux regimens; les troupes elles-memes, excitees a la desobeissance par la noblesse militaire, refuserent bientot d'agir. Lorsque le commandant du Dauphine assemblea ses colonels, pour savoir si on pouvait compter sur leurs soldats, ils garderent tous le silence. Le plus jeune, qui devait parler le premier, repondit qu'il ne fallait pas compter sur les siens, a commencer par le colonel. A cette resistance le ministre opposa des arrets du grand conseil qui cassaient les decisions des cours souveraines, et il frappa d'exil huit d'entre elles.

La cour, inquietee par les premiers ordres, qui lui faisaient la guerre en invoquant l'interet du peuple et en provoquant son intervention, eut recours, de son cote, au meme moyen; elle resolut d'appeler le tiers-etat a son aide, comme avaient fait autrefois les rois de France pour aneantir la feodalite. Elle pressa alors de tous ses moyens la convocation des etats-generaux. Elle prescrivit des recherches sur le mode de leur reunion; elle invita les ecrivains et les corps savans a donner leur avis; et, tandis que le clerge assemble declarait de son cote qu'il fallait rapprocher l'epoque de la convocation, la cour, acceptant le defi, suspendit en meme temps la reunion de la cour pleniere, et fixa l'ouverture des etats-generaux au 1er mai 1789. Alors eut lieu la retraite de l'archeveque de Toulouse[9], qui, par des projets hardis faiblement executes, avait provoque une resistance qu'il fallait ou ne pas exciter ou vaincre. En se retirant, il laissa le tresor dans la detresse, le paiement des rentes de l'Hotel-de-Ville suspendu, toutes les autorites en lutte, toutes les provinces en armes. Quant a lui, pourvu de huit cent mille francs de benefices, de l'archeveche de Sens, et du chapeau de cardinal, s'il ne fit pas la fortune publique, il fit du moins la sienne. Pour dernier conseil, il engagea le roi a rappeler Necker au ministere des finances, afin de s'aider de sa popularite contre des resistances devenues invincibles.

C'est pendant les deux années 1787 et 1788 que les Français voulurent passer des vaines théories à la pratique. La lutte des premières autorités leur en avait donné le désir et l'occasion. Pendant toute la durée du siècle, le parlement avait attaqué le clergé et dévoilé ses penchans ultramontains; après le clergé, il avait attaqué la cour, signalé ses abus de pouvoir et dénoncé ses désordres. Menacé de représailles, et inquiet à son tour dans son existence, il venait enfin de restituer à la nation des prérogatives que la cour voulait lui enlever à lui-même pour les transporter à un tribunal extraordinaire. Après avoir ainsi averti la nation de ses droits, il avait exercé ses forces en excitant et protégeant l'insurrection. De leur côté, le haut clergé en faisant des mandemens, la noblesse en fomentant la désobéissance des troupes, avaient réuni leurs efforts à ceux de la magistrature, et appelé le peuple aux armes pour la défense de leurs privilèges.

La cour, pressée par ces divers ennemis, avait résisté faiblement. Sentant le besoin d'agir, et en différant toujours le moment, elle avait détruit parfois quelques abus, plutôt au profit du trésor que du peuple, et ensuite était retombée dans l'inaction. Enfin, attaquée en dernier lieu de toutes parts, voyant que les premiers ordres appelaient le peuple dans la lice, elle venait de l'y introduire elle-même en convoquant les états-généraux. Opposée, pendant toute la durée du siècle, à l'esprit philosophique, elle lui faisait un appel cette fois, et livrait à son examen les constitutions du royaume. Ainsi les premières autorités de l'état donnèrent le singulier spectacle de détenteurs injustes, se disputant un objet en présence du propriétaire légitime, et finissant même par l'invoquer pour juge.

Les choses en étaient à ce point lorsque Necker rentra au ministère<sup>[10]</sup>. La confiance l'y suivit, le crédit fut rétabli sur-le-champ, les difficultés les plus pressantes furent écartées. Il pourvut, à force d'expédients, aux dépenses indispensables, en attendant les états-généraux, qui étaient le remède invoqué par tout le monde.

On commençait à agiter de grandes questions relatives à leur organisation. On se demandait quel y serait le rôle du tiers-état: s'il y paraîtrait en égal ou en suppliant; s'il obtiendrait une représentation égale en nombre à celle des deux premiers ordres; si on délibérerait par tête ou par ordre, et si le tiers n'aurait qu'une seule voix contre les deux voix de la noblesse et du clergé.

La première question agitée fut celle du nombre des députés. Jamais controverse philosophique du dix-huitième siècle n'avait excité une pareille agitation. Les esprits s'échauffèrent par l'importance toute actuelle de la question. Un écrivain concis, énergique, amer, prit dans cette discussion la place que les grands génies du siècle avaient occupée dans les discussions philosophiques. L'abbé; Sieyès, dans un livre qui donna une forte impulsion à l'esprit public, se demanda: Qu'est le tiers-état? Et il répondit: Rien.--Que doit-il être?--Tout.

Les états du Dauphiné; se réunirent malgré; la cour. Les deux premiers ordres, plus adroits et plus populaires dans cette contrée que partout ailleurs, décidèrent que la représentation du tiers serait égale à celle de

la noblesse et du clerge. Le parlement de Paris, entrevoyant deja la consequence de ses provocations imprudentes, vit bien que le tiers-etat n'allait pas arriver en auxiliaire, mais en maitre, et en enregistrant l'edit de convocation, il enjoignit pour clause expresse le maintien des formes de 1614, qui annulaient tout a fait le role du troisieme ordre. Deja depopularise; par les difficultes qu'il avait opposees a l'edit qui rendait l'etat civil aux protestans, il fut en ce jour completement devoile, et la cour entierement vengee. Le premier, il fit l'epreuve de l'instabilite des faveurs populaires; mais si plus tard la nation put paraître ingrate envers les chefs qu'elle abandonnait l'un apres l'autre, cette fois elle avait toute raison contre le parlement, car il s'arretait avant qu'elle eut recouvre aucun de ses droits.

La cour, n'osant decider elle-meme ces questions importantes, ou plutot voulant depopulariser a son profit les deux premiers ordres, leur demanda leur avis, dans l'intention de ne pas le suivre, si, comme il etait probable, cet avis etait contraire au tiers-etat. Elle convoqua donc une nouvelle assemblee de notables[11], dans laquelle toutes les questions relatives a la tenue des etats-generaux furent mises en discussion. La dispute fut vive: d'une part on faisait valoir les anciennes traditions, de l'autre les droits naturels et la raison. En se reportant meme aux traditions, la cause du tiers-etat avait encore l'avantage; car aux formes de 1614, invoquees par les premiers ordres, on opposait des formes plus anciennes. Ainsi, dans certaines reunions, et sur certains points, on avait vote par tete; quelquefois on avait delibere par province et non par ordre; souvent les deputes du tiers avaient egale en nombre les deputes de la noblesse et du clerge. Comment donc s'en rapporter aux anciens usages? Les pouvoirs de l'etat n'avaient-ils pas ete dans une revolution continue? L'autorite royale, souveraine d'abord, puis vaincue et depouillee, se relevant de nouveau avec le secours du peuple, et ramenant tous les pouvoirs a elle, presentait une lutte perpetuelle, et une possession toujours changeante. On disait au clerge, qu'en se reportant aux anciens temps, il ne serait plus un ordre; aux nobles, que les possesseurs de fiefs seuls pourraient etre elus, et qu'ainsi la plupart d'entre eux seraient exclus de la deputation; aux parlemens eux-memes, qu'ils n'etaient que des officiers infideles de la royaute; a tous enfin, que la constitution francaise n'etait qu'une longue revolution, pendant laquelle chaque puissance avait successivement domine; que tout avait ete innovation, et que, dans ce vaste conflit, la raison seule devait decider.

Le tiers-etat comprenait la presque totalite de la nation, toutes les classes utiles, industrieuses et eclairees; s'il ne possedait qu'une partie des terres, du moins il les exploitait toutes; et, selon la raison, ce n'etait pas trop que de lui donner un nombre de deputes egal a celui des deux autres ordres.

L'assemblee des notables se declara contre ce qu'on appelait le doublement du tiers. Un seul bureau, celui que presidait Monsieur, frere du roi, vota pour ce doublement. La cour alors, prenant, disait-elle, en consideration l'avis de la minorite, l'opinion prononcee de plusieurs princes du sang, le voeu des trois ordres du Dauphine, la demande des assemblees provinciales, l'exemple de plusieurs pays d'etats, \_l'avis de divers publicistes\_, et le voeu exprime par un grand nombre d'adresses, la cour ordonna que le nombre

total des deputes serait de mille au moins; qu'il serait forme en raison composee de la population et des contributions de chaque bailliage, et que le nombre particulier des deputes du tiers-etat serait egal a celui des deux premiers ordres reunis. (\_Arret du conseil du 27 decembre 1788\_.)

Cette declaration excita un enthousiasme universel. Attribuee a Necker, elle accrut a son egard la faveur de la nation et la haine des grands. Cependant cette declaration ne decidait rien quant au vote par tete ou par ordre, mais elle le renfermait implicitement; car il etait inutile d'augmenter les voix si on ne devait pas les compter; et elle laissait au tiers-etat le soin d'emporter de vive force ce qu'on lui refusait dans le moment. Elle donnait ainsi une idee de la faiblesse de la cour et de celle de Necker lui-meme. Cette cour offrait un assemblage de volontes qui rendait tout resultat decisif impossible. Le roi etait modere, equitable, studieux, et se defiait trop de ses propres lumieres; aimant le peuple, accueillant volontiers ses plaintes, il etait cependant atteint quelquefois de terreurs paniques et superstitieuses, et croyait voir marcher, avec la liberte et la tolerance, l'anarchie et l'impiete. L'esprit philosophique, dans son premier essor, avait du commettre des ecart, et un roi timide et religieux avait du s'en epouvanter. Saisi a chaque instant de faiblesses, de terreurs, d'incertitudes, l'infortune Louis XVI, resolu pour lui a tous les sacrifices, mais ne sachant pas les imposer aux autres, victime de sa facilite pour la cour, de sa condescendance pour la reine, expiait toutes les fautes qu'il n'avait pas commises, mais qui devenaient les siennes parce qu'il les laissait commettre. La reine, livree aux plaisirs, exerçant autour d'elle l'empire de ses charmes, voulait que son epoux fut tranquille, que le tresor fut rempli, que la cour et ses sujets l'adorassent. Tantot elle etait d'accord avec le roi pour operer des reformes, quand le besoin en paraissait urgent; tantot, au contraire, quand elle croyait l'autorite menacee, ses amis de cour depouilles, elle arretrait le roi, ecartait les ministres populaires, et detruisait tout moyen et toute esperance de bien. Elle cedait surtout aux influences d'une partie de la noblesse qui vivait autour du trone et s'y nourrissait de graces et d'abus. Cette noblesse de cour desirait sans doute, comme la reine elle-meme, que le roi eut de quoi faire des prodigalites; et, par ce motif, elle etait ennemie des parlemens quand ils refusaient les impots, mais elle devenait leur alliee quand ils defendaient ses privileges en refusant, sous de specieux pretextes, la subvention territoriale. Au milieu de ces influences contraires, le roi, n'osant envisager en face les difficultes, juger les abus, les detruire d'autorite, cedait alternativement a la cour ou a l'opinion, et ne savait satisfaire ni l'une ni l'autre.

Si, pendant la duree du dix-huitieme siecle, lorsque les philosophes, reunis dans uneallee des Tuileries, faisaient des voeux pour Frederic et les Americains, pour Turgot et pour Necker; si, lorsqu'ils n'aspiraient point a gouverner l'etat, mais seulement a eclairer les princes, et prevoyaient tout au plus des revolutions lointaines que des signes de malaise et l'absurdite des institutions faisaient assez presumer; si, a cette epoque, le roi eut spontanement etabli une certaine egalite dans les charges, et donne quelques garanties, tout eut ete apaise pour long-temps, et Louis XVI aurait ete adore a l'egal de Marc-Aurele. Mais lorsque toutes les autorites se trouverent avilies par une longue lutte, et tous les abus devoiles par une assemblee de notables; lorsque la nation,

appelee dans la querelle, eut conçu l'espoir et la volonté d'être quelque chose, elle le voulut impérieusement. On lui avait promis les états-généraux, elle demanda que le terme de la convocation fut rapproché; le terme rapproché, elle y reclama la prépondérance: on la lui refusa; mais, en doublant sa représentation, on lui donna le moyen de la conquérir. Ainsi donc on ne cédait jamais que partiellement et seulement lorsqu'on ne pouvait plus lui résister; mais alors ses forces étaient accrues et senties, et elle voulait tout ce qu'elle croyait pouvoir. Une résistance continuelle, irritant son ambition, devait bientôt la rendre insatiable. Mais alors même, si un grand ministre, communiquant un peu de force au roi, se conciliant la reine, domptant les privilèges, eut devancé et rassasié tout à coup les prétentions nationales, en donnant lui-même une constitution libre; s'il eût satisfait ce besoin d'agir qu'éprouvait la nation, en l'appelant tout de suite, non à réformer l'état, mais à discuter ses intérêts annuels dans un état tout constitué, peut-être la lutte ne se fut pas engagée. Mais il fallait devancer la difficulté au lieu d'y céder, et surtout immoler des prétentions nombreuses. Il fallait un homme d'une conviction forte, d'une volonté égale à sa conviction; et cet homme sans doute audacieux, puissant, passionné peut-être, eût effrayé la cour, qui n'en aurait pas voulu. Pour ménager à la fois l'opinion et les vieux intérêts, elle prit des demi-mesures; elle choisit, comme on l'a vu, un ministre demi-philosophe, demi-audacieux, et qui avait une popularité immense, parce qu'alors des intentions demi-populaires dans un agent du pouvoir surpassaient toutes les espérances, et excitaient l'enthousiasme d'un peuple que bientôt la démagogie de ses chefs devait à peine satisfaire. Les esprits étaient dans une fermentation universelle. Des assemblées s'étaient formées dans toute la France, à l'exemple de l'Angleterre et sous le même nom, celui de \_clubs\_. On ne s'occupait la que des abus à détruire, des réformes à opérer, et de la constitution à établir. On s'irritait par un examen sévère de la situation du pays. En effet, son état politique et économique était intolérable. Tout était privilège dans les individus, les classes, les villes, les provinces et les métiers eux-mêmes. Tout était entravé pour l'industrie et le génie de l'homme. Les dignités civiles, ecclésiastiques et militaires étaient exclusivement réservées à quelques classes, et dans ces classes à quelques individus. On ne pouvait embrasser une profession qu'à certains titres et à certaines conditions pécuniaires. Les villes avaient leurs privilèges pour l'assiette, la perception, la quotité de l'impôt, et pour le choix des magistrats. Les grâces même, converties par les survivances en propriétés de famille, ne permettaient presque plus au monarque de donner des préférences. Il ne lui restait de liberté que pour quelques dons pécuniaires, et on l'avait vu obligé de disputer avec le duc de Coigny pour l'abolition d'une charge inutile[12]. Tout était donc immobilisé dans quelques mains, et partout le petit nombre résistait au grand nombre dépouillé. Les charges pesaient sur une seule classe. La noblesse et le clergé possédaient à peu près les deux tiers des terres; l'autre tiers, possédé par le peuple, payait des impôts au roi, une foule de droits féodaux à la noblesse, la dime au clergé, et supportait de plus les devastations des chasseurs nobles et du gibier. Les impôts sur les consommations pesaient sur le grand nombre, et par conséquent sur le peuple. La perception était vexatoire; les seigneurs étaient impunément en retard; le peuple, au contraire, maltraité, enfermé, était condamné à livrer son corps à défaut de ses produits. Il nourrissait donc de ses



sueurs, il defendait de son sang les hautes classes de la societe, sans pouvoir exister lui-meme. La bourgeoisie, industrielle, eclairee, moins malheureuse sans doute que le peuple, mais enrichissant le royaume par son industrie, l'illustrant par ses talents, n'obtenait aucun des avantages auxquels elle avait droit. La justice, distribuee dans quelques provinces par les seigneurs, dans les juridictions royales par des magistrats acheteurs de leurs charges, etait lente, souvent partiale, toujours ruineuse, et surtout atroce dans les poursuites criminelles. La liberte individuelle etait violee par les lettres de cachet, la liberte de la presse par les censeurs royaux. Enfin l'etat, mal defendu au dehors, trahi par les maitresses de Louis XV, compromis par la faiblesse des ministres de Louis XVI, avait ete recemment deshonne en Europe par le sacrifice honteux de la Hollande et de la Pologne.

Deja les masses populaires commencent a s'agiter; des troubles s'etaient manifestes plusieurs fois, pendant la lutte des parlements, et surtout a la retraite de l'archeveque de Toulouse. On avait brule l'effigie de celui-ci; la force armee avait ete insultee, et meme attaquée; la magistrature avait faiblement poursuivi des agitateurs qui soutenaient sa cause. Les esprits emus, pleins de l'idee confuse d'une revolution prochaine, etaient dans une fermentation continue. Les parlements et les premiers ordres voyaient deja se diriger contre eux les armes qu'ils avaient donnees au peuple. En Bretagne, la noblesse s'etait opposee au doublement du tiers, et avait refuse de nommer des deputes. La bourgeoisie, qui l'avait si puissamment servie contre la cour, s'etait alors tournee contre elle, et des combats meurtriers avaient eu lieu. La cour, qui ne se croyait pas assez vengée de la noblesse bretonne[13], lui avait non-seulement refuse ses secours, mais encore avait enferme quelques-uns de ses membres venus a Paris pour reclamer.

Les elements eux-memes semblaient s'etre dechaines. Une grele du 13 juillet avait devasté les recoltes, et devait rendre l'approvisionnement de Paris plus difficile, surtout au milieu des troubles qui se preparaient. Toute l'activite du commerce suffisait a peine pour concentrer la quantite de subsistances necessaire a cette grande capitale; et il etait a craindre qu'il ne devint bientot tres difficile de la faire vivre, lorsque les agitations politiques auraient ebranle la confiance et interrompu les communications. Depuis le cruel hiver qui suivit les desastres de Louis XIV, et qui immortalisa la charite de Fenelon, on n'en avait pas vu de plus rigoureux que celui de 88 a 89. La bienfaisance, qui alors eclata de la maniere la plus touchante, ne fut pas suffisante pour adoucir les miseres du peuple. On avait vu accourir de tous les points de la France une quantite de vagabonds sans profession et sans ressources, qui etalaient de Versailles a Paris leur misere et leur nudite. Au moindre bruit, on les voyait paraître avec empressement pour profiter des chances toujours favorables a ceux qui ont tout a acquerir, jusqu'au pain du jour.

Ainsi tout concourait a une revolution. Un siecle entier avait contribue a dévoiler les abus et a les pousser a l'exces; deux annees a exciter la revolte, et a aguerrir les masses populaires en les faisant intervenir dans la querelle des privileges. Enfin des desastres naturels, un concours fortuit de diverses circonstances amenèrent la catastrophe, dont l'epoque pouvait bien etre differee, mais dont l'accomplissement etait tot ou tard

infaillible.

C'est au milieu de ces circonstances qu'eurent lieu les elections. Elles furent tumultueuses en quelques provinces, actives partout, et tres calmes a Paris, ou il regna beaucoup d'accord et d'unanimité. On distribuait des listes, on tachait de s'unir et de s'entendre. Des marchands, des avocats, des hommes de lettres, etonnés de se voir reunis pour la premiere fois, s'elevaient peu a peu a la liberte. A Paris, ils renommerent eux-memes les bureaux formes par le roi, et, sans changer les personnes, firent acte de leur puissance en les confirmant. Le sage Bailly quitte sa retraite de Chaillot: etranger aux intrigues, penetre de sa noble mission, il se rend seul et a pied a l'assemblee. Il s'arrete en route sur la terrasse des Feuillans; un jeune homme inconnu l'aborde avec respect. "Vous serez nomme, lui dit-il.--Je n'en sais rien, repond Bailly; cet honneur ne doit ni se refuser ni se solliciter." Le modeste academicien reprend sa marche, il se rend a l'assemblee, et il est nomme successivement electeur et depute.

L'election du comte de Mirabeau fut orageuse: rejete par la noblesse, accueilli par le tiers-etat, il agita la Provence, sa patrie, et vint bientot se montrer a Versailles.

La cour ne voulut point influencer les elections; elle n'etait point fachee d'y voir un grand nombre de cures; elle comptait sur leur opposition aux grands dignitaires ecclesiastiques, et en meme temps sur leur respect pour le trone. D'ailleurs elle ne prevoyait pas tout, et dans les deputes du tiers elle apercevait encore plutot des adversaires pour la noblesse que pour elle-meme. Le duc d'Orleans fut accuse d'agir vivement pour faire elire ses partisans, et pour etre lui-meme nomme. Deja signale parmi les adversaires de la cour, allie des parlemens, invoque pour chef, de son gre ou non, par le parti populaire, on lui imputa diverses menees. Une scene deplorable eut lieu au faubourg Saint-Antoine; et comme on veut donner un auteur a tous les evenemens, on l'en rendit responsable. Un fabricant de papiers peints, Reveillon, qui par son habilete entretenait de vastes ateliers, perfectionnait notre industrie et fournissait la subsistance a trois cents ouvriers, fut accuse d'avoir voulu reduire les salaires a moitie prix. La populace menaca de bruler sa maison. On parvint a la disperser, mais elle y retourna le lendemain; la maison fut envahie, incendiee, detruite[14]. Malgre les menaces faites la veille par les assaillans, malgre le rendez-vous, donne, l'autorite n'agit que fort tard, et agit alors avec une vigueur excessive. On attendit que le peuple fut maitre de la maison; on l'y attaqua avec furie, et on fut oblige d'egorger un grand nombre de ces hommes ferocees et intrepides, qui depuis se montrerent dans toutes les occasions, et qui recurent le nom de \_brigands\_.

Tous les partis qui etaient deja formes s'accuserent: on reprocha a la cour son action tardive d'abord, et cruelle ensuite; on supposa qu'elle avait voulu laisser le peuple s'engager, pour faire un exemple et exercer ses troupes. L'argent trouve sur les devastateurs de la maison de Reveillon, les mots echappes a quelques-uns d'entre eux, firent soupconner qu'ils etaient suscites et conduits par une main cachee; et les ennemis du parti populaire accuserent le duc d'Orleans d'avoir voulu essayer ces bandes revolutionnaires.

Ce prince etait ne avec des qualites heureuses; il avait herite de richesses immenses; mais, livre aux mauvaises moeurs, il avait abuse de tous ces dons de la nature et de la fortune. Sans aucune suite dans le caractere, tour a tour insouciant de l'opinion ou avide de popularite, il etait hardi et ambitieux un jour, docile et distrait le lendemain. Brouille avec la reine, il s'etait fait ennemi de la cour. Les partis commençant a se former, il avait laisse prendre son nom, et meme, dit-on, jusqu'a ses richesses. Flatte d'un avenir confus, il agissait assez pour se faire accuser, pas assez pour reussir, et il devait, si ses partisans avaient reellement des projets, les desesperer de son inconstante ambition.

#### NOTES:

[1] 1774.

[2] 1777.

[3] 1783.

[5] Avril 1787.

[6] 6 aout.

[7] 15 aout.

[8] Mai.

[9] 24 aout.

[10] Aout.

[11] Elle s'ouvrit a Versailles le 6 novembre, et ferma sa session le 8 decembre suivant.

[12] Voyez les memoires de Bouille.

[13] Voyez Bouille.

[14] 27 avril.

#### CHAPITRE II.

CONVOCATION ET OUVERTURE DES ETATS-GENERAUX.--DISCUSSION SUR LA VERIFICATION DES POUVOIRS ET SUR LE VOTE PAR ORDRE ET PAR TETE. L'ORDRE DU TIERS-ETAT SE DECLARE ASSEMBLEE NATIONALE.--LA SALLE DES ETATS EST FERMEE, LES DEPUTES SE RENDENT DANS UN AUTRE LOCAL.--SERMENT DU JEU DE PAUME. --SEANCE ROYALE DU 23 JUIN.--L'ASSEMBLEE CONTINUE SES DELIBERATIONS MALGRE LES ORDRES DU ROI.--REUNION DEFINITIVE DES TROIS ORDRES.--PREMIERS TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE.--AGITATIONS POPULAIRES A PARIS.--LE PEUPLE DELIVRE DES GARDES FRANCAISES ENFERMES A L'ABBAYE.--COMLOTS DE LA COUR; DES TROUPES S'APPROCHENT DE PARIS.--RENVOI DE NECKER.--JOURNEES DES 12, 13 ET 14 JUILLET.--PRISE DE LA BASTILLE.--LE ROI SE REND A L'ASSEMBLEE, ET DE LA A PARIS.--RAPPEL DE NECKER.

Le moment de la convocation des etats-generaux arrivait enfin; dans ce commun danger, les premiers ordres, se rapprochant de la cour, s'etaient groupes autour des princes du sang et de la reine. Ils tachaient de gagner par des flatteries les gentilshommes campagnards, et en leur absence ils raillaient leur rusticite. Le clerge tachait de capter les plebeiens de son

ordre, la noblesse militaire ceux du sien. Les parlemens, qui avaient cru occuper le premier role dans les etats-generaux, commençaient a craindre que leur ambition ne fut trompée. Les deputes du tiers-etat, forts de la superiorite de leurs talens, de l'energique expression de leurs cahiers, soutenus par des rapprochemens continuels, stimules meme par les doutes que beaucoup de gens manifestaient sur le succes de leurs efforts, avaient pris la ferme resolution de ne pas ceder.

Le roi seul, qui n'avait pas goute un moment de repos depuis le commencement de son regne, entrevoyait les etats-generaux comme le terme de ses embarras. Jaloux de son autorite, plutot pour ses enfans, auxquels il croyait devoir laisser ce patrimoine intact, que pour lui-meme, il n'était pas fache d'en remettre une partie a la nation, et de se decharger sur elle des difficultes du gouvernement. Aussi faisait-il avec joie les apprets de cette grande reunion. Une salle avait ete preparee a la hate. On avait meme determine les costumes, et impose au tiers-etat une etiquette humiliante. Les hommes ne sont pas moins jaloux de leur dignite que de leurs droits: par une fierte bien juste, les cahiers defendaient aux deputes de condescendre a tout ceremonial outrageant. Cette nouvelle faute de la cour tenait, comme toutes les autres, au desir de maintenir au moins le signe quand les choses n'étaient plus. Elle dut causer une profonde irritation dans un moment ou, avant de s'attaquer, on commençait par se mesurer des yeux.

Le 4 mai, veille de l'ouverture, une procession solennelle eut lieu. Le roi, les trois ordres, tous les dignitaires de l'etat, se rendirent a l'église de Notre-Dame. La cour avait deploye une magnificence extraordinaire. Les deux premiers ordres étaient vetus avec pompe. Princes, ducs et pairs, gentilshommes, prelates, étaient pares de pourpre, et avaient la tete couverte de chapeaux a plumes. Les deputes du tiers, vetus de simples manteaux noirs, venaient ensuite, et, malgre leur exterieur modeste, semblaient forts de leur nombre et de leur avenir. On observa que le duc d'Orleans, place a la queue de la noblesse, aimait a demeurer en arriere et a se confondre avec les premiers deputes du tiers.

Cette pompe nationale, militaire et religieuse, ces chants pieux, ces instrumens guerriers, et surtout la grandeur de l'évenement, emurent profondement les coeurs. Le discours de l'éveque de Nancy, plein de sentimens genereux, fut applaudi avec enthousiasme, malgre la saintete du lieu et la presence du roi. Les grandes reunions elevent l'ame, elles nous detachent de nous-memes, et nous rattachent aux autres; une ivresse generale se repandit, et tout a coup plus d'un coeur sentit defaillir ses haines, et se remplit pour un moment d'humanite et de patriotisme[1].

L'ouverture des etats-generaux eut lieu le lendemain, 5 mai 1789. Le roi était place sur un trone eleve, la reine aupres de lui, la cour dans les tribunes, les deux premiers ordres sur les deux cotes, le tiers-etat dans le fond de la salle et sur des sieges inferieurs. Un mouvement s'éleva a la vue du comte de Mirabeau; mais son regard, sa demarche imposerent a l'assemblee. Le tiers-etat se couvrit avec les autres ordres, malgre l'usage etabli. Le roi prononça un discours dans lequel il conseillait le desinterressement aux uns, la sagesse aux autres, et parlait a tous de son

amour pour le peuple. Le garde-des-sceaux Barentin prit ensuite la parole, et fut suivi de Necker, qui lut un memoire sur l'etat du royaume, ou il parla longuement de finances, accusa un deficit de 56 millions, et fatigua de ses longueurs ceux qu'il n'offensa pas de ses lecons.

Des le lendemain il fut prescrit aux deutes de chaque ordre de se rendre dans le local qui leur etait destine. Outre la salle commune, assez vaste pour contenir les trois ordres reunis, deux autres salles avaient ete construites pour la noblesse et le clerge. La salle commune etait destinee au tiers, et il avait ainsi l'avantage, en etant dans son propre local, de se trouver dans celui des etats. La premiere operation a faire etait celle de la verification des pouvoirs; il s'agissait de savoir si elle aurait lieu en commun ou par ordre. Les deutes du tiers, pretendant qu'il importait a chaque partie des etats-generaux de s'assurer de la legitimité des deux autres, demandaient la verification en commun. La noblesse et le clerge, voulant maintenir la division des ordres, soutenaient qu'ils devaient se constituer chacun a part. Cette question n'etait pas encore celle du vote par tete, car on pouvait verifier les pouvoirs en commun et voter ensuite separement, mais elle lui ressemblait beaucoup; et des le premier jour, elle fit eclater une division qu'il eut ete facile de prevenir, et de prevenir en terminant le differend d'avance. Mais la cour n'avait jamais la force ni de refuser ni d'accorder ce qui etait juste, et d'ailleurs elle esperait regner en divisant.

Les deutes du tiers-etat demurerent assemblees dans la salle commune, s'abstenant de prendre aucune mesure, et attendant, disaient-ils, la reunion de leurs collegues. La noblesse et le clerge, retires dans leur salle respective, se mirent a deliberer sur la verification. Le clerge vota la verification separee a la majorite de 133 sur 114, et la noblesse a la majorite de 188 sur 114. Le tiers-etat, persistant dans son immobilite, continua le lendemain sa conduite de la veille. Il tenait a eviter toute mesure qui put le faire considerer comme constitue en ordre separe. C'est pourquoi, en adressant quelques-uns de ses membres aux deux autres chambres, il eut soin de ne leur donner aucune mission expresse. Ces membres etaient envoyes a la noblesse et au clerge pour leur dire qu'on les attendait dans la salle commune. La noblesse n'etait pas en seance dans le moment; le clerge etait reuni, et il offrit de nommer des commissaires pour concilier les differends qui venaient de s'elever. Il les nomma en effet, et fit inviter la noblesse a en faire autant. Le clerge dans cette lutte montrait un caractere bien different de celui de la noblesse. Entre toutes les classes privilegiees, il avait le plus souffert des attaques du dix-huitieme siecle; son existence politique avait ete contestee; il etait partage a cause du grand nombre de ses cures; d'ailleurs son role oblige etait celui de la moderation et de l'esprit de paix; aussi, comme on vient de le voir, il offrit une espece de mediation.

La noblesse, au contraire, s'y refusa en ne voulant pas nommer des commissaires. Moins prudente que le clerge, doutant moins de ses droits, ne se croyant point oblige a la moderation, mais a la vaillance, elle se repandait en refus et en menaces. Ces hommes, qui n'ont excuse aucune passion, se livraient a toutes les leurs, et ils subissaient, comme toutes les assemblees, la domination des esprits les plus violens. Casales, d'Espremenil, recemment anoblis, faisaient adopter les motions les plus

fougueuses, qu'ils preparaient d'abord dans des reunions particulieres. En vain une minorite composee d'hommes ou plus sages ou plus prudemment ambitieux, s'efforçait d'eclairer cette noblesse; elle ne voulait rien entendre, elle parlait de combattre et de mourir, et, ajoutait-elle, pour les lois et la justice. Le tiers-etat, immobile, devorait avec calme tous les outrages; il s'irritait en silence, se conduisait avec la prudence et la fermete de toutes les puissances qui commencent, et recueillait les applaudissemens des tribunes, destinees d'abord a la cour et envahies bientot par le public.

Plusieurs jours s'etaient deja ecoules. Le clerge avait tendu des pieges au tiers-etat en cherchant a l'entraîner a certains actes qui le fissent qualifier d'ordre constitue. Mais le tiers-etat s'y etait refuse constamment; et, ne prenant que des mesures indispensables de police interieure, il s'etait borne a choisir un doyen et des adjoints pour recueillir les avis. Il refusait d'ouvrir les lettres qui lui etaient adressees, et il declarait former non un ordre, mais une \_assemblee de citoyens reunis par une autorite legitime pour attendre d'autres citoyens\_.

La noblesse, apres avoir refuse de nommer des commissaires conciliateurs, consentit enfin a en envoyer pour se concerter avec les autres ordres; mais la mission qu'elle leur donnait devenait inutile, puisqu'elle les chargeait en meme temps de declarer qu'elle persistait dans sa decision du 6 mai, laquelle enjoignait la verification separee. Le clerge, tout au contraire, fidele a son role, avait suspendu la verification deja commencee dans sa propre chambre, et il s'etait declare non constitue, en attendant les conferences des commissaires conciliateurs. Les conferences etaient ouvertes: le clerge se taisait, les deputes des communes faisaient valoir leurs raisons avec calme, ceux de la noblesse avec emportement. On se separait aigri par la dispute, et le tiers-etat, resolu a ne rien ceder, n'etait sans doute pas fache d'apprendre que toute transaction devenait impossible. La noblesse entendait tous les jours ses commissaires assurer qu'ils avaient eu l'avantage, et son exaltation s'en augmentait encore. Par une lueur passagere de prudence, les deux premiers ordres declarerent qu'ils renoncaient a leurs privileges pecuniaires. Le tiers-etat accepta la concession, mais il persista dans son inaction, exigeant toujours la verification commune. Les conferences se continuaient encore, lorsqu'on proposa enfin, comme accommodement, de faire verifier les pouvoirs par des commissaires pris dans les trois ordres. Les envoyes de la noblesse declarerent en son nom qu'elle ne voulait pas de cet arrangement, et se retirerent sans fixer de jour pour une nouvelle conference. La transaction fut ainsi rompue. Le meme jour, la noblesse prit un arrete par lequel elle declarait de nouveau que, pour cette session, on verifierait separement, en laissant aux etats le soin de determiner un autre mode pour l'avenir. Cet arrete fut communique aux communes le 27 mai. On etait reuni depuis le 5; vingt-deux jours s'etaient donc ecoules, pendant lesquels on n'avait rien fait; il etait temps de prendre une determination. Mirabeau, qui donnait l'impulsion au parti populaire, fit observer qu'il etait urgent de se decider, et de commencer le bien public trop long-temps retarde. Il proposa donc, d'apres la resolution connue de la noblesse, de faire une sommation au clerge pour qu'il s'expliquat sur-le-champ, et declarat s'il voulait ou non se reunir aux communes. La proposition fut aussitot adoptee. Le depute Target se mit en marche a la tete d'une deputation nombreuse, et se rendit

dans la salle du clerge: "Messieurs des communes invitent, dit-il, messieurs du clerge, AU NOM DU DIEU DE PAIX, et dans l'interet national, a se reunir avec eux dans la salle de l'assemblee, pour aviser aux moyens d'operer la concorde, si necessaire en ce moment au salut de la chose publique." Le clerge fut frappe de ces paroles solennelles; un grand nombre de ses membres repondirent par des acclamations, et voulurent se rendre de suite a cette invitation; mais on les en empecha, et on repondit aux deutes des communes qu'il en serait delibere. Au retour de la deputation, le tiers-etat, inexorable, se determina a attendre, seance tenante, la reponse du clerge. Cette reponse n'arrivant point, on lui envoya dire qu'on l'attendait. Le clerge se plaignit d'etre trop vivement presse, et demanda qu'on lui laissat le temps necessaire. On lui repondit avec moderation qu'il en pouvait prendre, et qu'on attendrait, s'il le fallait, tout le jour et toute la nuit.

La situation etait difficile; le clerge savait qu'apres sa reponse les communes se mettraient a l'oeuvre, et prendraient un parti decisif. Il voulait temporiser pour se concerter avec la cour; il demanda donc jusqu'au lendemain, ce qui fut accorde a regret. Le lendemain en effet, le roi, si desire des premiers ordres, se decida a intervenir. Dans ce moment toutes les inimities de la cour et des premiers ordres commençaient a s'oublier, a l'aspect de cette puissance populaire qui s'elevait avec tant de rapidite. Le roi, se montrant enfin, invita les trois ordres a reprendre les conferences en presence de son garde-des-sceaux. Le tiers-etat, quoi qu'on ait dit de ses projets qu'on a juges d'apres l'evenement, ne poussait pas ses voeux au-dela de la monarchie temperee. Connaissant les intentions de Louis XVI, il etait plein de respect pour lui; d'ailleurs, ne voulant nuire a sa propre cause par aucun tort, il repondit que, par deference pour le roi, il consentait a la reprise des conferences; quoique, d'apres les declarations de la noblesse, on put les croire inutiles. Il joignit a cette reponse une adresse qu'il chargea son doyen de remettre au prince. Ce doyen etait Bailly, homme simple et vertueux, savant illustre et modeste, qui avait ete transporte subitement des etudes silencieuses de son cabinet au milieu des discordes civiles. Choisi pour presider une grande assemblee, il s'etait effraye de sa tache nouvelle, s'etait cru indigne de la remplir, et ne l'avait subie que par devoir. Mais eleve tout a coup a la liberte, il trouva en lui une presence d'esprit et une fermete inattendues; au milieu de tant de conflits, il fit respecter la majeste de l'assemblee, et representa pour elle avec toute la dignite de la vertu et de la raison.

Bailly eut la plus grande peine a parvenir jusqu'au roi. Comme il insistait afin d'etre introduit, les courtisans repandirent qu'il n'avait pas meme respecte la douleur du monarque, afflige de la mort du dauphin. Il fut enfin presente, sut ecarter tout ceremonial humiliant, et montra autant de fermete que de respect. Le roi l'accueillit avec bonte, mais sans s'expliquer sur ses intentions.

Le gouvernement, decide a quelques sacrifices pour avoir des fonds, voulait, en opposant les ordres, devenir leur arbitre, arracher a la noblesse ses privileges pecuniaires avec le secours du tiers-etat, et arreter l'ambition du tiers-etat au moyen de la noblesse. Quant a la noblesse, n'ayant point a s'inquieter des embarras de l'administration, ne songeant qu'aux sacrifices qu'il allait lui en couter, elle voulait amener

la dissolution des états-généraux, et rendre ainsi leur convocation inutile. Les communes, que la cour et les premiers ordres ne voulaient pas reconnaître sous ce titre, et appelaient toujours du nom de tiers-état, acquerraient sans cesse des forces nouvelles, et, résolues à braver tous les dangers, ne voulaient pas laisser échapper une occasion qui pouvait ne plus s'offrir.

Les conférences demandées par le roi eurent lieu. Les commissaires de la noblesse élevèrent des difficultés de tout genre, sur le titre de communes que le tiers-état avait pris, sur la forme et la signature du procès-verbal. Enfin ils entrèrent en discussion, et ils étaient presque réduits au silence par les raisons qu'on leur opposait, lorsque Necker, au nom du roi, proposa un nouveau moyen de conciliation. Chaque ordre devait examiner séparément les pouvoirs, et en donner communication aux autres; dans le cas où des difficultés s'élevaient, des commissaires en feraient rapport à chaque chambre, et si la décision des divers ordres n'était pas conforme, le roi devait juger en dernier ressort. Ainsi la cour vidait le différend à son profit. Les conférences furent aussitôt suspendues pour obtenir l'adhésion des ordres. Le clergé accepta le projet purement et simplement. La noblesse l'accueillit d'abord avec faveur; mais, poussée par ses instigateurs ordinaires, elle écarta l'avis des plus sages de ses membres, et modifia le projet de conciliation. De ce jour datent tous ses malheurs.

Les communes, instruites de cette résolution, attendaient, pour s'expliquer à leur tour, qu'elle leur fut communiquée; mais le clergé, avec son astuce ordinaire, voulant les mettre en demeure aux yeux de la nation, leur envoya une députation pour les engager à s'occuper avec lui de la misère du peuple, tous les jours plus grande, et à se hâter de pourvoir ensemble à la rareté et à la cherté des subsistances. Les communes, exposées à la défaveur populaire si elles paraissaient indifférentes à une telle proposition, rendirent ruse pour ruse, et répondirent que, pénétrées des mêmes devoirs, elles attendaient le clergé dans la grande salle pour s'occuper avec lui de cet objet important. Alors la noblesse arriva et communiqua solennellement son arrêté aux communes; elle adoptait, disait-elle, le plan de conciliation, mais en persistant dans la vérification séparée, et en ne déférant aux ordres réunis et à la juridiction suprême du roi que les difficultés qui pourraient s'élever sur les députations entières de toute une province.

Cet arrêté mit fin à tous les embarras des communes. Obligées ou de céder, ou de se déclarer seules en guerre contre les premiers ordres et le trône, si le plan de conciliation avait été adopté, elles furent dispensées de s'expliquer, le plan n'étant accepté qu'avec de graves changements. Le moment était décisif. Céder sur la vérification séparée n'était pas, il est vrai, céder sur le vote par ordre; mais faiblir une fois, c'était faiblir toujours. Il fallait ou se soumettre à un rôle à peu près nul, donner de l'argent au pouvoir, et se contenter de détruire quelques abus lorsqu'on voyait la possibilité de régénérer l'état, ou prendre une résolution forte et se saisir violemment d'une portion du pouvoir législatif. C'était là le premier acte révolutionnaire, mais l'assemblée n'hésita pas. En conséquence, tous les procès-verbaux signés, les conférences finies, Mirabeau se leva: "Tout projet de conciliation rejeté par une partie,



dit-il, ne peut plus être examiné par l'autre. Un mois s'est écoulé, il faut prendre un parti décisif; un député de Paris a une motion importante à faire, qu'on l'écoute." Mirabeau, ayant ouvert la délibération par son audace, introduit à la tribune Sieyès, esprit vaste, systématique, et rigoureux dans ses déductions. Sieyès rappelle et motive en peu de mots la conduite des communes. Elles ont attendu et se sont prêtées à toutes les conciliations proposées; leur longue condescendance est devenue inutile; elles ne peuvent différer plus longtemps sans manquer à leur mission; en conséquence, elles doivent faire une dernière invitation aux deux autres ordres, afin qu'ils se réunissent à elles pour commencer la vérification. Cette proposition rigoureusement motivée[2] est accueillie avec enthousiasme; on veut même sommer les deux ordres de se réunir dans une heure[3]. Cependant le terme est prorogé. Le lendemain jeudi étant un jour consacré aux solennités religieuses, on remet au vendredi. Le vendredi, la dernière invitation est communiquée; les deux ordres répondent qu'ils vont délibérer; le roi, qu'il fera connaître ses intentions. L'appel des bailliages commence: le premier jour, trois cures se rendent, et sont couverts d'applaudissements; le second, il en arrive six; le troisième et le quatrième, dix, au nombre desquels se trouvait l'abbé Grégoire.

Pendant l'appel des bailliages et la vérification des pouvoirs, une dispute grave s'éleva sur le titre que devait prendre l'assemblée. Mirabeau proposa celui de représentants du peuple français; Mounier, celui de la majorité délibérante en l'absence de la minorité; le député Legrand, celui d'assemblée nationale. Ce dernier fut adopté après une discussion assez longue, qui se prolongea jusqu'au 16 juin dans la nuit. Il était une heure du matin, et il s'agissait de savoir si on se constituerait séance tenante, ou si on remettrait au lendemain. Une partie des députés voulait qu'on ne perdît pas un instant, afin d'acquiescer un caractère légal qui imposât à la cour. Un petit nombre, désirant arrêter les travaux de l'assemblée, s'emportait et poussait des cris furieux. Les deux partis, rangés des deux côtés d'une longue table, se menaçaient réciproquement; Bailly, placé au centre, était sommé par les uns de séparer l'assemblée, par les autres de mettre aux voix le projet de se constituer. Impassible au milieu des cris et des outrages, il resta pendant plus d'une heure immobile et silencieux. Le ciel était orageux, le vent soufflait avec violence au milieu de la salle, et ajoutait au tumulte. Enfin les furieux se retirèrent; alors Bailly, s'adressant à l'assemblée devenue calme par la retraite de ceux qui la troublaient, l'engagea à renvoyer au jour l'acte important qui était proposé. Elle adopta son avis, et se retira en applaudissant à sa fermeté et à sa sagesse.

Le lendemain 17 juin, la proposition fut mise en délibération, et, à la majorité de 491 voix contre 90, les communes se constituèrent en assemblée nationale. Sieyès, chargé encore de motiver cette décision, le fit avec sa rigueur accoutumée.

"L'assemblée, délibérant après la vérification des pouvoirs, reconnaît qu'elle est déjà composée de représentants envoyés directement par les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation. Une telle masse de députations ne saurait rester inactive par l'absence des députés de quelques bailliages ou de quelques classes de citoyens; car les absents qui ont été appelés ne peuvent empêcher les présents d'exercer la plénitude de

leurs droits, surtout lorsque l'exercice de ces droits est un devoir imperieux et pressant.

"De plus, puisqu'il n'appartient qu'aux representans verifiés de concourir au voeu national, et que tous les representans verifiés doivent etre dans cette assemblee, il est encore indispensable de conclure qu'il lui appartient et qu'il n'appartient qu'a elle d'interpreter et de représenter la volonte generale de la nation.

"Il ne peut exister entre le trone et l'assemblee aucun \_veto\_, aucun pouvoir negatif.

"L'assemblee declare donc que l'oeuvre commune de la restauration nationale peut et doit etre commencee sans retard par les deutes presens, et qu'ils doivent la suivre sans interruption comme sans obstacle.

"La denomination d'assemblee nationale est la seule qui convienne a l'assemblee dans l'etat actuel des choses, soit parce que les membres qui la composent sont les seuls representans legitimement et publiquement connus et verifiés, soit parce qu'ils sont envoyes par la presque totalite de la nation, soit enfin parce que la representation etant une et indivisible, aucun des deutes, dans quelque ordre ou classe qu'il soit choisi, n'a le droit d'exercer ses fonctions separement de cette assemblee.

"L'assemblee ne perdra jamais l'espoir de reunir dans son sein tous les deutes aujourd'hui absens; elle ne cessera de les appeler a remplir l'obligation qui leur est imposee de concourir a la tenue des etats-generaux. A quelque moment que les deutes absens se presentent dans la session qui va s'ouvrir, elle declare d'avance qu'elle s'empressera de les recevoir, et de partager avec eux, apres la verification des pouvoirs, la suite des grands travaux qui doivent procurer la regeneration de la France."

Aussitot apres cet arrete, l'assemblee, voulant tout a la fois faire un acte de sa puissance, et prouver qu'elle n'entendait point arreter la marche de l'administration, legalisa la perception des impots, quoique etablis sans le consentement national; prevenant sa separation elle ajouta qu'ils cesseraient d'etre percus le jour ou elle serait separee; prevoyant en outre la banqueroute, moyen qui restait au pouvoir pour terminer les embarras financiers, et se passer du concours national, elle satisfait a la prudence et a l'honneur en mettant les creanciers de l'etat sous la sauvegarde de la loyauté francaise. Enfin elle annonca qu'elle allait s'occuper incessamment des causes de la disette et de la misere publique.

Ces mesures, qui montraient autant de courage que d'habilete, produisirent une impression profonde. La cour et les premiers ordres etaient epouvantes de tant d'audace et d'energie. Pendant ce temps le clerge deliberait en tumulte s'il fallait se reunir aux communes. La foule attendait au dehors le resultat de sa deliberation; les cures l'emporteraient enfin, et on apprit que la reunion avait ete votee a la majorite de 149 voix sur 115. Ceux qui avaient vote pour la reunion furent accueillis avec des transports; les autres furent outrages et poursuivis par le peuple.

Ce moment devait amener la reconciliation de la cour et de l'aristocratie. Le danger etait egal pour toutes deux. La derniere resolution nuisait autant au roi qu'aux premiers ordres eux-memes dont les communes declaraient pouvoir se passer. Aussitot on se jeta aux pieds du roi; le duc de Luxembourg, le cardinal de Larochefoucauld, l'archeveque de Paris, le supplierent de reprimer l'audace du tiers-etat, et de soutenir leurs droits attaques. Le parlement lui fit offrir de se passer des etats, en promettant de consentir tous les impots. Le roi fut entoure par les princes et par la reine; c'etait plus qu'il ne fallait pour sa faiblesse; enfin on l'entraina a Marly, pour lui arracher une mesure vigoureuse.

Le ministre Necker, attache a la cause populaire, se contentait de representations inutiles, que le roi trouvait justes quand il avait l'esprit libre, mais dont la cour avait soin de detruire bientot l'effet. Des qu'il vit l'intervention de l'autorite royale necessaire, il forma un projet qui parut tres-hardi a son courage: il voulait que le monarque, dans une seance royale, ordonnat la reunion des ordres, mais seulement pour toutes les mesures d'interet general; qu'il s'attribuat la sanction de toutes les resolutions prises par les etats-generaux; qu'il impruvat d'avance tout etablissement contre la monarchie temperee, tel que celui d'une assemblee unique; qu'il promit enfin l'abolition des privileges, l'egale admission de tous les Francais aux emplois civils et militaires, etc. Necker, qui n'avait pas eu la force de devancer le temps pour un plan pareil, n'avait pas mieux celle d'en assurer l'execution.

Le conseil avait suivi le roi a Marly. La, le plan de Necker, approuve d'abord, est remis en discussion: tout a coup un billet est transmis au roi; le conseil est suspendu, repris et renvoye au lendemain, malgre le besoin d'une grande celerite. Le lendemain, de nouveaux membres sont ajoutes au conseil; les freres du roi sont du nombre. Le projet de Necker est modifie; le ministre resiste, fait quelques concessions, mais il se voit vaincu et retourne a Versailles. Un page vient trois fois lui remettre des billets, portant de nouvelles modifications; son plan est tout-a-fait defigure, et la seance royale est fixee pour le 22 juin.

On n'etait encore qu'au 20, et deja on ferme la salle des etats, sous le pretexte des preparatifs qu'exige la presence du roi. Ces preparatifs pouvaient se faire en une demi-journee; mais le clerge avait resolu la veille de se reunir aux communes, et on voulait empecher cette reunion. Un ordre du roi suspend aussitot les seances jusqu'au 22. Bailly, se croyant oblige d'obeir a l'assemblee, qui, le vendredi 19, s'etait ajournee au lendemain samedi, se rend a la porte de la salle. Des gardes-francaises l'entouraient avec ordre d'en defendre l'entree; l'officier de service recoit Bailly avec respect, et lui permet de penetrer dans une cour pour y rediger une protestation. Quelques deputes jeunes et ardents veulent forcer la consigne; Bailly accourt, les apaise, et les emmene avec lui, pour ne pas compromettre le genereux officier qui executait avec tant de moderation les ordres de l'autorite. On s'attroupe en tumulte, on persiste a se reunir; quelques-uns parlent de tenir seance sous les fenetres memes du roi, d'autres proposent la salle du jeu de paume; on s'y rend aussitot; le maitre la cede avec joie.

Cette salle etait vaste, mais les murs en etaient sombres et depouilles; il

n'y avait point de sieges. On offre un fauteuil au president, qui le refuse et veut demeurer debout avec l'assemblee; un banc sert de bureau; deux deutes sont places a la porte pour la garder, et sont bientot releves par la prevote de l'hotel, qui vient offrir ses services. Le peuple accourt en foule, et la deliberation commence. On s'eleve de toutes parts contre cette suspension des seances, et on propose divers moyens pour l'empêcher a l'avenir. L'agitation augmente, et les partis extremes commencent a s'offrir aux imaginations. On propose de se rendre a Paris: cet avis, accueilli avec chaleur, est agite vivement; deja meme on parle de s'y transporter en corps et a pied. Bailly est epouvante des violences que pourrait essayer l'assemblee pendant la route; redoutant d'ailleurs une scission, il s'oppose a ce projet. Alors Mounier propose aux deutes de s'engager par serment a ne pas se separer avant l'etablissement d'une constitution. Cette proposition est accueillie avec transport, et on redige aussitot la formule du serment. Bailly demande l'honneur de s'engager le premier, et lit la formule ainsi concue: "Vous pretez le serment solennel de ne jamais vous separer, de vous rassembler partout ou les circonstances l'exigeront, jusqu'a ce que la constitution du royaume soit etablie et affermie sur des fondemens solides." Cette formule, prononcee a haute et intelligible voix, retentit jusqu'au dehors. Aussitot toutes les bouches proferent le serment; tous les bras sont tendus vers Bailly, qui, debout et immobile, recoit cet engagement solennel d'assurer par des lois l'exercice des droits nationaux. La foule pousse aussitot des cris de \_vive l'assemblee! vive le roi!\_ comme pour prouver que, sans colere et sans haine, mais par devoir, elle recouvre ce qui lui est du. Les deutes se disposent ensuite a signer la declaration qu'ils viennent de faire. Un seul, Martin d'Auch, ajoute a son nom le mot d'opposant. Il se forme autour de lui un grand tumulte. Bailly, pour etre entendu, monte sur une table, s'adresse avec moderation au depute, et lui represente qu'il a le droit de refuser sa signature, mais non celui de former opposition. Le depute persiste; et l'assemblee, par respect pour sa liberte, souffre le mot, et le laisse exister sur le proces-verbal.

Ce nouvel acte d'energie excita l'epouvante de la noblesse, qui le lendemain vint porter ses doleances aux pieds du roi, s'excuser en quelque sorte des restrictions qu'elle avait apportees au plan de conciliation, et lui demander son assistance. La minorite noble protesta contre cette demarche, soutenant avec raison qu'il n'etait plus temps de demander l'intervention royale, apres l'avoir si mal a propos refusee. Cette minorite, trop peu ecoutee, se composait de quarante-sept membres; on y comptait des militaires, des magistrats eclaires; le duc de Liancourt, genereux ami de son roi et de la liberte; le duc de Larochefoucauld, distingue par une constante vertu et de grandes lumieres; Lally-Tolendal, celebre deja par les malheurs de son pere et ses eloquentes reclamations; Clermont-Tonnerre, remarquable par le talent de la parole; les freres Lameth, jeunes colonels, connus par leur esprit et leur bravoure; Duport, deja cite pour sa vaste capacite et la fermete de son caractere; enfin le marquis de Lafayette, defenseur de la liberte americaine, unissant a la vivacite francaise la constance et la simplicite de Washington.

L'intrigue ralentissait toutes les operations de la cour. La seance, fixee d'abord au lundi 22, fut remise au 23. Un billet, ecrit fort tard a Bailly et a l'issue du grand conseil, lui annoncait ce renvoi, et prouvait

l'agitation qui regnait dans les idées. Necker était résolu à ne pas se rendre à la séance, pour ne pas autoriser de sa présence des projets qu'il désapprouvait.

Les petits moyens, ressource ordinaire d'une autorité faible, furent employés pour empêcher la séance du lundi 22; les princes firent retenir la salle du jeu de paume pour y jouer ce jour-là. L'assemblée se rendit à l'église de Saint-Louis, où elle recut la majorité du clergé, à la tête de laquelle se trouvait l'archevêque de Vienne. Cette réunion, opérée avec la plus grande dignité, excita la joie la plus vive. Le clergé venait s'y soumettre, disait-il, à la vérification commune.

Le lendemain 23 était le jour fixé pour la séance royale. Les députés des communes devaient entrer par une porte détournée, et différente de celle qui était réservée à la noblesse et au clergé. À défaut de la violence, on ne leur épargnait pas les humiliations. Exposés à la pluie, ils attendirent longtemps: le président, réduit à frapper à cette porte, qui ne s'ouvrait pas, frappa plusieurs fois; on lui répondit qu'il n'était pas temps. Déjà les députés allaient se retirer, Bailly frappa encore; la porte s'ouvrit enfin, les députés entrèrent et trouvèrent les deux premiers ordres en possession de leurs sièges, qu'ils avaient voulu s'assurer en les occupant d'avance. La séance n'était point, comme celle du 5 mai, majestueuse et touchante à la fois, par une certaine effusion de sentiments et d'espérances. Une milice nombreuse, un silence morne, la distinguaient de cette première solennité. Les députés des communes avaient résolu de garder le plus profond silence. Le roi prit la parole, et trahit sa faiblesse en employant des expressions beaucoup trop énergiques pour son caractère. On lui faisait proférer des reproches, et donner des commandements. Il enjoignait la séparation par ordre, cassait les précédents arrêtés du tiers-état, en promettant de sanctionner l'abdication des privilèges pécuniaires quand les possesseurs l'auraient donnée. Il maintenait tous les droits féodaux, tant utiles, qu'honorifiques, comme propriétés inviolables; il n'ordonnait pas la réunion pour les matières d'intérêt général, mais il la faisait espérer de la modération des premiers ordres. Ainsi il forçait l'obéissance des communes, et se contentait de presumer celle de l'aristocratie. Il laissait la noblesse et le clergé juges de ce qui les concernait spécialement, et finissait par dire que, s'il rencontrait de nouveaux obstacles, il ferait tout seul le bien de son peuple, et se regarderait comme son unique représentant. Ce ton, ce langage, irritèrent profondément les esprits, non contre le roi, qui venait de représenter avec faiblesse des passions qui n'étaient pas les siennes, mais contre l'aristocratie dont il était l'instrument.

Aussitôt après son discours, il ordonna à l'assemblée de se séparer sur-le-champ. La noblesse le suit, avec une partie du clergé. Le plus grand nombre des députés ecclésiastiques demeurent; les députés des communes, immobiles, gardent un profond silence. Mirabeau, qui toujours s'avancait le premier, se lève: "Messieurs, dit-il, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux.... L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux!... Ou sont les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes?... Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous

vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne vous permet de vous separer qu'apres avoir fait la constitution."

Le marquis de Breze, grand-maitre des ceremonies, rentre alors et s'adresse a Bailly: "Vous avez entendu, lui dit-il, les ordres du roi;" et Bailly lui repond: "Je vais prendre ceux de l'assemblee." Mirabeau s'avance: "Oui, monsieur, s'ecrie-t-il, nous avons entendu les intentions qu'on a suggerees au roi; mais vous n'avez ici ni voix, ni place, ni droit de parler.

Cependant, pour eviter tout delai, allez dire a votre maitre que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baionnettes." M. de Breze se retire. Sieyes prononce ces mots: "Nous sommes aujourd'hui ce que nous etions hier; deliberons." L'assemblee se recueille pour deliberer sur le maintien de ses precedens arretes. "Le premier de ces arretes, dit Barnave, a declare ce que vous etes; le second statue sur les impots, que vous seuls avez droit de consentir; le troisieme est le serment de faire votre devoir. Aucune de ces mesures n'a besoin de sanction royale. Le roi ne peut empecher ce qu'il n'a pas a consentir." Dans ce moment, des ouvriers viennent pour enlever les banquettes, des troupes armees traversent la salle, d'autres l'entourent au dehors; les gardes-du-corps s'avancent meme jusqu'a la porte. L'assemblee, sans s'interrompre, demeure sur les bancs et recueille les voix: il y a unanime pour le maintien de tous les arretes precedens. Ce n'est pas tout: au sein de la ville royale, au milieu des serviteurs de la cour, et privee des secours de ce peuple depuis si redoutable, l'assemblee pouvait etre menacee. Mirabeau reparait a la tribune et propose de decreter l'inviolabilite de chaque depute. Aussitot l'assemblee, n'opposant a la force qu'une majestueuse volonte, declare inviolable chacun de ses membres, proclame traître, infame et coupable de crime capital, quiconque attenterait a leur personne.

Pendant ce temps la noblesse, qui croyait l'etat sauve par ce lit de justice, presentait ses felicitations au prince qui en avait donne l'idee, et les portait du prince a la reine. La reine, tenant son fils dans ses bras, le montrant a ces serviteurs si empressees, recevait leurs sermens, et s'abandonnait malheureusement a une aveugle confiance. Dans ce meme instant on entendit des cris: chacun accourut, et on apprit que le peuple, reuni en foule, felicitait Necker de n'avoir pas assiste a la seance royale.

L'epouvante succeda aussitot a la joie; le roi et la reine firent appeler Necker, et ces augustes personnages furent obliges de le supplier de conserver son portefeuille. Le ministre y consentit, et rendit a la cour une partie de la popularite qu'il avait conservee en n'assistant pas a cette funeste seance.

Ainsi venait de s'operer la premiere revolution. Le tiers-etat avait recouvre le pouvoir legislatif, et ses adversaires l'avaient perdu pour avoir voulu le garder tout entier. En quelques jours, cette revolution legislative fut entierement consommee. On employa encore quelques petits moyens, tels que de gener les communications interieures dans les salles des etats; mais ils furent sans succes. Le 24, la majorite du clerge se rendit a l'assemblee, et demanda la verification en commun pour deliberer ensuite sur les propositions faites par le roi dans la seance du 23 juin. La minorite du clerge continuait a deliberer dans sa chambre particuliere. L'archeveque de Paris, Juigne, prelat vertueux, bienfaiteur du peuple, mais

privilege opiniatre, fut poursuivi, et contraint de promettre sa reunion; il se rendit en effet a l'assemblee nationale, accompagne de l'archeveque de Bordeaux, prelat populaire et qui devait plus tard devenir ministre.

Le plus grand trouble se manifesta dans les rangs de la noblesse. Ses agitateurs ordinaires enflammaient ses passions; d'Espremenil proposa de decreter le tiers-etat, et de le faire poursuivre par le procureur-general; la minorite proposa la reunion. Cette motion fut rejetee au milieu du tumulte. Le duc d'Orleans appuya la proposition, apres avoir, la veille, promis le contraire aux Polignac[4]. Quarante-sept membres, resolus de se reunir a l'assemblee generale malgre la decision de la majorite, s'y rendirent en corps, et furent recus au milieu de la joie publique. Cependant, malgre cette allegresse causee par leur presence, leurs visages etaient tristes. "Nous cedons a notre conscience, dit Clermont-Tonnerre, mais c'est avec douleur que nous nous separons de nos freres. Nous venons concourir a la regeneration publique; chacun de nous vous fera connaitre le degre d'activite que lui permet son mandat."

Chaque jour amenait de nouvelles reunions, et l'assemblee voyait s'accroitre le nombre de ses membres. Des adresses arrivaient de toutes parts, exprimant le voeu et l'approbation des villes et des provinces. Mounier suscita celles du Dauphine. Paris fit la sienne; et le Palais-Royal lui-meme envoya une deputation, que l'assemblee, entouree encore de dangers, recut pour ne pas s'aliener la multitude. Alors elle n'en prevoyait pas les exces; elle avait besoin au contraire de presumer son energie et d'en esperer un appui; beaucoup d'esprits en doutaient, et le courage du peuple n'etait encore qu'un reve heureux. Ainsi les applaudissemens des tribunes, importuns souvent a l'assemblee, l'avaient pourtant soutenue, et on n'osa pas les empecher. Bailly voulut reclamer, on etouffa sa voix et sa motion par de bruyans applaudissemens.

La majorite de la noblesse continuait ses seances au milieu du tumulte et du plus violent dechainement. L'epouvante se repandit chez ceux qui la dirigeaient, et le signal de la reunion partit de ceux memes qui lui persuadeaient naguere la resistance. Mais ces passions, deja trop excitees, n'etaient point faciles a conduire. Le roi fut oblige d'ecrire une lettre; la cour, les grands, furent reduits a supplier; "la reunion sera passagere, disait-on aux plus obstines; des troupes s'approchent, cedez pour sauver le roi." Le consentement fut arrache au milieu du desordre, et la majorite de la noblesse, accompagnee de la minorite du clerge, se rendit le 27 juin a l'assemblee generale. Le duc de Luxembourg, y parlant au nom de tous, dit qu'ils venaient pour donner au roi une marque de respect, et a la nation une preuve de patriotisme. "La famille est complete," repondit Bailly. Supposant que la reunion etait entiere, et qu'il s'agissait, non de verifier, mais de deliberer en commun, il ajouta: "Nous pourrons nous occuper, sans relache et sans distraction, de la regeneration du royaume et du bonheur public."

Plus d'un petit moyen fut encore employe pour paraitre n'avoir pas fait ce que la necessite avait oblige de faire. Les nouveaux arrives se rendaient toujours apres l'ouverture des seances, tous en corps, et de maniere a figurer un ordre. Ils affectaient de se tenir debout derriere le president, et de maniere a paraitre ne pas sieger. Bailly, avec beaucoup de mesure et

de fermeté, finit par vaincre toutes les résistances, et parvint à les faire asseoir. On voulut aussi lui disputer la présidence, non de vive force, mais tantôt par une négociation secrète, tantôt par une supercherie. Bailly la retint, non par ambition, mais par devoir; et on vit un simple citoyen, connu seulement par ses vertus et ses talents, présider tous les grands du royaume et de l'église.

Il était trop évident que la révolution législative était achevée. Quoique le premier différend n'eût d'autre objet que le mode de vérification et non la manière de voter, quoique les uns eussent déclaré ne se réunir que pour la vérification commune, et les autres pour obéir aux intentions royales exprimées le 23 juin, il était certain que le vote par tête devenait inévitable; toute réclamation était donc inutile et impolitique. Pourtant le cardinal de La Rochefoucauld protesta au nom de la minorité, et assura qu'il ne s'était réuni que pour délibérer sur les objets généraux, et en conservant toujours le droit de former un ordre. L'archevêque de Vienne répliqua avec vivacité que la minorité n'avait rien pu décider en l'absence de la majorité du clergé, et qu'elle n'avait pas le droit de parler au nom de l'ordre. Mirabeau s'éleva avec force contre cette prétention, dit qu'il était étrange qu'on protestât dans l'assemblée contre l'assemblée; qu'il fallait en reconnaître la souveraineté, ou se retirer.

Alors s'éleva la question des mandats impératifs. La plupart des cahiers exprimaient le vœu des électeurs à l'égard des réformes à opérer, et rendaient ce vœu obligatoire pour les députés. Avant d'agir, il fallait fixer jusqu'à quel point on le pouvait; cette question devait donc être la première. Elle fut prise et reprise plusieurs fois. Les uns voulaient qu'on retournât aux commettants; les autres pensaient qu'on ne pouvait recevoir des commettants que la mission de voter pour eux, après que les objets auraient été discutés et éclaircis par les envoyés de toute la nation, mais ils ne croyaient pas qu'on put recevoir d'avance un avis tout fait. Si on croit en effet ne pouvoir faire la loi que dans un conseil général, soit parce qu'on trouve plus de lumières en s'élevant, soit parce qu'on ne peut avoir un avis que lorsque toutes les parties de la nation se sont réciproquement entendues, il s'ensuit qu'alors les députés doivent être libres et sans mandat obligatoire. Mirabeau, acérant la raison par l'ironie, s'écria que ceux qui croyaient les mandats impératifs avaient eu tort de venir, et n'avaient qu'à laisser leurs cahiers sur leurs bancs, et que ces cahiers siègeraient tout aussi bien qu'eux. Sieyès, avec sa sagacité ordinaire, prévoyant que, malgré la décision très juste de l'assemblée, un grand nombre de membres se replieraient sur leurs serments, et qu'en se réfugiant dans leur conscience ils se rendraient inattaquables, proposa l'ordre du jour, sur le motif que chacun était juge de la valeur du serment qu'il avait prêté. "Ceux qui se croient obligés par leurs cahiers, dit-il, seront regardés comme absents, tout comme ceux qui avaient refusé de faire vérifier leurs pouvoirs en assemblée générale." Cette sage opinion fut adoptée. L'assemblée, en contraignant les opposants, leur eut fourni des prétextes, tandis qu'en les laissant libres, elle était sûre de les amener à elle, car sa victoire était désormais certaine.

L'objet de la nouvelle convocation était la réforme de l'état, c'est-à-dire, l'établissement d'une constitution, dont la France manquait, malgré tout ce qu'on a pu dire. Si on appelle ainsi toute espèce de



rapports entre les gouvernes et le gouvernement, sans doute la France possedait une constitution; un roi avait commande et des sujets obei; des ministres avaient emprisonne arbitrairement; des traitans avaient percu jusqu'aux derniers deniers du peuple; des parlemens avaient condamne des malheureux a la roue. Les peuples les plus barbares ont de ces especes de constitution. Il y avait eu en France des etats-generaux, mais sans attributions precises, sans retours assures, et toujours sans resultats. Il y avait eu une autorite royale, tour a tour nulle ou absolue. Il y avait eu des tribunaux ou cours souveraines qui souvent joignaient au pouvoir judiciaire le pouvoir legislatif; mais il n'y avait aucune loi qui assurait la responsabilite des agens du pouvoir, la liberte de la presse, la liberte individuelle, toutes les garanties enfin qui, dans l'etat social, remplacent la fiction de la liberte naturelle[5].

Le besoin d'une constitution etait avoue, et generalement senti; tous les cahiers l'avaient energiquement exprime, et s'etaient meme expliques formellement sur les principes fondamentaux de cette constitution. Ils avaient unanimement prescrit le gouvernement monarchique, l'heredite de male en male, l'attribution exclusive du pouvoir executif au roi, la responsabilite de tous les agens, le concours de la nation et du roi pour la confection des lois, le vote de l'impot, et la liberte individuelle. Mais ils etaient divises sur la creation d'une ou de deux chambres legislatives; sur la permanence, la periodicite, la dissolution du corps legislatif; sur l'existence politique du clerge et des parlemens; sur l'etendue de la liberte de la presse. Tant de questions, ou resolues ou proposees par les cahiers, annoncent assez combien l'esprit public etait alors eveille dans toutes les parties du royaume, et combien etait general et prononce le voeu de la France pour la liberte[6]. Mais une constitution entiere a fonder au milieu des decombres d'une antique legislation, malgre toutes les resistances, et avec l'elan desordonne des esprits, etait une oeuvre grande et difficile. Outre les dissentimens que devait produire la diversite des interets, il y avait encore a redouter la divergence naturelle des opinions. Une legislation tout entiere a donner a un grand peuple excite si fortement les esprits, leur inspire des projets si vastes des esperances si chimeriques, qu'on devait s'attendre a des mesures ou vagues ou exagerees, et souvent hostiles. Pour mettre de la suite dans les travaux, on nomma un comite charge d'en mesurer l'etendue et d'en ordonner la distribution. Ce comite etait compose des membres les plus moderes de l'assemblee. Mounier, esprit sage, quoique opiniatre, en etait le membre le plus laborieux et le plus influent; ce fut lui qui prepara l'ordre du travail.

La difficulte de donner une constitution n'etait pas la seule qu'eut a vaincre cette assemblee. Entre un gouvernement mal dispose et un peuple affame qui exigeait de prompts soulagemens, il etait difficile qu'elle ne se melat pas de l'administration. Se defiant de l'autorite, pressee de secourir le peuple, elle devait, meme sans ambition, empieter peu a peu sur le pouvoir executif. Deja le clerge lui en avait donne l'exemple, en faisant au tiers-etat la proposition insidieuse de s'occuper immediatement des subsistances. L'assemblee a peine formee nomma un comite des subsistances, demanda au ministere des renseignemens sur cette matiere, proposa de favoriser la circulation des denrees de province a province, de les transporter d'office sur les lieux ou elles manquaient, de faire des

aumones, et d'y pourvoir par des emprunts. Le ministre fit connaître les mesures efficaces qu'il avait prises, et que Louis XVI, administrateur soigneux, avait favorisées de tout son pouvoir. Lally-Tolendal proposa de faire des décrets sur la libre circulation; à quoi Mounier objecta que de tels décrets exigeraient la sanction royale, et que cette sanction, n'étant pas réglée, exposerait à des difficultés graves. Ainsi tous les obstacles se réunissaient. Il fallait faire des lois sans que les formes législatives fussent fixées, surveiller l'administration sans empiéter sur l'autorité exécutive, et suffire à tant d'embarras, malgré la mauvaise volonté du pouvoir, l'opposition des intérêts, la divergence des esprits, et l'exigence d'un peuple récemment éveillé, et s'agitant à quelques lieues de l'assemblée dans le sein d'une immense capitale.

Un très petit espace séparait Paris de Versailles, et on peut le franchir plusieurs fois en un jour. Toutes les agitations de Paris se faisaient donc ressentir immédiatement à Versailles, à la cour et dans l'assemblée. Paris offrait alors un spectacle nouveau et extraordinaire. Les électeurs, réunis en soixante districts, n'avaient pas voulu se séparer après les élections, et étaient demeurés assemblés, soit pour donner des instructions à leurs députés, soit par ce besoin de se réunir, de s'agiter, qui est toujours dans le cœur des hommes, et qui éclate avec d'autant plus de violence qu'il a été plus longtemps comprimé. Ils avaient eu le même sort que l'assemblée nationale: le lieu de leurs séances ayant été fermé, ils s'étaient rendus dans un autre; enfin ils avaient obtenu l'ouverture de l'Hôtel-de-ville, et là ils continuaient de se réunir et de correspondre avec leurs députés. Il n'existait point encore de feuilles publiques, rendant compte des séances de l'assemblée nationale; on avait besoin de se rapprocher pour s'entretenir et s'instruire des événements. Le jardin du Palais-Royal était le lieu des plus fréquents rassemblements. Ce magnifique jardin, entouré des plus riches magasins de l'Europe, et formant une dépendance du palais du duc d'Orléans, était le rendez-vous des étrangers, des débauchés, des oisifs, et surtout des plus grands agitateurs. Les discours les plus hardis étaient prononcés dans les cafés ou dans le jardin même. On voyait un orateur monter sur une table, et, réunissant la foule autour de lui, l'exciter par les paroles les plus violentes, paroles toujours impunies, car la multitude régnait là en souveraine. Des hommes qu'on supposait dévoués au duc d'Orléans s'y montraient des plus ardents. Les richesses de ce prince, ses prodigalités connues, ses emprunts énormes, son voisinage, son ambition, quoique vague, tout a dû le faire accuser. L'histoire, sans désigner aucun nom, peut assurer du moins que l'or a été répandu. Si la partie saine de la nation voulait ardemment la liberté, si la multitude inquiète et souffrante voulait s'agiter et faire son sort meilleur, il y a eu aussi des instigateurs qui ont quelquefois excité cette multitude et dirigé peut-être quelques-uns de ses coups. Du reste, cette influence n'est point à compter parmi les causes de la révolution, car ce n'est pas avec un peu d'or et des manœuvres secrètes qu'on ébranle une nation de vingt-cinq millions d'hommes.

Une occasion de troubles se présenta bientôt. Les gardes-françaises, troupes d'élite destinées à composer la garde du roi, étaient à Paris. Quatre compagnies se détachaient alternativement, et venaient faire leur service à Versailles. Outre la sévérité barbare de la nouvelle discipline, ces troupes avaient encore à se plaindre de celle de leur nouveau colonel.

Dans le pillage de la maison Reveillon, elles avaient bien montré quelque acharnement contre le peuple; mais plus tard elles en avaient éprouvé du regret, et, mêlées tous les jours à lui, elles avaient cédé à ses séductions. D'ailleurs, soldats et sous-officiers sentaient que toute carrière leur était fermée; ils étaient blessés de voir leurs jeunes officiers ne faire presque aucun service, ne figurer que les jours de parade, et, après les revues, ne pas même accompagner le régiment dans les casernes. Il y avait là comme ailleurs un tiers-état qui suffisait à tout et ne profitait de rien. L'indiscipline se manifesta, et quelques soldats furent enfermés à l'abbaye.

On se réunissait au Palais-Royal en criant: *«A l'abbaye!»* La multitude y courut aussitôt. Les portes en furent enfoncées, et on conduisit en triomphe les soldats qu'on venait d'en arracher [Note: 30 juin]. Tandis que le peuple les gardait au palais-Royal, une lettre fut écrite à l'assemblée pour demander leur liberté. Placée entre le peuple d'une part, et le gouvernement de l'autre, qui était suspect puisqu'il allait agir dans sa propre cause, l'assemblée ne pouvait manquer d'intervenir, et de commettre un empiétement en se mêlant de la police publique. Prenant une résolution tout à la fois adroite et sage, elle exprima aux Parisiens ses vœux pour le maintien du bon ordre, leur recommanda de ne pas le troubler, et en même temps elle envoya une députation au roi pour implorer sa clémence, comme un moyen infaillible de rétablir la concorde et la paix. Le roi, touché de la modération de l'assemblée, promit sa clémence quand l'ordre serait rétabli. Les gardes-françaises furent sur-le-champ remplacées dans les prisons, et une grâce du roi les en fit aussitôt sortir.

Tout allait bien jusque-là; mais la noblesse, en se réunissant aux deux ordres, avait cédé avec regret, et sur la promesse que sa réunion serait de courte durée. Elle s'assemblait tous les jours encore, et protestait contre les travaux de l'assemblée nationale; ses réunions étaient progressivement moins nombreuses; le 3 juillet on avait compté 138 membres présents; le 10 ils n'étaient plus que 93, et le 11, 80. Cependant les plus obstinés avaient persisté, et le 11 ils avaient résolu une protestation que les événements postérieurs les empêchèrent de rédiger. La cour, de son côté, n'avait pas cédé sans regret et sans projet. Revenue de son effroi après la séance du 23 juin, elle avait voulu la réunion générale pour entraver la marche de l'assemblée au moyen des nobles, et dans l'espérance de la dissoudre bientôt de vive force. Necker n'avait été conservé que pour couvrir par sa présence les trames secrètes qu'on ourdissait. À une certaine agitation, à la réserve dont on usait envers lui, il se doutait d'une grande machination. Le roi même n'était pas instruit de tout, et on se proposait sans doute d'aller plus loin qu'il ne voulait. Necker, qui croyait que toute l'action d'un homme d'état devait se borner à raisonner, et qui avait tout juste la force nécessaire pour faire des représentations, en faisait inutilement. Uni avec Mounier, Lally-Tolendal et Clermont-Tonnerre, ils méditaient tous ensemble l'établissement de la constitution anglaise. Pendant ce temps la cour poursuivait des préparatifs secrets; et les députés nobles ayant voulu se retirer, on les retint en leur parlant d'un événement prochain.

Des troupes s'approchaient; le vieux maréchal de Broglie en avait reçu le commandement général, et le baron de Besenval avait reçu le commandement

particulier de celles qui environnaient Paris. Quinze regimens, la plupart étrangers, étaient aux environs de la capitale. La jactance des courtisans révélait le danger, et ces conspirateurs, trop prompts à menacer, compromettaient ainsi leurs projets. Les députés populaires, instruits, non pas de tous les détails d'un plan qui n'était pas connu encore en entier, et que le roi lui-même n'a connu qu'en partie, mais qui certainement faisait craindre l'emploi de la violence, les députés populaires étaient irrités et songeaient aux moyens de résistance. On ignore et on ignorera probablement toujours quelle a été la part des moyens secrets dans l'insurrection du 14 juillet; mais peu importe. L'aristocratie conspirait, le parti populaire pouvait bien conspirer aussi. Les moyens employés étant les mêmes, reste la justice de la cause, et la justice n'était pas pour ceux qui voulaient revenir sur la réunion des trois ordres, dissoudre la représentation nationale, et servir contre ses plus courageux députés.

Mirabeau pensa que le plus sûr moyen d'intimider le pouvoir, c'était de le réduire à discuter publiquement les mesures qu'on lui voyait prendre. Il fallait pour cela les dénoncer ouvertement. S'il hésitait à répondre, s'il éludait, il était jugé; la nation était avertie et soulevée. Mirabeau fait suspendre les travaux de la constitution, et propose de demander au roi le renvoi des troupes. Il mêle dans ses paroles le respect pour le monarque aux reproches les plus sévères pour le gouvernement. Il dit que tous les jours des troupes nouvelles s'avancent; que tous les passages sont interceptés; que les ponts, les promenades sont changés en postes militaires; que des faits publics et cachés, des ordres et des contre-ordres précipités frappent tous les yeux et annoncent la guerre. Ajoutant à ces faits des reproches amers: "On montre, dit-il, plus de soldats menaçants à la nation, qu'une invasion de l'ennemi n'en rencontrerait peut-être, et mille fois plus du moins qu'on n'en a pu réunir pour secourir des amis martyrs de leur fidélité, et surtout pour conserver cette alliance des Hollandais, si précieuse, si chèrement conquise, et si honteusement perdue."

Son discours est aussitôt couvert d'applaudissements, l'adresse qu'il propose est adoptée. Seulement, comme en invoquant le renvoi des troupes il avait demandé qu'on les remplacât par des gardes bourgeoises, cet article est supprimé; l'adresse est votée à l'unanimité moins quatre voix. Dans cette adresse, demeurée célèbre, qu'il n'a, dit-on, point écrite, mais dont il avait fourni toutes les idées à un de ses amis, Mirabeau prévoyait presque tout ce qui allait arriver: l'explosion de la multitude et la défection des troupes par leur rapprochement avec les citoyens. Aussi adroit qu'audacieux, il osa assurer au roi que ses promesses ne seraient point vaines: "Vous nous avez appelés, lui disait-il, pour régénérer le royaume; vos vœux seront accomplis, malgré les pièges, les difficultés, les périls..., etc."

L'adresse fut présentée par une députation de vingt-quatre membres. Le roi, ne voulant pas s'expliquer, répondit que ce rassemblement de troupes n'avait d'autre objet que le maintien de la tranquillité publique, et la protection due à l'assemblée; qu'au surplus, si celle-ci avait encore des craintes, il la transférerait à Soissons ou à Noyon, et que lui-même se rendrait à Compiègne.

L'assemblée ne pouvait se contenter d'une pareille réponse, surtout de l'offre de l'éloigner de la capitale pour la placer entre deux camps. Le comte de Crillon proposa de s'en fier à la parole d'un roi honnête homme. "La parole d'un roi honnête homme, reprit Mirabeau, est un mauvais garant de la conduite de son ministère; notre confiance aveugle dans nos rois nous a perdus; nous avons demandé la retraite des troupes et non à fuir devant elles; il faut insister encore, et sans relâche."

Cette opinion ne fut point appuyée. Mirabeau insistait assez sur les moyens ouverts, pour qu'on lui pardonnât les machinations secrètes, s'il est vrai qu'elles aient été employées.

C'était le 11 juillet; Necker avait dit plusieurs fois au roi que si ses services lui déplaisaient, il se retirerait avec soumission. "Je prends votre parole," avait répondu le roi. Le 11 au soir, Necker recut un billet où Louis XVI le sommait de tenir sa parole, le pressait de partir, et ajoutait qu'il comptait assez sur lui pour espérer qu'il cacherait son départ à tout le monde. Necker, justifiant alors l'honorable confiance du monarque, part sans en avertir sa société, ni même sa fille, et se trouve en quelques heures fort loin de Versailles. Le lendemain 12 juillet était un dimanche. Le bruit se répandit à Paris que Necker avait été renvoyé, ainsi que MM. de Montmorin, de La Luzerne, de Puysegur et de Saint-Priest. On annonçait, pour les remplacer, MM. de Breteuil, de La Vauguyon, de Broglie, Foulon et Damecourt, presque tous connus par leur opposition à la cause populaire. L'alarme se répand dans Paris. On se rend au Palais-Royal. Un jeune homme, connu depuis par son exaltation républicaine, ne avec une âme tendre, mais bouillante, Camille Desmoulins, monte sur une table, montre des pistolets en criant aux armes, arrache une feuille d'arbre dont il fait une cocarde, et engage tout le monde à l'imiter.

Les arbres sont aussitôt dépouillés, et on se rend dans un musée renfermant des bustes en cire. On s'empare de ceux de Necker et du duc d'Orléans, menace, dit-on, de l'exil, et on se répand ensuite dans les quartiers de Paris. Cette foule parcourait la rue Saint-Honoré, lorsqu'elle rencontre, vers la place Vendôme, un détachement de Royal-Allemand qui fond sur elle, blesse plusieurs personnes, et entre autres un soldat des gardes-françaises. Ces derniers, tout disposés pour le peuple et contre le Royal-Allemand, avec lequel ils avaient eu une rixe les jours précédents, étaient casernes près de la place Louis XV; ils font feu sur Royal-Allemand. Le prince de Lambesc, qui commandait ce régiment, se replie aussitôt sur le jardin des Tuileries, charge la foule paisible qui s'y promenait, tue un vieillard au milieu de la confusion, et fait évacuer le jardin. Pendant ce temps, les troupes qui environnaient Paris se concentrent sur le Champ-de-Mars et la place Louis XV. La terreur alors n'a plus de bornes et se change en fureur. On se répand dans la ville en criant aux armes. La multitude court à l'Hôtel-de-Ville pour en demander. Les électeurs composant l'assemblée générale y étaient réunis. Ils livrent les armes qu'ils ne pouvaient plus refuser, et qu'on pillait déjà à l'instant où ils se décidaient à les accorder. Ces électeurs composaient en ce moment la seule autorité établie. Privés de tout pouvoir actif, ils prennent ceux que la circonstance exigeait, et ordonnent la convocation des districts. Tous les citoyens s'y rendent pour aviser aux moyens de se préserver à la fois de la fureur de la multitude et de l'attaque des troupes royales.

Pendant la nuit, le peuple, qui court toujours a ce qui l'intéresse, force et brûle les barrières, disperse les commis et rend toutes les entrées libres. Les boutiques des armuriers sont pillées. Ces brigands, déjà signalés chez Reveillon, et qu'on vit, dans toutes les occasions, sortir comme de dessous terre, reparaissent armés de piques et de bâtons, et répandent l'épouvante. Ces événements avaient eu lieu pendant la journée du dimanche 12 juillet, et dans la nuit du dimanche au lundi 13. Dans la matinée du lundi, les électeurs, toujours réunis à l'Hotel-de-Ville, croient devoir donner une forme plus légale à leur autorité; ils appellent, en conséquence, le prévôt des marchands, administrateur ordinaire de la cité. Celui-ci ne consent à céder que sur une réquisition en forme. On le requiert en effet, et on lui adjoint un certain nombre d'électeurs; on compose ainsi une municipalité revêtue de tous les pouvoirs. Cette municipalité mande auprès d'elle le lieutenant de police, et rédige en quelques heures un plan d'armement pour la milice bourgeoise.

Cette milice devait être composée de quarante-huit mille hommes, fournis par les districts. Le signe distinctif devait être, au lieu de la cocarde verte, la cocarde parisienne, rouge et bleue. Tout homme surpris en armes et avec cette cocarde, sans avoir été enrôlé par son district dans la garde bourgeoise, devait être arrêté, désarmé et puni. Telle fut la première origine des gardes nationales. Ce plan fut adopté par tous les districts, qui se hâtèrent de le mettre à exécution. Dans le courant de la même matinée, le peuple avait dévasté la maison de Saint-Lazare pour y chercher des grains; il avait forcé le Garde-Meuble pour y prendre des armes, et en avait exhumé des armures antiques dont il s'était revêtu. On voyait la foule, portant des casques et des piques, inonder la ville. Le peuple se montrait maintenant ennemi du pillage; avec sa mobilité ordinaire, il affectait le désintéressement, il respectait l'or, ne prenait que les armes, et arrêtait lui-même les brigands. Les gardes-françaises et les milices du guet avaient offert leurs services, et on les avait enrôlés dans la garde bourgeoise.

On demandait toujours des armes à grands cris. Le prévôt Flesselles, qui d'abord avait résisté à ses concitoyens, se montrait zélé maintenant, et promettait 12,000 fusils pour le jour même, davantage pour les jours suivants. Il prétendait avoir fait un marché avec un armurier inconnu. La chose paraissait difficile en songeant au peu de temps qui s'était écoulé. Cependant le soir étant arrivé, les caisses d'artillerie annoncées par Flesselles sont conduites à l'Hotel-de-Ville; on les ouvre, et on les trouve pleines de vieux linges. À cette vue la multitude s'indigne contre le prévôt, qui dit avoir été trompé. Pour l'apaiser, il la dirige vers les Chartreux, en assurant qu'elle y trouvera des armes. Les Chartreux étonnés reçoivent cette foule furieuse, l'introduisent dans leur retraite, et parviennent à la convaincre qu'ils ne possédaient rien de ce qu'avait annoncé le prévôt.

Le peuple, plus irrité que jamais, revient en criant à la trahison. Pour le satisfaire, on ordonne la fabrication de cinquante mille piques. Des poudres destinées pour Versailles descendaient la Seine sur des bateaux; on s'en empare, et un électeur en fait la distribution au milieu des plus grands dangers.

Une horrible confusion regnait a cet Hotel-de-Ville, siege des autorites, quartier-general de la milice, et centre de toutes les operations. Il fallait a la fois y pourvoir a la surete exterieure menacee par la cour, a la surete interieure menacee par les brigands; il fallait a chaque instant calmer les soupcons du peuple, qui se croyait trahi, et sauver de sa fureur ceux qui excitaient sa defiance. On voyait la des voitures arretees, des convois interceptes, des voyageurs attendant la permission de continuer leur route. Pendant la nuit, l'Hotel-de-Ville fut encore une fois menace par les brigands; un electeur, le courageux Moreau de Saint-Mery, charge d'y veiller, fit apporter des barils de poudre, et menaca de le faire sauter. Les brigands s'eloignerent a cette vue. Pendant ce temps, les citoyens retires chez eux se tenaient prêts a tous les genres d'attaque; ils avaient depave les rues, ouvert des tranchees, et pris tous les moyens de resister a un siege.

Pendant ces troubles de la capitale, la consternation regnait dans l'assemblee. Elle s'etait formee le 13 au matin, alarmee des evenemens qui se preparaient, et ignorant encore ce qui s'etait passe a Paris. Le depute Mounier s'eleve le premier contre le renvoi des ministres. Lally-Tolendal lui succede a la tribune, fait un magnifique eloge de Necker, et tous deux s'unissent pour proposer une adresse dans laquelle on demandera au roi le rappel des ministres disgracies. Un depute de la noblesse, M. de Virieu, propose meme de confirmer les arretes du 17 juin par un nouveau serment. M. de Clermont-Tonnerre s'oppose a cette proposition, comme inutile, et, rappelant les engagements deja pris par l'assemblee, s'ecrie: "La constitution sera, ou nous ne serons plus. " La discussion s'etait deja prolongee lorsqu'on apprend les troubles de Paris pendant la matinee du 13, et les malheurs dont la capitale etait menacee, entre des Francais indisciplines qui, selon l'expression du duc de Larochehoucauld, n'etaient dans la main de personne, et des etrangers disciplines, qui etaient dans la main du despotisme. On arrete aussitot d'envoyer une deputation au roi, pour lui peindre la desolation de la capitale, et le supplier d'ordonner le renvoi des troupes et l'etablissement des gardes bourgeoises. Le roi fait une reponse froide et tranquille qui ne s'accordait pas avec son coeur, et repete que Paris ne pouvait pas se garder. L'assemblee alors s'elevant au plus noble courage, rend un arrete memorable dans lequel elle insiste sur le renvoi des troupes, et sur l'etablissement des gardes bourgeoises, declare les ministres et tous les agens du pouvoir responsables, fait peser sur les conseils du roi, \_de quelque rang\_ qu'ils puissent etre, la responsabilite des malheurs qui se preparent; consolide la dette publique, defend de prononcer le nom infame de banqueroute, persiste dans ses precedens arretes, et ordonne au president d'exprimer ses regrets a M. Necker, ainsi qu'aux autres ministres. Apres ces mesures pleines d'energie et de prudence, l'assemblee, pour preserver ses membres de toute violence personnelle, se declare en permanence, et nomme M. de Lafayette vice-president, pour soulager le respectable archeveque de Vienne, a qui son age ne permettait pas de sieger jour et nuit.

La nuit du 13 au 14 s'ecoula ainsi au milieu du trouble et des alarmes. A chaque instant, des nouvelles funestes etaient donnees et contredites; on ne connaissait pas tous les projets de la cour, mais on savait que plusieurs deputes etaient menaces, que la violence allait etre employee contre Paris et les membres les plus signales de l'assemblee. Suspendue un

instant, la seance fut reprise a cinq heures du matin, 14 juillet.

L'assemblee, avec un calme imposant, reprit les travaux de la constitution, discuta avec beaucoup de justesse les moyens d'en accelerer l'execution et de la conduire avec prudence. Un comite fut nomme pour preparer les questions; il se composait de MM. l'evêque d'Autun, l'archevêque de Bordeaux, Lally, Clermont-Tonnerre, Mounier, Sieyes, Chapelier et Bergasse. La matinee s'écoula; on apprenait des nouvelles toujours plus sinistres; le roi, disait-on, devait partir dans la nuit, et l'assemblee rester livree a plusieurs regimens etrangers. Dans ce moment, on venait de voir les princes, la duchesse de Polignac et la reine, se promenant a l'Orangerie, flattant les officiers et les soldats, et leur faisant distribuer des rafraichissemens. Il parait qu'un grand dessein etait concu pour la nuit du 14 au 15, que Paris devait etre attaque sur sept points, le Palais-Royal enveloppe, l'assemblee dissoute, et la declaration du 23 juin portee au parlement; qu'enfin il devait etre pourvu aux besoins du tresor par la banqueroute et les billets d'etat. Il est certain que les commandans des troupes avaient recu l'ordre de s'avancer du 14 au 15, que les billets d'etat avaient ete fabriques, que les casernes des Suisses etaient pleines de munitions, et que le gouverneur de la Bastille avait demenage, ne laissant dans la place que quelques meubles indispensables. Dans l'apres-midi, les terreurs de l'assemblee redoublerent; on venait de voir passer le prince de Lambesc a toute bride; on entendait le bruit du canon, et on appliquait l'oreille a terre pour saisir les moindres bruits. Mirabeau proposa alors de suspendre toute discussion, et d'envoyer une seconde deputation au roi. La deputation partit aussitot pour faire de nouvelles instances. Dans ce moment, deux membres de l'assemblee, venus de Paris en toute hate, assurerent qu'on s'y egorgeait; l'un d'eux attesta qu'il avait vu un cadavre decapite et revetu de noir. La nuit commençait a se faire; on annonça l'arrivee de deux electeurs. Le plus profond silence regnait dans la salle; on entendait le bruit de leurs pas dans l'obscurite; et on apprit de leur bouche que la Bastille etait attaquée, que le canon avait tire, que le sang coulait, et qu'on etait menace des plus affreux malheurs. Aussitot une nouvelle deputation fut envoyee avant le retour de la precedente. Tandis qu'elle partait, la premiere arrivait et rapportait la reponse du roi. Le roi avait ordonne, disait-il, l'eloignement des troupes campees au Champ-de-Mars, et, ayant appris la formation de la garde bourgeoise, il avait nomme des officiers pour la commander.

A l'arrivee de la seconde deputation, le roi, toujours plus trouble, lui dit: "Messieurs, vous déchirez mon coeur de plus en plus par le recit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible que les ordres donnees aux troupes en soient la cause. " On n'avait obtenu encore que l'eloignement de l'armee. Il etait deux heures apres minuit. On repondit a la ville de Paris "que deux deputations avaient ete envoyees, et que les instances seraient renouvelees le lendemain, jusqu'a ce qu'elles eussent obtenu le succes qu'on avait droit d'attendre du coeur du roi, lorsque des impressions etrangeres n'en arreteraient plus les mouvemens." La seance fut un moment suspendue, et on apprit le soir les evenemens de la journee du 14.

Le peuple, des la nuit du 13, s'etait porte vers la Bastille; quelques coups de fusil avaient ete tires, et il parait que des instigateurs avaient profere plusieurs fois le cri: \_A la bastille!\_ Le voeu de sa destruction



se trouvait dans quelques cahiers; ainsi, les idées avaient pris d'avance cette direction. Oh demandait toujours des armes. Le bruit s'était répandu que l'Hotel des Invalides en contenait un dépôt considérable. On s'y rend aussitôt. Le commandant, M. de Sombreuil, en fait défendre l'entrée, disant qu'il doit demander des ordres à Versailles. Le peuple ne veut rien entendre, se précipite dans l'Hotel, enlève les canons et une grande quantité de fusils. Déjà dans ce moment une foule considérable assiégeait la Bastille. Les assiégeants disaient que le canon de la place était dirigé sur la ville, et qu'il fallait empêcher qu'on ne tirât sur elle. Le député d'un district demande à être introduit dans la forteresse, et l'obtient du commandant. En faisant la visite, il trouve trente-deux Suisses et quatre-vingt-deux invalides, et reçoit la parole de la garnison de ne pas faire feu si elle n'est attaquée. Pendant ces pourparlers le peuple, ne voyant pas paraître son député, commence à s'irriter, et celui-ci est obligé de se montrer pour apaiser la multitude. Il se retire enfin vers onze heures du matin. Une demi-heure s'était à peine écoulée, qu'une nouvelle troupe arrive en armes, en criant: "Nous voulons la Bastille!" La garnison somme les assaillants de se retirer, mais ils s'obstinent. Deux hommes montent avec intrépidité sur le toit du corps-de-garde, et brisent à coups de hache les chaînes du pont, qui retombe. La foule s'y précipite, et court à un second pont pour le franchir de même. En ce moment une décharge de mousqueterie l'arrête: elle recule, mais en faisant feu. Le combat dure quelques instants. Les électeurs réunis à l'Hotel-de-Ville, entendant le bruit de la mousqueterie, s'alarment toujours davantage, et envoient deux députations, l'une sur l'autre, pour sommer le commandant de laisser introduire dans la place un détachement de milice parisienne, sur le motif que toute force militaire dans Paris doit être sous la main de la ville. Ces deux députations arrivent successivement. Au milieu de ce siège populaire, il était très difficile de se faire entendre. Le bruit du tambour, la vue d'un drapeau suspendent quelque temps le feu. Les députés s'avancent; la garnison les attend, mais il est impossible de s'expliquer. Des coups de fusils sont tirés, on ne sait d'où. Le peuple, persuadé qu'il est trahi, se précipite pour mettre le feu à la place; la garnison tire alors à mitraille. Les gardes-françaises arrivent avec du canon et commencent une attaque en forme.

Sur ces entrefaites, un billet adressé par le baron de Besenval à Delaunay, commandant de la Bastille, est intercepté et lu à l'Hotel-de-Ville. Besenval engageait Delaunay à résister, lui assurant qu'il serait bientôt secouru. C'était en effet dans la soirée de ce jour que devaient s'exécuter les projets de la cour. Cependant Delaunay, n'étant point secouru, voyant l'acharnement du peuple, se saisit d'une meche allumée et veut faire sauter la place. La garnison s'y oppose, et l'oblige à se rendre: les signaux sont donnés, un pont est baissé. Les assiégeants s'approchent en promettant de ne commettre aucun mal; mais la foule se précipite et envahit les cours. Les Suisses parviennent à se sauver. Les invalides assaillis ne sont arrachés à la fureur du peuple que par le dévouement des gardes-françaises. En ce moment, une fille, belle, jeune et tremblante, se présente: on la suppose fille de Delaunay; on la saisit, et elle allait être brûlée, lorsqu'un brave soldat se précipite, l'arrache aux furieux, court la mettre en sûreté, et retourne à la mêlée.

Il était cinq heures et demie. Les électeurs étaient dans la plus cruelle

anxiete, lorsqu'ils entendent un murmure sourd et prolonge. Une foule se precipite en criant victoire. La salle est envahie; un garde-francaise, couvert de blessures, couronne de lauriers, est porte en triomphe par le peuple. Le reglement et les clefs de la Bastille sont au bout d'une baionnette; une main sanglante, s'elevant au-dessus de la foule, montre une boucle de col: c'etait celle du gouverneur Delaunay qui venait d'etre decapite. Deux gardes-francaises, Elie et Hullin, l'avaient defendu jusqu'a la derniere extremite. D'autres victimes avaient succombe, quoique defendues avec heroisme contre la ferocite de la populace. Une espece de fureur commencait a eclater contre Flesselles, le prevot des marchands, qu'on accusait de trahison. On pretendait qu'il avait trompe le peuple en lui promettant plusieurs fois des armes qu'il ne voulait pas lui donner. La salle etait pleine d'hommes tout bouillans d'un long combat, et presses par cent mille autres qui, restes au dehors, voulaient entrer a leur tour. Les electeurs s'efforcaient de justifier Flesselles aux yeux de la multitude. Il commencait a perdre son assurance, et deja tout pale il s'ecrie: "Puisque je suis suspect, je me retirerai.--Non, lui dit-on, venez au Palais-Royal, pour y etre juge." Il descend alors pour s'y rendre. La multitude s'ebroue, l'entoure, le presse. Arrive au quai Pelletier, un inconnu le renverse d'un coup de pistolet. On pretend qu'on avait saisi une lettre sur Delaunay, dans laquelle Flesselles lui disait: "Tenez bon, tandis que j'amuse les Parisiens avec des cocardes."

Tels avaient ete les malheureux evenemens de cette journee. Un mouvement de terreur succeda bientot a l'ivresse de la victoire. Les vainqueurs de la Bastille, etonnes de leur audace, et croyant retrouver le lendemain l'autorite formidable, n'osaient plus se nommer. A chaque instant on repandait que les troupes s'avancaient, pour saccager Paris. Moreau de Saint-Mery, le meme qui la veille avait menace les brigands de faire sauter l'Hotel-de-Ville, demeura inbranlable, et donna plus de trois mille ordres en quelques heures. Des que la prise de la Bastille avait ete connue a l'Hotel-de-Ville, les electeurs en avaient fait informer l'assemblee, qui l'avait apprise vers le milieu de la nuit. La seance etait suspendue, mais la nouvelle se repandit avec rapidite. La cour jusque-la, ne croyant point a l'energie du peuple, se riait des efforts d'une multitude aveugle qui voulait prendre une place vainement assiegee autrefois par le grand Conde, la cour etait paisible et se repandait en railleries. Cependant le roi commencait a etre inquiet; ses dernieres reponses avaient meme decele sa douleur. Il s'etait couche. Le duc de Liancourt, si connu par ses sentimens genereux, etait l'ami particulier de Louis XVI, et, en sa qualite de grand-maitre de la garde-robe, il avait toujours acces aupres de lui. Instruit des evenemens de Paris, il se rendit en toute hate aupres du monarque, l'eveilla malgre les ministres, et lui apprit ce qui s'etait passe. "Quelle revolte! s'ecria le prince.--Sire, reprit le duc de Liancourt, dites revolution." Le roi, eclaire par ses representations, consentit a se rendre des le matin a l'assemblee. La cour ceda aussi, et cet acte de confiance fut resolu. Dans cet intervalle, l'assemblee avait repris seance. On ignorait les nouvelles dispositions inspirees au roi, et il s'agissait de lui envoyer une derniere deputation, pour essayer de le toucher, et obtenir de lui tout ce qui restait encore a accorder. Cette deputation etait la cinquieme depuis ces funestes evenemens. Elle se composait de vingt-quatre membres, et allait se mettre en marche, lorsque Mirabeau, plus vehement que jamais, l'arrete: "Dites au roi, s'ecrie-t-il,

dites-lui bien que les hordes etrangeres dont nous sommes investis ont recu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs presens. Dites-lui que Toute la nuit ces satellites etrangers, gorges d'or et de vin, ont predit, dans leurs chants impies, l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'assemblee nationale. Dites-lui que dans son palais meme, les courtisans ont mele leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scene de la Saint-Barthelemi!

"Dites-lui que ce Henri dont l'univers benit la memoire, celui de ses aieux qu'il voulait prendre pour modele, faisait passer des vivres dans Paris revolte, qu'il assiegeait en personne; et que ses conseillers feroce font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidele et affame."

La deputation allait se rendre aupres du roi, lorsqu'on apprend qu'il arrive de son propre mouvement, sans garde et sans escorte. Des applaudissemens retentissent: "Attendez, reprend Mirabeau avec gravite, que le roi nous ait fait connaitre ses bonnes dispositions. Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque dans ce moment de douleur. Le silence des peuples est la lecon des rois!"

Louis XVI se presente alors accompagne de ses deux freres. Son discours simple et touchant excite le plus vif enthousiasme. Il rassure l'assemblee, qu'il nomme pour la premiere fois assemblee nationale; se plaint avec douceur des mefiances qu'on a concues: "Vous avez craint, leur dit-il; eh bien! c'est moi qui me fie a vous." Ces mots sont couverts d'applaudissemens.

Aussitot les deputes se levent, entourent le monarque, et le reconduisent a pied jusqu'au chateau. La foule se presse autour de lui, les larmes coulent de tous les yeux, et il peut a peine s'ouvrir un passage a travers ce nombreux cortege. La reine, en ce moment, placee avec la cour sur un balcon, contemplait de loin cette scene touchante. Son fils etait dans ses bras; sa fille, debout a ses cotes, jouait naivement avec les cheveux de son frere. La princesse, vivement emue, semblait se complaire dans cet amour des Francais. Helas! combien de fois un attendrissement reciproque n'a-t-il pas reconcilie les coeurs pendant ces funestes discordes! Pour un instant tout semblait oublie; mais le lendemain, le jour meme, la cour etait rendue a son orgueil, le peuple a ses mefiances, et l'implacable haine recommençait son cours.

La paix etait faite avec l'assemblee, mais il restait a la faire avec Paris. L'assemblee envoya d'abord une deputation a l'Hotel-de-Ville, pour porter la nouvelle de l'heureuse reconciliation operee avec le roi. Bailly, Lafayette, Lally-Tolendal, etaient du nombre des envoyes. Leur presence repandit la plus vive allegresse. Le discours de Lally fit naitre des transports si vifs, qu'on le porta en triomphe a une fenetre de l'Hotel-de-Ville pour le montrer au peuple. Une couronne de fleurs fut placee sur sa tete, et il recut ces hommages vis-a-vis la place meme ou avait expire son pere avec un baillon sur la bouche. La mort de l'infortune Flesselles, chef de la municipalite, et le refus du duc d'Aumont d'accepter le commandement de la milice bourgeoise, laissaient un prevot et un

commandant-general a nommer. Bailly fut designe, et au milieu des plus vives acclamations il fut nomme successeur de Flesselles, sous le titre de maire de Paris. La couronne qui avait ete sur la tete de Lally passa sur celle du nouveau maire; il voulut l'en arracher, mais l'archeveque de Paris l'y retint malgre lui. Le vertueux vieillard laissa alors echapper des larmes, et il se resigna a ses nouvelles fonctions. Digne representant d'une grande assemblee en presence de la majeste du trone, il etait moins capable de resister aux orages d'une commune, ou la multitude luttait tumultueusement contre ses magistrats. Faisant neanmoins abnegation de lui-meme, il allait se livrer au soin si difficile des subsistances, et nourrir un peuple qui devait l'en payer par tant d'ingratitude. Il restait a nommer un commandant de la milice. Il y avait dans la salle un buste envoye par l'Amerique affranchie a la ville de Paris. Moreau de Saint-Mery le montra de la main, tous les yeux s'y porterent, c'etait celui du marquis de Lafayette. Un cri general le proclama commandant. On vota aussitot un *Te Deum*, et on se transporta en foule a Notre-Dame. Les nouveaux magistrats, l'archeveque de Paris, les electeurs, meles a des gardes-francaises, a des soldats de la milice, marchant sous le bras des uns des autres, se rendirent a l'antique cathedrale, dans une espece d'ivresse. Sur la route, des enfans-trouves tomberent aux pieds de Bailly, qui avait beaucoup travaille pour les hopitaux; ils l'appelerent leur pere. Bailly les serra dans ses bras, en les nommant ses enfans. On arriva a l'eglise, on celebra la ceremonie, et chacun se repandit ensuite dans la cite, ou une joie delirante avait succede a la terreur de la veille. Dans ce moment, le peuple venait visiter l'ancre, si long-temps redoute, dont l'entree etait maintenant ouverte. On parcourait la Bastille avec une avide curiosite et une sorte de terreur. On y cherchait des instrumens de supplice, des cachots profonds. On y venait voir surtout une enorme pierre placee au milieu d'une prison obscure et marecageuse, et au centre de laquelle etait fixee une pesante chaine.

La cour, aussi aveugle dans ses craintes qu'elle l'avait ete dans sa confiance, redoutait si fort le peuple, qu'a chaque instant elle s'imaginait qu'une armee parisienne marchait sur Versailles. Le comte d'Artois, la famille de Polignac, si chere a la reine, quitterent alors la France, et furent les premiers emigres. Bailly vint rassurer le roi, et l'engagea au voyage de Paris, qui fut resolu malgre la resistance de la reine et de la cour.

Le roi se disposa a partir. Deux cents deputes furent charges de l'accompagner. La reine lui fit ses adieux avec une profonde douleur. Les gardes-du-corps l'escorterent jusqu'a Sevres, ou ils s'arreterent pour l'attendre. Bailly, a la tete de la municipalite, le recut aux portes de Paris, et lui presenta les clefs, offertes jadis a Henri IV. "Ce bon roi, lui dit Bailly, avait conquis son peuple; c'est aujourd'hui le peuple qui a reconquis son roi." La nation, legislative a Versailles, etait armee a Paris. Louis XVI, en entrant, se vit entoure d'une multitude silencieuse et enregimentee. Il arriva a l'Hotel-de-Ville[7], en passant sous une voule d'epees croisees sur sa tete en signe d'honneur. Son discours fut simple et touchant. Le peuple, qui ne pouvait plus se contenir, eclata enfin, et prodigua au roi ses applaudissemens accoutumes. Ces acclamations soulagerent un peu le coeur du prince; il ne put neanmoins dissimuler un mouvement de joie en apercevant les gardes-du-corps places sur les hauteurs

de Sevres; et a son retour la reine, se jetant a son cou, l'embrassa comme si elle avait craint de ne plus le revoir.

Louis XVI, pour satisfaire en entier le voeu public, ordonna le retour de Necker et le renvoi des nouveaux ministres. M. de Liancourt, ami du roi, et son conseiller si utile, fut élu president de l'assemblee. Les deputes nobles, qui, tout en assistant aux deliberations, refusaient encore d'y prendre part, cederent enfin, et donnerent leur vote. Ainsi s'acheva la confusion des ordres. Des cet instant on pouvait considerer la revolution comme accomplie. La nation, maitresse du pouvoir legislatif par l'assemblee, de la force publique par elle-meme, pouvait desormais realiser tout ce qui etait utile a ses interets. C'est en refusant l'egalite de l'impot qu'on avait rendu les etats-generaux necessaires; c'est en refusant un juste partage d'autorite dans ces etats qu'on y avait perdu toute influence; c'est enfin en voulant recouvrer cette influence qu'on avait souleve Paris, et provoque la nation tout entiere a s'emparer de la force publique.

#### NOTES:

[1] Voyez la note 1 a la fin du volume.

[2] Voyez la note 2 a la fin du volume.

[3] Seance du 10 juin.

[4] Voyez Ferrieres.

[5] Voyez la note 3 a la fin du volume.

[6] Note 4 a la fin du volume.

[7] 17 juillet.

#### CHAPITRE III.

TRAVAUX DE LA MUNICIPALITE DE PARIS.--LAFAYETTE COMMANDANT DE LA GARDE NATIONALE; SON CARACTERE ET SON ROLE DANS LA REVOLUTION.--MASSACRE DE FOULON ET DE BERTHIER.--RETOUR DE NECKER.--SITUATION ET DIVISION DES PARTIS ET DE LEURS CHEFS.--MIRABEAU; SON CARACTERE, SON PROJET ET SON GENIE. --LES BRIGANDS.--TROUBLES DANS LES PROVINCES ET LES CAMPAGNES.--NUIT DU 4 AOUT.--ABOLITION DES DROITS FEODaux ET DE TOUS LES PRIVILEGES. --DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME.--DISCUSSION SUR LA CONSTITUTION ET SUR LE \_veto\_--AGITATION A PARIS. RASSEMBLEMENT TUMULTUEUX AU PALAIS-ROYAL.

Cependant tout s'agitait dans le sein de la capitale, ou une nouvelle autorite venait de s'etablir. Le meme mouvement qui avait porte les electeurs a se mettre en action, poussait toutes les classes a en faire autant. L'assemblee avait ete imitee par l'Hotel-de-Ville, l'Hotel-de-Ville par les districts, et les districts par toutes les corporations. Tailleurs, cordonniers, boulangers, domestiques, reunis au Louvre, a la place Louis XV, aux Champs-Elysees, deliberaient en forme, malgre les defenses reiterees de la municipalite. Au milieu de ces mouvemens contraires,

l'Hotel-de-Ville, combattu par les districts, inquiete par le Palais-Royal, etait entoure d'obstacles, et pouvait a peine suffire aux soins de son immense administration. Il reunissait a lui seul l'autorite civile, judiciaire et militaire. Le quartier-general de la milice y etait fixe. Les juges, dans le premier moment, incertains sur leurs attributions, lui adressaient les accuses. Il avait meme la puissance legislative, car il etait charge de se faire une constitution. Bailly avait pour cet objet demande a chaque district deux commissaires qui, sous le nom de representans de la commune, devaient en regler la constitution. Pour suffire a tant de soins, les electeurs s'etaient partages en divers comites: l'un, nomme comite des recherches, s'occupait de la police; l'autre, nomme comite des subsistances, s'occupait des approvisionnemens, tache la plus difficile et la plus dangereuse de toutes. Bailly fut oblige de s'en occuper jour et nuit. Il fallait operer des achats continuels de ble, le faire moudre ensuite, et puis le porter a Paris a travers les campagnes affamees. Les convois etaient souvent arretes, et on avait besoin de detachemens nombreux pour empecher les pillages sur la route et dans les marches. Quoique l'etat vendit les bles a perte, afin que les boulangers pussent rabaisser le prix du pain, la multitude n'etait pas satisfaite: il fallait toujours diminuer ce prix, et la disette de Paris augmentait par cette diminution meme, parce que les campagnes couraient s'y approvisionner. La crainte du lendemain portait chacun a se pourvoir abondamment, et ce qui s'accumulait dans les mains des uns manquait aux autres. C'est la confiance qui hate les travaux du commerce, qui fait arriver les denrees, et qui rend leur distribution egale et facile; mais Quand la confiance disparaît, l'activite commerciale cesse; les objets n'arrivant plus au-devant des besoins, ces besoins s'irritent, ajoutent la confusion a la disette, et empechent la bonne distribution du peu qui reste. Le soin des subsistances etait donc le plus penible de tous. De cruels soucis devoraient Bailly et le comite. Tout le travail du jour suffisait a peine au besoin du jour, et il fallait recommencer le lendemain avec les memes inquietudes.

Lafayette, commandant de la milice bourgeoise[1], n'avait pas moins de peines. Il avait incorpore dans cette milice les gardes-francaises devoues a la revolution, un certain nombre de Suisses, et une grande quantite de soldats qui desertaient les regimens dans l'espoir d'une solde plus forte. Le roi en avait lui-meme donne l'autorisation. Ces troupes reunies composerent ce qu'on appela les compagnies du centre. La milice prit le nom de \_garde nationale\_, revetit l'uniforme, et ajouta aux deux couleurs rouge et bleue de la cocarde parisienne la couleur blanche, qui etait celle du roi. C'est la cette cocarde tricolore dont Lafayette predit les destinees en annoncant qu'elle ferait le tour du monde.

C'est a la tete de cette troupe que Lafayette s'efforça pendant deux annees consecutives de maintenir la tranquillite publique, et de faire executer les lois que l'assemblee decretait chaque jour. Lafayette, issu d'une famille ancienne et demeuree pure au milieu de la corruption des grands, doue d'un esprit droit, d'une ame ferme, amoureux de la vraie gloire, s'etait ennuye des frivolites de la cour et de la discipline pedantesque de nos armees. Sa patrie ne lui offrant rien de noble a tenter, il se decida pour l'entreprise la plus genereuse du siecle, et il partit pour l'Amerique le lendemain du jour ou l'on repandait en Europe qu'elle etait soumise. Il

y combattit a cote de Washington, et decida l'affranchissement du Nouveau-Monde par l'alliance dans la France. Revenu dans son pays avec un nom europeen, accueilli a la cour comme une nouveaute, il s'y montra simple et libre comme un Americain. Lorsque la philosophie, qui n'avait ete pour des nobles oisifs qu'un jeu d'esprit, exigea de leur part des sacrifices, Lafayette presque seul persista dans ses opinions, demanda les etats-generaux, contribua puissamment a la reunion des ordres, et fut nomme, en recompense, commandant-general de la garde nationale. Lafayette n'avait pas les passions et le genie qui font souvent abuser de la puissance: avec une ame egale, un esprit fin, un systeme de desinterressement invariable, il etait surtout propre au role que les circonstances lui avaient assigne, celui de faire executer les lois. Adore de ses troupes sans les avoir captivees par la victoire, plein de calme et de ressources au milieu des fureurs de la multitude, il maintenait l'ordre avec une vigilance infatigable. Les partis, qui l'avaient trouve incorruptible, accusaient son habilete, parce qu'ils ne pouvaient accuser son caractere. Cependant il ne se trompait pas sur les evenemens et sur les hommes, n'appréciait la cour et les chefs de parti que ce qu'ils valaient, les protegeait au peril de sa vie sans les estimer, et luttait souvent sans espoir contre les factions, mais avec la constance d'un homme qui ne doit jamais abandonner la chose publique, alors meme qu'il n'espere plus pour elle.

Lafayette, malgre toute sa vigilance, ne reussit pas toujours a arreter les fureurs populaires. Car quelque active que soit la force, elle ne peut se montrer partout contre un peuple partout souleve, qui voit dans chaque homme un ennemi. A chaque instant les bruits les plus ridicules etaient repandus et accredites. Tantot on disait que les soldats des gardes-françaises avaient ete empoisonnes, tantot que les farines avaient ete volontairement avariees, ou qu'on detournait leur arrivee; et ceux qui se donnaient les plus grandes peines pour les amener dans la capitale, etaient obliges de comparaitre devant un peuple aveugle qui les accablait d'outrages ou les couvrait d'applaudissemens, selon les dispositions du moment. Cependant il est certain que la fureur du peuple qui, en general, ne sait ni choisir ni chercher long-temps ses victimes, paraissait souvent dirigee soit par des miserables payes, comme on l'a dit, pour rendre les troubles plus graves en les ensanglantant, soit seulement par des hommes plus profondement haineux. Foulon et Berthier furent poursuivis et arretes loin de Paris, avec une intention evidente. Il n'y eut de spontane a leur egard que la fureur de la multitude qui les egorgea. Foulon, ancien intendant, homme dur et avide, avait commis d'horribles exactions, et avait ete un des ministres designes pour succeder a Necker et a ses collegues. Il fut arrete a Viry, quoiqu'il eut repandu le bruit de sa mort. On le conduisit a Paris, en lui reprochant d'avoir dit qu'il fallait faire manger du foin au peuple. On lui mit des orties au cou, un bouquet de chardons a la main, et une botte de foin derriere le dos. C'est en cet etat qu'il fut traîne a l'Hotel-de-Ville. Au meme instant, Berthier de Sauvigny, son gendre, etait arrete a Compiègne, sur de pretendus ordres de la commune de Paris, qui n'avaient pas ete donnes. La commune ecrivit aussitot pour le faire relacher, ce qui ne fut pas execute. On l'achemina vers Paris, dans le moment ou Foulon etait a l'Hotel-de-Ville, expose a la rage des furieux. La populace voulait l'egorger; les representations de Lafayette l'avaient un peu calmee, et elle consentait a ce que Foulon fut juge; mais elle

demandait que le jugement fut rendu a l'instant meme, pour jouir sur-le-champ de l'execution. Quelques electeurs avaient ete choisis pour servir de juges; mais, sous divers pretextes, ils avaient refuse cette terrible magistrature. Enfin, on avait designe Bailly et Lafayette, qui se trouvaient reduits a la cruelle extremite de se devouer a la rage de la populace, ou de sacrifier une victime. Cependant Lafayette, avec beaucoup d'art et de fermete, temporisait encore; il avait plusieurs fois adresse la parole a la multitude avec succes. Le malheureux Foulon, place sur un siege a ses cotes, eut l'imprudence d'applaudir a ses dernieres paroles. "Voyez-vous, dit un temoin, ils s'entendent!" A ce mot, la foule s'embranle et se precipite sur Foulon. Lafayette fait des efforts incroyables pour le soustraire aux assassins; on le lui arrache de nouveau, et l'infortuné vieillard est pendu a un reverbere. Sa tete est coupee, mise au bout d'une pique, et promenee dans Paris. Dans ce moment, Berthier arrivait dans un cabriolet conduit par des gardes, et poursuivi par la multitude. On lui montre la tete sanglante, sans qu'il se doute que c'est la tete de son beau-pere. On le conduit a l'Hotel-de-Ville, ou il prononce quelques mots pleins de courage et d'indignation. Saisi de nouveau par la multitude, il se degage un moment, s'empare d'une arme, se defend avec fureur, et succombe bientot comme le malheureux Foulon[2]. Ces meurtres avaient ete conduits par des ennemis ou de Foulon, ou de la chose publique; car, si la fureur du peuple a leur aspect avait ete spontanee, comme la plupart de ses mouvemens, leur arrestation avait ete combinee. Lafayette, rempli de douleur et d'indignation, resolut de donner sa demission. Bailly et la municipalite, effrayes de ce projet, s'empresserent de l'en detourner. Il fut alors convenu qu'il la donnerait pour faire sentir son mecontentement au peuple, mais qu'il se laisserait gagner par les instances qu'on ne manquerait pas de lui faire. En effet, le peuple et la milice l'entourerent, et lui promirent la plus grande obeissance. Il reprit le commandement a ces conditions; et depuis, il eut la satisfaction d'empêcher la plupart des troubles, grace a son energie et au devouement de sa troupe.

Pendant ce temps, Necker avait recu a Bale les ordres du roi et les instances de l'assemblee. Ce furent les Polignac qu'il avait laisses triomphans a Versailles, et qu'il rencontra fugitifs a Bale, qui, les premiers, lui apprirent les malheurs du trone et le retour subit de faveur qui l'attendait. Il se mit en route, et traversa la France, traine en triomphe par le peuple, auquel, selon son usage, il recommanda la paix et le bon ordre. Le roi le recut avec embarras, l'assemblee avec empressement; et il resolut de se rendre a Paris, ou il devait aussi avoir son jour de triomphe. Le projet de Necker etait de demander aux electeurs la grace et l'elargissement du baron de Besenval, quoiqu'il fut son ennemi. En vain Bailly, non moins ennemi que lui des mesures de rigueur, mais plus juste appreciateur des circonstances, lui representa le danger d'une telle mesure, et lui fit sentir que cette faveur, obtenue par l'entrainement, serait revoquee le lendemain comme illegale, parce qu'un corps administratif ne pouvait ni condamner ni faire grace: Necker s'obstina, et fit l'essai de son influence sur la capitale. Il se rendit a l'Hotel-de-Ville le 30 juillet. Ses esperances furent outrepassees, et il dut se croire tout-puissant, en voyant les transports de la multitude. Tout emu, les yeux pleins de larmes, il demanda une amnistie generale, qui fut aussitot accordee par acclamation. Les deux assemblees des electeurs et des representans se montrerent egalement empressees; les electeurs decreterent



l'amnistie generale, les representans de la commune ordonnerent la liberte de Besenval. Necker se retira enivre, prenant pour lui les applaudissemens qui s'adressaient a sa disgrace. Mais, des ce jour, il allait etre detrompe: Mirabeau lui preparait un cruel reveil. Dans l'assemblee, dans les districts, un cri general s'eleva contre la sensibilitie du ministre, excusable, disait-on, mais egaree. Le district de l'Oratoire, excite, a ce qu'on assure, par Mirabeau, fut le premier a reclamer. On soutint de toutes parts qu'un corps administratif ne pouvait ni condamner ni absoudre. La mesure illegale de l'Hotel-de-Ville fut revoquee, et la detention du baron de Besenval maintenue. Ainsi se verifiait l'avis du sage Bailly, que Necker n'avait pas voulu suivre.

Dans ce moment, les partis commençaient a se prononcer davantage. Les parlemens, la noblesse, le clerge, la cour, menaces tous de la meme ruine, avaient confondu leurs interets et agissaient de concert. Il n'y avait plus a la cour ni le comte d'Artois ni les Polignac. Une sorte de consternation, melee de desesperoir, regnait dans l'aristocratie. N'ayant pu empecher ce qu'elle appelait le mal, elle desirait maintenant que le peuple en commit le plus possible, pour amener le bien par l'exces meme de ce mal. Ce systeme mele de depot et de perfidie, qu'on appelle le pessimisme politique, commence chez les partis des qu'ils ont fait assez de pertes pour renoncer a ce qui leur reste, dans l'espoir de tout recouvrer. L'aristocratie se mit des lors a l'employer, et souvent on la vit voter avec les membres les plus violens du parti populaire.

Les circonstances font surgir les hommes. Le peril de la noblesse avait fait naitre un defenseur pour elle. Le jeune Cazales, capitaine dans les dragons de la reine, avait trouve en lui une force d'esprit et une facilite d'expression inattendues. Precis et simple, il disait promptement et convenablement ce qu'il fallait dire; et on doit regretter que son esprit si juste ait ete consacre a une cause qui n'a eu quelques raisons a faire valoir qu'apres avoir ete persecutee. Le clerge avait trouve son defenseur dans l'abbe Maury. Cet abbe, sophiste exerce et inepuisable, avait des saillies heureuses et beaucoup de sang-froid; il savait resister courageusement au tumulte, et audacieusement a l'evidence. Tels etaient les moyens et les dispositions de l'aristocratie.

Le ministere etait sans vues et sans projets. Necker, hai de la cour qui le souffrait par obligation, Necker seul avait non un plan, mais un voeu. Il avait toujours desire la constitution anglaise, la meilleure sans doute qu'on put adopter comme accommodement entre le trone, l'aristocratie et le peuple; mais cette constitution, proposee par l'evêque de Langres avant l'etablissement d'une seule assemblee, et refusee par les premiers ordres, etait devenue impossible. La haute noblesse ne voulait pas des deux chambres, parce que c'etait une transaction; la petite noblesse, parce qu'elle ne pouvait entrer dans la chambre haute; le parti populaire, parce que, tout effraye encore de l'aristocratie, il ne voulait lui laisser aucune influence. Quelques deputes seulement, les uns par moderation, les autres parce que cette idee leur etait propre, desiraient les institutions anglaises, et formaient tout le parti du ministre, parti faible, parce qu'il n'offrait que des vues conciliatoires a des passions irritees, et qu'il n'opposait a ses adversaires que des raisonnemens et aucun moyen d'action.

Le parti populaire commençait à se diviser, parce qu'il commençait à vaincre. Lally-Tolendal, Mounier, Mallouet et les autres partisans de Necker, approuvaient tout ce qui s'était fait jusque-là, parce que tout ce qui s'était fait avait amené le gouvernement à leurs idées, c'est-à-dire à la constitution anglaise. Maintenant ils jugeaient que c'était assez; reconciliés avec le pouvoir, ils voulaient s'arrêter. Le parti populaire ne croyait pas au contraire devoir s'arrêter encore. C'était dans le club Breton<sup>[3]</sup> qu'il s'agitait avec le plus de véhémence. Une conviction sincère était le mobile du plus grand nombre de ses membres; des prétentions personnelles commençaient néanmoins à s'y montrer, et déjà les mouvements de l'intérêt individuel succédaient aux premiers élans du patriotisme. Barnave, jeune avocat de Grenoble, doué d'un esprit clair, facile, et possédant au plus haut degré le talent de bien dire, formait avec les deux Lameth un triumvirat qui intéressait par sa jeunesse, et qui bientôt influait par son activité et ses talents. Duport, ce jeune conseiller au parlement, qu'on a déjà vu figurer, faisait partie de leur association. On disait alors que Duport pensait tout ce qu'il fallait faire, que Barnave le disait, et que les Lameth l'exécutaient. Cependant ces jeunes députés étaient amis entre eux, sans être encore ennemis prononcés de personne.

Le plus audacieux des chefs populaires, celui qui, toujours en avant, ouvrait les délibérations les plus hardies, était Mirabeau. Les absurdes institutions de la vieille monarchie avaient blessé des esprits justes et indigné des cœurs droits; mais il n'était pas possible qu'elles n'eussent froissé quelque âme ardente et irritée de grandes passions. Cette âme fut celle de Mirabeau, qui, rencontrant dès sa naissance tous les despotismes, celui de son père, du gouvernement et des tribunaux, employa sa jeunesse à les combattre et à les haïr. Il était né sous le soleil de la Provence, et issu d'une famille noble. De bonne heure il s'était fait connaître par ses désordres, ses querelles et une éloquence emportée. Ses voyages, ses observations, ses immenses lectures, lui avaient tout appris, et il avait tout retenu. Mais outre, bizarre, sophiste même quand il n'était pas soutenu par la passion, il devenait tout autre par elle. Promptement excité par la tribune et la présence de ses contradicteurs, son esprit s'enflammait: d'abord ses premières vues étaient confuses, ses paroles entrecoupées, ses chairs palpitantes, mais bientôt venait la lumière; alors son esprit faisait en un instant le travail des années; et à la tribune même, tout était pour lui découverte, expression vive et soudaine. Contrarié de nouveau, il revenait plus pressant et plus clair, et présentait la vérité en images frappantes ou terribles. Les circonstances étaient-elles difficiles, les esprits fatigués d'une longue discussion ou intimidés par le danger, un cri, un mot décisif s'échappait de sa bouche, sa tête se montrait effrayante de laideur et de génie, et l'assemblée éclairée ou raffermie rendait des lois, ou prenait des résolutions magnanimes.

Fier de ses hautes qualités, s'égayant de ses vices, tour à tour altier ou souple, il séduisait les uns par ses flatteries, intimidait les autres par ses sarcasmes, et les conduisait tous à sa suite par une singulière puissance d'entraînement. Son parti était partout, dans le peuple, dans l'assemblée, dans la cour même, dans tous ceux enfin auxquels il s'adressait dans le moment. Se mêlant familièrement avec les hommes, juste

quand il fallait l'être, il avait applaudi au talent naissant de Barnave, quoiqu'il n'aimât pas ses jeunes amis; il appréciait l'esprit profond de Sieyès, et caressait son humeur sauvage; il redoutait dans Lafayette une vie trop pure; il detestait dans Necker un rigorisme extrême, une raison orgueilleuse, et la prétention de gouverner une révolution qu'il savait lui appartenir. Il aimait peu le duc d'Orléans et son ambition incertaine; et comme on le verra bientôt, il n'eut jamais avec lui aucun intérêt commun. Seul ainsi avec son génie, il attaquait le despotisme qu'il avait juré de détruire. Cependant, s'il ne voulait pas les vanités de la monarchie, il voulait encore moins de l'ostracisme des républiques; mais n'étant pas assez vengé des grands et du pouvoir, il continuait de détruire. D'ailleurs, devore de besoins, mécontent du présent, il s'avancait vers un avenir inconnu, faisant tout supposer de ses talents, de son ambition, de ses vices, du mauvais état de sa fortune, et autorisant, par le cynisme de ses propos, tous les soupçons et toutes les calomnies.

Ainsi se divisaient la France et les partis. Les premiers différends entre les députés populaires eurent lieu à l'occasion des excès de la multitude. Mounier et Lally-Tolendal voulaient une proclamation solennelle au peuple, pour imputer ses excès. L'assemblée, sentant l'inutilité de ce moyen et la nécessité de ne pas indisposer la multitude qui l'avait soutenue, s'y refusa d'abord; mais, cedant ensuite aux instances de quelques-uns de ses membres, elle finit par faire une proclamation qui, comme elle l'avait prévu, fut tout à fait inutile, car on ne calme pas avec des paroles un peuple soulevé.

L'agitation était universelle. Une terreur subite s'était répandue. Le nom de ces brigands qu'on avait vus apparaître dans les diverses émeutes était dans toutes les bouches, leur image dans tous les esprits. La cour reprochait leurs ravages au parti populaire, le parti populaire à la cour. Tout à coup des courriers se répandent, et, traversant la France en tous sens, annoncent que les brigands arrivent et qu'ils coupent les moissons avant leur maturité. On se réunit de toutes parts, et en quelques jours la France entière est en armes, attendant les brigands qui n'arrivent pas. Ce stratagème, qui rendit universelle la révolution du 14 juillet, en provoquant l'armement de la nation, fut attribué alors à tous les partis, et depuis il a été surtout imputé au parti populaire, qui en a recueilli les résultats. Il est étonnant qu'on se soit ainsi jeté la responsabilité d'un stratagème plus ingénieux que coupable. On l'a mis sur le compte de Mirabeau, qui se fut applaudi d'en être l'auteur, et qui l'a pourtant désavoué. Il était assez dans le caractère de l'esprit de Sieyès, et quelques-uns ont cru que ce dernier l'avait suggéré au duc d'Orléans. D'autres enfin en ont accusé la cour. Ils ont pensé que ces courriers eussent été arrêtés à chaque pas, sans l'aveu du gouvernement; que la cour n'ayant jamais cru la révolution générale, et la regardant comme une simple émeute des Parisiens, avait voulu armer les provinces pour les opposer à Paris. Quoi qu'il en soit, ce moyen tourna au profit de la nation, qu'il mit en armes et en état de veiller à sa sûreté et à ses droits.

Le peuple des villes avait secoué ses entraves, le peuple des campagnes voulait aussi secouer les siennes. Il refusait de payer les droits féodaux; il poursuivait ceux des seigneurs qui l'avaient opprimé; il incendiait les châteaux, brûlait les titres de propriété, et se livrait dans quelques pays

a des vengeances atroces. Un accident déplorable avait surtout excité cette effervescence universelle. Un sieur de Mesmai, seigneur de Quincey, donnait une fête autour de son château. Tout le peuple des campagnes y était rassemblé, et se livrait à la joie, lorsqu'un baril de poudre, s'enflammant tout à coup, produisit une explosion meurtrière. Cet accident, reconnu depuis pour un effet de l'imprudence, et non de la trahison, fut imputé à crime au sieur de Mesmai. Le bruit s'en répandit bientôt, et provoqua partout les cruautés de ces paysans, endurcis par une vie misérable, et rendus féroces par de longues souffrances. Les ministres vinrent en corps faire à l'assemblée un tableau de l'état déplorable de la France, et lui demander les moyens de rétablir l'ordre. Ces désastres de tout genre s'étaient manifestés depuis le 14 juillet. Le mois d'août commençait, et il devenait indispensable de rétablir l'action du gouvernement et des lois. Mais pour le tenter avec succès, il fallait commencer la régénération de l'état par la réforme des institutions qui blessaient le plus vivement le peuple et le disposaient davantage à se soulever. Une partie de la nation, soumise à l'autre, supportait une foule de droits appelés féodaux. Les uns, qualifiés utiles, obligeaient les paysans à des redevances ruineuses; les autres, qualifiés honorifiques, les soumettaient envers leurs seigneurs à des respects et à des services humiliants. C'étaient là les restes de la barbarie féodale, dont l'abolition était due à l'humanité. Ces privilèges, regardés comme des propriétés, appelés même de ce nom par le roi, dans la déclaration du 23 juin, ne pouvaient être abolis par une discussion. Il fallait, par un mouvement subit et inspiré, exciter les possesseurs à s'en dépouiller eux-mêmes.

L'assemblée discutait alors la fameuse déclaration des droits de l'homme. On avait d'abord agité s'il en serait fait une, et on avait décidé le 4 août au matin, qu'elle serait faite et placée en tête de la constitution. Dans la soirée du même jour, le comité fit son rapport sur les troubles et les moyens de les faire cesser. Le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, tous deux membres de la noblesse, montent alors à la tribune, et représentent que c'est peu d'employer la force pour ramener le peuple, qu'il faut détruire la cause de ses maux, et que l'agitation qui en est la suite sera aussitôt calmée. S'expliquant enfin plus clairement, ils proposent d'abolir tous les droits vexatoires qui, sous le titre de droits féodaux, écrasent les campagnes. M. Leguen de Kerendal, propriétaire dans la Bretagne, se présente à la tribune, en habit de cultivateur, et fait un tableau effrayant du régime féodal. Aussitôt la générosité excitée chez les uns, l'orgueil engagé chez les autres, amènent un désintéressement subit; chacun s'élance à la tribune pour abdiquer ses privilèges. La noblesse donne le premier exemple; le clergé, non moins empressé, se hâte de le suivre. Une espèce d'ivresse s'empare de l'assemblée; mettant de côté une discussion superflue, et qui n'était certainement pas nécessaire pour démontrer la justice de pareils sacrifices, tous les ordres, toutes les classes, tous les possesseurs de prérogatives quelconques, se hâtent de faire aussi leurs renoncements. Après les députés des premiers ordres, ceux des communes viennent à leur tour faire leurs offrandes. Ne pouvant immoler des privilèges personnels, ils offrent ceux des provinces et des villes. L'égalité des droits, rétablie entre les individus, l'est ainsi entre toutes les parties du territoire. Quelques-uns apportent des pensions, et un membre du parlement, n'ayant rien à donner, promet son dévouement à la chose publique. Les marches du bureau sont couvertes

de deputes qui viennent deposer l'acte de leur renonciation; on se contente pour le moment d'enumerer les sacrifices, et on remet au jour suivant la redaction des articles. L'entrainement etait general; mais au milieu de cet enthousiasme il etait facile d'apercevoir que certains privileges peu sincerés voulaient pousser les choses au pire. Tout etait a craindre de l'effet de la nuit et de l'impulsion donnee, lorsque Lally-Tolendal, apercevant le danger, fait passer un billet au president. "Il faut tout redouter, lui dit-il, de l'entrainement de l'assemblee: levez la seance." Au meme instant, un depute s'elance vers lui, et, lui serrant la main avec emotion, lui dit: "Livrez-nous la sanction royale, et nous sommes amis." Lally-Tolendal, sentant alors le besoin de rattacher la revolution au roi, propose de le proclamer restaurateur de la liberte francaise. La proposition est accueillie avec enthousiasme; un *Te Deum* est decrete, et on se separe enfin vers le milieu de la nuit.

On avait arrete pendant cette nuit memorable:

L'abolition de la qualite de serf;

La faculte de rembourser les droits seigneuriaux;

L'abolition des juridictions seigneuriales;

La suppression des droits exclusifs de chasse, de colombiers, de garenne, etc.;

Le rachat de la dime;

L'egalite des impots;

L'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires;

L'abolition de la venalite des offices;

La destruction de tous les privileges de villes et de provinces;

La reformation des jurandes;

Et la suppression des pensions obtenues sans titres.

Ces resolutions avaient ete arretees sous forme generale, mais il restait a les rediger en decrets; et c'est alors que le premier elan de generosite etant passe, chacun etant rendu a ses penchans, les uns devaient chercher a etendre, les autres a resserrer les concessions obtenues. La discussion devint vive, et une resistance tardive et mal entendue fit evanouir toute reconnaissance.

L'abolition des droits feodaux avait ete convenue, mais il fallait distinguer, entre ces droits, lesquels seraient abolis ou rachetes. En abordant jadis le territoire, les conquerans, premiers auteurs de la noblesse, avaient impose aux hommes des services, et aux terres des tributs. Ils avaient meme occupe une partie du sol, et ne l'avaient que successivement restitue aux cultivateurs, moyennant des rentes

perpetuelles. Une longue possession, suivie de transmissions nombreuses, constituant la propriete, toutes les charges imposees aux hommes et aux terres en avaient acquis le caractere. L'assemblee constituante etait donc reduite a attaquer les proprietes. Dans cette situation, ce n'etait pas comme plus ou moins bien acquises, mais comme plus ou moins onereuses a la societe, qu'elle avait a les juger. Elle abolit les services personnels; et plusieurs de ces services ayant ete changes en redevance, elle abolit ces redevances. Parmi les tributs imposes aux terres, elle supprima ceux qui etaient evidemment le reste de la servitude, comme le droit impose sur les transmissions; et elle declara rachetables toutes les rentes perpetuelles, qui etaient le prix auquel la noblesse avait jadis cede aux cultivateurs une partie du territoire. Rien n'est donc plus absurde que d'accuser l'assemblee constituante d'avoir viole les proprietes, puisque tout l'etait devenu; et il est etrange que la noblesse, les ayant si long-temps violees, soit en exigeant des tributs, soit en ne payant pas les impots, se montrat tout a coup si rigoureuse sur les principes, quand il s'agissait de ses prerogatives. Les justices seigneuriales furent aussi appelees proprietes, puisque depuis des siecles elles etaient transmises en heritage; mais l'assemblee ne s'en laissa pas imposer par ce titre, et les abolit, en ordonnant cependant qu'elles fussent maintenues jusqu'a ce qu'on eut pourvu a leur remplacement.

Le droit exclusif de chasse fut aussi un objet de vives disputes. Malgre la vaine objection que bientot toute la population serait en armes, si le droit de chasse etait accorde, il fut rendu a chacun dans l'etendue de ses champs. Les colombiers privilegies furent egalement defendus. L'assemblee decida que chacun pourrait en avoir, mais qu'a l'epoque des moissons les pigeons pourraient etre tues, comme le gibier ordinaire, sur le territoire qu'ils iraient parcourir. Toutes les capitaineries furent abolies, et on ajouta cependant qu'il serait pourvu aux plaisirs personnels du roi, par des moyens compatibles avec la liberte et la propriete.

Un article excita surtout de violents debats, a cause des questions plus importantes dont il etait le prelude, et des interets qu'il attaquait: c'est celui des dimes. Dans la nuit du 4 aout, l'assemblee avait declare les dimes rachetables. Au moment de la redaction, elle voulut les abolir sans rachat, en ayant soin d'ajouter qu'il serait pourvu par l'etat a l'entretien du clerge. Sans doute il y avait un defaut de forme dans cette decision, car c'etait revenir sur une resolution deja prise. Mais Garat repondit a cette objection que c'etait la un veritable rachat, puisqu'au lieu du contribuable c'etait l'etat qui rachetait la dime, en se chargeant de pourvoir aux besoins du clerge. L'abbe Sieyes, qu'on fut etonne de voir parmi les defenseurs de la dime, et qu'on ne jugea pas defenseur desinteresse de cet impot, convint, en effet, que l'etat rachetait veritablement la dime, mais qu'il faisait un vol a la masse de la nation, en lui faisant supporter une dette qui ne devait peser que sur les proprietaires fonciers. Cette objection, presentee d'une maniere tranchante, fut accompagnee de ce mot si amer et depuis souvent repete: "Vous voulez etre libres, et vous ne savez pas etre justes." Quoique Sieyes ne crut pas qu'il fut possible de repondre a cette objection, la reponse etait facile. La dette du culte est celle de tous; convient-il de la faire supporter aux proprietaires fonciers plutot qu'a l'universalite des contribuables? C'est a l'etat a en juger. Il ne vole personne en faisant de

l'impôt la repartition qu'il juge la plus convenable. La dime, en écrasant les petits propriétaires, détruisait l'agriculture; l'état devait donc déplacer cet impôt; c'est ce que Mirabeau prouva avec la dernière évidence. Le clerge, qui préférerait la dime parce qu'il prévoyait bien que le salaire adjugé par l'état serait mesuré sur ses vrais besoins, se prétendit propriétaire de la dime par des concessions immémoriales; il renouvela cette raison si répétée de la longue possession qui ne prouve rien, car tout, jusqu'à la tyrannie, serait légitime par la possession. On lui répondit que la dime n'était qu'un usufruit; qu'elle n'était point transmissible, et n'avait pas les principaux caractères de la propriété; qu'elle était évidemment un impôt établi en sa faveur, et que cet impôt, l'état se chargeait de le changer en un autre. L'orgueil du clerge fut révolté de l'idée de recevoir un salaire, il s'en plaignit avec violence; et Mirabeau, qui excellait à lancer des traits décisifs de raison et d'ironie, répondit aux interrupteurs qu'il ne connaissait que trois moyens d'exister dans la société: être ou voleur, ou mendiant, ou salarié. Le clerge sentit qu'il lui convenait d'abandonner ce qu'il ne pouvait plus défendre. Les cures surtout, sachant qu'ils avaient tout à gagner de l'esprit de justice qui régnait dans l'assemblée, et que c'était l'opulence des prélats qu'on voulait particulièrement attaquer, furent les premiers à se désister. L'abolition entière des dimes fut donc décrétée, sous la condition que l'état se chargerait des frais du culte, mais qu'en attendant la dime continuerait d'être perçue. Cette dernière clause pleine d'égards devint, il est vrai, inutile. Le peuple ne voulut plus payer, mais il ne le voulait déjà plus, même avant le décret, et quand l'assemblée abolit le régime féodal, il était déjà renversé de fait. Le 13 août, tous les articles furent présentés au monarque, qui accepta le titre de restaurateur de la liberté française, et assista au *Te Deum*, ayant à sa droite le président, et à sa suite tous les députés.

Ainsi fut consommée la plus importante réforme de la révolution.

L'assemblée avait montré autant de force que de mesure. Malheureusement un peuple ne sait jamais rentrer avec modération dans l'exercice de ses droits. Des violences atroces furent commises dans tout le royaume. Les châteaux continuèrent d'être incendiés, les campagnes furent inondées par des chasseurs qui s'empressaient d'exercer des droits si nouveaux pour eux. Ils se répandirent dans les champs naguère réservés aux plaisirs de leurs seuls oppresseurs, et commirent d'affreuses devastations. Toute usurpation a un cruel retour, et celui qui usurpe devrait y songer, du moins pour ses enfants, qui presque toujours portent sa peine. De nombreux accidents eurent lieu. Dès le 7 du mois d'août, les ministres s'étaient de nouveau présentés à l'assemblée pour lui faire un rapport sur l'état du royaume. Le garde-des-sceaux avait dénoncé les désordres alarmants qui avaient éclaté; Necker avait révélé le déplorable état des finances. L'assemblée recut ce double message avec tristesse, mais sans découragement. Le 10, elle rendit un décret sur la tranquillité publique, par lequel les municipalités étaient chargées de veiller au maintien de l'ordre, en dissipant tous les attroupements séditieux. Elles devaient livrer les simples perturbateurs aux tribunaux, mais emprisonner ceux qui avaient répandu des alarmes, allégué de faux ordres, ou excité des violences, et envoyer la procédure à l'assemblée nationale, pour qu'on put remonter à la cause des troubles. Les milices nationales et les troupes réglées étaient mises à la disposition des municipalités, et elles devaient prêter serment d'être fidèles à la

nation, au roi et a la loi, etc. C'est ce serment qui fut appele depuis le serment civique.

Le rapport de Necker sur les finances fut extremement alarmant. C'etait le besoin des subsides qui avait fait recourir a une assemblee nationale; cette assemblee a peine reunie etait entree en lutte avec le pouvoir, et, ne songeant qu'au besoin pressant d'etablir des garanties, elle avait neglige celui d'assurer les revenus de l'etat. Necker seul avait tout le souci des finances. Tandis que Bailly, charge des subsistances de la capitale, etait dans les plus cruelles angoisses, Necker, tourmente de besoins moins pressans, mais bien plus etendus, Necker, enferme dans ses penibles calculs, devore de mille peines, s'efforçait de pourvoir a la detresse publique; et, tandis qu'il ne songeait qu'a des questions financieres, il ne comprenait pas que l'assemblee ne songeait qu'a des questions politiques. Necker et l'assemblee, preoccupes chacun de leur objet, n'en voyaient pas d'autres. Cependant, si les alarmes de Necker etaient justifiees par la detresse actuelle, la confiance de l'assemblee l'etait par l'elevation de ses vues. Cette assemblee, embrassant la France et son avenir, ne pouvait pas croire que ce beau royaume, obere un instant, fut a jamais frappe d'indigence.

Necker, en entrant au ministere, en aout 1788, ne trouva que 400,000 francs au tresor. Il avait, a force de soins, pourvu au plus pressant; et depuis, les circonstances avaient accru les besoins en diminuant les ressources. Il avait fallu acheter des bles, les revendre au-dessous du prix coutant, faire des aumones considerables, etablir des travaux publics pour occuper des ouvriers. Il etait sorti du tresor, pour ce dernier objet, jusqu'a 12,000 francs par jour. En meme temps que les depenses s'etaient augmentees, les recettes avaient baisse. La reduction du prix du sel, le retard des paiemens, et souvent le refus absolu d'acquitter des impots, la contrebande a force armee, la destruction des barrieres, le pillage meme des registres et le meurtre des commis, avaient aneanti une partie des revenus. En consequence, Necker demanda un emprunt de trente millions. La premiere impression fut si vive, qu'on voulut voter l'emprunt par acclamation; mais ce premier mouvement se calma bientot. On temoigna de la repugnance pour de nouveaux emprunts, et on commit une espece de contradiction en invoquant les cahiers auxquels on avait deja renonce, et qui defendaient de consentir l'impot avant d'avoir fait la constitution; on alla meme jusqu'a faire le calcul des sommes recues depuis l'annee precedente, comme si on s'etait defie du ministre. Cependant la necessite de pourvoir aux besoins de l'etat fit adopter l'emprunt; mais on changea le plan du ministre, et on reduisit l'interet a quatre et demi pour cent, par la fausse esperance d'un patriotisme qui etait dans la nation, mais qui ne pouvait se trouver chez les preteurs de profession, les seuls qui se livrent ordinairement a ces sortes de speculations financieres. Cette premiere faute fut une de celles que commettent ordinairement les assemblees, quand elles remplacent les vues immediates du ministre qui agit, par les vues generales de douze cents esprits qui speculent. Il fut facile d'apercevoir aussi que l'esprit de la nation commençait deja a ne plus s'accommoder de la timidite du ministre.

Après ces soins indispensables donnees a la tranquillite publique et aux finances, on s'occupa de la declaration des droits. La premiere idee en



avait été fournie par Lafayette, qui lui-même l'avait empruntée aux Américains. Cette discussion, interrompue par la révolution du 14 juillet, renouvelée au 1er août, interrompue de nouveau par l'abolition du régime féodal, fut reprise et définitivement arrêtée le 12 août. Cette idée avait quelque chose d'imposant qui saisit l'assemblée. L'élan des esprits les portait à tout ce qui avait de la grandeur; cet élan produisait leur bonne foi, leur courage, leurs bonnes et leurs mauvaises résolutions. Ils saisirent donc cette idée, et voulurent la mettre à exécution. S'il ne s'était agi que d'énoncer quelques principes particulièrement méconnus par l'autorité dont on venait de secouer le joug, comme le vote de l'impôt, la liberté religieuse, la liberté de la presse, la responsabilité ministérielle, rien n'eût été plus facile. Ainsi avaient fait jadis l'Amérique et l'Angleterre. La France aurait pu exprimer en quelques maximes nettes et positives les nouveaux principes qu'elle imposait à son gouvernement; mais la France, rompant avec le passé, et voulant remonter à l'état de nature, dut aspirer à donner une déclaration complète de tous les droits de l'homme et du citoyen. On parla d'abord de la nécessité et du danger d'une pareille déclaration. On discuta beaucoup et inutilement sur ce sujet, car il n'y avait ni utilité ni danger à faire une déclaration composée de formules auxquelles le peuple ne comprenait rien; elle n'était quelque chose que pour un certain nombre d'esprits philosophiques, qui ne prennent pas une grande part aux séditions populaires. Il fut enfin décidé qu'elle serait faite et placée en tête de l'acte constitutionnel. Mais il fallait la rédiger, et c'était là le plus difficile. Qu'est-ce qu'un droit? c'est ce qui est dû aux hommes. Or, tout le bien qu'on peut leur faire leur est dû; toute mesure sage de gouvernement est donc un droit. Aussi tous les projets proposés renfermaient la définition de la loi, la manière dont elle doit se faire, le principe de la souveraineté, etc. On objectait que ce n'était pas la des droits, mais des maximes générales. Cependant il importait d'exprimer ces maximes. Mirabeau, impatient, s'écria enfin: "N'employez pas le mot de droits, mais dites: Dans l'intérêt de tous, il a été déclaré...." Néanmoins on préféra le titre plus imposant de déclaration des droits, sous lequel on confondit des maximes, des principes, des définitions. Du tout on composa la déclaration célèbre placée en tête de la constitution de 91. Au reste, il n'y avait là qu'un mal, celui de perdre quelques séances à un lieu commun philosophique. Mais qui peut reprocher aux esprits de s'enivrer de leur objet? Qui a le droit de mépriser l'inévitable préoccupation des premiers instans?

Il était temps de commencer enfin les travaux de la constitution. La fatigue des préliminaires était générale, et déjà on agitait hors de l'assemblée les questions fondamentales. La constitution anglaise était le modèle qui s'offrait naturellement à beaucoup d'esprits, puisqu'elle était la transaction intervenue en Angleterre, à la suite d'un débat semblable, entre le roi, l'aristocratie et le peuple. Cette constitution consistait essentiellement dans l'établissement de deux chambres et dans la sanction royale. Les esprits dans leur premier élan vont aux idées les plus simples: un peuple qui déclare sa volonté, un roi qui l'exécute, leur paraissait la seule forme légitime de gouvernement. Donner à l'aristocratie une part égale à celle de la nation, au moyen d'une chambre-haute; conférer au roi le droit d'annuler la volonté nationale, au moyen de la sanction, leur semblait une absurdité. La nation veut, le roi fait: les esprits ne sortaient pas de ces éléments simples, et ils croyaient vouloir la

monarchie, parce qu'ils laissaient un roi comme executeur des volontes nationales. La monarchie reelle, telle qu'elle existe meme dans les etats reputes libres, est la domination d'un seul, a laquelle on met des bornes au moyen du concours national. La volonte du prince y fait reellement presque tout, et celle de la nation est reduite a empecher le mal, soit en disputant sur l'impot, soit en concourant pour un tiers a la loi. Mais des l'instant que la nation peut ordonner tout ce qu'elle veut, sans que le roi puisse s'y opposer par le \_veto\_, le roi n'est plus qu'un magistrat. C'est alors la republique avec un seul consul au lieu de plusieurs. Le gouvernement de Pologne, quoiqu'il y eut un roi, ne fut jamais nomme une monarchie, mais une republique; il y avait aussi un roi a Lacedemone.

La monarchie bien entendue exige donc de grandes concessions de la part des esprits. Mais ce n'est pas apres une longue nullite et dans leur premier enthousiasme qu'ils sont disposes a les faire. Aussi la republique etait dans les opinions sans y etre nommee, et on etait republicain sans le croire.

On ne s'expliqua point nettement dans la discussion: aussi, malgre le genie et le savoir repandus dans l'assemblee, la question fut mal traitee et peu entendue. Les partisans de la constitution anglaise, Necker, Mounier, Lally, ne surent pas voir en quoi devait consister la monarchie; et quand ils l'auraient vu, ils n'auraient pas ose dire nettement a l'assemblee que la volonte nationale ne devait point etre toute-puissante, et qu'elle devait empecher plutot qu'agir. Ils s'epuiserent a dire qu'il fallait que le roi put arreter les usurpations d'une assemblee; que pour bien executer la loi, et l'executer volontiers, il fallait qu'il y eut coopere; et qu'enfin il devait exister des rapports entre les pouvoirs executif et legislatif. Ces raisons etaient mauvaises ou tout au moins faibles. Il etait ridicule en effet, en reconnaissant la souverainete nationale, de vouloir lui opposer la volonte unique du roi[4].

Ils defendaient mieux les deux chambres, parce qu'en effet, meme dans une republique, il y a de hautes classes qui doivent s'opposer au mouvement trop rapide des classes qui s'elevent, en defendant les institutions anciennes contre les institutions nouvelles. Mais cette chambre-haute, plus indispensable encore que la prerogative royale, puisqu'il n'y a pas d'exemple de republique sans un senat, etait plus repoussee que la sanction, parce qu'on etait plus irrite contre l'aristocratie que contre la royaute. La chambre-haute etait impossible alors, parce que personne n'en voulait: la petite noblesse s'y opposait, parce qu'elle n'y pouvait trouver place; les privileges desesperes, parce qu'ils desiraient le pire en toutes choses; le parti populaire, parce qu'il ne voulait pas laisser a l'aristocratie un poste d'ou elle dominerait la volonte nationale. Mounier, Lally, Necker etaient presque seuls a desirer cette chambre-haute. Sieyes, par l'erreur d'un esprit absolu, ne voulait ni des deux chambres ni de la sanction royale. Il concevait la societe tout unie: selon lui la masse, sans distinction de classes, devait etre chargee de vouloir, et le roi, comme magistrat unique, charge d'executer. Aussi etait-il de bonne foi quand il disait que la monarchie ou la republique etaient la meme chose, puisque la difference n'etait pour lui que dans le nombre des magistrats charges de l'execution. Le caractere d'esprit de Sieyes etait l'enchainement, c'est-a-dire la liaison rigoureuse de ses propres idees. Il

s'entendait avec lui-meme, mais ne s'entendait ni avec la nature des choses ni avec les esprits differens du sien. Il les subjuguait par l'empire de ses maximes absolues, mais les persuadait rarement; aussi, ne pouvant ni morceler ses systemes, ni les faire adopter en entier, il devait bientôt concevoir de l'humeur. Mirabeau, esprit juste, prompt, souple, n'était pas plus avance en fait de science politique que l'assemblee elle-meme; il repoussait les deux chambres, non point par conviction, mais par la connaissance de leur impossibilite actuelle, et par haine de l'aristocratie. Il defendait la sanction par un penchant monarchique; et il s'y etait engage des l'ouverture des etats, en disant que, sans la sanction, il aimerait mieux vivre a Constantinople qu'a Paris. Barnave, Duport et Lameth ne pouvaient vouloir la meme chose que Mirabeau. Ils n'admettaient ni la chambre-haute, ni la sanction royale; mais ils n'etaient pas aussi obstines que Sieyes, et consentaient a modifier leur opinion, en accordant au roi et a la chambre-haute un simple \_veto\_ suspensif, c'est-a-dire le pouvoir de s'opposer temporairement a la volonte nationale, exprimee dans la chambre-basse.

Les premieres discussions s'engagerent le 28 et le 29 aout. Le parti Barnave voulut traiter avec Mounier, que son opiniatrete faisait chef du parti de la constitution anglaise. C'etait le plus inflexible qu'il fallait gagner, et c'est a lui qu'on s'adressa. Des conferences eurent lieu. Quand on vit qu'il etait impossible de changer une opinion devenue en lui une habitude d'esprit, on consentit alors a ces formes anglaises qu'il cherissait tant, mais a condition qu'en opposant a la chambre populaire une chambre-haute et le roi, on ne donnerait aux deux qu'un \_veto\_ suspensif, et qu'en outre le roi ne pourrait pas dissoudre l'assemblee. Mounier fit la reponse d'un homme convaincu: il dit que la verite ne lui appartenait pas, et qu'il ne pouvait en sacrifier une partie pour sauver l'autre. Il perdit ainsi les deux institutions, en ne voulant pas les modifier. Et s'il etait vrai, ce qu'on verra n'etre pas, que la constitution de 91, par la suppression de la chambre-haute, ruina le trone, Mounier aurait de grands reproches a se faire. Mounier n'etait pas passionne, mais obstine; il etait aussi absolu dans son systeme que Sieyes dans le sien, et preferait tout perdre plutot que de ceder quelque chose. Les negociations furent rompues avec humeur. On avait menace Mounier de Paris, de l'opinion publique, et on partit, dit-il, pour aller exercer l'influence dont on l'avait menace[5].

Ces questions divisaient le peuple comme les representans, et, sans les comprendre, il ne se passionnait pas moins pour elles. On les avait toutes resumees sous le mot si court et si expeditif de \_veto\_. On voulait, ou on ne voulait pas le \_veto\_, et cela signifiait qu'on voulait ou qu'on ne voulait pas la tyrannie. Le peuple, sans meme entendre cela, prenait le \_veto\_ pour un impot qu'il fallait abolir, ou pour un ennemi qu'il fallait pendre, et il voulait le mettre a la lanterne[6].

Le Palais-Royal etait surtout dans la plus grande fermentation. La se reunissaient des hommes ardents, qui, ne pouvant pas meme supporter les formes imposees dans les districts, montaient sur une chaise, prenaient la parole sans la demander, etaient siffles ou portes en triomphe par un peuple immense, qui allait executer ce qu'ils avaient propose. Camille Desmoulins, deja nomme dans cette histoire, s'y distinguait par la verve, l'originalite et le cynisme de son esprit; et, sans etre cruel, il

demandait des cruautés. On y voyait encore Saint-Hurugue, ancien marquis, détenu long-temps à la Bastille pour des différends de famille, et irrité contre l'autorité jusqu'à l'aliénation. Là, chaque jour, ils répétaient tous qu'il fallait aller à Versailles, pour y demander compte au roi et à l'assemblée de leur hésitation à faire le bien du peuple. Lafayette avait la plus grande peine à les contenir par des patrouilles continuelles. La garde nationale était déjà accusée d'aristocratie. "Il n'y avait pas, disait Desmoulins, de patrouille au Ceramique." Déjà même le nom de Cromwell avait été prononcé à côté de celui de Lafayette. Un jour, le dimanche 30 août, une motion est faite au Palais-Royal; Mounier y est accusé, Mirabeau y est présenté comme en danger, et l'on propose d'aller à Versailles veiller sur les jours de ce dernier. Mirabeau cependant défendait la sanction, mais sans cesser son rôle de tribun populaire, sans le paraître moins aux yeux de la multitude. Saint-Hurugue, à la tête de quelques exaltés, se porte sur la route de Versailles. Ils veulent, disent-ils, engager l'assemblée à casser ses infidèles représentants pour en nommer d'autres, et supplier le roi et le dauphin de venir à Paris se mettre en sûreté au milieu du peuple. Lafayette accourt, les arrête, et les oblige de rebrousser chemin. Le lendemain lundi 31, ils se réunissent de nouveau. Ils font une adresse à la commune, dans laquelle ils demandent la convocation des districts pour imposer le \_veto\_ et les députés qui le soutiennent, pour les révoquer et en nommer d'autres à leur place. La commune les repousse deux fois avec la plus grande fermeté.

Pendant ce temps l'agitation régnait dans l'assemblée. Les mécontents avaient écrit aux principaux députés des lettres pleines de menaces et d'invectives; l'une d'elles était signée du nom de Saint-Hurugue. Le lundi 31, à l'ouverture de la séance, Lally dénonça une députation qu'il avait reçue du Palais-Royal. Cette députation l'avait engagé à se séparer des mauvais citoyens qui défendaient le \_veto\_, et elle avait ajouté qu'une armée de vingt mille hommes était prête à marcher. Mounier lut aussi des lettres qu'il avait reçues de son côté, proposa de poursuivre les auteurs secrets de ces machinations, et pressa l'assemblée d'offrir cinq cent mille francs à celui qui les dénoncerait. La lutte fut tumultueuse. Duport soutint qu'il n'était pas de la dignité de l'assemblée de s'occuper de pareils détails. Mirabeau lut des lettres qui lui étaient aussi adressées, et dans lesquelles les ennemis de la cause populaire ne le traitaient pas mieux que Mounier. L'assemblée passa à l'ordre du jour, et Saint-Hurugue, signataire de l'une des lettres dénoncées, fut enfermé par ordre de la commune.

On discutait à la fois les trois questions de la permanence des assemblées, des deux chambres, et du \_veto\_. La permanence fut votée à la presque unanimité. On avait trop souffert de la longue interruption des assemblées nationales, pour ne pas les rendre permanentes. On passa ensuite à la grande question de l'unité du corps législatif. Les tribunes étaient occupées par un public nombreux et bruyant. Beaucoup de députés se retiraient. Le président, qui était alors l'évêque de Langres, s'efforçait en vain de les retenir; ils sortent en grand nombre. De toutes parts on demande à grands cris d'aller aux voix. Lally réclame encore une fois la parole: on la lui refuse, en accusant le président de l'avoir envoyé à la tribune; un membre va même jusqu'à demander au président s'il n'est pas las de fatiguer l'assemblée. Offensé de ces paroles, le président quitte le

fauteuil, et la discussion est encore remise. Le lendemain 10 septembre, on lit une adresse de la ville de Rennes, declarant le \_veto\_ inadmissible, traitres a la patrie ceux qui le voteraient. Mounier et les siens s'irritent, et proposent de gourmander la municipalite. Mirabeau repond que l'assemblee n'est pas chargee de donner des lecons a des officiers municipaux, et qu'il faut passer a l'ordre du jour. La question des deux chambres est enfin mise aux voix, et, au bruit des applaudissemens, l'unite de l'assemblee est decretee. Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf voix se declarent pour une chambre, quatre-vingt-neuf pour deux; cent vingt-deux voix sont perdues, par l'effet de la crainte inspiree a beaucoup de deputes. Enfin arrive la question du \_veto\_. On avait trouve un terme moyen, celui du \_veto\_ suspensif, qui n'arretait que temporairement la loi, pendant une ou plusieurs legislatures. On considerait cela comme un appel au peuple, parce que le roi, recourant a de nouvelles assemblees, et leur cedant si elles persistaient, semblait en appeler reellement a l'autorite nationale. Mounier et les siens s'y opposerent; ils avaient raison dans le systeme de la monarchie anglaise, ou le roi consulte la representation nationale et n'obeit jamais; mais ils avaient tort dans la situation ou ils s'etaient places. Ils n'avaient voulu, disaient-ils, qu'empêcher une resolution precipitee. Or le \_veto\_ suspensif produisait cet effet aussi Bien que le \_veto\_ absolu. Si la representation persistait, la volonte nationale devenait manifeste; et, en admettant sa souverainete, il etait difficile de lui resister indefiniment.

Le ministere sentit en effet que le \_veto\_ suspensif produisait materiellement l'effet du \_veto\_ absolu, et Necker conseilla au roi de se donner les avantages d'un sacrifice volontaire, en adressant un memoire a l'assemblee, dans lequel il demandait le \_veto\_ suspensif. Le bruit s'en repandit, et on connut d'avance le but et l'esprit du memoire. Il fut presente le 11 septembre; chacun en connaissait le contenu. Il semble que Mounier, soutenant l'interet du trone, aurait du n'avoir pas d'autres vues que le trone lui-meme; mais les partis ont bientot un interet distinct de ceux qu'ils servent. Mounier repoussa cette communication, en disant que, si le roi renonçait a une prerogative utile a la nation, on devait la lui donner malgre lui et dans l'interet public. Les roles furent renverses, et les adversaires du roi soutinrent ici son intervention; mais leur effort fut inutile, et le memoire fut durement repousse. On s'expliqua de nouveau necessaire pour la constitution. Apres avoir specifie que le pouvoir constituant etait superieur aux pouvoirs constitues, il fut etabli que la sanction ne pourrait s'exercer que sur les actes legislatifs, mais point du tout sur les actes constitutifs, et que les derniers ne seraient que promulgues. Six cent soixante-treize voix se declarerent pour le \_veto\_ suspensif, trois cent vingt-cinq pour le \_veto\_ absolu. Ainsi furent resolus les articles fondamentaux de la nouvelle constitution. Meunier et Lally-Tolendal donnerent aussitot leur demission de membres du comite de constitution.

On avait porte jusqu'ici une foule de decrets sans jamais en offrir aucun a l'acceptation royale. Il fut resolu de presenter au roi les articles du 4 aout. La question etait de savoir si on demanderait la sanction ou la simple promulgation, en les considerant comme legislatifs ou constitutifs. Maury et meme Lally-Tolendal eurent la maladresse de soutenir qu'ils etaient legislatifs, et de requerir la sanction, comme s'ils eussent

attendu quelque obstacle de la puissance royale. Mirabeau, avec une rare justesse, soutint que les uns abolissaient le régime féodal et étaient éminemment constitutifs; que les autres étaient une pure munificence de la noblesse et du clergé, et que sans doute le clergé et la noblesse ne voulaient pas que le roi put révoquer leurs libertés. Chapelier ajouta qu'il ne fallait pas même supposer le consentement du roi nécessaire, puisqu'il les avait approuvés déjà, en acceptant le titre de restaurateur de la liberté française, et en assistant au *Te Deum*. En conséquence on pria le roi de faire une simple promulgation[7].

Un membre proposa tout à coup l'hérédité de la couronne et l'inviolabilité de la personne royale. L'assemblée, qui voulait sincèrement du roi comme son premier magistrat héréditaire, vota ces deux articles par acclamation. On proposa l'inviolabilité de l'héritier présomptif; mais le duc de Mortemart remarqua aussitôt que les fils avaient quelquefois essayé de détrôner leur père, et qu'il fallait se laisser le moyen de les frapper. Sur ce motif, la proposition fut rejetée. Le député Arnoult, à propos de l'article sur l'hérédité de mâle en mâle et de branche en branche, proposa de confirmer les renonciations de la branche d'Espagne, faites dans le traité d'Utrecht. On soutint qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, parce qu'il ne fallait pas s'aliéner un allié fidèle; Mirabeau se rangea de cet avis, et l'assemblée passa à l'ordre du jour. Tout à coup Mirabeau, pour faire une expérience qui a été mal jugée, voulut ramener la question qu'il avait contribué lui-même à éloigner. La maison d'Orléans se trouvait en concurrence avec la maison d'Espagne, dans le cas d'extinction de la branche régnante. Mirabeau avait vu un grand acharnement à passer à l'ordre du jour. Étranger au duc d'Orléans quoique familier avec lui, comme il savait l'être avec tout le monde, il voulait néanmoins connaître l'état des partis, et voir quels étaient les amis et les ennemis du duc. La question de la régence se présentait: en cas de minorité, les frères du roi ne pouvaient pas être tuteurs de leur neveu, puisqu'ils étaient héritiers du pupille royal, et par conséquent peu intéressés à sa conservation. La régence appartenait donc au plus proche parent; c'était ou la reine, ou le duc d'Orléans, ou la famille d'Espagne. Mirabeau propose donc de ne donner la régence qu'à un homme né en France. "La connaissance, dit-il, que j'ai de la géographie de l'assemblée, le point d'où sont partis les cris d'ordre du jour, me prouvent qu'il ne s'agit de rien moins ici que d'une domination étrangère, et que la proposition de ne pas délibérer, en apparence espagnole, est peut-être une proposition autrichienne." Les cris s'élevèrent à ces mots; la discussion recommença avec une violence extraordinaire; tous les opposants demandent encore l'ordre du jour. En vain Mirabeau leur répète-t-il à chaque instant qu'ils ne peuvent avoir qu'un motif, celui d'amener en France une domination étrangère; ils ne répondent point, parce qu'en effet ils préféreraient l'étranger au duc d'Orléans. Enfin, après une discussion de deux jours, on déclara de nouveau qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Mais Mirabeau avait obtenu ce qu'il voulait, en voyant se dessiner les partis. Cette tentative ne pouvait manquer de le faire accuser, et il passa des lors pour un agent du parti d'Orléans[8].

Tout agitée encore de cette discussion, l'assemblée recut la réponse du roi aux articles du 4 août. Le roi en approuvait l'esprit, ne donnait à quelques-uns qu'une adhésion conditionnelle, dans l'espoir qu'on les

modifierait en les faisant exécuter; il renouvelait sur la plupart les objections faites dans la discussion, et repoussées par l'assemblée. Mirabeau reparut encore à la tribune: "Nous n'avons pas, dit-il, examine la supériorité du pouvoir constituant sur le pouvoir exécutif; nous avons en quelque sorte jeté un voile sur ces questions (l'assemblée en effet avait expliqué en sa faveur la manière dont elles devaient être entendues, sans rien décréter à cet égard); mais si l'on combat notre puissance constituante, on nous obligera à la déclarer. Qu'on en agisse franchement et sans mauvaise foi. Nous convenons des difficultés de l'exécution, mais nous ne l'exigeons pas. Ainsi nous demandons l'abolition des offices, mais en indiquant pour l'avenir le remboursement et l'hypothèque du remboursement; nous déclarons l'impôt qui sert de salaire au clergé destructif de l'agriculture, mais en attendant son remplacement nous ordonnons la perception de la dime; nous abolissons les justices seigneuriales, mais en les laissant exister jusqu'à ce que d'autres tribunaux soient établis. Il en est de même des autres articles; ils ne renferment tous que des principes qu'il faut rendre irrévocables en les promulguant. D'ailleurs, fussent-ils mauvais, les imaginations sont en possession de ces arrêtés, on ne peut plus les leur refuser. Répétons ingénument au roi ce que le fou de Philippe II disait à ce prince si absolu: "Que ferais-tu, Philippe, si tout le monde disait oui quand tu dis non?"

L'assemblée ordonna de nouveau à son président de retourner vers le roi, pour lui demander sa promulgation. Le roi l'accorda. De son côté, l'assemblée délibérant sur la durée du \_veto\_ suspensif, l'étendit à deux législatures; mais elle eut le tort de laisser voir que c'était en quelque sorte une récompense donnée à Louis XVI, pour les concessions qu'il venait de faire à l'opinion.

Tandis qu'au milieu des obstacles suscités par la mauvaise volonté des privilèges et par les emportements populaires, l'assemblée poursuivait son but, d'autres embarras s'accumulaient devant elle, et ses ennemis en triomphaient. Ils espéraient qu'elle serait arrêtée par la détresse des finances, comme l'avait été la cour elle-même. Le premier emprunt de trente millions n'avait pas réussi: un second de quatre-vingts, ordonné sur une nouvelle proposition de Necker[9], n'avait pas eu un résultat plus heureux.

"Discutez, dit un jour M. Degouy d'Arcy, laissez s'écouler les délais, et à l'expiration des délais, nous ne serons plus... Je vais vous apprendre des vérités terribles.--A l'ordre! à l'ordre! s'écrièrent les uns.--Non, non, parlez! répondent les autres." Un député se leva: "Continuez, dit-il à M. Degouy, répandez l'alarme et la terreur! Eh bien! qu'en arrivera-t-il? nous donnerons une partie de notre fortune, et tout sera fini." M. Degouy continue: "Les emprunts que vous avez votés n'ont rien fourni; il n'y a pas dix millions au trésor." À ces mots, on l'entoure de nouveau, on le blâme, on lui impose silence. Le duc d'Aiguillon, président du comité des finances, le dément en prouvant qu'il devait y avoir vingt-deux millions dans les caisses de l'état. Cependant on décrète que les samedis et vendredis seront spécialement consacrés aux finances.

Necker arrive enfin. Tout souffrant de ses efforts continuels, il renouvelle ses éternelles plaintes; il reproche à l'assemblée de n'avoir

rien fait pour les finances, apres cinq mois de travail. Les deux emprunts n'avaient pas reussi, parce que les troubles avaient detruit le credit. Les capitaux se cachaient; ceux de l'etranger n'avaient point paru dans les emprunts proposes. L'emigration, l'eloignement des voyageurs, avaient encore diminue le numeraire; et il n'en restait pas meme assez pour les besoins journaliers. Le roi et la reine avaient ete obliges d'envoyer leur vaisselle a la Monnaie. En consequence Necker demande une contribution du quart du revenu, assurant que ces moyens lui paraissent suffisants. Un comite emploie trois jours a examiner ce plan, et l'approuve entierement. Mirabeau, ennemi connu du ministre, prend le premier la parole, pour engager l'assemblee a consentir ce plan sans le discuter. "N'ayant pas, dit-il, le temps de l'apprécier, elle ne doit pas se charger de la responsabilite de l'evenement, en approuvant ou en improuvant les moyens proposes." D'apres ce motif il conseille de voter de suite et de confiance. L'assemblee entrainee adhere a cette proposition, et ordonne a Mirabeau de se retirer pour rediger le decret. Cependant l'enthousiasme se calme, les ennemis du ministre pretendent trouver des ressources ou il n'en a pas vu. Ses amis au contraire attaquent Mirabeau, et se plaignent de ce qu'il a voulu l'ecraser de la responsabilite des evenemens. Mirabeau rentre et lit son decret. "Vous poignardez le plan du ministre!" s'ecrie M. de Virieu. Mirabeau, qui ne savait jamais reculer sans repondre, avoue franchement ses motifs; il convient qu'on le devine quand on a dit qu'il voulait faire peser sur M. Necker seul la responsabilite des evenemens; il dit qu'il n'a point l'honneur d'etre son ami; mais que, fut-il son ami le plus tendre, citoyen avant tout, il n'hesiterait pas a le compromettre, lui, plutot que l'assemblee; qu'il ne croit pas que le royaume fut en peril quand M. Necker se serait trompe, et qu'au contraire le salut public serait tres compromis si l'assemblee avait perdu son credit et manque une operation decisive. Il propose ensuite une adresse pour exciter le patriotisme national et appuyer le projet du ministre.

On l'applaudit, mais on discute encore. On fait mille propositions, et le temps s'ecoule en vaines subtilites. Fatigue de tant de contradictions, frappe de l'urgence des besoins, il remonte une derniere fois a la tribune, s'en empare, fixe de nouveau la question avec une admirable nettete, et montre l'impossibilite de se soustraire a la necessite du moment. Son genie s'enflammant alors, il peint les horreurs de la banqueroute; il la presente comme un impot desastreux qui, au lieu de peser legerement sur tous, ne pese que sur quelques-uns qu'elle ecrase; il la montre comme un gouffre ou l'on precipite des victimes vivantes, et qui ne se referme pas meme apres les avoir devorees, car on n'en doit pas moins, meme apres avoir refuse de payer. Remplissant enfin l'assemblee de terreur: "L'autre jour, dit-il, a propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, on s'est ecrite: Catilina est aux portes de Rome, et vous deliberez! et certes, il n'y avait ni Catilina, ni peril, ni Rome; et aujourd'hui la hideuse banqueroute est la, elle menace de consumer, vous, votre honneur, vos fortunes, et vous deliberez[10]!"

A ces mots, l'assemblee transportee se leve en poussant des cris d'enthousiasme. Un depute veut repondre; il s'avance, mais, effraye de sa tache, il demeure immobile et sans voix. Alors l'assemblee declare que, oui le rapport du comite, elle adopte de confiance le plan du ministre des finances. C'etait la un bonheur d'eloquence; mais il ne pouvait arriver



qu'a celui qui avait tout a la fois la raison et les passions de Mirabeau.

#### NOTES:

- [1] Il avait ete nomme a ce poste le 15 juillet, a l'Hotel-de-Ville.
- [2] Ces scenes eurent lieu le 22 juillet.
- [3] Ce club s'etait forme dans les derniers jours de juin. Il s'appela plus tard \_Societe des amis de la Constitution\_.
- [4] Voyez la note 5 a la fin du volume.
- [5] Voyez la note 6 a la fin du volume.
- [6] Deux habitans de la campagne parlaient du \_veto\_. "--Sais-tu ce que c'est que le \_veto\_? dit l'un.--Non.--Eh bien, tu as ton ecuelle remplie de soupe; le roi te dit: Repands ta soupe, et il faut que tu la repandes."
- [7] Ces articles lui furent presentes le 20 septembre.
- [8] Voyez la note 7 a la fin du volume.
- [9] Decret du 27 aout.
- [10] Seances des 22 au 24 septembre.

#### CHAPITRE IV.

INTRIGUES DE LA COUR.--REPAS DES GARDES-DU-CORPS ET DES OFFICIERS DU REGIMENT DE FLANDRE A VERSAILLES.--JOURNEES DES 4, 5, ET 6 OCTOBRE; SCENES TUMULTUEUSES ET SANGLANTES. ATTAQUE DU CHATEAU DE VERSAILLES PAR LA MULTITUDE.--LE ROI VIENT DEMEURER A PARIS.--ETAT DES PARTIS.--LE DUC D'ORLEANS QUITTE LA FRANCE.--NEGOCIATION DE MIRABEAU AVEC LA COUR.--L'ASSEMBLEE SE TRANSPORTE A PARIS.--LOI SUR LES BIENS DU CLERGE.--SERMENT CIVIQUE,--TRAITE DE MIRABEAU AVEC LA COUR.--BOUILLE.--AFFAIRE FAVRAS.--PLANS CONTRE-REVOLUTIONNAIRES.--CLUBS DES JACOBINS ET DES FEUILLANTS.

Tandis que l'assemblee portait ainsi les mains sur toutes les parties de l'edifice, de grands evenemens se preparaient. Par la reunion des ordres, la nation avait recouvre la toute-puissance legislative et constituante. Par le 14 juillet, elle s'etait armee pour soutenir ses representans. Ainsi le roi et l'aristocratie restaient isolees et desarmees, n'ayant plus pour eux que le sentiment de leurs droits, que personne ne partageait, et places en presence d'une nation prete a tout concevoir et a tout executer. La cour cependant, retiree dans une petite ville uniquement peulee de ses serviteurs, etait en quelque sorte hors de l'influence populaire, et pouvait meme tenter un coup de main sur l'assemblee. Il etait naturel que Paris, situe a quelques lieues de Versailles, Paris, capitale du royaume, et sejour d'une immense multitude, tendit a ramener le roi dans son sein, pour le soustraire a toute influence aristocratique, et pour recouvrer les avantages que la presence de la cour et du gouvernement procure a une ville. Apres avoir reduit l'autorite du roi, il ne restait plus qu'a s'assurer de sa personne. Ainsi le voulait le cours des evenemens, et de

toutes parts on entendait ce cri: \_Le roi a Paris!\_ L'aristocratie ne songeait plus a se defendre contre de nouvelles pertes. Elle dedaignait trop ce qui lui restait pour s'occuper de le conserver; elle desirait donc un violent changement, tout comme le parti populaire. Une revolution est infaillible, quand deux partis se reunissent pour la vouloir. Tous deux contribuent a l'evenement, et le plus fort profite du resultat. Tandis que les patriotes desiraient conduire le roi a Paris, la cour meditait de le conduire a Metz. La, dans une place forte, il eut ordonne ce qu'il eut voulu, ou pour mieux dire, tout ce qu'on aurait voulu pour lui. Les courtisans formaient des plans, faisaient courir des projets, cherchaient a enroller du monde, et, se livrant a de vaines esperances, se trahissaient par d'imprudentes menaces. D'Estaing, naguere si celebre a la tete de nos escadres, commandait la garde nationale de Versailles. Il voulait etre fidele a la nation et a la cour, role difficile, toujours calomnie, et qu'une grande fermete peut seule rendre honorable. Il apprit les menees des courtisans. Les plus grands personnages etaient au nombre des machinateurs; les temoins les plus dignes de foi lui avaient ete cites, et il ecrivit a la reine une lettre tres connue, ou il lui parlait avec une fermete respectueuse de l'inconvenance et du danger de telles menees. Il ne deguisa rien et nomma tout le monde[1]. La lettre fut sans effet. En essayant de pareilles entreprises, la reine devait s'attendre a des remontrances, et ne pas s'en etonner.

A la meme epoque, une foule d'hommes nouveaux parurent a Versailles; on y vit meme des uniformes inconnus. On retint la compagnie des gardes-du-corps, dont le service venait d'etre acheve; quelques dragons et chasseurs des Trois-Eveches furent appeles. Les gardes-francaises, qui avaient quitte le service du roi, irrites qu'on le confiait a d'autres, voulurent se rendre a Versailles pour le reprendre. Sans doute ils n'avaient aucune raison de se plaindre, puisqu'ils avaient eux-memes abandonne ce service; mais ils furent, dit-on, excites a ce projet. On a pretendu, dans le temps, que c'etait la cour qui avait voulu par ce moyen effrayer le roi, et l'entraîner a Metz. Un fait prouve assez cette intention: depuis les emeutes du Palais-Royal, Lafayette, pour defendre le passage de Paris a Versailles, avait place un poste a Sevres. Il fut oblige de l'en retirer, sur la demande des deputes de la droite. Lafayette parvint a arreter les gardes-francaises, et a les detourner de leur projet. Il ecrivit confidentiellement au ministre Saint-Priest, pour lui apprendre ce qui s'etait passe, et le rassurer entierement. Saint-Priest, abusant de la lettre, la montra a d'Estaing; celui-ci la communiqua aux officiers de la garde nationale de Versailles et a la municipalite, pour les instruire des dangers qui avaient menace la ville, et de ceux qui pourraient la menacer encore. On proposa d'appeler le regiment de Flandre; grand nombre de bataillons de la garde de Versailles s'y opposerent, mais la municipalite n'en fit pas moins sa requisition, et le regiment fut appele. C'etait peu qu'un regiment contre l'assemblee, mais c'etait assez pour enlever le roi et proteger son evasion. D'Estaing instruisit l'assemblee nationale des mesures qui avaient ete prises, et obtint son approbation. Le regiment arriva: l'appareil militaire qui le suivait, quoique peu considerable, ne laissa pas que d'exciter des murmures. Les gardes-du-corps, les courtisans s'em parerent des officiers, les comblèrent de caresses, et, comme avant le 14 juillet, on parut se coaliser, s'entendre, et concevoir de grandes esperances.

La confiance de la cour augmentait la méfiance de Paris, et bientôt des fêtes irritèrent la misère du peuple. Le 2 octobre, les gardes-du-corps imaginent de donner un repas aux officiers de la garnison. Ce repas est servi dans la salle du théâtre. Les loges sont remplies de spectateurs de la cour. Les officiers de la garde nationale sont au nombre des convives; une gaieté très vive règne pendant le festin, et bientôt les vins la changent en exaltation. On introduit alors les soldats des régiments. Les convives, l'épée nue, portent la santé de la famille royale; celle de la nation est refusée, ou du moins omise; les trompettes sonnent la charge, on escalade les loges en poussant des cris; on entonne ce chant si expressif et si connu: \_O Richard! O mon roi! l'univers t'abandonne!\_ on se promet de mourir pour le roi, comme s'il eût été dans le plus grand danger; enfin le délire n'a plus de bornes. Des cocardes blanches ou noires, mais toutes d'une seule couleur, sont partout distribuées. Les jeunes femmes, les jeunes hommes, s'animent de souvenirs chevaleresques. C'est dans ce moment que la cocarde nationale est, dit-on, foulée aux pieds. Ce fait a été nié depuis, mais le vin ne rend-il pas tout croyable et tout excusable? Et d'ailleurs, pourquoi ces réunions qui ne produisent d'une part qu'un dévouement trompeur, et qui excitent de l'autre une irritation réelle et terrible? dans ce moment on court chez la reine; elle consent à venir au repas. On entoure le roi qui venait de la chasse, et il est entraîné aussi; on se précipite aux pieds de tous deux, et on les reconduit comme en triomphe jusqu'à leur appartement. Sans doute, il est doux, quand on se croit dépouillé, menacé, de retrouver des amis; mais pourquoi faut-il qu'on se trompe ainsi sur ses droits, sur sa force et sur ses moyens?

Le bruit de cette fête se répandit bientôt, et sans doute l'imagination populaire, en rapportant les faits, ajouta sa propre exagération à celle qu'avait produite le festin. Les promesses faites au roi furent prises pour des menaces faites à la nation; cette prodigalité fut regardée comme une insulte à la misère publique, et les cris: \_à Versailles!\_ recommenceront plus violents que jamais. Ainsi les petites causes se réunissaient pour aider l'effet des causes générales. Des jeunes gens se montrèrent à Paris avec des cocardes noires, ils furent poursuivis; l'un d'eux fut traîné par le peuple, et la commune se vit obligée de défendre les cocardes d'une seule couleur.

Le lendemain du funeste repas, une nouvelle scène à peu près pareille eut lieu dans un déjeuner donné par les gardes-du-corps, dans la salle du manège. On se présenta de nouveau à la reine, qui dit qu'elle avait été satisfaite de la journée du jeudi; on l'écoutait volontiers, parce que, moins réservée que le roi, on attendait de sa bouche l'aveu des sentiments de la cour; et toutes ses paroles étaient répétées. L'irritation fut au comble, et on dut s'attendre aux plus sinistres événements. Un mouvement convenait au peuple et à la cour: au peuple, pour s'emparer du roi; à la cour, pour que l'effroi l'entraînant à Metz. Il convenait aussi au duc d'Orléans, qui espérait obtenir la lieutenance du royaume, si le roi venait à s'éloigner; on a même dit que ce prince allait jusqu'à espérer la couronne, ce qui n'est guère croyable, car il n'avait pas assez d'audace d'esprit pour une si grande ambition. Les avantages qu'il avait lieu d'attendre de cette nouvelle insurrection l'ont fait accuser d'y avoir participé; cependant il n'en est rien. Il ne peut avoir déterminé

l'impulsion, car elle resultait de la force des choses; il parait tout au plus l'avoir secondee; et, meme a cet egard, une procedure immense, et le temps qui apprend tout, n'ont manifeste aucune trace d'un plan concerté. Sans doute le duc d'Orleans n'a ete la, comme pendant toute la revolution, qu'a la suite du mouvement populaire, repandant peut-etre un peu d'or, donnant lieu a des propos, et n'ayant que de vagues esperances.

Le peuple, emu par les discussions sur le \_veto\_, irrite par les cocardes noires, vexe par les patrouilles continuelles, et souffrant de la faim, etait souleve. Bailly et Necker n'avaient rien oublie pour faire abonder les subsistances; mais, soit la difficulte des transports, soit les pillages qui avaient lieu sur la route, soit surtout l'impossibilite de suppléer au mouvement spontane du commerce, les farines manquaient. Le 4 octobre, l'agitation fut plus grande que jamais. On parlait du depart du roi pour Metz, et de la necessite d'aller le chercher a Versailles; on epiait les cocardes noires, on demandait du pain. De nombreuses patrouilles reussirent a contenir le peuple. La nuit fut assez calme. Le lendemain 5, les attroupeemens recommencerent des le matin. Les femmes se porterent chez les boulangers: le pain manquait, et elles coururent a l'Hotel-de-Ville pour s'en plaindre aux representans de la commune. Ceux-ci n'etaient pas encore en seance, et un bataillon de la garde nationale etait range sur la place. Des hommes se joignirent a ces femmes, mais elles n'en voulurent pas, disant que les hommes ne savaient pas agir. Elles se precipiterent alors sur le bataillon, et le firent reculer a coups de pierres. Dans ce moment, une porte ayant ete enfoncee, l'Hotel-de-Ville fut envahi, les brigands a piques s'y precipiterent avec les femmes, et voulurent y mettre le feu. On parvint a les ecarter, mais ils s'emparerent de la porte qui conduisait a la grande cloche, et sonnerent le tocsin. Les faubourgs alors se mirent en mouvement. Un citoyen nomme Maillard, l'un de ceux qui s'etaient signales a la prise de la Bastille, consulta l'officier qui commandait le bataillon de la garde nationale, pour chercher un moyen de delivrer l'Hotel-de-Ville de ces femmes furieuses. L'officier n'osa approuver le moyen qu'il proposait; c'etait de les reunir, sous pretexte d'aller a Versailles, mais sans cependant les y conduire. Neanmoins Maillard se decida, prit un tambour, et les entraîna bientôt a sa suite. Elles portaient des batons, des manches a balai, des fusils et des coutelas. Avec cette singuliere armee, il descendit le quai, traversa le Louvre, fut force malgre lui de conduire ces femmes a travers les Tuileries, et arriva aux Champs-Elysees. La, il parvint a les desarmer, en leur faisant entendre qu'il valait mieux se presenter a l'assemblee comme des suppliantes que comme des furies en armes. Elles y consentirent, et Maillard fut oblige de les conduire a Versailles, car il n'etait pas possible de les en detourner. Tout en ce moment tendait vers ce but. Des hordes partaient en trainant des canons; d'autres entouraient la garde nationale, qui elle meme entourait son chef pour l'entraîner a Versailles, but de tous les voeux.

Pendant ce temps, la cour etait tranquille; mais l'assemblee recevait en tumulte un message du roi. Elle avait presente a son acceptation les articles constitutionnels et la declaration des droits. La reponse devait etre une acceptation pure et simple, avec la promesse de promulguer. Pour la seconde fois, le roi, sans trop s'expliquer, adressait des observations a l'assemblee; il donnait son \_accession\_ aux articles constitutionnels,

sans cependant les approuver; il trouvait de bonnes maximes dans la declaration des droits, mais elles avaient besoin d'explications; le tout enfin ne pouvait etre juge, disait-il, que lorsque l'ensemble de la constitution serait acheve. C'etait la sans doute une opinion soutenable; beaucoup de publicistes la partageaient; mais convenait-il de l'exprimer dans le moment? A peine cette reponse est-elle lue, que des plaintes s'elevent. Robespierre dit que le roi n'a pas a critiquer l'assemblee; Duport, que cette reponse devait etre contre-signee d'un ministre responsable. Petion en prend occasion de rappeler le repas des gardes-du-corps, et il denonce les imprecations proferees contre l'assemblee. Gregoire parle de la disette, et demande pourquoi une lettre a ete adreesee a un meunier avec promesse de deux cents livres par semaine s'il voulait ne pas moudre. La lettre ne prouvait rien, car tous les partis pouvaient l'avoir ecrite; cependant elle excite un grand tumulte, et M. de Monspey somme Petion de signer sa denonciation. Alors Mirabeau, qui avait desapprouve a la tribune meme la demarche de Petion et de Gregoire, se presente pour repondre a M. de Monspey. "J'ai desapprouve tout le premier, dit-il, ces denonciations impolitiques; mais, puisqu'on insiste, je denoncerai moi-meme, et je signerai, quand on aura declare qu'il n'y a d'inviolable en France que le roi." A cette terrible apostrophe, on se tait, et on revient a la reponse du roi. Il etait onze heures du matin; on apprend les mouvemens de Paris. Mirabeau s'avance vers le president Mounier, qui, recemment elu malgre le Palais-Royal, et menace d'une chute glorieuse, allait deployer dans cette triste journee une indomptable fermete; Mirabeau s'approche de lui: "Paris, lui dit-il, marche sur nous; trouvez-vous mal, allez au chateau dire au roi d'accepter purement et simplement.--Paris marche, tant mieux, repond Mounier; qu'on nous tue tous, mais tous; l'etat y gagnera.--Le mot est vraiment joli," reprend Mirabeau, et il retourne a sa place. La discussion continue jusqu'a trois heures, et on decide que le president se rendra aupres du roi, pour lui demander son acceptation pure et simple. Dans le moment ou Mounier allait sortir pour aller au chateau, on annonce une deputation; c'etait Maillard et les femmes qui l'avaient suivi. Maillard demande a entrer et a parler; il est introduit, les femmes se precipitent a sa suite et penetrent dans la salle. Il expose alors ce qui s'est passe, le defaut de pain et le desespoir du peuple; il parle de la lettre adreesee au meunier, et pretend qu'une personne rencontree en route leur a dit qu'un cure etait charge de la denoncer. Ce cure etait Gregoire, et, comme on vient de le voir, il avait fait la denonciation. Une voix accuse alors l'evêque de Paris, Juigne, d'etre l'auteur de la lettre. Des cris d'indignation s'elevent pour repousser l'imputation faite au vertueux prelat. On rappelle a l'ordre Maillard et sa deputation. On lui dit que des moyens ont ete pris pour approvisionner Paris, que le roi n'a rien oublie, qu'on va le supplier de prendre de nouvelles mesures, qu'il faut se retirer, et que le trouble n'est pas le moyen de faire cesser la disette. Mounier sort alors pour se rendre au chateau; mais les femmes l'entourent, et veulent l'accompagner; il s'y refuse d'abord, mais il est oblige d'en admettre six. Il traverse les hordes arrivees de Paris, qui etaient armees de piques, de haches, de batons ferres. Il pleuvait abondamment. Un detachement de gardes-du-corps fond sur l'attroupement qui entourait le president, et le disperse; mais les femmes rejoignent bientot Mounier, et il arrive au chateau, ou le regiment de Flandre, les dragons, les Suisses et la milice nationale de Versailles etaient ranges en bataille. Au lieu de six femmes, il est

oblige d'en introduire douze; le roi les accueille avec bonte, et deplore leur detresse; elle sont emues. L'une d'elles, jeune et belle, est interdite a la vue du monarque, et peut a peine prononcer ce mot: \_Du pain\_. Le roi, touche, l'embrasse, et les femmes s'en retournent attendries par cet accueil. Leurs compagnes les recoivent a la porte du chateau; elles ne veulent pas croire leur rapport, disent qu'elles se sont laisse seduire, et se preparent a les dechirer. Les gardes-du-corps, commandes par le comte de Guiche, accourent pour les degager; des coups de fusil partent de divers cotes, deux gardes tombent, et plusieurs femmes sont blessees. Non loin de la, un homme du peuple a la tete de quelques femmes, penetre a travers les rangs des bataillons, et s'avance jusqu'a la grille du chateau. M. de Savonnières le poursuit, mais il recoit un coup de feu qui lui casse le bras. Ces escarmouches produisent de part et d'autre une plus grande irritation. Le roi, instruit du danger, fait ordonner a ses gardes de ne pas faire feu, et de se retirer dans leur hotel. Tandis qu'ils se retirent, quelques coups de fusil sont echanges entre eux et la garde nationale de Versailles, sans qu'on puisse savoir de quelle part ont ete tires les premiers coups.

Pendant ce desordre, le roi tenait conseil, et Mounier attendait impatientement sa reponse. Ce dernier lui faisait repeter a chaque instant que ses fonctions l'appelaient a l'assemblee, que la nouvelle de la sanction calmerait tous les esprits, et qu'il allait se retirer, si on ne lui repondait point, car il ne voulait pas s'absenter plus long-temps de son poste. On agitait au conseil si le roi partirait; le conseil dura de six a dix heures du soir, et le roi, dit-on, ne voulut pas laisser la place vacante au duc d'Orleans. On voulait faire partir la reine et les enfans, mais la foule arreta les voitures a l'instant ou elles parurent, et d'ailleurs la reine etait courageusement resolie a ne pas se separer de son epoux. Enfin, vers les dix heures, Mounier recut l'acceptation pure et simple, et retourna a l'assemblee. Les deputes s'etaient separees, et les femmes occupaient la salle. Il leur annonca l'acceptation du roi, ce qu'elles recurent a merveille, en lui demandant si leur sort en serait meilleur, et surtout si elles auraient du pain. Mounier leur repondit le mieux qu'il put, et leur fit distribuer tout le pain qu'il fut possible de se procurer. Dans cette nuit, ou les torts sont si difficiles a fixer, la municipalite eut celui de ne pas pourvoir aux besoins de cette foule affamee, que le default de pain avait fait sortir de Paris, et qui depuis n'avait pas du en trouver sur les routes.

Dans ce moment, on apprit l'arrivee de Lafayette. Il avait lutte pendant huit heures contre la milice nationale de Paris, qui voulait se porter a Versailles. Un de ses grenadiers lui avait dit: "General, vous ne nous trompez pas, mais on vous trompe. Au lieu de tourner nos armes contre les femmes, allons a Versailles chercher le roi, et nous assurer de ses dispositions en le placant au milieu de nous." Lafayette avait resiste aux instances de son armee et aux flots de la multitude. Ses soldats n'etaient point a lui par la victoire, mais par l'opinion; et, leur opinion l'abandonnant, il ne pouvait plus les conduire. Malgre cela, il etait parvenu a les arreter jusqu'au soir; mais sa voix ne s'etendait qu'a une petite distance, et au-dela rien n'arretait la fureur populaire. Sa tete avait ete plusieurs fois menacee, et neanmoins il resistait encore. Cependant il savait que des hordes partaient continuellement de Paris;

l'insurrection se transportait a Versailles, son devoir etait de l'y suivre. La commune lui ordonna de s'y rendre, et il partit. Sur la route il arreta son armee, lui fit preter serment d'etre fidele au roi, et arriva a Versailles vers minuit. Il annonca a Mounier que l'armee avait promis de remplir son devoir, et que rien ne serait fait de contraire a la loi. Il courut au chateau. Il y parut plein de respect et de douleur, fit connaitre au roi les precautions qui avaient ete prises, et l'assura de son devouement et de celui de l'armee. Le roi parut tranquillise, et se retira pour se livrer au repos. La garde du chateau avait ete refusee a Lafayette, on ne lui avait donne que les postes exterieurs. Les autres postes etaient destines au regiment de Flandre, dont les dispositions n'etaient pas sures, aux Suisses et aux gardes-du-corps. Ceux-ci d'abord avaient recu ordre de se retirer, ils avaient ete rappelés ensuite, et n'ayant pu se reunir, ils ne se trouvaient qu'en petit nombre a leur poste. Dans le trouble qui regnait, tous les points accessibles n'avaient pas ete defendus; une grille meme etait demeurée ouverte. Lafayette fit occuper les postes exterieurs qui lui avaient ete confies, et aucun d'eux ne fut force ni meme attaque.

L'assemblee, malgre le tumulte, avait repris sa seance, et elle poursuivait une discussion sur les lois penales avec l'attitude la plus imposante. De temps en temps, le peuple interrompait la discussion en demandant du pain. Mirabeau, fatigue, s'ecria d'une voix forte que l'assemblee n'avait a recevoir la loi de personne, et qu'elle ferait vider les tribunes. Le peuple couvrit son apostrophe d'applaudissemens; neanmoins il ne convenait pas a l'assemblee de resister davantage. Lafayette, ayant fait dire a Mounier que tout lui paraissait tranquille, et qu'il pouvait renvoyer les deputes, l'assemblee se separa vers le milieu de la nuit, en s'ajournant au lendemain 6, a onze heures.

Le peuple s'etait repandu ca et la, et paraissait calme. Lafayette avait lieu d'etre rassure par le devouement de son armee, qui en effet ne se demementit point, et par le calme qui semblait regner partout. Il avait assure l'hotel des gardes-du-corps, et repandu de nombreuses patrouilles. A cinq heures du matin il etait encore debout. Croyant alors tout apaise, il prit un breuvage, et se jeta sur un lit, pour prendre un repos dont il etait prive depuis vingt-quatre heures[2].

Dans cet instant, le peuple commencait a se reveiller, et parcourait deja les environs du chateau. Une rixe s'engage avec un garde-du-corps qui fait feu des fenetres; les brigands s'elancent aussitot, traversent la grille qui etait restee ouverte, montent un escalier qu'ils trouvent libre, et sont enfin arretes par deux gardes-du-corps qui se defendent heroiquement, et ne cedent le terrain que pied a pied, en se retirant de porte en porte. L'un de ces genereux serviteurs etait Miomandre. "Sauvez la reine!" s'ecrie-t-il. Ce cri est entendu, et la reine se sauve tremblante aupres du roi. Tandis qu'elle s'enfuit, les brigands se precipitent, trouvent la couche royale abandonnee, et veulent penetrer au-dela; mais ils sont arretes de nouveau par les gardes-du-corps retranches en grand nombre sur ce point. Dans ce moment, les gardes-francaises appartenant a Lafayette, et postes pres du chateau, entendent le tumulte, accourent, et dispersent les brigands. Ils se presentent a la porte derriere laquelle etaient retranches les gardes-du-corps: "Ouvrez, leur crient-ils, les gardes-francaises n'ont pas oublie qu'a Fontenoi vous avez sauve leur regiment!" On ouvre, et on

s'embrasse.

Le tumulte regnait au dehors. Lafayette, qui reposait à peine depuis quelques instants, et qui ne s'était par même endormi, entend du bruit, s'élance sur le premier cheval, se précipite au milieu de la mêlée, et y trouve plusieurs gardes-du-corps qui allaient être égorgés. Tandis qu'il les dégage, il ordonne à sa troupe de courir au château, et demeure presque seul au milieu des brigands. L'un d'eux le couche en joue; Lafayette, sans se troubler, commande au peuple de le lui amener; le peuple saisit aussitôt le coupable, et, sous les yeux de Lafayette, brise sa tête contre les pavés. Lafayette, après avoir sauvé les gardes-du-corps, vole au château avec eux, et y trouve ses grenadiers qui s'y étaient déjà rendus. Tous l'entourent et lui promettent de mourir pour le roi. En ce moment, les gardes-du-corps arrachés à la mort criaient *\_vive Lafayette!\_* La cour entière, qui se voyait sauvée par lui et sa troupe, reconnaissait lui devoir la vie; les témoignages de reconnaissance étaient universels. Madame Adélaïde, tante du roi, accourt, le serre dans ses bras en lui disant: "General, vous nous avez sauvés!"

Le peuple en ce moment demandait à grands cris que Louis XVI se rendit à Paris. On tient conseil. Lafayette, invité à y prendre part, s'y refuse pour n'en pas gêner la liberté. Il est enfin décidé que la cour se rendra au vœu du peuple. Des billets portant cette nouvelle sont jetés par les fenêtres. Louis XVI se présente alors au balcon, accompagné du général, et les cris de *\_vive le roi!\_* l'accueillent. Mais il n'en est pas ainsi pour la reine; des voix menaçantes s'élèvent contre elle. Lafayette l'aborde: "Madame, lui dit-il, que voulez-vous faire?--Accompagner le roi, dit la reine avec courage.--Suivez-moi donc," reprend le général, et il la conduit tout étonnée sur le balcon. Quelques menaces sont faites par des hommes du peuple. Un coup funeste pouvait partir; les paroles ne pouvaient être entendues, il fallait frapper les yeux. S'inclinant alors, et prenant la main de la reine, le général la baise respectueusement. Ce peuple de Français est transporté à cette vue, et il confirme la réconciliation par les cris de *\_vive la reine! vive Lafayette!\_* La paix n'était pas encore faite avec les gardes-du-corps. "Ne ferez-vous rien pour mes gardes?" dit le roi à Lafayette. Celui-ci en prend un, le conduit sur le balcon, et l'embrasse en lui mettant sa bandoulière. Le peuple approuve de nouveau, et ratifie par ses applaudissements cette nouvelle réconciliation.

L'assemblée n'avait pas cru de sa dignité de se rendre auprès du monarque, quoiqu'il l'eût demandé. Elle s'était contentée d'envoyer auprès de lui une députation de trente-six membres. Des qu'elle apprit son départ, elle fit un décret portant qu'elle était inséparable de la personne du monarque, et désigna cent députés pour l'accompagner à Paris. Le roi recut le décret et se mit en route.

Les principales bandes étaient déjà parties. Lafayette les avait fait suivre par un détachement de l'armée pour les empêcher de revenir sur leurs pas. Il avait donné ordre qu'on désarmât les brigands qui portaient au bout de leurs piques les têtes de deux gardes-du-corps. Cet horrible trophée leur fut arraché, et il n'est point vrai qu'il ait précédé la voiture du roi.



Louis XVI revint enfin au milieu d'une affluence considerable, et fut recu par Bailly a l'Hotel-de-Ville. "Je reviens avec confiance, dit le roi, au milieu de mon peuple de Paris." Bailly rapporte ces paroles a ceux qui ne pouvaient les entendre, mais il oublie le mot \_confiance\_. "Ajoutez \_avec confiance\_, dit la reine.--Vous etes plus heureux, reprend Bailly, que si je l'avais prononce moi-meme."

La famille royale se rendit au palais des Tuileries, qui n'avait pas ete habite depuis un siecle, et dans lequel on n'avait eu le temps de faire aucun des preparatifs necessaires. La garde en fut confiee aux milices parisiennes, et Lafayette se trouva ainsi charge de repondre envers la nation de la personne du roi, que tous les partis se disputaient. Les nobles voulaient le conduire dans une Place forte pour user en son nom du despotisme; le parti populaire, qui ne songeait point encore a s'en passer, voulait le garder pour completer la constitution, et oter un chef a la guerre civile. Aussi la malveillance des privileges appela-t-elle Lafayette un geolier; et pourtant sa vigilance ne prouvait qu'une chose, le desir sincere d'avoir un roi.

Des ce moment la marche des partis se prononce d'une maniere nouvelle. L'aristocratie, eloignee de Louis XVI, et ne pouvant executer aucune entreprise a ses cotes, se repand a l'etranger et dans les provinces. C'est depuis lors que l'emigration commence a devenir considerable. Un grand nombre de nobles s'enfuirent a Turin, aupres du comte d'Artois, qui avait trouve un asile chez son beau-pere. La, leur politique consiste a exciter les departemens du Midi et a supposer que le roi n'est pas libre. La reine, qui est Autrichienne, et de plus ennemie de la nouvelle cour formee a Turin, tourne ses esperances vers l'Autriche. Le roi, au milieu de ces menees, voit tout, n'empeche rien, et attend son salut de quelque part qu'il vienne. Par intervalle, il fait les desaveux exigés par l'assemblee, et n'est reellement pas libre, pas plus qu'il ne l'eut ete a Turin ou a Coblenz, pas plus qu'il ne l'avait ete sous Maurepas, car le sort de la faiblesse est d'etre partout dependante.

Le parti populaire triomphant desormais, se trouve partage entre le duc d'Orleans, Lafayette, Mirabeau, Barnave et les Lameth. La voix publique accusait le duc d'Orleans et Mirabeau d'etre auteurs de la derniere insurrection. Des temoins, qui n'etaient pas indignes de confiance, assuraient avoir vu le duc et Mirabeau sur le deplorable champ de bataille du 6 octobre. Ces faits furent dementis plus tard; mais, dans le moment, on y croyait. Les conjures avaient voulu eloigner le roi, et meme le tuer, disaient les plus hardis calomniateurs. Le duc d'Orleans, ajoutait-on, avait voulu etre lieutenant du royaume, et Mirabeau ministre. Aucun de ces projets n'ayant reussi, Lafayette paraissant les avoir dejoues par sa presence, passait pour sauveur du roi et pour vainqueur du duc d'Orleans et de Mirabeau. La cour, qui n'avait pas encore eu le temps de devenir ingrate, avouait Lafayette comme son sauveur, et dans cet instant la puissance du general semblait immense. Les patriotes exaltes en etaient effarouches, et murmuraient deja le nom de Cromwell. Mirabeau, qui, comme on le verra bientot, n'avait rien de commun avec le duc d'Orleans, etait jaloux de Lafayette, et l'appelait Cromwell-Grandisson. L'aristocratie secondait ces mefiances, et y ajoutait ses propres calomnies. Mais Lafayette etait determine, malgre tous les obstacles, a soutenir le roi et

la constitution. Pour cela, il resolut d'abord d'ecarter le duc d'Orleans, dont la presence donnait lieu a beaucoup de bruits, et pouvait fournir, sinon les moyens, du moins le pretexte des troubles. Il eut une entrevue avec le prince, l'intimida par sa fermete, et l'obligea a s'eloigner. Le roi, qui etait dans ce projet, feignit, avec sa faiblesse ordinaire, d'etre contraint a cette mesure; et en ecrivant au duc d'Orleans, il lui dit qu'il fallait que lui ou M. de Lafayette se retirassent; que dans l'etat des opinions le choix n'etait pas douteux, et qu'en consequence il lui donnait une commission pour l'Angleterre. On a su depuis que M. de Montmorin, ministre des affaires etrangeres, pour se delivrer de l'ambition du duc d'Orleans, l'avait dirigee sur les Pays-Bas, alors insurges contre l'Autriche, et qu'il lui avait fait esperer le titre de duc de Brabant[3].

Ses amis, en apprenant cette resolution, s'irriterent de sa faiblesse. Plus ambitieux que lui, ils ne voulaient pas qu'il cedat; ils se porterent chez Mirabeau, et l'engagerent a denoncer a la tribune les violences que Lafayette exercait envers le prince. Mirabeau, jaloux deja de la popularite du general, fit dire au duc et a lui, qu'il allait les denoncer tous deux a la tribune, si le depart pour l'Angleterre avait lieu. Le duc d'Orleans fut ebranle; une nouvelle sommation de Lafayette le decida; et Mirabeau, recevant a l'assemblee un billet qui lui annoncait la retraite du prince, s'ecria avec depot: \_Il ne merite pas la peine qu'on se donne pour lui\_[4]. Ce mot et beaucoup d'autres aussi inconsideres l'ont fait accuser souvent d'etre un des agens du duc d'Orleans; cependant il ne le fut jamais. Sa detresse, l'imprudenc e de ses propos, sa familiarite avec le duc d'Orleans, qui etait d'ailleurs la meme avec tout le monde, sa proposition pour la succession d'Espagne, enfin son opposition au depart du duc, devaient exciter les soupcons; mais il n'en est pas moins vrai que Mirabeau etait sans parti, sans meme aucun autre but que de detruire l'aristocratie et le pouvoir arbitraire.

Les auteurs de ces suppositions auraient du savoir que Mirabeau etait reduit alors a emprunter les sommes les plus modiques, ce qui n'aurait pas eu lieu s'il eut ete l'agent d'un prince immens e ment riche, et qu'on disait presque ruine par ses partisans. Mirabeau avait deja pressenti la dissolution prochaine de l'etat. Une conversation avec un ami intime, qui dura une nuit tout entiere, dans le parc de Versailles, determina chez lui un plan tout nouveau; et il se promit pour sa gloire, pour le salut de l'etat, pour sa propre fortune enfin (car Mirabeau etait homme a conduire tous ces interets ensemble), de demeurer ineb r anlable entre les desorganisateur s et le trone, et de consolider la monarchie en s'y faisant une place. La cour avait tente de le gagner, mais on s'y etait pris gauchement et sans les menagemens convenables avec un homme d'une grande fierte, et qui voulait conserver sa popularite, a defaut de l'estime qu'il n'avait pas encore. Malouet, ami de Necker et lie avec Mirabeau, voulait les mettre tous deux en communication. Mirabeau s'y etait souvent refuse[5], persuade qu'il ne pourrait jamais s'accorder avec le ministre.

Il y consentit cependant. Malouet l'introduisit, et l'incompatibilite des deux caracteres fut mieux sentie encore apres cet entretien, ou, de l'aveu de tous ceux qui etaient presens, Mirabeau deploya la superiorite qu'il avait dans la vie privee aussi bien qu'a la tribune. On repandit qu'il

avait voulu se faire acheter, et que, Necker ne lui ayant fait aucune ouverture, il avait dit en sortant: \_Le ministre aura de mes nouvelles.\_ C'est encore la une interpretation des partis, mais elle est fausse. Malouet avait propose a Mirabeau, qu'on savait satis fait de la liberte acquise, de s'entendre avec le ministre, et rien de plus. D'ailleurs, c'est a cette meme epoque qu'une negociation directe s'entamait avec la cour. Un prince etranger, lie avec les hommes de tous les partis, fit les premieres ouvertures. Un ami, qui servit d'intermediaire, fit sentir qu'on n'obtiendrait de Mirabeau aucun sacrifice de ses principes; mais que si on voulait s'en tenir a la constitution, on trouverait en lui un appui inbranlable; que quant aux conditions elles etaient dictees par sa situation; qu'il fallait, dans l'interet meme de ceux qui voulaient l'employer, rendre cette situation honorable et independante, c'est-a-dire acquitter ses dettes; qu'enfin on devait l'attacher au nouvel ordre social, et sans lui donner actuellement le ministere, le lui faire esperer dans l'avenir[6]. Les negociations ne furent entierement terminees que deux ou trois mois apres, c'est-a-dire dans les premiers mois de 1790. Les historiens, peu instruits de ces details, et trompes par la perseverance de Mirabeau a combattre le pouvoir, ont place l'instant de ce traite plus tard. Cependant il fut a peu pres conclu des le commencement de 1790. Nous le ferons connaitre en son lieu.

Barnave et les Lameth ne pouvaient rivaliser avec Mirabeau que par un plus grand rigorisme patriotique. Instruits des negociations qui avaient lieu; ils accrediterent le bruit deja repandu qu'on allait lui donner le ministere, pour lui oter par la la faculte de l'accepter. Une occasion de l'en empecher se presenta bientot. Les ministres n'avaient pas le droit de parler dans l'assemblee. Mirabeau ne voulait pas, en arrivant au ministere, perdre la parole, qui etait son plus grand moyen d'influence; il desirait d'ailleurs amener Necker a la tribune pour l'y ecraser. Il proposa donc de donner voix consultative aux ministres; Le parti populaire alarme s'y opposa sans motif plausible, et parut redouter les seductions ministerielles. Mais ses craintes n'etaient pas raisonnables, car ce n'est point par leurs communications publiques avec les chambres que les ministres corrompent ordinairement la representation nationale. La proposition de Mirabeau fut rejete, et Lanjuinais, poussant le rigorisme encore plus loin, proposa d'interdire aux deutes actuels d'accepter le ministere. La discussion fut violente. Quoique le motif de ces propositions fut connu, il n'etait pas avoue; et Mirabeau, a qui la dissimulation n'etait pas possible, s'ecria enfin qu'il ne fallait pas pour un seul homme prendre une mesure funeste a l'etat; qu'il adherait au decret, a condition qu'on, interdirait le ministere, non a tous les deutes actuels, mais seulement a M. de Mirabeau, depute de la senechaussee d'Aix. Tant de franchise et d'audace resterent sans effet, et le decret fut adopte a l'unanimité.

On voit comment se divisait l'etat entre les emigres, la reine, le roi, et les divers chefs populaires, tels que Lafayette, Mirabeau, Barnave et Lameth. Aucun evenement decisif, comme celui du 14 juillet ou du 5 octobre, n'etait plus possible de longtemps. Il fallait que de nouvelles contrarietes irritassent la cour et le peuple, et amenassent une rupture eclatante.

L'assemblée s'était, transportée à Paris[7], après avoir reçu des assurances répétées de tranquillité de la part de la commune, et la promesse d'une entière liberté dans les suffrages. Mounier et Lally-Tolendal, indignés des événements des 5 et 6 octobre, avaient donné leur démission, disant qu'ils ne voulaient être ni spectateurs ni complices des crimes des factieux. Ils durent regretter cette désertion du bien public, surtout en voyant Maury et Cazales, qui s'étaient éloignés de l'assemblée, y rentrer bientôt pour soutenir courageusement et jusqu'au bout la cause qu'ils avaient embrassée. Mounier, retire en Dauphiné, rassembla les états de la province; mais bientôt un décret les fit dissoudre, sans aucune résistance. Ainsi Mounier et Lally, qui à l'époque de la réunion des ordres et du serment du Jeu de Paume étaient les héros du peuple, ne valaient maintenant plus rien à ses yeux. Les parlements avaient été dépassés les premiers par la puissance populaire; Mounier, Lally et Necker l'avaient été après eux, et beaucoup d'autres allaient bientôt l'être.

La disette, cause exagérée mais pourtant réelle des agitations, donna encore lieu à un crime. Le boulanger François fut égorgé par quelques brigands[8]. Lafayette parvint à saisir les coupables, et les livra au Châtelet, tribunal investi d'une juridiction extraordinaire sur tous les délits relatifs à la révolution. Là étaient en jugement Besenval, et tous ceux qui étaient accusés d'avoir pris part à la conspiration aristocratique déjouée le 14 juillet. Le Châtelet devait juger suivant des formes nouvelles. En attendant l'emploi du jury qui n'était pas encore institué, l'assemblée avait ordonné la publicité, la défense contradictoire, et toutes les mesures préservatrices de l'innocence. Les assassins de François furent condamnés, et la tranquillité rétablie. Lafayette et Bailly proposèrent à cette occasion; la loi martiale. Vivement combattue par Robespierre, qui dès lors se montrait chaud partisan du peuple et des pauvres, elle fut cependant adoptée par la majorité (décret du 21 octobre). En vertu de cette loi, les municipalités répondaient de la tranquillité publique; en cas de troubles, elles étaient chargées de requérir les troupes ou les milices; et, après trois sommations, elles devaient ordonner l'emploi de la force contre les rassemblements séditieux. Un comité des recherches fut établi à la commune de Paris, et dans l'assemblée nationale, pour surveiller les nombreux ennemis dont les menées se croisaient en tout sens. Ce n'était pas trop de tous ces moyens pour déjouer les projets de tant d'adversaires conjurés contre la nouvelle révolution.

Les travaux constitutionnels se poursuivaient avec activité. On avait aboli la féodalité, mais il restait encore à prendre une dernière mesure pour détruire ces grands corps, qui avaient été des ennemis, constitués de l'état contre l'état. Le clergé possédait d'immenses propriétés. Il les avait reçues des princes à titre de gratifications féodales, ou des fideles à titre de legs. Si les propriétés des individus, fruit et but du travail, devaient être respectées, celles qui avaient été données à des corps pour un certain objet pouvaient recevoir de la loi une autre destination. C'était pour le service de la religion qu'elles avaient été données, ou du moins sous ce prétexte; on, la religion étant un service public, la loi pouvait régler le moyen d'y subvenir d'une manière toute différente. L'abbé Maury déploya ici sa façon imperturbable; il sonna l'alarme chez les propriétaires, les menaça d'un envahissement prochain, et prétendit qu'on

sacrifiait les provinces aux agioteurs de la capitale. Son sophisme est assez singulier pour être rapporté. C'était pour payer la dette qu'on disposait des biens du clergé; les créanciers de cette dette étaient les grands capitalistes de Paris; les biens qu'on leur sacrifiait se trouvaient dans les provinces: de là, l'intrepide raisonneur concluait que c'était immoler la province à la capitale; comme si la province ne gagnait pas au contraire à une nouvelle division de ces immenses terres, réservées jusqu'alors au luxe de quelques ecclésiastiques oisifs. Tous ces efforts furent inutiles. L'évêque d'Autun, auteur de la proposition, et le député Thouret, détruisirent ces vains sophismes. Déjà on allait décréter que les biens du clergé appartenaient à l'état; néanmoins les opposants insistaient encore sur la question de propriété. On leur répondait que, fussent-ils propriétaires, on pouvait se servir de leurs biens, puisque souvent ces biens avaient été employés dans des cas urgents au service de l'état. Ils ne le niaient point. Profitant alors de leur aveu, Mirabeau proposa de changer ce mot appartiennent en cet autre: sont à la disposition de l'état, et la discussion fut terminée sur-le-champ à une grande majorité (loi du 2 novembre). L'assemblée détruisit ainsi la redoutable puissance du clergé, le luxe des grands de l'ordre, et se menagea ces immenses ressources financières qui firent si long-temps subsister la révolution. En même temps elle assurait l'existence des cures, en décrétant que leurs appointements ne pourraient pas être moindres de douze cents francs, et elle y ajoutait en outre la jouissance d'une maison curiale et d'un jardin. Elle déclarait ne plus reconnaître les vœux religieux, et rendait la liberté à tous les cloîtres, en laissant toutefois à ceux qui le voudraient la faculté de continuer la vie monastique; et comme leurs biens étaient supprimés, elle y suppléait par des pensions. Poussant même la prévoyance plus loin encore, elle établissait une différence entre les ordres riches et les ordres mendiants, et proportionnait le traitement des uns et des autres à leur ancien état. Elle fit de même pour les pensions; et, lorsque le janséniste Camus, voulant revenir à la simplicité évangélique, proposa de réduire toutes les pensions à un même taux infiniment modique, l'assemblée, sur l'avis de Mirabeau, les réduisit proportionnellement à leur valeur actuelle, et convenablement à l'ancien état des pensionnaires. On ne pouvait donc pousser plus loin le menagement des habitudes, et c'est en cela que consiste le véritable respect de la propriété. De même, quand les protestants expatriés depuis la révocation de l'édit de Nantes réclamèrent leurs biens, l'assemblée ne leur rendit que ceux qui n'étaient pas vendus.

Prudente et pleine de ménagements pour les personnes, elle traitait audacieusement les choses, et se montrait beaucoup plus hardie dans les matières de constitution. On avait fixé les prérogatives des grands pouvoirs: il s'agissait de diviser le territoire du royaume. Il avait toujours été partagé en provinces, successivement unies à l'ancienne France. Ces provinces, différant entre elles de lois, de privilèges, de mœurs, formaient l'ensemble le plus hétérogène. Sieyès eut l'idée de les confondre par une nouvelle division qui anéantit les démarcations anciennes, et ramena toutes les parties du royaume aux mêmes lois et au même esprit. C'est ce qui fut fait par la division en départements. Les départements furent divisés en districts, et les districts en municipalités. À tous ces degrés, le principe de la représentation fut admis. L'administration départementale, celle de district et celle des communes,

étaient confiées à un conseil délibérant et à un conseil exécutif, également électifs. Ces diverses autorités relevaient les unes des autres, et avaient dans l'étendue de leur ressort les mêmes attributions. Le département faisait la répartition de l'impôt entre les districts, le district entre les communes, et la commune entre les individus.

L'assemblée fixa ensuite la qualité de citoyen jouissant des droits politiques. Elle exigea vingt-cinq ans et la contribution du marc d'argent. Chaque individu réunissant ces conditions avait le titre de citoyen actif, et ceux qui ne l'avaient pas se nommaient citoyens passifs. Ces dénominations assez simples furent tournées en ridicule, parce que c'est aux dénominations qu'on s'attache quand on veut déprécier les choses; mais elles étaient naturelles et exprimaient bien leur objet. Le citoyen actif concourait aux élections pour la formation des administrations et de l'assemblée. Les élections des députés avaient deux degrés. Aucune condition n'était exigée pour être éligible; car, comme on l'avait dit à l'assemblée, on est électeur par son existence dans la société, et on doit être éligible par la seule confiance des électeurs.

Ces travaux, interrompus par mille discussions de circonstance, étaient cependant poussés avec une grande ardeur. Le côté droit n'y contribuait que par son obstination à les empêcher, dès qu'il s'agissait de disputer quelque portion d'influence à la nation. Les députés populaires, au contraire, quoique formant divers partis, se confondaient ou se séparaient sans choc, suivant leur opinion personnelle. Il était facile d'apercevoir que chez eux la conviction dominait les alliances. On voyait Thouret, Mirabeau, Duport, Sieyès, Camus, Chapelier, tour à tour se réunir ou se diviser, suivant leur opinion dans chaque discussion. Quant aux membres de la noblesse et du clergé, ils ne se montraient que dans les discussions de parti. Les parlements avaient-ils rendu des arrêtés contre l'assemblée, des députés ou des écrivains l'avaient-ils offensés, ils se montraient prêts à les appuyer. Ils soutenaient les commandans militaires contre le peuple, les marchands négriers contre les noirs; ils opinèrent contre l'admission des juifs et des protestans à la jouissance des droits communs. Enfin, quand Gènes s'éleva contre la France, à cause de l'affranchissement de la Corse et de la réunion de cette île au royaume, ils furent pour Gènes contre la France. En un mot, étrangers, indifférens dans toutes les discussions utiles, n'écoutant pas, s'entretenant entre eux, ils ne se levaient que lorsqu'il y avait des droits ou de la liberté à refuser[9].

Nous l'avons déjà dit, il n'était plus possible de tenter une grande conspiration à côté du roi, puisque l'aristocratie était mise en fuite, et que la cour était environnée de l'assemblée, du peuple et de la milice nationale. Des mouvemens partiels étaient donc tout ce que les mécontents pouvaient essayer. Ils fomentaient les mauvaises dispositions des officiers qui tenaient à l'ancien ordre de choses, tandis que les soldats, ayant tout à gagner, penchaient pour le nouveau. Des rixes violentes avaient lieu entre l'armée et la populace: souvent les soldats livraient leurs chefs à la multitude, qui les égorgeait; d'autres fois, les méfiances étaient heureusement calmées, et tout rentrait en paix quand les commandans des villes avaient su se conduire avec un peu d'adresse, et avaient prêté serment de fidélité à la nouvelle constitution. Le clergé avait inondé la Bretagne de protestations contre l'aliénation de ses biens. On tachait

d'exciter un reste de fanatisme religieux dans les provinces où l'ancienne superstition regnait encore. Les parlemens furent aussi employes, et on tenta un dernier essai de leur autorite. Leurs vacances avaient ete prorogeées par l'assemblee, parce qu'en attendant de les dissoudre, elle ne voulait pas avoir a discuter avec eux. Les chambres des vacations rendaient la justice en leur absence. A Rouen, a Nantes, a Rennes, elles prirent des arretes, ou elles deploraient la ruine de l'ancienne monarchie, la violation de ses lois; et, sans nommer l'assemblee, semblaient l'indiquer comme la cause de tous les maux. Elles furent appelees a la barre et censurees avec menagement. Celle de Rennes, comme plus coupable, fut declaree incapable de remplir ses fonctions. Celle de Metz avait insinue que le roi n'etait pas libre; et c'etait la, comme nous l'avons dit, la politique des mecontents. Ne pouvant se servir du roi, ils cherchaient a le représenter comme en etat d'oppression, et voulaient annuler ainsi toutes les lois qu'il paraissait consentir. Lui-meme semblait seconder cette politique. Il n'avait pas voulu rappeler ses gardes-du-corps renvoyes aux 5 et 6 octobre, et se faisait garder par la milice nationale, au milieu de laquelle il se savait en surete. Son intention etait de paraître captif. La commune de Paris dejoua cette trop petite ruse, en priant le roi de rappeler ses gardes, ce qu'il refusa sous de vains pretextes, et par l'intermediaire de la reine[10].

L'annee 1790 venait de commencer, et une agitation generale se faisait sentir. Trois mois assez calmes s'etaient ecoules depuis les 5 et 6 octobre, et l'inquietude semblait se renouveler. Les grandes agitations sont suivies de repos, et ces repos de petites crises, jusqu'a des crises plus grandes. On accusait de ces troubles le clerge, la noblesse, la cour, l'Angleterre meme, qui chargea son ambassadeur de la justifier. Les compagnies soldees de la garde nationale furent elles-memes atteintes de cette inquietude generale. Quelques soldats reunis aux Champs-Elysees demanderent une augmentation de paye. Lafayette, present partout, accourut, les dispersa, les punit, et retablit le calme dans sa troupe toujours fidele, malgre ces legeres interruptions de discipline.

On parlait surtout d'un complot contre l'assemblee et la municipalite, dont le chef suppose etait le marquis de Favras. Il fut arrete avec eclat, et livre au Chatelet. On repandit aussitot que Bailly et Lafayette avaient du etre assassines; que douze cents chevaux etaient prêts a Versailles pour enlever le roi; qu'une armee, composee de Suisses et de Piemontais, devait le recevoir, et marcher sur Paris. L'alarme se repandit; on ajouta que Favras etait l'agent secret des personnages les plus eleves. Les soupçons se dirigerent sur Monsieur, frere du roi. Favras avait ete dans ses gardes, et avait de plus negocie un emprunt pour son compte. Monsieur, effraye de l'agitation des esprits, se presenta a l'Hotel-de-Ville, protesta contre les insinuations dont il etait l'objet, expliqua ses rapports avec Favras, rappela ses dispositions populaires, manifestees autrefois dans l'assemblee des notables, et demanda a etre juge, non sur les bruits publics, mais sur son patriotisme connu et point dementi[11]. Des applaudissemens universels couvrirent son discours, et il fut reconduit par la foule jusqu'a sa demeure.

Le proces de Favras fut continue. Ce Favras avait couru l'Europe, epouse une princesse etrangere, et faisait des projets pour retablir sa fortune.

Il en avait fait au 14 juillet, aux 5 et 6 octobre, et dans les premiers mois de 1790. Les témoins qui l'accusaient précisèrent son dernier plan. L'assassinat de Bailly et de Lafayette, l'enlèvement du roi, paraissaient faire partie de ce plan; mais on n'avait aucune preuve que les douze cents chevaux fussent préparés, ni que l'armée suisse ou piémontaise fut en mouvement. Les circonstances étaient peu favorables à Favras. Le Châtelet venait d'élargir Besenval et autres impliqués dans le complot du 14 juillet; l'opinion était mécontente. Néanmoins Lafayette rassura les messieurs du Châtelet, leur demanda d'être justes, et leur promit que leur jugement, quel qu'il fut, serait exécuté.

Ce procès fit renaître les soupçons contre la cour. Ces nouveaux projets la faisaient paraître incorrigible; car, au milieu même de Paris, on la voyait conspirer encore. On conseilla donc au roi une démarche éclatante qui put satisfaire l'opinion publique.

Le 4 février 1790, l'assemblée fut étonnée de voir quelques changements dans la disposition de la salle. Un tapis à fleurs de lis recouvrait les marches du bureau. Le fauteuil des secrétaires était rabaisé: le président était debout à côté du siège où il était ordinairement assis. "Voici le roi," s'écrient tout-à-coup les huissiers; et Louis XVI entra aussitôt dans la salle. L'assemblée se leva à son aspect, et il est reçu au milieu des applaudissements. Une foule de spectateurs rapidement accourus occupent les tribunes, envahissent toutes les parties de la salle, et attendent avec la plus grande impatience les paroles royales. Louis XVI parle debout à l'assemblée assise: il rappelle d'abord les troubles auxquels la France s'est trouvée en proie, les efforts qu'il a faits pour les calmer, et pour assurer la subsistance du peuple; il récapitule les travaux des représentants, en déclarant qu'il avait tenté les mêmes choses dans les assemblées provinciales; il montre enfin qu'il avait jadis manifesté lui-même les vœux qui viennent d'être réalisés. Il ajoute qu'il croit devoir plus spécialement s'unir aux représentants de la nation, dans un moment où on lui a soumis les décrets destinés à établir dans le royaume une organisation nouvelle. Il favorisera, dit-il, de tout son pouvoir le succès de cette vaste organisation; toute tentative contraire serait coupable et poursuivie par tous les moyens. À ces mots, des applaudissements retentissent. Le roi poursuit; et, rappelant ses propres sacrifices, il engage tous ceux qui ont perdu quelque chose à imiter sa résignation, et à se dédommager de leurs pertes par les biens que la constitution nouvelle promet à la France. Mais, lorsque, après avoir promis de défendre cette constitution, il ajoute qu'il fera davantage encore, et que, de concert avec la reine, il préparera de bonne heure l'esprit et le cœur de son fils au nouvel ordre de choses, et l'habitue à être heureux du bonheur des Français, des cris d'amour s'échappent de toutes parts, toutes les mains sont tendues vers le monarque, tous les yeux cherchent la mère et l'enfant, toutes les voix les demandent: les transports sont universels. Enfin le roi termine son discours en recommandant la concorde et la paix à ce bon peuple dont on l'assure qu'il est aimé, quand on veut le consoler de ses peines\_[12]. À ces derniers mots, tous les assistants éclatent en témoignages de reconnaissance. Le président fait une courte réponse où il exprime le désordre de sentiment qui règne dans tous les cœurs. Le prince est reconduit aux Tuileries par la multitude. L'assemblée lui vote des remerciements à lui et à la reine. Une nouvelle idée se présente: Louis XVI



venait de s'engager a maintenir la constitution; c'était le cas pour les deutes de prendre cet engagement a leur tour. On propose donc le serment civique, et chaque deute vient jurer d'etre fidele \_a la nation, a la loi et au roi; et de maintenir de tout son pouvoir la constitution decretee par l'assemblee nationale et acceptee par le roi\_. Les supplens, les deutes du commerce demandent a preter le serment a leur tour; les tribunes, les amphitheatres, les imitent, et de toutes parts on n'entend plus que ces mots: \_Je le jure.\_

Le serment fut repete a l'Hotel-de-Ville, et de communes en communes par toute la France. Des rejouissances furent ordonnees; l'effusion parut generale et sincere. C'était le cas sans doute de recommencer une nouvelle conduite, et de ne pas rendre cette reconciliation inutile comme toutes les autres; mais le soir meme, tandis que Paris brillait des feux allumes pour celebrer cet heureux evenement, la cour etait deja revenue a son humeur, et les deutes populaires y recevaient un accueil tout different de celui qui etait reserve aux deutes nobles. En vain Lafayette, dont les avis pleins de sens et de zele n'etaient pas suivis, repetait a la cour que le roi ne pouvait plus balancer, et qu'il devait s'attacher entierement au parti populaire, et s'efforcer de gagner sa confiance; que pour cela il fallait que ses intentions ne fussent pas seulement proclamees a l'assemblee, mais qu'elles fussent manifestees par ses moindres actions; qu'il devait s'offenser du moindre propos equivoque tenu devant lui, et repousser le moindre doute exprime sur sa volonte reelle; qu'il ne devait montrer ni contrainte, ni mecontentement, ni laisser aucune esperance secrete aux aristocrates; et enfin que les ministres devaient etre unis, ne se permettre aucune rivalite avec l'assemblee, et ne pas l'obliger a recourir sans cesse a l'opinion publique. En vain Lafayette repetait-il ces sages conseils avec des instances respectueuses; le roi recevait ses lettres, le trouvait honnete homme; la reine les repoussait avec humeur, et semblait meme s'irriter des respects du general. Elle accueillait bien mieux Mirabeau, plus influent, mais certainement moins irreprochable que Lafayette.

Les communications de Mirabeau avec la cour avaient continue. Il avait meme entretenu des rapports avec Monsieur, que ses opinions rendaient plus accessible au parti populaire, et il lui avait repete ce qu'il ne cessait d'exprimer a la reine et a M. de Montmorin, c'est que la monarchie ne pouvait etre sauvee que par la liberte. Mirabeau fit enfin des conventions avec la cour, par le secours d'un intermediaire. Il enonca ses principes dans une espece de profession de foi; il s'engagea a ne pas s'en ecarter, et a soutenir la cour tant qu'elle demeurerait sur la meme ligne. On lui donnait en retour un traitement assez considerable. La morale sans doute condamne de pareils traites, et on veut que le devoir soit fait pour le devoir seul. Mais etait-ce la se vendre? Un homme faible se fut vendu sans doute, en sacrifiant ses principes; mais le puissant Mirabeau, loin de sacrifier les siens, y amenait le pouvoir, et recevait en echange les secours que ses grands besoins et ses passions desordonnees lui rendaient indispensables. Different de ceux qui livrent fort cher de faibles talents et une lache conscience, Mirabeau, inbranlable dans ses principes, combattait alternativement son parti ou la cour, comme s'il n'avait pas attendu du premier la popularite, et de la seconde ses moyens d'existence. Ce fut a tel point que les historiens, ne pouvant pas le croire allie de la

cour qu'il combattait, n'ont place que dans l'annee 1791 son traite, qui a ete fait pendant des les premiers mois de 1790. Mirabeau vit la reine, la charma par sa superiorite, et en recut un accueil qui le flatta beaucoup. Cet homme extraordinaire etait sensible a tous les plaisirs, a ceux de la vanite comme a ceux des passions. Il fallait le prendre avec sa force et ses faiblesses, et l'employer au profit de la cause commune. Outre Lafayette et Mirabeau, la cour avait encore Bouille, qu'il est temps de faire connaitre.

Bouille, plein de courage, de droiture et de talens, avait tous les penchans de l'aristocratie, et ne se distinguait d'elles que par moins d'aveuglement et une plus grande habitude des affaires. Retire a Metz, commandant la une vaste etendue de frontieres et une grande partie de l'armee, il tachait d'entretenir la mefiance entre ses troupes et les gardes nationales, afin de conserver ses soldats a la cour[13]. Place la en expectative, il effrayait le parti populaire, et semblait le general de la monarchie, comme Lafayette celui de la constitution. Cependant l'aristocratie lui deplaisait, la faiblesse du roi le degoutait du service, et il l'eut quitte s'il n'avait ete presse par Louis XVI d'y demeurer. Bouille etait plein d'honneur. Son serment prete, il ne songea plus qu'a servir le roi et la constitution. La cour devait donc reunir Lafayette, Mirabeau et Bouille; et par eux elle aurait eu les gardes nationales, l'assemblee et l'armee, c'est-a-dire les trois puissances du jour. Quelques motifs, il est vrai, divisaient ces trois personnages. Lafayette, plein de bonne volonte, etait pret a s'unir avec tous ceux qui voudraient servir le roi et la constitution; mais Mirabeau jalousait la puissance de Lafayette, redoutait sa purete si vantee, et semblait y voir un reproche. Bouille haissait en Lafayette une conviction exaltee, et peut-etre un ennemi irreprochable; il preferait Mirabeau, qu'il croyait plus maniable, et moins rigoureux dans sa foi politique. C'etait a la cour a unir ces trois hommes, en detruisant leurs motifs particuliers d'eloignement. Mais il n'y avait qu'un moyen d'union, la monarchie libre. Il fallait donc s'y resigner franchement, et y tendre de toutes ses forces. Mais la cour toujours incertaine, sans repousser Lafayette, l'accueillait froidement, payait Mirabeau qui la gourmandait par intervalles, entretenait l'humeur de Bouille contre la revolution, regardait l'Autriche avec esperance, et laissait agir l'emigration de Turin. Ainsi fait la faiblesse: elle cherche a se donner des esperances plutot qu'a s'assurer le succes, et elle ne parvient de cette maniere qu'a se perdre, en inspirant des soupcons qui irritent autant les partis que la realite meme, car il vaut mieux les frapper que les menacer.

En vain Lafayette, qui voulait faire ce que la cour ne faisait pas, ecrivait-il a Bouille, son parent, pour l'engager a servir le trone en commun, et par les seuls moyens possibles, ceux de la franchise et de la liberte; Bouille, mal inspire par la cour, repondait froidement et d'une maniere evasive, et, sans rien tenter contre la constitution, continuait a se rendre imposant par le secret de ses intentions et la force de son armee.

Cette reconciliation du 4 fevrier, qui aurait pu avoir de si grands resultats, fut donc vaine et inutile. Le proces de Favras fut acheve, et soit crainte, soit conviction, le Chatelet le condamna a etre pendu. Favras

montra, dans ces derniers momens, une fermete digne d'un martyr, et non d'un intrigant. Il protesta de son innocence, et demanda a faire une declaration avant de mourir. L'echafaud etait dresse sur la place de Greve. On le conduisit a l'Hotel-de-Ville, ou il demeura jusqu'a la nuit. Le peuple voulait voir pendre un marquis, et attendait avec impatience cet exemple de l'egalite dans les supplices. Favras rapporta qu'il avait eu des communications avec un grand de l'etat, qui l'avait engage a disposer les esprits en faveur du roi. Comme il fallait faire quelques depenses, ce seigneur lui avait donne cent louis qu'il avait acceptes. Il assura que son crime se bornait la, et il ne nomma personne. Cependant il demanda si l'aveu des noms pourrait le sauver. La reponse qu'on lui fit ne l'ayant pas satisfait. "En ce cas, dit-il, je mourrai avec mon secret;" et il s'achemina vers le lieu du supplice avec une grande fermete. La nuit regnait sur la place de l'execution, et on avait eclaire jusqu'a la potence. Le peuple se rejouit de ce spectacle, content de trouver de l'egalite meme a l'echafaud; il y mela d'atroces railleries, et parodia de diverses manieres le supplice de cet infortune. Le corps de Favras fut rendu a sa famille, et de nouveaux evenemens firent bientot oublier sa mort a ceux qui l'avaient puni, et a ceux qui s'en etaient servis.

Le clerge desespere continuait d'exciter de petites agitations sur toute la surface de la France. La noblesse comptait beaucoup sur son influence parmi le peuple. Tant que l'assemblee s'etait contentee, par un decret, de mettre les biens ecclesiastiques a la disposition de la nation, le clerge avait espere que l'execution du decret n'aurait pas lieu; et, pour la rendre inutile, il suggerait mille moyens de subvenir aux besoins du tresor. L'abbe Maury avait propose un impot sur le luxe, et l'abbe de Salsede lui avait repondu en proposant, a son tour, qu'aucun ecclesiastique ne put avoir plus de mille ecus de revenus. Le riche abbe se tut a une motion pareille. Une autre fois, en discutant sur la dette de l'etat, Cazales avait conseille d'examiner, non pas la validite des titres de chaque creance, mais la creance elle-meme, son origine et son motif; ce qui etait renouveler la banqueroute par le moyen si odieux et si use des chambres ardentes. Le clerge, ennemi des creanciers de l'etat auxquels il se croyait sacrifie, avait soutenu la proposition malgre le rigorisme de ses principes en fait de propriete. Maury s'etait emporte avec violence et avait manque a l'assemblee, en disant a une partie de ses membres, qu'ils n'avaient que le courage de la honte. L'assemblee en avait ete offensee, et voulait l'exclure de son sein. Mais Mirabeau, qui pouvait se croire attaque, representa a ses collegues que chaque depute appartenait a ses commettans, et qu'on n'avait pas le droit d'en exclure un seul. Cette moderation convenait a la veritable superiorite; elle reussit, et Maury fut plus puni par une censure qu'il ne l'eut ete par l'exclusion. Tous ces moyens inventes par le clerge, pour mettre les creanciers de l'etat a sa place, ne lui servirent de rien, et l'assemblee decreta la vente de 400 millions de biens du domaine et de l'Eglise. Desespere alors, le clerge fit courir des ecrits parmi le peuple, et repandit que le projet des revolutionnaires etait d'attaquer la religion catholique. C'est dans les provinces du Midi qu'il esperait obtenir le plus de succes. On a vu que la premiere emigration s'etait dirigee vers Turin. C'est avec le Languedoc et la Provence qu'elle entretenait ses principales communications. Calonne, si celebre sous les notables, etait le ministre de la cour fugitive. Deux partis la divisaient: la haute noblesse voulait maintenir son empire, et

redoutait l'intervention de la noblesse de province, et surtout de la bourgeoisie. Aussi ne voulait-elle recourir qu'à l'étranger pour rétablir le trône. D'ailleurs, user de la religion, comme le proposaient les émissaires des provinces, lui semblait ridicule à elle qui s'était égayée pendant un siècle des plaisanteries de Voltaire. L'autre parti, composé de petits nobles, de bourgeois expatriés, voulait combattre la passion de la liberté par une autre plus forte, celle du fanatisme, et vaincre avec ses seules forces, sans se mettre à la merci de l'étranger. Les premiers alléguaient les vengeances personnelles de la guerre civile, pour excuser l'intervention de l'étranger; les seconds soutenaient que la guerre civile comportait l'effusion du sang, mais qu'il ne fallait pas se souiller d'une trahison. Ces derniers, plus courageux, plus patriotes, mais plus féroces, ne devaient pas réussir dans une cour où régnait Calonne. Cependant, comme on avait besoin de tout le monde, les communications furent continuées entre Turin et les provinces méridionales. On se décida à attaquer la révolution par la guerre étrangère et par la guerre civile, et pour cela on tenta de réveiller l'ancien fanatisme de ces contrées[14].

Le clergé ne négligea rien pour seconder ce plan. Les protestants excitaient dans ces pays l'envie des catholiques. Le clergé profita de ces dispositions, et surtout des solennités de Pâques. À Montpellier, à Nîmes, à Montauban, l'ancien fanatisme fut réveillé par tous les moyens.

Charles Lameth se plaignit à la tribune de ce qu'on avait abusé de la quinzaine de Pâques pour égarer le peuple et l'exciter contre les lois nouvelles. À ces mots, le clergé se souleva, et voulut quitter l'assemblée. L'évêque de Clermont en fit la menace, et une foule d'ecclésiastiques déjà debout allaient sortir, mais on appela Charles Lameth à l'ordre, et le tumulte s'apaisa. Cependant la vente des biens du clergé était mise à exécution: il en était aigri et ne négligeait aucune occasion de faire éclater son ressentiment. Don Gerle, chartreux plein de bonne foi dans ses sentiments religieux et patriotiques, demanda un jour la parole et proposa de déclarer la religion catholique la seule religion de l'état[15]. Une foule de députés se levèrent aussitôt, et se disposèrent à voter par acclamation, en disant que c'était le cas pour l'assemblée de se justifier du reproche qu'on lui avait fait d'attaquer la religion catholique. Cependant que signifiait une proposition pareille? Ou le décret avait pour but de donner un privilège à la religion catholique, et aucune ne doit en avoir; ou il était la déclaration d'un fait, c'est que la majorité française était catholique; et le fait n'avait pas besoin d'être déclaré. Une telle proposition ne pouvait donc être accueillie. Aussi, malgré les efforts de la noblesse et du clergé, la discussion fut renvoyée au lendemain. Une foule immense était accourue; Lafayette, averti que des malveillants se disposaient à exciter du trouble, avait doublé la garde. La discussion s'ouvre: un ecclésiastique menace l'assemblée de malediction; Maury pousse ses cris accoutumés; Menou répond avec calme à tous les reproches faits à l'assemblée, et dit qu'on ne peut raisonnablement pas l'accuser de vouloir abolir la religion catholique, à l'instant où elle va mettre les dépenses de son culte au rang des dépenses publiques, il propose donc de passer à l'ordre du jour. Don Gerle, persuadé, retire alors sa motion, et s'excuse d'avoir excité un pareil tumulte. M. de Laroche foucauld présente une rédaction nouvelle, et sa proposition succède à celle de Menou. Tout à coup un membre du côté droit se plaint de n'être pas libre,

interpelle Lafayette, et lui demande pourquoi il a doublé la garde. Le motif n'était pas suspect, car ce n'était pas le côté gauche qui pouvait redouter le peuple, et ce n'était pas ces amis que Lafayette cherchait à protéger. Cette interpellation augmente le tumulte; néanmoins la discussion continue. Dans ces débats, on cite Louis XVI: "Je ne suis pas étonné, s'écrie alors Mirabeau, qu'on rappelle le règne ou a été révoqué l'édit de Nantes; mais songez que de cette tribune où je parle, j'aperçois la fenêtre fatale d'où un roi, assassin de ses sujets, mêlant les intérêts de la terre à ceux de la religion, donna le signal de la Saint-Barthélemy!" Cette terrible apostrophe ne termine pas la discussion qui se prolonge encore. La proposition du duc de La Rochefoucauld est enfin adoptée. L'assemblée déclare que ses sentiments sont connus, mais que, par respect pour la liberté des consciences, elle ne peut ni ne doit délibérer sur la proposition qui lui est soumise. Quelques jours étaient à peine écoulés, qu'un autre moyen fut encore employé pour menacer l'assemblée et la dissoudre. La nouvelle organisation du royaume était achevée, le peuple allait être convoqué pour élire ses magistrats, et on imagina de lui faire nommer en même temps de nouveaux députés, pour remplacer ceux qui composaient l'assemblée actuelle. Ce moyen, proposé et discuté une autre fois, avait déjà été repoussé. Il fut renouvelé en avril 1790. Quelques cahiers bornaient les pouvoirs à un an; il y avait en effet près d'une année que l'assemblée était réunie. Ouverte en mai 1789, elle touchait au mois d'avril 1790. Quoique les cahiers eussent été annulés, quoiqu'on eût pris l'engagement de ne pas se séparer avant l'achèvement de la constitution, ces hommes pour lesquels il n'y avait ni décret rendu, ni serment prêté, quand il s'agissait d'aller à leur but, proposent de faire élire d'autres députés et de leur céder la place. Maury, chargé de cette journée, s'acquitte de son rôle avec autant d'assurance que jamais, mais avec plus d'adresse qu'à son ordinaire. Il en appelle lui-même à la souveraineté du peuple, et dit qu'on ne peut pas plus long-temps se mettre à la place de la nation, et prolonger des pouvoirs qui ne sont que temporaires. Il demande à quel titre on s'est revêtu d'attributions souveraines; il soutient que cette distinction entre le pouvoir législatif et constituant est une distinction chimérique, qu'une convention souveraine ne peut exister qu'en l'absence de tout gouvernement; et que si l'assemblée est cette convention, elle n'a qu'à détronner le roi et déclarer le trône vacant. Des cris l'interrompent à ces mots, et manifestent l'indignation générale. Mirabeau se lève alors avec dignité: "On demande, dit-il, depuis quand les députés du peuple sont devenus convention nationale? Je réponds: C'est le jour où, trouvant l'entrée de leurs séances environnée de soldats, ils allèrent se réunir dans le premier endroit où ils purent se rassembler, pour jurer de plutôt périr que de trahir et d'abandonner les droits de la nation. Nos pouvoirs, quels qu'ils fussent, ont changé ce jour de nature. Quels que soient les pouvoirs que nous avons exercés, nos efforts, nos travaux les ont légitimés: l'adhésion de toute la nation les a sanctifiés. Vous vous rappelez tous le mot de ce grand homme de l'antiquité qui avait négligé les formes légales pour sauver la patrie. Somme par un tribun factieux de dire s'il avait observé les lois, il répondit: Je jure que j'ai sauvé la patrie. Messieurs (s'écrie alors Mirabeau en s'adressant aux députés des communes), je jure que vous avez sauvé la France."

À ce magnifique serment, dit Ferrières, l'assemblée tout entière, comme entraînée par une inspiration subite, ferme la discussion, et décrète que

les reunions electorales ne s'occuperont point de l'election des nouveaux deutes.

Ainsi ce nouveau moyen fut encore inutile, et l'assemblee put continuer ses travaux. Mais les troubles n'en continuerent pas moins par toute la France. Le commandant De Voisin fut massacre par le peuple; les forts de Marseille furent envahis par la garde nationale. Des mouvemens en sens contraires eurent lieu a Nimes et a Montauban. Les envoyes de Turin avaient excite les catholiques; ils avaient fait des adresses, dans lesquelles ils declaraient la monarchie en danger, et demandaient que la religion catholique fut declaree religion de l'etat. Une proclamation royale avait en vain repondu; ils avaient replique. Les protestans en etaient venus aux prises avec les catholiques; et ces derniers, attendant vainement les secours promis par Turin, avaient ete enfin repousses. Diverses gardes nationales s'etaient mises en mouvement, pour secourir les patriotes contre les revoltes; la lutte s'etait ainsi engagee, et le vicomte de Mirabeau, adversaire declare de son illustre frere, annoncant lui-meme la guerre civile du haut de la tribune, sembla, par son mouvement, son geste, ses paroles, la jeter dans l'assemblee.

Ainsi, tandis que la partie la plus moderee des deutes tachait d'apaiser l'ardeur revolutionnaire, une opposition indiscrete excitait une fièvre que le repos aurait pu calmer, et fournissait des pretextes aux orateurs populaires les plus violens. Les clubs en devenaient plus exageres. Celui des Jacobins, issu du club breton, et d'abord etabli a Versailles, puis a Paris, l'emportait sur les autres par le nombre, les talens et la violence[16]. Ses seances etaient suivies comme celles de l'assemblee elle-meme. Il devançait toutes les questions que celle-ci devait traiter, et emettait des decisions, qui etaient deja une prevention pour les legislateurs eux-memes. La se reunissaient les principaux deutes populaires, et les plus obstines y trouvaient des forces et des excitations. Lafayette, pour combattre cette terrible influence, s'etait concerte avec Bailly et les hommes les plus eclaires, et avait forme un autre club, dit de 89, et plus tard des Feuillans[17]. Mais le moyen etait impuissant; une reunion de cent hommes calmes et instruits ne pouvait appeler la foule comme le club des Jacobins, ou on se livrait a toute la vehemence des passions populaires. Fermer les clubs eut ete le seul moyen, mais la cour avait trop peu de franchise et inspirait trop de defiance, pour que le parti populaire songeat a employer une ressource pareille. Les Lameth dominaient au club des Jacobins. Mirabeau se montrait egalement dans l'un et dans l'autre; il etait evident a tous les yeux que sa place etait entre tous les partis. Une occasion se presenta bientot ou son role fut encore mieux prononce, et ou il remporta pour la monarchie un avantage memorable, comme le verrons ci-apres.

#### NOTES:

[1] Voyez la note 8 a la fin du volume.

[2] Voyez la note 9 a la fin du volume.

[3] Voyez les Memoires de Dumouriez.

[4] Voyez la note 10 a la fin du volume.

[5] MM. Malouet et Bertrand de Molleville n'ont pas craint d'ecrire

le contraire, mais le fait que nous avançons est attesté par les témoins les plus dignes de foi.

[6] Voyez la note 11 à la fin du volume.

[7] Elle tint sa première séance à l'Archevêché, le 19 octobre.

[8] 20 octobre.

[9] Sur la manière d'être des députés de la droite, voyez un extrait des Mémoires de Ferrières, note 12, à la fin du volume.

[10] Voyez la note 13 à la fin du volume.

[11] Voyez la note 14 à la fin du volume.

[12] Voyez la note 15 à la fin du volume.

[13] C'est lui qui le dit dans ses mémoires.

[14] Voyez la note 16 à la fin du volume.

[15] Séance du 12 avril.

[16] Ce club, dit des « Amis de la constitution », fut transféré à Paris en octobre 1789, et fut connu alors sous le nom de « club des Jacobins » ; parce qu'il se réunissait dans une salle du couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré.

[17] Formé le 12 mai.

## CHAPITRE V.

ÉTAT POLITIQUE ET DISPOSITIONS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES EN 1790.

--DISCUSSION SUR LE DROIT DE LA PAIX ET DE LA GUERRE.--PREMIÈRE INSTITUTION DU PAPIER-MONNAIE OU DES ASSIGNATS.--ORGANISATION JUDICIAIRE.--CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE.--ABOLITION DES TITRES DE NOBLESSE.--ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET.--FÊTE DE LA PREMIÈRE FÉDÉRATION.--REVOLTE DES TROUPES À NANCY.--RETRAITE DE NECKER.--PROJETS DE LA COUR ET DE MIRABEAU.--FORMATION DU CAMP DE JALLES.--SERMENT CIVIQUE IMPOSÉ AUX ECCLESIASTIQUES.

À l'époque où nous sommes arrivés, la révolution française commençait d'attirer les regards des souverains étrangers ; son langage était si élevé, si ferme ; il avait un caractère de généralité qui semblait si bien le rendre propre à plus d'un peuple, que les princes étrangers durent s'en effrayer. On avait pu croire jusque-là à une agitation passagère, mais les succès de l'assemblée, sa fermeté, sa constance inattendue, et surtout l'avenir qu'elle se proposait et qu'elle proposait à toutes les nations, durent lui attirer plus de considération et de haine, et lui mériter l'honneur d'occuper les cabinets. L'Europe alors était divisée en deux grandes ligues ennemies : la ligue anglo-prussienne d'une part, et les cours impériales de l'autre.

Frédéric-Guillaume avait succédé au grand Frédéric sur le trône de la Prusse. Ce prince mobile et faible, renonçant à la politique de son illustre prédécesseur, avait abandonné l'alliance de la France pour celle

de l'Angleterre. Uni a cette puissance, il avait formé cette fameuse ligue anglo-prussienne, qui tenta de si grandes choses et n'en exécuta aucune; qui souleva la Suède, la Pologne, la Porte, contre la Russie et l'Autriche, abandonna tous ceux qu'elle avait soulevés, et contribua même à les dépouiller, en partageant la Pologne.

Le projet de l'Angleterre et de la Prusse réunies avait été de ruiner la Russie et l'Autriche, en suscitant contre elles la Suède ou régnait le chevaleresque Gustave, la Pologne gémissant d'un premier partage, et la Porte courroucée des invasions russes. L'intention particulière de l'Angleterre, dans cette ligue, était de se venger des secours fournis aux colonies américaines par la France, sans lui déclarer la guerre. Elle en avait trouvé le moyen en mettant aux prises les Turcs et les Russes. La France ne pouvait demeurer neutre entre ces deux peuples sans s'aliéner les Turcs, qui comptaient sur elle, et sans perdre ainsi sa domination commerciale dans le Levant. D'autre part, en participant à la guerre, elle perdait l'alliance de la Russie, avec laquelle elle venait de conclure un traité infiniment avantageux, qui lui assurait les bois de construction, et tous les objets que le Nord fournit abondamment à la marine. Ainsi, dans les deux cas, la France essuyait un dommage. En attendant, l'Angleterre disposait ses forces et se préparait à les déployer au besoin. D'ailleurs, voyant le désordre des finances sous les notables, le désordre populaire sous la constituante, elle croyait n'avoir pas besoin de la guerre, et on a pensé qu'elle aimait encore mieux détruire la France par les troubles intérieurs que par les armes. Aussi l'a-t-on accusée toujours de favoriser nos discordes.

Cette ligue anglo-prussienne avait fait livrer quelques batailles, dont le succès fut balance. Gustave s'était tiré en héros d'une position où il s'était engagé en aventurier. La Hollande insurgée avait été soumise au stathouder par les intrigues anglaises et les armées prussiennes. L'habile Angleterre avait ainsi privé la France d'une puissante alliance maritime; et le monarque prussien, qui ne cherchait que des succès de vanité, avait vengé un outrage fait par les états de Hollande à l'épouse du stathouder, qui était sa propre sœur. La Pologne achevait de se constituer, et allait prendre les armes. La Turquie avait été battue par la Russie. Cependant la mort de l'empereur d'Autriche, Joseph II, survenue en janvier 1790, changea la face des événements. Leopold, ce prince éclairé et pacifique, dont la Toscane avait béni l'heureux règne, lui succéda. Leopold, adroit autant que sage, voulait mettre fin à la guerre, et pour y réussir il employa les ressources de la séduction, si puissantes sur la mobile imagination de Frédéric-Guillaume. On fit valoir à ce prince les douceurs du repos, les maux de la guerre qui depuis si long-temps pesaient sur son peuple, enfin les dangers de la révolution française qui proclamait de si funestes principes. On réveilla en lui des idées de pouvoir absolu, on lui fit même concevoir l'espérance de châtier les révolutionnaires français, comme il avait châtié ceux de Hollande; et il se laissa entraîner, à l'instant où il allait retirer les avantages de cette ligue si hardiment conçue par son ministre Hertzberg. Ce fut en juillet 1790 que la paix fut signée à Reichenbach. En août, la Russie fit la sienne avec Gustave, et n'eut plus affaire qu'à la Pologne peu redoutable, et aux Turcs battus de toutes parts. Nous ferons connaître plus tard ces divers événements. L'attention des puissances finissait donc par se diriger presque tout entière sur la



revolution de France. Quelque temps avant la conclusion de la paix entre la Prusse et Leopold, lorsque la ligue anglo-prussienne menacait les deux cours imperiales, et poursuivait se cretement la France, ainsi que l'Espagne, notre constante et fidele alliee, quelques navires anglais furent saisis dans la baie de Notka par les Espagnols. Des reclamations tres-vives furent elevees, et suivies d'un armement general dans les ports De l'Angleterre. Aussitot l'Espagne, invoquant les traites, demanda le secours de la France, et Louis XVI ordonna l'equipement de quinze vaisseaux. On accusa l'Angleterre de vouloir, dans cette occasion, augmenter nos embarras. Les clubs de Londres, il est vrai, avaient plusieurs fois complimente l'assemblee nationale; mais le cabinet laissait quelques philanthropes se livrer a ces epanchemens philosophiques, et pendant ce temps payait, dit-on, ces etonnans agitateurs qui reparaissaient partout, et donnaient tant de peine aux gardes nationales du royaume. Les troubles interieurs furent plus grands encore au moment de l'armement general, et on ne put s'empecher de voir une liaison entre les menaces de l'Angleterre et la renaissance du desordre. Lafayette surtout, qui ne prenait guere la parole dans l'assemblee que pour les objets qui interessaient la tranquillite publique, Lafayette denonca a la tribune une influence secrete. "Je ne puis, dit-il, m'empecher de faire remarquer a l'assemblee cette fermentation nouvelle et combinee, qui se manifeste de Strasbourg a Nimes, et de Brest a Toulon, et qu'en vain les ennemis du peuple voudraient lui attribuer, lorsqu'elle porte tous les caracteres d'une influence secrete. S'agit-il d'etablir les departemens, on devaste les campagnes; les puissances voisines arment-elles, aussitot le desordre est dans nos ports et dans nos arsenaux." On avait en effet egorge plusieurs commandans, et par hasard ou par choix nos meilleurs officiers de marine avaient ete immoles. L'ambassadeur anglais avait ete charge par sa cour de repousser ces imputations. Mais on sait quelle confiance meritent de pareils messages. Calonne avait aussi ecrit au roi[1] pour justifier l'Angleterre, mais Calonne, en parlant pour l'etranger, etait suspect. Il disait vainement que toute depense est connue dans un gouvernement representatif; que meme les depenses secretes sont du moins avouees comme telles, et qu'il n'y avait dans les budgets anglais aucune attribution de ce genre. L'experience a prouve que l'argent ne manque jamais a des ministres meme responsables. Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que le temps, qui devoile tout, n'a rien decouvert a cet egard, et que Necker, qui etait place pour en bien juger, n'a jamais cru a cette secrete influence[2].

Le roi, comme on vient de le voir, avait fait notifier a l'assemblee l'equipement de quinze vaisseaux de ligne, pensant, disait-il, qu'elle approuverait cette mesure, et qu'elle voterait les depenses necessaires. L'assemblee accueillit parfaitement le message; mais elle y vit une question constitutionnelle, qu'elle crut devoir resoudre avant de repondre au roi. "Les mesures sont prises, dit Alexandre Lameth, notre discussion ne peut les retarder; il faut donc fixer auparavant a qui du roi ou de l'assemblee on attribuera le droit de faire la paix ou la guerre." En effet, c'etait presque la derniere attribution importante a fixer, et l'une de celles qui devaient exciter le plus d'interet. Les imaginations etaient toutes pleines des fautes des cours, de leurs alternatives d'ambition ou de faiblesse, et on ne voulait pas laisser au trone le pouvoir ou d'entraîner la nation dans des guerres dangereuses, ou de la deshonorer par des

laches. Cependant, de tous les actes du gouvernement, le soin de la guerre et de la paix est celui où il entre le plus d'action, et où le pouvoir exécutif doit exercer le plus d'influence, c'est celui où il faut lui laisser le plus de liberté pour qu'il agisse volontiers et bien.

L'opinion de Mirabeau, qu'on disait gagnée par la cour, était annoncée d'avance. L'occasion était favorable pour ravir à l'orateur cette popularité si enviable. Les Lameth l'avaient senti, et avaient chargé Barnave d'accabler Mirabeau. Le côté droit se retira pour ainsi dire, et laissa le champ libre à ces deux rivaux.

La discussion était impatiemment attendue; elle s'ouvrit[3]. Après quelques orateurs qui ne répandent que des idées préliminaires, Mirabeau est entendu et pose la question d'une manière toute nouvelle. La guerre, suivant lui, est presque toujours imprévue; les hostilités commencent avant les menaces; le roi, chargé du salut public, doit les repousser, et la guerre se trouve ainsi commencée avant que l'assemblée ait pu intervenir. Il en est de même pour les traités: le roi peut seul saisir le moment de négocier, de conférer, de disputer avec les puissances; l'assemblée ne peut que ratifier les conditions obtenues. Dans les deux cas, le roi peut seul agir, et l'assemblée approuver ou imputer. Mirabeau veut donc que le pouvoir exécutif soit tenu de soutenir les hostilités commencées, et que le pouvoir législatif, suivant les cas, souffre la continuation de la guerre, ou bien requière la paix. Cette opinion est applaudie, parce que la voix de Mirabeau l'était toujours. Cependant Barnave prend la parole; et, négligeant les autres orateurs, ne répond qu'à Mirabeau. Il convient que souvent le fer est tiré avant que la nation puisse être consultée: mais il soutient que les hostilités ne sont pas la guerre, que le roi doit les repousser et avertir aussitôt l'assemblée, qui alors déclare en souveraine ses propres intentions. Ainsi toute la différence est dans les mots, car Mirabeau donne à l'assemblée le droit d'imputer la guerre et de requérir la paix, Barnave celui de déclarer l'une ou l'autre; mais, dans les deux cas, le vœu de l'assemblée était obligatoire, et Barnave ne lui donnait pas plus que Mirabeau. Néanmoins Barnave est applaudi et porté en triomphe par le peuple, et on répand que son adversaire est vendu. On colporte par les rues et à grands cris un pamphlet intitulé: *Grande trahison du comte de Mirabeau*. L'occasion était décisive, chacun attendait un effort du terrible athlète. Il demande la réplique, l'obtient, monte à la tribune en présence d'une foule immense réunie pour l'entendre, et déclare, en y montant, qu'il n'en descendra que mort ou victorieux. "Moi aussi, dit-il en commençant, on m'a porté en triomphe, et pourtant on crie aujourd'hui *la grande trahison du comte de Mirabeau!* Je n'avais pas besoin de cet exemple pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpeienne. Cependant ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière." Après cet imposant début, il annonce qu'il ne répondra qu'à Barnave, et dès le commencement: "Expliquez-vous, lui dit-il: vous avez dans votre opinion réduit le roi à notifier les hostilités commencées, et vous avez donné à l'assemblée toute seule le droit de déclarer à cet égard la volonté nationale. Sur cela je vous arrête et vous rappelle à nos principes, qui partagent l'expression de la volonté nationale entre l'assemblée et le roi.... En ne l'attribuant qu'à l'assemblée seule, vous avez forfait à la constitution; je vous rappelle à l'ordre.... Vous ne répondez pas...; je continue...."

Il n'y avait en effet rien à répondre. Barnave demeure exposé pendant une longue réplique à ces foudroyantes apostrophes. Mirabeau lui répond article par article, et montre que son adversaire n'a rien donné de plus à l'assemblée que ce qu'il lui avait donné lui-même; mais que seulement, en réduisant le roi à une simple notification, il l'avait privé de son concours nécessaire à l'expression de la volonté nationale; il termine enfin en reprochant à Barnave ces coupables rivalités entre des hommes qui devraient, dit-il, vivre en vrais compagnons d'armes. Barnave avait énuméré les partisans de son opinion, Mirabeau énumère les siens à son tour; il y montre ces hommes modérés, premiers fondateurs de la constitution, et qui entretenaient les Français de liberté, lorsque ces vils calomnieux suçaient le lait des cours (il désignait les Lameth, qui avaient reçu des bienfaits de la reine); "des hommes, ajoute-t-il, qui s'honoreront jusqu'au tombeau de leurs amis et de leurs ennemis."

Des applaudissements unanimes couvrent la voix de Mirabeau. Il y avait dans l'assemblée une portion considérable de députés qui n'appartenaient ni à la droite ni à la gauche, mais qui, sans aucun parti pris, se décidaient sur l'impression du moment. C'était par eux que le génie et la raison régnaient, parce qu'ils faisaient la majorité en se portant vers un côté ou vers l'autre. Barnave veut répondre, l'assemblée s'y oppose et demande d'aller aux voix. Le décret de Mirabeau, supérieur amendé par Chapelier, à la priorité, et il est enfin adopté (22 mai), à la satisfaction générale; car ces rivalités ne s'étendaient pas au-delà du cercle où elles étaient nées, et le parti populaire croyait vaincre aussi bien avec Mirabeau qu'avec les Lameth.

Le décret conférait au roi et à la nation le droit de faire la paix et la guerre. Le roi était chargé de la disposition des forces, il notifiait les hostilités commencées, réunissait l'assemblée si elle ne l'était pas, et proposait le décret de paix ou de guerre; l'assemblée délibérait sur sa proposition expresse, et le roi sanctionnait ensuite sa délibération. C'est Chapelier qui, par un amendement très raisonnable, avait exigé la proposition expresse et la sanction définitive. Ce décret, conforme à la raison et aux principes déjà établis, excita une joie sincère chez les constitutionnels, et des espérances folles chez les contre-révolutionnaires, qui crurent que l'esprit public allait changer, et que cette victoire de Mirabeau allait devenir la leur. Lafayette, qui dans cette circonstance s'était uni à Mirabeau, en écrivit à Bouille, lui fit entrevoir des espérances de calme et de modération, et tâcha, comme il le faisait toujours, de le concilier à l'ordre nouveau.

L'assemblée continuait ses travaux de finances. Ils consistaient à disposer le mieux possible des biens du clergé, dont la vente, depuis longtemps décrétée, ne pouvait être empêchée ni par les protestations, ni par les mandemens, ni par les intrigues. Dépouiller un corps trop puissant d'une grande partie du territoire, le répartir le mieux possible, et de manière à le fertiliser par sa division; rendre ainsi propriétaire une portion considérable du peuple qui ne l'était pas; enfin éteindre par la même opération les dettes de l'état, et rétablir l'ordre dans les finances, tel était le but de l'assemblée, et elle en sentait trop l'utilité, pour s'effrayer des obstacles. L'assemblée avait déjà ordonné la vente de 400,000,000 de biens du domaine et de l'Église, mais il fallait trouver le

moyen de vendre ces biens sans les discrediter par la concurrence, en les offrant tous a la fois. Bailly proposa, au nom de la municipalite de Paris, un projet parfaitement concu; c'etait de transmettre ces biens aux municipalites, qui les acheteraient en masse pour les revendre en suite peu a peu, de maniere que la mise en vente n'eut pas lieu tout a la fois. Les municipalites n'ayant pas des fonds pour payer sur-le-champ, prendraient des engagements a temps, et on paierait les creanciers de l'etat avec des bons sur les communes, qu'elles seraient chargees d'acquitter successivement. Ces bons, qu'on appela dans la discussion \_papier municipal\_, donnerent la premiere idee des \_assignats\_. En suivant le projet de Bailly, on mettait la main sur les biens ecclesiastiques: ils etaient deplaces, divises entre les communes, et les creanciers se rapprochaient de leur gage, en acquerant un titre sur les municipalites, au lieu de l'avoir sur l'etat. Les suretes etaient donc augmentees, puisque le paiement etait rapproche; il dependait meme des creanciers de l'effectuer eux-memes, puisque avec ces bons ou assignats ils pouvaient acquerir une valeur proportionnelle des biens mis en vente. On avait ainsi beaucoup fait pour eux, mais ce n'etait pas tout encore. Ils pouvaient ne pas vouloir convertir leurs bons en terre, par scrupule ou par tout autre motif, et, dans ce cas, ces bons, qu'il leur fallait garder, ne pouvant pas circuler comme de la monnaie, n'etaient pour eux que de simples titres non acquittes. Il ne restait plus qu'une derniere mesure a prendre, c'etait de donner a ces bons ou titres la faculte de circulation; alors ils devenaient une veritable monnaie, et les creanciers, pouvant les donner en paiement, etaient veritablement rembourses. Une autre consideration etait decisive. Le numeraire manquait; on attribuait cette disette a l'emigration qui emportait beaucoup d'especes, aux paiemens qu'on etait oblige de faire a l'etranger, et enfin a la malveillance. La veritable cause etait le defaut de confiance produit par les troubles. C'est par la circulation que le numeraire devient apparent; quand la confiance regne, l'activite des echanges est extreme, le numeraire marche rapidement, se montre partout, et on le croit plus considerable, parce qu'il sert davantage; mais quand les troubles politiques repandent l'effroi, les capitaux languissent, le numeraire marche lentement; il s'enfouit souvent, et on accuse a tort son absence.

Le desir de suppléer aux especes metalliques, que l'assemblee croyait epuisees, celui de donner aux creanciers autre chose qu'un titre mort dans leurs mains, la necessite de pourvoir en outre a une foule de besoins pressans, fit donner a ces bons ou assignats le cours force de monnaie. Le creancier etait paye par la, puisqu'il pouvait faire accepter le papier qu'il avait recu, et suffire ainsi a tous ses engagements. S'il n'avait pas voulu acheter des terres, ceux qui avaient recu de lui le papier circulant devaient finir par les acheter eux-memes. Les assignats qui rentraient par cette voie etaient destines a etre brules; ainsi les terres du clerge devaient bientot se trouver distribuees et le papier supprime. Les assignats portaient un interet a tant le jour, et acqueraient une valeur, en sejournant dans les mains des detenteurs.

Le clerge, qui voyait la un moyen d'execution pour l'alienation de ses biens, le repoussa fortement. Ses allies nobles et autres, contraires a tout ce qui facilitait la marche de la revolution, s'y opposerent aussi et crierent au papier-monnaie. Le nom de Law devait tout naturellement

retentir, et le souvenir de sa banqueroute être réveillé. Cependant la comparaison n'était pas juste, parce que le papier de Law n'était hypothèque que sur les succès à venir de la Compagnie des Indes, tandis que les assignats reposaient sur un capital territorial, réel et facilement occupable. Law avait fait pour la cour des faux considérables, et avait excédé de beaucoup la valeur présumée du capital de la Compagnie: l'assemblée au contraire ne pouvait pas croire, avec les formes nouvelles qu'elle venait d'établir, que des exactions pareilles pussent avoir lieu. Enfin la somme des assignats créés ne représentait qu'une très petite partie du capital qui leur était affecté. Mais, ce qui était vrai, c'est que le papier, quelque sur qu'il soit, n'est pas, comme l'argent, une réalité, et, suivant l'expression de Bailly, une *« actualité physique »*. Le numéraire porte avec lui sa propre valeur; le papier, au contraire, exige encore une opération, un achat de terre, une réalisation. Il doit donc être au-dessous du numéraire, et dès qu'il est au-dessous, le numéraire, que personne ne veut donner pour du papier, se cache, et finit par disparaître. Si, de plus, des désordres dans l'administration des biens, des émissions immodérées de papier, détruisent la proportion entre les effets circulants et le capital, la confiance s'évanouit; la valeur nominale est conservée, mais la valeur réelle n'est plus; celui qui donne cette monnaie conventionnelle vole celui qui la reçoit, et une grande crise a lieu. Tout cela était possible, et avec plus d'expérience aurait paru certain. Comme mesure financière, l'émission des assignats était donc très critiquable, mais elle était nécessaire comme mesure politique, car elle fournissait à des besoins pressants, et divisait la propriété sans le secours d'une loi agraire. L'assemblée ne devait donc pas hésiter; et, malgré Maury et les siens, elle décréta, 400,000,000 d'assignats forcés avec intérêt[4]. Necker depuis longtemps avait perdu la confiance du roi, l'ancienne déférence de ses collègues et l'enthousiasme de la nation. Renfermé dans ses calculs, il discutait quelquefois avec l'assemblée. Sa réserve à l'égard des dépenses extraordinaires avait fait demander le livre rouge, registre fameux où l'on trouvait, disait-on, la liste de toutes les dépenses secrètes. Louis XVI céda avec peine, et fit cacheter les feuillets où étaient portées les dépenses de son prédécesseur Louis XV. L'assemblée respecta sa délicatesse, et se borna aux dépenses de ce règne. On n'y trouva rien de personnel au roi; les prodigalités étaient toutes relatives aux courtisans. Les Lameth s'y trouverent portés pour un bienfait de 60,000 francs, consacrés par la reine à leur éducation. Ils firent reporter cette somme au trésor public. On réduisit les pensions sur la double proportion des services et de l'ancien état des personnes. L'assemblée montra partout la plus grande modération; elle supplia le roi de fixer lui-même la liste civile, et elle vota par acclamation les 25,000,000 qu'il avait demandés.

Cette assemblée, forte de son nombre, de ses lumières, de sa puissance, de ses résolutions, avait conçu l'immense projet de régénérer toutes les parties de l'état, et elle venait de régler le nouvel ordre judiciaire. Elle avait distribué les tribunaux de la même manière que les administrations, par districts et départements. Les juges étaient laissés à l'élection populaire. Cette dernière mesure avait été fortement combattue. La métaphysique politique avait été encore déployée ici pour prouver que le pouvoir judiciaire relevait du pouvoir exécutif, et que le roi devait nommer les juges. On avait trouvé des raisons de part et d'autre; mais la seule à donner à l'assemblée, qui était dans

l'intention de faire une monarchie, c'est que la royauté, successivement depouillée de ses attributions, devenait une simple magistrature, et l'état une république. Mais dire ce qu'était la monarchie était trop hardi; elle exige des concessions qu'un peuple ne consent jamais à faire, dans le premier moment du réveil. Le sort des nations est de demander ou trop, ou rien. L'assemblée voulait sincèrement le roi, elle était pleine de déférence pour lui, et le prouvait à chaque instant; mais elle chérissait la personne, et, sans s'en douter, détruisait la chose.

Après cette uniformité introduite dans la justice et l'administration, il restait à régulariser le service de la religion, et à le constituer comme tous les autres. Ainsi, quand on avait établi un tribunal d'appel et une administration supérieure dans chaque département, il était naturel d'y placer aussi un évêché. Comment, en effet, souffrir que certains évêchés embrassassent quinze cents lieues carrées, tandis que d'autres n'en embrassaient que vingt; que certaines cures eussent dix lieues de circonférence, et que d'autres comptassent à peine quinze feux; que beaucoup de cures eussent au plus sept cents livres, tandis que près d'eux il existait des bénéficiaires qui comptaient dix et quinze mille livres de revenus? L'assemblée, en réformant les abus, n'empiétait pas sur les doctrines ecclésiastiques, ni sur l'autorité papale, puisque les circonscriptions avaient toujours appartenu au pouvoir temporel. Elle voulait donc former une nouvelle division, soumettre comme jadis les cures et les évêques à l'élection populaire; et en cela encore elle n'empiétait que sur le pouvoir temporel, puisque les dignitaires ecclésiastiques étaient choisis par le roi et institués par le pape. Ce projet, qui fut nommé constitution civile du clergé, et qui fit calomnier l'assemblée plus que tout ce qu'elle avait fait, était pourtant l'ouvrage des députés les plus pieux. C'était Camus et autres jansénistes qui, voulant raffermir la religion dans l'état, cherchaient à la mettre en harmonie avec les lois nouvelles. Il est certain que la justice étant rétablie partout, il était étrange qu'elle ne le fut pas dans l'administration ecclésiastique aussi bien qu'ailleurs. Sans Camus et quelques autres, les membres de l'assemblée, élevés à l'école des philosophes, auraient traité le christianisme comme toutes les autres religions admises dans l'état et ne s'en seraient pas occupés. Ils se préféraient à des sentiments que dans nos mœurs nouvelles il est d'usage de ne pas combattre, même quand on ne les partage pas. Ils soutinrent donc le projet religieux et sincèrement chrétien de Camus. Le clergé se souleva, prétendit qu'on empiétait sur l'autorité spirituelle du pape, et en appela à Rome. Les principales bases du projet furent néanmoins adoptées<sup>[1]</sup>, et aussitôt présentées au roi, qui demanda du temps pour en référer au grand pontife. Le roi, dont la religion éclairée reconnaissait la sagesse de ce plan, écrivit au pape avec le désir sincère d'avoir son consentement, et de renverser par là toutes les objections du clergé. On verra bientôt quelles intrigues empêcheront le succès de ses vœux.

Le mois de juillet approchait; il y avait bientôt un an que la Bastille était prise, que la nation s'était emparée de tous les pouvoirs, et qu'elle prononçait ses volontés par l'assemblée, et les exécutait elle-même, ou les faisait exécuter sous sa surveillance. Le 14 juillet était considéré comme le jour qui avait commencé une ère nouvelle, et on résolut d'en célébrer l'anniversaire par une grande fête. Déjà les provinces, les villes, avaient

donne l'exemple de se fédérer, pour résister en commun aux ennemis de la révolution. La municipalité de Paris proposa pour le 14 juillet une fédération générale de toute la France, qui serait célébrée au milieu de la capitale par les députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme, et des préparatifs immenses furent faits pour rendre la fête digne de son objet.

Les nations, ainsi qu'on l'a vu, avaient depuis longtemps les yeux sur la France; les souverains commençaient à nous haïr et à nous craindre, les peuples à nous estimer. Un certain nombre d'étrangers enthousiastes se présenterent à l'assemblée, chacun avec le costume de sa nation. Leur orateur, Anacharsis Clootz, Prussien de naissance, doué d'une imagination folle, demanda au nom du genre humain à faire partie de la fédération. Ces scènes, qui paraissent ridicules à ceux qui ne les ont pas vues, émeuvent profondément ceux qui y assistent. L'assemblée accorda la demande, et le président répondit à ces étrangers qu'ils seraient admis, pour qu'ils pussent raconter à leurs compatriotes ce qu'ils avaient vu, et leur faire connaître les joies et les bienfaits de la liberté.

L'émotion causée par cette scène en amena une autre. Une statue équestre de Louis XIV le représentait foulant aux pieds l'image de plusieurs provinces vaincues: "Il ne faut pas souffrir, s'écria l'un des Lameth, ces monuments d'esclavage dans les jours de liberté. Il ne faut pas que les Francs-Comtois, en arrivant à Paris, voient leur image ainsi enchaînée." Maury combattit une mesure qui était peu importante, et qu'il fallait accorder à l'enthousiasme public. Au même instant une voix proposa d'abolir les titres de comte, marquis, baron, etc., de défendre les livrées, enfin de détruire tous les titres héréditaires. Le jeune Montmorency soutint la proposition. Un noble demanda ce qu'on substituerait à ces mots: un tel a été fait comte pour avoir servi l'état? "On dira simplement, répondit Lafayette, qu'un tel a sauvé l'état un tel jour." Le décret fut adopté[6], malgré l'irritation extraordinaire de la noblesse, qui fut plus courroucée de la suppression de ses titres que des pertes plus réelles qu'elle avait faites depuis le commencement de la révolution. La partie la plus modérée de l'assemblée aurait voulu qu'en abolissant les titres, on laissât la liberté de les porter à ceux qui le voudraient. Lafayette s'empressa d'avertir la cour, avant que le décret fut sanctionné, et l'engagea de le renvoyer à l'assemblée qui consentait à l'amender. Mais le roi se hâta de le sanctionner, et on crut y voir l'intention peu franche de pousser les choses au pire.

L'objet de la fédération fut le serment civique. On demanda si les fédérés et l'assemblée le prèteraient dans les mains du roi, ou si le roi, considéré comme le premier fonctionnaire public, jurerait avec tous les autres sur l'autel de la patrie. On préféra le dernier moyen. L'assemblée acheva aussi de mettre l'étiquette en harmonie avec ses lois, et le roi ne fut dans la cérémonie que ce qu'il était dans la constitution. La cour, à qui Lafayette inspirait des défiances continuelles, s'effraya d'une nouvelle qu'on répandait, et d'après laquelle il devait être nommé commandant de toutes les gardes nationales du royaume. Ces défiances, pour qui ne connaissait pas Lafayette, étaient naturelles, et ses ennemis de tous les côtés, s'attachaient à les augmenter. Comment se persuader en effet qu'un homme jouissant d'une telle popularité, chef d'une force aussi

considerable, ne voulut pas en abuser? Cependant il ne le voulait pas; il était résolu à n'être que citoyen; et, soit vertu, soit ambition bien entendue, le mérite est le même. Il faut que l'orgueil humain soit placé quelque part; la vertu consiste à le placer dans le bien. Lafayette, prévenant les craintes de la cour, proposa qu'un même individu ne put commander plus d'une garde de département. Le décret fut accueilli avec acclamation, et le désintéressement du général couvert d'applaudissemens. Lafayette fut cependant chargé de tout le soin de la fête, et nommé chef de la fédération en sa qualité de commandant de la garde parisienne.

Le jour approchait, et les préparatifs se faisaient avec la plus grande activité. La fête devait avoir lieu au Champ-de-Mars, vaste terrain qui s'étend entre l'École Militaire et le cours de la Seine. On avait projeté de transporter la terre du milieu sur les côtes, de manière à former un amphithéâtre qui put contenir la masse des spectateurs. Douze mille ouvriers y travaillaient sans relâche; et cependant il était à craindre que les travaux ne fussent pas achevés le 14. Des habitans veulent alors se joindre eux-mêmes aux travailleurs. En un instant toute la population est transformée en ouvriers. Des religieux, des militaires, des hommes de toutes les classes, saisissent la pelle et la bêche; des femmes élégantes contribuent elles-mêmes aux travaux. Bientôt l'entraînement est général; on s'y rend par sections, avec des bannières de diverses couleurs, et au son du tambour. Arrive, on se mêle et on travaille en commun. La nuit venue et le signal donné, chacun se rejoint aux siens et retourne à ses foyers. Cette douce union régna jusqu'à la fin des travaux. Pendant ce temps les fédérés arrivaient continuellement, et étaient reçus avec le plus grand empressement et la plus aimable hospitalité. L'effusion était générale, et la joie sincère, malgré les alarmes que le très petit nombre d'hommes restés inaccessibles à ces émotions s'efforçaient de répandre. On disait que des brigands profiteraient du moment où le peuple serait à la fédération pour piller la ville. On supposait au duc d'Orléans, revenu de Londres, des projets sinistres; cependant la gaieté nationale fut inaltérable, et on ne crut à aucune de ces méchantes prophéties.

Le 14 arrive enfin: tous les fédérés députés des provinces et de l'armée, rangés sous leurs chefs et leurs bannières, partent de la place de la Bastille et se rendent aux Tuileries. Les députés du Bénar, en passant dans la rue de la Ferronnerie, où avait été assassiné Henri IV, lui rendent un hommage, qui, dans cet instant d'émotion, se manifeste par des larmes. Les fédérés, arrivés au jardin des Tuileries, reçoivent dans leurs rangs la municipalité et l'assemblée. Un bataillon de jeunes enfans, armés comme leurs pères, devançait l'assemblée: un groupe de vieillards la suivait, et rappelait ainsi les antiques souvenirs de Sparte. Le cortège s'avance au milieu des cris et des applaudissemens du peuple. Les quais étaient couverts de spectateurs, les maisons en étaient chargées. Un pont jeté en quelques jours sur la Seine, conduisait, par un chemin jonché de fleurs, d'une rive à l'autre, et aboutissait en face du champ de la fédération. Le cortège le traverse, et chacun prend sa place. Un amphithéâtre magnifique, disposé dans le fond, était destiné aux autorités nationales. Le roi et le président étaient assis à côté l'un de l'autre sur des sièges pareils, semés de fleurs de lis d'or. Un balcon élevé derrière le roi portait la reine et la cour. Les ministres étaient à quelque distance du roi, et les députés rangés des deux côtés. Quatre cent mille spectateurs remplissaient



les amphitheatres lateraux; soixante mille federes armes faisaient leurs evolutions dans le champ intermediaire, et au centre s'elevait, sur une base de vingt-cinq pieds, le magnifique autel de la patrie. Trois cents pretres revetus d'aubes blanches et d'echarpes tricolores en couvraient les marches, et devaient servir la messe.

L'arrivee des federes dura trois heures. Pendant ce temps le ciel etait couvert de sombres nuages, et la pluie tombait par torrens. Ce ciel, dont l'eclat se marie si bien a la joie des hommes, leur refusait en ce moment la serenite et la lumiere. Un des bataillons arrives depose ses armes, et a l'idee de former une danse; tous l'imitent aussitot, et en un seul instant le champ intermediaire est encombre par soixante mille hommes, soldats et citoyens, qui opposent la gaiete a l'orage. Enfin la ceremonie commence; le ciel, par un hasard heureux, se decouvre et illumine de son eclat cette scene solennelle. L'eveque d'Autun commence la messe; des coeurs accompagnent la voix du pontife; le canon y mele ses bruits solennels. Le saint sacrifice acheve, Lafayette descend de cheval, monte les marches du trone, et vient recevoir les ordres du roi, qui lui confie la formule du serment. Lafayette la porte a l'autel, et dans ce moment toutes les bannieres s'agitent, tous les sabres etincellent. Le general, l'armee, le president, les deputes crient: *«Je le jure!»* Le roi debout, la main tendue vers l'autel, dit: *«Moi, roi des Francais, je jure d'employer le pouvoir que m'a delegue l'acte constitutionnel de l'etat a maintenir la constitution decretee par l'assemblee nationale et acceptee par moi.»* Dans ce moment la reine, entrainee par le mouvement general, saisit dans ses bras l'auguste enfant, heritier du trone, et du haut du balcon ou elle est placee, le montre a la nation assemblee. A cette vue, des cris extraordinaires de joie, d'amour, d'enthousiasme, se dirigent vers la mere et l'enfant, et tous les coeurs sont a elle. C'est dans ce meme instant que la France tout entiere, reunie dans les quatre-vingt-trois chefs-lieux des departemens, faisait le meme serment d'aimer le roi qui les aimerait. Helas! dans ces momens, la haine meme s'attendrit, l'orgueil cede, tous sont heureux du bonheur commun, et fiers de la dignite de tous. Pourquoi ces plaisirs si profonds de la concorde sont-ils si tot oublies?

Cette auguste ceremonie achevee, le cortege reprit sa marche, et le peuple se livra a toutes les inspirations de la joie. Les jouissances durerent plusieurs jours. Une revue generale des federes eut lieu ensuite. Soixante mille hommes etaient sous les armes, et presentaient un magnifique spectacle, tout a la fois militaire et national. Le soir, Paris offrit une fete charmante. Le principal lieu de reunion etait aux Champs-Elysees et a la Bastille. On lisait sur le terrain de cette ancienne prison, change en une place: *«Ici l'on danse.»* Des feux brillans, ranges en guirlandes, remplaçaient l'eclat du jour. Il avait ete defendu a l'opulence de troubler cette paisible fete par le mouvement des voitures. Tout le monde devait se faire peuple, et se trouver heureux de l'etre. Les Champs-Elysees presentaient une scene touchante. Chacun y circulait sans bruit, sans tumulte, sans rivalite, sans haine. Toutes les classes confondues s'y promenaient au doux eclat des lumieres, et paraissaient satisfaites d'etre ensemble. Ainsi, meme au sein de la vieille civilisation, on semblait avoir retrouve les temps de la fraternite primitive.

Les federes, apres avoir assiste aux imposantes discussions de l'assemblee

ationale, aux pompes de la cour, aux magnificences de Paris, apres avoir ete temoins de la bonte du roi, qu'ils visiterent tous, et dont ils recurent de touchantes expressions de bonte, retournerent chez eux, transportees d'ivresse, pleins de bons sentimens et d'illusions. Apres tant de scenes dechirantes, et pret a en raconter de plus terribles encore, l'historien s'arrete avec plaisir sur ces heures si fugitives, ou tous les coeurs n'eurent qu'un sentiment, l'amour du bien public [7].

La fete si touchante de la federation ne fut encore qu'une emotion passagere. Le lendemain, les coeurs voulaient encore tout ce qu'ils avaient voulu la veille, et la guerre etait recommencee. Les petites querelles avec le ministere s'engagerent de nouveau. On se plaignit de ce qu'on avait donne passage aux troupes autrichiennes qui se rendaient dans le pays de Liege. On accusa Saint-Priest d'avoir favorise l'evasion de plusieurs accuses suspects de machinations contre-revolutionnaires. La cour, en revanche, avait remis a l'ordre du jour la procedure commencee au Chatelet contre les auteurs des 5 et 6 octobre. Le duc d'Orleans et Mirabeau s'y trouvaient impliquees. Cette procedure singuliere, plusieurs fois abandonnee et reprise, se ressentait des diverses influences sous lesquelles elle avait ete instruite. Elle etait pleine de contradictions, et n'offrait aucune charge suffisante contre les deux accuses principaux. La cour, en se conciliant Mirabeau, n'avait cependant aucun plan suivi a son egard. Elle s'en approchait, s'en ecartait tour a tour, et cherchait plutot a l'apaiser qu'a suivre ses conseils. En renouvelant la procedure des 5 et 6 octobre, ce n'etait pas lui qu'elle poursuivait, mais le duc d'Orleans, qui avait ete fort applaudi a son retour de Londres, et qu'elle avait durement repousse lorsqu'il demandait a rentrer en grace aupres du roi[8]. Chabroud devait faire le rapport a l'assemblee, pour qu'elle jugeat s'il y avait lieu ou non a accusation. La cour desirait que Mirabeau gardat le silence, et qu'il abandonnat le duc d'Orleans, le seul a qui elle en voulait. Cependant il prit la parole, et montra combien etaient ridicules les imputations dirigees contre lui. On l'accusait en effet d'avoir averti Mounier que Paris marchait sur Versailles, et d'avoir ajoute ces mots: "Nous voulons un roi, mais qu'importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII;" d'avoir parcouru le regiment de Flandre, le sabre a la main, et de s'etre ecrie, a l'instant du depart du duc d'Orleans: "Ce j... f..... ne merite pas la peine qu'on se donne pour lui." Rien n'etait plus futile que de pareils griefs. Mirabeau en montra la faiblesse et le ridicule, ne dit que peu de mots sur le duc d'Orleans, et s'ecria en finissant: "Oui, le secret de cette infernale procedure est enfin decouvert; il est la tout entier (en montrant le cote droit); il est dans l'interet de ceux dont les temoignages et les calomnies en ont forme le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la revolution; il est ... il est dans le coeur des juges, tel qu'il sera bientot burine dans l'histoire par la plus juste et la plus implacable vengeance."

Les applaudissemens accompagnerent Mirabeau jusqu'a sa place; les deux inculpes furent mis hors d'accusation par l'assemblee, et la cour eut la honte d'une tentative inutile. La revolution devait s'accomplir partout, dans l'armee comme dans le peuple. L'armee, dernier appui du pouvoir, etait aussi la derniere crainte du parti populaire. Tous les chefs militaires etaient ennemis de la revolution, parce que, possesseurs exclusifs des grades et des faveurs, ils voyaient le merite admis a les partager avec

eux. Par le motif contraire, les soldats penchaient pour l'ordre de choses nouveau; et sans doute la haine de la discipline, le desir d'une plus forte paie, agissaient aussi puissamment sur eux que l'esprit de liberte. Une dangereuse insubordination se manifestait dans presque toute l'armee. L'infanterie surtout, peut-etre parce qu'elle se mele davantage au peuple et qu'elle a moins d'orgueil militaire que la cavalerie, etait dans un etat complet d'insurrection. Bouille, qui voyait avec peine son armee lui echapper, employait tous les moyens possibles pour arreter cette contagion de l'esprit revolutionnaire. Il avait recu de Latour-du-Pin, ministre de la guerre, les pouvoirs les plus etendus; il en profitait en deplacant continuellement ses troupes, et en les empechant de se familiariser avec le peuple par leur sejour sur les memes lieux. Il leur defendait surtout de se rendre aux clubs, et ne negligeait rien enfin pour maintenir la subordination militaire. Bouille, apres une longue resistance, avait enfin prete serment a la constitution; et comme il etait plein d'honneur, des cet instant il parut avoir pris la resolution d'etre fidele au roi et a la constitution. Sa repugnance pour Lafayette, dont il ne pouvait meconnaitre le desinterressement, etait vaincue, et il etait plus dispose a s'entendre avec lui. Les gardes nationales de la vaste contree ou il commandait avaient voulu le nommer leur general; il s'y etait refuse dans sa premiere Humeur, et il en avait du regret en songeant au bien qu'il aurait pu faire. Neanmoins, malgre quelques denonciations des clubs, il se maintenait dans les faveurs populaires.

La revolte eclata d'abord a Metz. Les soldats enfermerent leurs officiers, s'emparerent des drapeaux et des caisses, et voulurent meme faire contribuer la municipalite. Bouille courut le plus grand danger, et parvint a reprimer la sedition. Bientot apres, une revolte semblable se manifesta a Nancy. Des regimens suisses y prirent part, et on eut lieu de craindre, si cet exemple etait suivi, que bientot tout le royaume ne se trouvat livre aux exces reunis de la soldatesque et de la populace. L'assemblee elle meme en trembla. Un officier fut charge de porter le decret rendu contre les rebelles. Il ne put le faire executer, et Bouille recut ordre de marcher sur Nancy pour que force restat a la loi. Il n'avait que peu de soldats sur lesquels il put compter. Heureusement les troupes, naguere revoltees a Metz, humiliees de ce qu'il n'osait pas se fier a elles, offrirent de marcher contre les rebelles. Les gardes nationales firent la meme offre, et il s'avanca avec ces forces reunies et une cavalerie assez nombreuse sur Nancy. Sa position etait embarrassante, parce qu'il ne pouvait faire agir sa cavalerie, et que son infanterie n'etait pas suffisante pour attaquer les rebelles secondes de la populace. Neanmoins il parla a ceux-ci avec la plus grande fermete, et parvint a leur imposer. Ils allaient meme ceder et sortir de la ville, conformement a ses ordres, lorsque des coups de fusil furent tires, on ne sait de quel cote. Des-lors l'engagement devint inevitable. Les troupes de Bouille, se croyant trahies, combattirent avec la plus grande ardeur; mais l'action fut opiniatre, et elles ne penetrerent que pas a pas, a travers un feu meurtrier[9]. Maitre enfin des principales places, Bouille obtint la soumission des regimens, et les fit sortir de la ville. Il delivra les officiers et les autorites emprisonnes, fit choisir les principaux coupables, et les livra a l'assemblee nationale.

Cette victoire repandit une joie generale, et calma les craintes qu'on avait concues pour la tranquillite du royaume. Bouille recut du roi et de

l'assemblee des felicitations et des eloges. Plus tard on le calomnie, et on accusa sa conduite de cruaute.

Cependant elle etait irreprochable, et dans le moment elle fut applaudie comme telle. Le roi augmenta son commandement, qui devint fort considerable, car il s'etendait depuis la Suisse jusqu'a la Sambre, et comprenait la plus grande partie de la frontiere. Bouille, comptant plus sur la cavalerie que sur l'infanterie, choisit pour se cantonner les bords de la Seille, qui tombe dans la Moselle; il avait la des plaines pour faire agir sa cavalerie, des fourrages pour la nourrir, des places assez fortes pour se retrancher, et surtout peu de population a craindre. Bouille etait decide a ne rien faire contre la constitution; mais il se defiait des patriotes, et il prenait des precautions pour venir au secours du roi, si les circonstances le rendaient necessaire.

L'assemblee avait aboli les parlemens, institue les jures, detruit les jurandes, et allait ordonner une nouvelle emission d'assignats. Les biens du clerge offrant un capital immense, et les assignats le rendant continuellement disponible, il etait naturel qu'elle en usat. Toutes les objections deja faites furent renouvelees avec plus de violence; l'evêque d'Autun lui-meme se prononca contre cette emission nouvelle, et previt avec sagacite tous les resultats financiers de cette mesure[10]. Mirabeau, envisageant surtout les resultats politiques, insista avec opiniatrete, et reussit. Huit cents millions d'assignats furent decretes; et cette fois il fut decide qu'ils ne porteraient pas interet. Il etait inutile en effet d'ajouter un interet a une monnaie. Qu'on fasse cela pour un titre qui ne peut circuler et demeure oisif dans les mains de celui qui le possede, rien n'est plus juste; mais pour une valeur qui devient actuelle par son cours force, c'est une erreur que l'assemblee ne commit pas une seconde fois. Necker s'opposa a cette nouvelle emission, et envoya un memoire qu'on n'ecouta point. Les temps etaient bien changes pour lui, et il n'etait plus ce ministre a la conservation duquel le peuple attachait son bonheur, un an auparavant. Prive de la confiance du roi, brouille avec ses collegues, excepte Montmorin, il etait neglige par l'assemblee, et n'en obtenait pas tous les egards qu'il eut pu en attendre. L'erreur de Necker consistait a croire que la raison suffisait a tout, et que, manifestee avec un melange de sentiment et de logique, elle devait triompher de l'entetement des aristocrates et de l'irritation des patriotes. Necker possedait cette raison un peu fiere qui juge les ecarts des passions et les blame; mais il manquait de cette autre raison plus elevee et moins orgueilleuse, qui ne se borne pas a les blamer mais qui sait aussi les conduire. Aussi, place au milieu d'elles, il ne fut pour toutes qu'une gene et point un frein. Demeure sans amis depuis le depart de Mounier et de Lally, il n'avait conserve que l'inutile Malouet. Il avait blesse l'assemblee, en lui rappelant sans cesse et avec des reproches le soin le plus difficile de tous, celui des finances; il s'etait attire en outre le ridicule par la maniere dont il parlait de lui-meme. Sa demission fut acceptee avec plaisir par tous les partis[11]. Sa voiture fut arretee a la sortie du royaume par le meme peuple qui l'avait naguere trainee en triomphe; il fallut un ordre de l'assemblee pour que la liberte d'aller en Suisse lui fut accordee. Il l'obtint bientot; et se retira a Coppet pour y contempler de loin une revolution qu'il etait plus propre a observer qu'a conduire.

Le ministere s'etait reduit a la nullite du roi lui-meme, et se livrait tout au plus a quelques intrigues ou inutiles ou coupables. Saint-Priest communiquait avec les emigres; Latour-du-Pin se pretait a toutes les volontes des chefs militaires; Montmorin avait l'estime de la cour, mais non sa confiance, et il etait employe dans des intrigues aupres des chefs populaires, avec lesquels sa moderation le mettait en rapport. Les ministres furent tous denonces a l'occasion de nouveaux complots: "Moi aussi, s'ecria Cazales, je les denoncerais, s'il etait genereux de poursuivre des hommes aussi faibles; j'accuserais le ministre des finances de n'avoir pas eclaire l'assemblee sur les veritables ressources de l'etat, et de n'avoir pas dirige une revolution qu'il avait provoquee; j'accuserais le ministre de la guerre d'avoir laisse desorganiser l'armee; le ministre des provinces de n'avoir pas fait respecter les ordres du roi, tous enfin de leur nullite et des laches conseils donnees a leur maitre." L'inaction est un crime aux yeux des partis qui veulent aller a leur but: aussi le cote droit condamnait-il les ministres, non pour ce qu'ils avaient fait, mais pour ce qu'ils n'avaient pas fait. Cependant Cazales et les siens, tout en les condamnant, s'opposaient a ce qu'on demandat au roi leur eloignement, parce qu'ils regardaient cette demande comme une atteinte a la prerogative royale. Ce renvoi ne fut pas reclame, mais ils donnerent successivement leur demission, excepte Montmorin, qui fut seul conserve. Duport-du-Tertre, simple avocat, fut nomme garde-des-sceaux. Duportail, designe au roi par Lafayette, remplaça Latour-du-Pin a la guerre, et se montra mieux dispose en faveur du parti populaire. L'une des mesures qu'il prit fut de priver Bouille de toute la liberte dont il usait dans son commandement, et particulierement du pouvoir de deplacer les troupes a sa volonte, pouvoir dont Bouille se servait, comme on l'a vu, pour empecher les soldats de fraterniser avec le peuple.

Le roi avait fait une etude particuliere de l'histoire de la revolution anglaise. Le sort de Charles Ier l'avait toujours singulierement frappe, et il ne pouvait pas se defendre de pressentimens sinistres. Il avait surtout remarque le motif de la condamnation de Charles Ier; ce motif etait la guerre civile. Il en avait contracte une horreur invincible pour toute mesure qui pouvait faire couler le sang; et il s'etait constamment oppose a tous les projets de fuite proposes par la reine et la cour.

Pendant l'ete passe a Saint-Cloud, en 1790, il aurait pu s'enfuir; mais il n'avait jamais voulu en entendre parler. Les amis de la constitution redoutaient comme lui ce moyen, qui semblait devoir amener la guerre civile. Les aristocrates seuls le desiraient, parce que, maitres du roi en l'eloignant de l'assemblee, ils se promettaient de gouverner en son nom, et de rentrer avec lui a la tete des etrangers, ignorant encore qu'on ne va jamais qu'a leur suite. Aux aristocrates se joignaient peut-etre quelques imaginations precoces, qui deja commençaient a rever la republique, a laquelle personne ne songeait encore, dont on n'avait jamais prononce le nom, si ce n'est la reine dans ses emportemens contre Lafayette et contre l'assemblee, qu'elle accusait d'y tendre de tous leurs voeux. Lafayette, chef de l'armee constitutionnelle, et de tous les amis sinceres de la liberte, veillait constamment sur la personne du monarque. Ces deux idees, eloignement du roi et guerre civile, etaient si fortement associees dans les esprits depuis le commencement de la revolution, qu'on regardait ce depart comme le plus grand malheur a craindre.

Cependant l'expulsion du ministere, qui, s'il n'avait la confiance de Louis XVI, etait du moins de son choix, l'indisposa contre l'assemblee, et lui fit craindre la perte entiere du pouvoir executif. Les nouveaux debats religieux, que la mauvaise foi du clerge fit naitre a propos de la constitution civile, effrayèrent sa conscience timoree, et des lors il songea au depart. C'est vers la fin de 1790 qu'il en ecrivit a Bouille, qui resista d'abord, et qui ceda ensuite, pour ne point rendre son zele suspect a l'infortune monarque. Mirabeau, de son cote, avait fait un plan pour soutenir la cause de la monarchie. En communication continuelle avec Montmorin, il n'avait jusque-la rien entrepris de serieux, parce que la cour, hesitant entre l'etranger, l'emigration et le parti national, ne voulait rien franchement, et de tous les moyens redoutait surtout celui qui la soumettrait a un maitre aussi sincerement constitutionnel que Mirabeau. Cependant elle s'entendit entierement avec lui, vers cette epoque. On lui promit tout s'il reussissait, et toutes les ressources possibles furent mises a sa disposition. Talon, lieutenant-civil au Chatelet, et Laporte, appele recemment aupres du roi pour administrer la liste civile, eurent ordre de le voir et de se preter a l'execution de ses plans. Mirabeau condamnait la constitution nouvelle. Pour une monarchie elle etait, selon lui, trop democratique, et pour une republique il y avait un roi de trop. En voyant surtout le debordement populaire qui allait toujours croissant, il resolut de l'arreter. A Paris, sous l'empire de la multitude et d'une assemblee toute-puissante, aucune tentative n'etait possible. Il ne vit qu'une ressource, c'etait d'eloigner le roi de Paris, et de le placer a Lyon. La, le roi se fut explique; il aurait energiquement exprime les raisons qui lui faisaient condamner la constitution nouvelle, et en aurait donne une autre qui etait toute preparee. Au meme instant, on eut convoque une premiere legislature. Mirabeau, en conferant par ecrit avec les membres les plus populaires, avait eu l'art de leur arracher a tous l'improbation d'un article de la constitution actuelle. En reunissant ces divers avis, la constitution tout entiere se trouvait condamnee par ses auteurs eux-memes[12]. Il voulait les joindre au manifeste du roi, pour en assurer l'effet, et faire mieux sentir la necessite d'une nouvelle constitution. On ne connait pas tous ses moyens d'execution; on sait seulement que, par la police de Talon, lieutenant-civil, il s'etait menage des pamphletaires, des orateurs de club et de groupe; que par son immense correspondance, il devait s'assurer trente-six departemens du Midi. Sans doute il songeait a s'aider de Bouille, mais il ne voulait pas se mettre a la merci de ce general. Tandis que Bouille campait a Montmedy, il voulait que le roi se tint a Lyon; et lui-meme devait, suivant les circonstances, se porter a Lyon ou a Paris. Un prince etranger, ami de Mirabeau, vit Bouille de la part du roi, et lui fit part de ce projet, mais a l'insu de Mirabeau[13], qui ne songeait pas a Montmedy, ou le roi s'achemina plus tard. Bouille, frappe du genie de Mirabeau, dit qu'il fallait tout faire pour s'assurer un homme pareil, et que pour lui il etait pret a le seconder de tous ses moyens. M. de Lafayette etait etranger a ce projet. Quoiqu'il fut sincerement devoue a la personne du roi, il n'avait point la confiance de la cour, et d'ailleurs il excitait l'envie de Mirabeau, qui ne voulait pas se donner un compagnon pareil. En outre, M. de Lafayette etait connu pour ne suivre que le droit chemin, et ce plan etait trop hardi, trop detourne des voies legales, pour lui convenir. Quoi qu'il en soit, Mirabeau voulut etre le seul executeur de son plan, et en effet, il le conduisit tout seul

pendant l'hiver de 1790 a 1791. On ne sait s'il eut reussi; mais il est certain que, sans faire rebrousser le torrent revolutionnaire, il eut du moins influe sur sa direction, et sans changer sans doute le resultat inevitable d'une revolution telle que la notre, il en eut modifie les evenemens par sa puissante opposition. On se demande encore si, meme en parvenant a dompter le parti populaire, il eut pu se rendre maitre de l'aristocratie et de la cour. Un de ses amis lui faisait cette derniere objection. "Ils m'ont tout promis, disait Mirabeau.--Et s'ils ne vous tiennent point parole?--S'ils ne me tiennent point parole, je les f... en republique."

Les principaux articles de la constitution civile, tels que la circonscription nouvelle des eveches, et l'election de tous les fonctionnaires ecclesiastiques, avaient ete decretes. Le roi en avait refere au pape, qui, apres lui avoir repondu avec un ton moitie severe et moitie paternel, en avait appele a son tour au clerge de France. Le clerge profita de l'occasion, et pretendit que le spirituel etait compromis par les mesures de l'assemblee. En meme temps, il repandit des mandemens, declara que les eveques dechus ne se retireraient de leurs sieges que contraints et forces; qu'ils loueraient des maisons, et continueraient leurs fonctions ecclesiastiques; que les fideles demeures tels ne devraient s'adresser qu'a eux. Le clerge intrigait surtout dans la Vendee et dans certains departemens du Midi, ou il se concertait avec les emigres. Un camp federatif s'etait forme a Jallez[14], ou, sous le pretexte apparent des federations, les pretendus federes voulaient etabli un centre d'opposition aux mesures de l'assemblee. Le parti populaire s'irrita de ces menees; et, fort de sa puissance, fatigue de sa moderation, il resolut d'employer un moyen decisif. On a deja vu les motifs qui avaient influe sur l'adoption de la constitution civile. Cette constitution avait pour auteurs les chretiens les plus sinceres de l'assemblee; ceux-ci, irrites d'une injuste resistance, resolerent de la vaincre.

On sait qu'un decret obligeait tous les fonctionnaires publics a preter serment a la constitution nouvelle. Lorsqu'il avait ete question de ce serment civique, le clerge avait toujours voulu distinguer la constitution politique de la constitution ecclesiastique; on avait passe outre. Cette fois l'assemblee resolut d'exiger des ecclesiastiques un serment rigoureux qui les mit dans la necessite de se retirer s'ils ne le pretaient pas, ou de remplir fidelement leurs fonctions s'ils le pretaient. Elle eut soin de declarer qu'elle n'entendait pas violenter les consciences, qu'elle respecterait le refus de ceux qui, croyant la religion compromise par les lois nouvelles, ne voudraient pas preter le serment; mais qu'elle voulait les connaitre pour ne pas leur confier les nouveaux episcopats. En cela ses pretentions etaient justes et franches. Elle ajoutait a son decret que ceux qui refuseraient de jurer seraient prives de fonctions et de traitemens; en outre, pour donner l'exemple, tous les ecclesiastiques qui etaient deputes devaient preter le serment dans l'assemblee meme, huit jours apres la sanction du nouveau decret.

Le cote droit s'y opposa; Maury se livra a toute sa violence, fit tout ce qu'il put pour se faire interrompre et avoir lieu de se plaindre. Alexandre Lameth, qui occupait le fauteuil, lui maintint la parole, et le priva du plaisir d'etre chasse de la tribune. Mirabeau, plus eloquent que jamais,

defendit l'assemblee. "Vous, s'ecria-t-il, les persecuteurs de la religion! vous qui lui avez rendu un si noble et si touchant hommage, dans le plus beau de vos decrets! vous qui consacrez a son culte une depense publique, dont votre prudence et votre justice vous eussent rendus si economes! vous qui avez fait intervenir la religion dans la division du royaume, et qui avez plante le signe de la croix sur toutes les limites des departemens! vous, enfin, qui savez que Dieu est aussi necessaire aux hommes que la liberte!"

L'assemblee decreta le serment[15]. Le roi en refera tout de suite a Rome. L'archeveque d'Aix, qui avait d'abord combattu la constitution civile, sentant la necessite d'une pacification, s'unit au roi et a quelques-uns de ses collegues plus moderes pour solliciter le consentement du pape. Les emigres de Turin et les eveques opposans de France ecrivirent a Rome, en sens tout contraire, et le pape, sous divers pretextes, differa sa reponse. L'assemblee, irritee de ces delais, insista pour avoir la sanction du roi qui, decide a ceder, usait des ruses ordinaires de la faiblesse. Il voulait se laisser contraindre pour paraitre ne pas agir librement. En effet, il attendit une emeute, et se hata alors de donner sa sanction. Le decret sanctionne, l'assemblee voulut le faire executer, et elle obligea ses membres ecclesiastiques a preter le serment dans son sein. Des hommes et des femmes, qui jusque-la s'etaient montres fort peu attaches a la religion, se mirent tout a coup en mouvement pour provoquer le refus des ecclesiastiques[16]. Quelques eveques et quelques cures preterent le serment. Le plus grand nombre resista avec une feinte moderation et un attachement apparent a ses principes. L'assemblee n'en persista pas moins dans la nomination des nouveaux eveques et cures, et fut parfaitement secondee par les administrations. Les anciens fonctionnaires ecclesiastiques eurent la liberte d'exercer leur culte a part, et ceux qui etaient reconnus par l'etat prirent place dans les eglises. Les dissidens louerent a Paris l'eglise des Theatins pour s'y livrer a leurs exercices. L'assemblee le permit, et la garde nationale les protegea autant qu'elle put contre la fureur du peuple, qui ne leur laissa pas toujours exercer en repos leur ministere particulier.

On a condamne l'assemblee d'avoir occasionne ce schisme, et d'avoir ajoute une cause nouvelle de division a celles qui existaient deja. D'abord, quant a ses droits, il est evident a tout esprit juste que l'assemblee ne les excedait pas en s'occupant du temporel de l'Eglise. Quant aux considerations de prudence, on peut dire qu'elle ajoutait peu aux difficultes de sa position. Et en effet, la cour, la noblesse et le clerge, avaient assez perdu, le peuple assez acquis, pour etre des ennemis irreconciliables, et pour que la revolution eut son issue inevitable, meme sans les effets du nouveau schisme. D'ailleurs, quand on detruisait tous les abus, l'assemblee pouvait-elle souffrir ceux de l'ancienne organisation ecclesiastique? Pouvait-elle souffrir que des oisifs vecussent dans l'abondance, tandis que les pasteurs, seuls utiles, avaient a peine le necessaire?

NOTES:

[1] Voyez a l'armoire de fer, piece n deg. 25, lettre de Calonne au roi,



du 9 avril 1790.

[2] Voyez ce que dit madame de Stael dans ses Considerations sur la revolution francaise.

[3] Seances du 14 au 22 mai.

[4] Avril.

[5] Decret du 12 juillet.

[6] Decret et seance du 19 juin.

[7] Voyez la note 17 a la fin du volume.

[8] Voyez les Memoires de Bouille.

[9] 31 aout.

[10] Voyez la note 18 a la fin du volume.

[11] Necker se demit le 4 septembre.

[12] Voyez la note 19 a la fin du volume.

[13] Bouille semble croire, dans ses Memoires, que c'est de la part de Mirabeau et du roi qu'on lui fit des ouvertures. Mais c'est la une erreur. Mirabeau ignorait cette double menee, et ne pensait pas a se mettre dans les mains de Bouille.

[14] Ce camp s'etait forme dans les premiers jours de septembre.

[15] Decret du 27 novembre.

[16] Voyez la note 20 a la fin du volume.

## CHAPITRE VI.

PROGRES DE L'EMIGRATION.--LE PEUPLE SOULEVE ATTAQUE LE DONJON DE VINCENNES.  
--CONSPIRATION DES \_Chevaliers du Poignard\_--DISCUSSION SUR LA LOI CONTRE  
LES EMIGRES.--MORT DE MIRABEAU.--INTRIGUES CONTRE-REVOLUTIONNAIRES.--FUITE  
DU ROI ET DE SA FAMILLE; IL EST ARRETE A VARENNES ET RAMENE A PARIS.  
--DISPOSITION DES PUISSANCES ETRANGERES; PREPARATIFS DES EMIGRES.  
--DECLARATIONS DE PILNITZ.--PROCLAMATION DE LA LOI MARTIALE AU  
CHAMP-DE-MARS.--LE ROI ACCEPTE LA CONSTITUTION.--CLOTURE DE L'ASSEMBLEE  
CONSTITUANTE.

La longue et derniere lutte entre le parti national et l'ordre privilegie du clerge, dont nous venons de raconter les principales circonstances, acheva de tout diviser. Tandis que le clerge travaillait les provinces de l'Ouest et du Midi, les refugies de Turin faisaient diverses tentatives, que leur faiblesse et leur anarchie rendaient inutiles. Une conspiration fut tentee a Lyon. On y annoncait l'arrivee des princes, et une abondante distribution de graces; on promettait meme a cette ville de devenir capitale du royaume, a la place de Paris, qui avait demerite de la cour. Le roi etait averti de ces menees, et n'en prevoyant pas le succes, ne le desirant peut-etre pas, car il desesperait de gouverner l'aristocratie victorieuse, il fit tout ce qu'il put pour l'empecher. Cette conspiration fut decouverte a la fin de 1790, et ses principaux agens livres aux tribunaux. Ce dernier revers decida l'emigration a se transporter de Turin a Coblenz, ou elle s'etablit dans le territoire de l'electeur de Treves, et aux depens de son autorite, qu'elle envahit tout entiere. On a deja vu que les membres de cette noblesse echappee de France etaient divises en

deux partis: les uns, vieux serviteurs, nourris de faveurs, et composant ce qu'on appelait la cour, ne voulaient pas, en s'appuyant sur la noblesse de province, entrer en partage d'influence avec elle, et pour cela ils n'entendaient recourir qu'à l'étranger; les autres, comptant davantage sur leur épée, voulaient soulever les provinces du Midi, en y reveillant le fanatisme. Les premiers l'emportèrent, et on se rendit à Coblenz, sur la frontière du Nord, pour y attendre les puissances. En vain ceux qui voulaient combattre dans le Midi insisterent-ils pour qu'on s'aidât du Piémont, de la Suisse et de l'Espagne, alliés fideles et desintéressés, et pour qu'on laissât dans leur voisinage un chef considérable. L'aristocratie que dirigeait Calonne ne le voulut pas. Cette aristocratie n'avait pas changé en quittant la France: frivole, hautaine, incapable, et prodigue à Coblenz comme à Versailles, elle fit encore mieux éclater ses vices au milieu des difficultés de l'exil et de la guerre civile. Il faut du bourgeois dans votre brevet, disait-elle à ces hommes intrépides qui offraient de se battre dans le Midi, et qui demandaient sous quel titre ils serviraient[1]. On ne laissa à Turin que des agents subalternes, qui, jaloux les uns des autres, se desservaient réciproquement, et empêchaient toute tentative de réussir. Le prince de Condé, qui semblait avoir conservé toute l'énergie de sa branche, n'était point en faveur auprès d'une partie de la noblesse; il se plaça près du Rhin, avec tous ceux qui, comme lui, ne voulaient pas intriguer, mais se battre.

L'émigration devenait chaque jour plus considérable, et les routes étaient couvertes d'une noblesse qui semblait remplir un devoir sacré en courant prendre les armes contre sa patrie. Des femmes même croyaient devoir attester leur horreur contre la révolution, en abandonnant le sol de la France. Chez une nation où tout se fait par entraînement, on émigrerait par vogue; on faisait à peine des adieux, tant on croyait que le voyage serait court et le retour prochain. Les révolutionnaires de Hollande, trahis par leur général, abandonnés par leurs alliés, avaient cédé en quelques jours; ceux de Brabant n'avaient guère tenu plus longtemps; ainsi donc, suivant ces imprudents émigrés, la révolution française devait être soumise en une courte campagne, et le pouvoir absolu reflourir sur la France asservie. L'assemblée, irritée plus qu'effrayée de leur présomption, avait proposé des mesures, et elles avaient toujours été différées. Les tantes du roi, trouvant leur conscience compromise à Paris, crurent devoir aller chercher leur salut auprès du pape. Elles partirent pour Rome[2], et furent arrêtées en route par la municipalité d'Arnay-le-duc. Le peuple se porta aussitôt chez Monsieur, qu'on disait prêt à s'enfuir. Monsieur parut, et promit de ne pas abandonner le roi. Le peuple se calma; et l'assemblée prit en délibération le départ de Mesdames. La délibération se prolongeait, lorsque Menou la termina par ce mot plaisant: "L'Europe, dit-il, sera bien étonnée quand elle saura qu'une grande assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes entendraient la messe à Rome ou à Paris." Le comité de constitution n'en fut pas moins chargé de présenter une loi sur la résidence des fonctionnaires publics et sur l'émigration. Ce décret, adopté après de violentes discussions, obligeait les fonctionnaires publics à la résidence dans le lieu de leurs fonctions. Le roi, comme premier de tous, était tenu de ne pas s'éloigner du corps législatif pendant chaque session, et en tout autre temps de ne pas aller au-delà du royaume. En cas de violation de cette loi, la peine pour tous les fonctionnaires était la déchéance. Un autre décret sur l'émigration fut demandé au comité.

Pendant ce temps, le roi, ne pouvant plus souffrir la contrainte qui lui était imposée, et les réductions de pouvoir que l'assemblée lui faisait subir, n'ayant surtout aucun repos de conscience depuis les nouveaux décrets sur les prêtres, le roi était décidé à s'enfuir. Tout l'hiver avait été consacré en préparatifs; on excitait le zèle de Mirabeau; on le comblait de promesses s'il réussissait à mettre la famille royale en liberté, et, de son côté, il poursuivait son plan avec la plus grande activité. Lafayette venait de rompre avec les Lameth. Ceux-ci le trouvaient trop dévoué à la cour; et ne pouvant suspecter son intégrité, comme celle de Mirabeau, ils accusaient son esprit, et lui reprochaient de se laisser abuser. Les ennemis des Lameth les accusèrent de jalouser la puissance militaire de Lafayette, comme ils avaient envie la puissance oratoire de Mirabeau. Ils s'unirent ou parurent s'unir aux amis du duc d'Orléans, et on prétendit qu'ils voulaient ménager à l'un d'eux le commandement de la garde nationale; c'était Charles Lameth qui, disait-on, avait l'ambition de l'obtenir, et on attribua à ce motif les difficultés sans cesse renaissantes qui furent suscitées depuis à Lafayette.

Le 28 février, le peuple, excité, disait-on, par le duc d'Orléans, se porta au donjon de Vincennes, que la municipalité avait destiné à recevoir les prisonniers trop accumulés dans les prisons de Paris. On attaqua ce donjon comme une nouvelle Bastille. Lafayette y accourut à temps, et dispersa le faubourg Saint-Antoine, conduit par Santerre à cette expédition. Tandis qu'il rétablissait l'ordre dans cette partie de Paris, d'autres difficultés se préparaient pour lui aux Tuileries. Sur le bruit d'une émeute, une grande quantité des habitués du château s'y étaient rendus au nombre de plusieurs centaines. Ils portaient des armes cachées, telles que des couteaux de chasse et des poignards. La garde nationale, étonnée de cette affluence, en conçut des craintes, désarma et maltraita quelques-uns de ces hommes. Lafayette survint, fit évacuer le château et s'empara des armes. Le bruit s'en répandit aussitôt; on dit qu'ils avaient été trouvés porteurs de poignards, d'où ils furent nommés depuis chevaliers du poignard. Ils soutinrent qu'ils n'étaient venus que pour défendre la personne du roi menacée. On leur reprocha d'avoir voulu l'enlever; et, comme d'usage, l'événement se termina par des calomnies réciproques. Cette scène déterminait la véritable situation de Lafayette. On vit mieux encore cette fois que, placé entre les partis les plus prononcés, il était là pour protéger la personne du roi et la constitution. Sa double victoire augmenta sa popularité, sa puissance, et la haine de ses ennemis. Mirabeau, qui avait le tort d'augmenter les défiances de la cour à son égard, présenta cette conduite comme profondément hypocrite. Sous les apparences de la modération et de la guerre à tous les partis, elle tendait, selon lui, à l'usurpation. Dans son humeur, il signalait les Lameth comme des méchants et des insensés, unis à d'Orléans, et n'ayant dans l'assemblée qu'une trentaine de partisans. Quant au côté droit, il déclarait n'en pouvoir rien faire, et se repliait sur les trois ou quatre cents membres, libres de tout engagement, et toujours disposés à se décider par l'impression de raison et d'éloquence qu'il opérerait dans le moment.

Il n'y avait de vrai dans ce tableau que son évaluation de la force respective des partis, et son opinion sur les moyens de diriger l'assemblée. Il la gouvernait en effet, en dominant tout ce qui n'avait

pas d'engagement pris. Ce meme jour, 28 fevrier, il exercait, presque pour la derniere fois, son empire, signalait sa haine contre les Lameth, et deployait contre eux sa redoutable puissance.

La loi sur l'emigration allait etre discutee. Chapelier la presenta au nom du comite. Il partageait, disait-il, l'indignation generale contre ces Francais qui abandonnaient leur patrie; mais il declarait qu'apres plusieurs jours de reflexions, le comite avait reconnu l'impossibilite de faire une loi sur l'emigration. Il etait difficile en effet d'en faire une. Il fallait se demander d'abord si on avait le droit de fixer l'homme au sol. On l'avait sans doute, si le salut de la patrie l'exigeait; mais il fallait distinguer les motifs des voyageurs, ce qui devenait inquisitorial; il fallait distinguer leur qualite de Francais ou d'etrangers, d'emigrants ou de simples commercans. La loi etait donc tres difficile, si elle n'etait pas impossible. Chapelier ajouta que le comite, pour obeir a l'assemblee, en avait redige une; que, si on le voulait, il allait la lire; mais qu'il avertissait d'avance qu'elle violait tous les principes. "Lisez.... Ne lisez pas...." s'ecrie-t-on de toutes parts. Une foule de deputes veulent prendre la parole. Mirabeau la demande a son tour, l'obtient, et, ce qui est mieux, commande le silence. Il lit une lettre fort eloquente, adressee autrefois a Frederic-Guillaume, dans laquelle il reclamait la liberte d'emigration, comme un des droits les plus sacres de l'homme, qui, n'etant point attache par des racines a la terre, n'y devait rester attache que par le bonheur. Mirabeau, peut-etre pour satisfaire la cour, mais surtout par conviction, repoussait comme tyrannique toute mesure contre la liberte d'aller et de venir. Sans doute on abusait de cette liberte dans le moment; mais l'assemblee, s'appuyant sur sa force, avait tolere tant d'exces de la presse commis contre elle-meme, elle avait souffert tant de vaines tentatives, et les avait si victorieusement repoussees par le mepris, qu'on pouvait lui conseiller de persister dans le meme systeme. Mirabeau est applaudi dans son opinion, mais on s'obstine a demander la lecture du projet de loi. Chapelier le lit enfin: ce projet propose, pour les cas de troubles, d'instituer une commission dictatoriale, composee de trois membres, qui designeront nommement et a leur gre ceux qui auront la liberte de circuler hors du royaume. A cette ironie sanglante, qui denoncait l'impossibilite d'une loi, des murmures s'elevent. "Vos murmures m'ont soulage, s'ecrie Mirabeau, vos coeurs repondent au mien, et repoussent cette absurde tyrannie. Pour moi, je me crois delie de tout serment envers ceux qui auront l'infamie d'admettre une commission dictatoriale." Des cris s'elevent du cote gauche. "Oui, repete-t-il, je jure...." Il est interrompu de nouveau.... "Cette popularite, reprend-il avec une voix tonnante, que j'ai ambitionnee, et dont j'ai joui comme un autre, n'est pas un faible roseau; je l'enfoncerai profondement en terre ... et je le ferai germer sur le terrain de la justice et de la raison...." Les applaudissemens eclatent de toutes parts. "Je jure, ajoute l'orateur, si une loi d'emigration est votee, je jure de vous desobeir."

Il descend de la tribune apres avoir etonne l'assemblee et impose a ses ennemis. Cependant la discussion se prolonge encore; les uns veulent l'ajournement, pour avoir le temps de faire une loi meilleure; les autres exigent qu'il soit declare de suite qu'on n'en fera pas, afin de calmer le peuple et de terminer ses agitations. On murmure, on crie, on applaudit. Mirabeau demande encore la parole, et semble l'exiger. "Quel est, s'ecrie

M. Goupil, le titre de la dictature qu'exerce ici M. de Mirabeau?" Mirabeau, sans l'écouter, s'élance à la tribune. "Je n'ai pas accordé la parole, dit le président; que l'assemblée décide." Mais, sans rien décider, l'assemblée écoute. "Je prie les interrupteurs, dit Mirabeau, de se souvenir que j'ai toute ma vie combattu la tyrannie, et que je la combattrai partout où elle sera assise;" et en prononçant ces mots, il promène ses regards de droite à gauche. Des applaudissemens nombreux accompagnent sa voix; il reprend: "Je prie M. Goupil de se souvenir qu'il s'est mépris jadis sur un Catilina dont il repousse aujourd'hui la dictature[3]; je prie l'assemblée de remarquer que la question de l'ajournement, simple en apparence, en renferme d'autres, et, par exemple, qu'elle suppose qu'une loi est à faire." De nouveaux murmures s'élèvent à gauche. "Silence aux trente voix! s'écrie l'orateur en fixant ses regards sur la place de Barnave et des Lameth. Enfin, ajoute-t-il, si l'on veut, je vote aussi l'ajournement, mais à condition qu'il soit décrété que d'ici à l'expiration de l'ajournement il n'y aura pas de sédition." Des acclamations unanimes couvrent ces derniers mots. Néanmoins l'ajournement l'emporte, mais à une si petite majorité, que l'on conteste le résultat, et qu'une seconde épreuve est exigée.

Mirabeau dans cette occasion frappa surtout par son audace; jamais peut-être il n'avait plus impérieusement subjugué l'assemblée. Mais sa fin approchait, et c'étaient là ses derniers triomphes. Des pressentimens de mort se mêlaient à ses vastes projets, et quelquefois en arrêtaient l'essor. Cependant sa conscience était satisfaite; l'estime publique s'unissait à la sienne, et l'assurait que, s'il n'avait pas encore assez fait pour le salut de l'état, il avait du moins assez fait pour sa propre gloire. Pale et les yeux profondément creusés, il paraissait tout changer à la tribune, et souvent il était saisi de défaillances subites. Les excès de plaisir et de travail, les émotions de la tribune, avaient usé en peu de temps cette existence si forte. Des bains qui renfermaient une dissolution de sublime avaient produit cette teinte verdâtre qu'on attribuait au poison. La cour était alarmée, tous les partis étonnés; et, avant sa mort, on s'en demandait la cause. Une dernière fois, il prit la parole à cinq reprises différentes, sortit épuisé, et ne reparut plus. Le lit de mort le recut et ne le rendit qu'au Panthéon. Il avait exigé de Cabanis qu'on n'appelât pas de médecins; néanmoins on lui désobéit, et ils trouvèrent la mort qui s'approchait, et qui déjà s'était emparée des pieds. La tête fut atteinte la dernière, comme si la nature avait voulu laisser briller son génie jusqu'au dernier instant. Un peuple immense se pressait autour de sa demeure, et encombraient toutes les issues dans le plus profond silence. La cour envoyait émissaire sur émissaire; les bulletins de sa santé se transmettaient de bouche en bouche, et allaient répandre partout la douleur à chaque progrès du mal. Lui, entouré de ses amis, exprimait quelques regrets sur ses travaux interrompus, quelque orgueil sur ses travaux passés: "Soutiens, disait-il à son domestique, soutiens cette tête, la plus forte de la France." L'empressement du peuple le toucha; la visite de Barnave, son ennemi, qui se présenta chez lui au nom des Jacobins, lui causa une douce émotion. Il donna encore quelques pensées à la chose publique. L'assemblée devait s'occuper du droit de tester; il appela M. de Talleyrand et lui remit un discours qu'il venait d'écrire. "Il sera plaisant, lui dit-il, d'entendre parler contre les testamens un homme qui n'est plus et qui vient de faire le sien." La cour avait voulu en effet

qu'il le fit, promettant d'acquitter tous les legs. Reportant ses vues sur l'Europe, et devinant les projets de l'Angleterre: "Ce Pitt, dit-il, est le ministre des préparatifs; il gouverne avec des menaces: je lui donnerais de la peine si je vivais." Le cure de sa paroisse venant lui offrir ses soins, il le remercia avec politesse, et lui dit, en souriant, qu'il les accepterait volontiers s'il n'avait dans sa maison son supérieur ecclésiastique, M. l'évêque d'Autun. Il fit ouvrir ses fenêtres: "Mon ami, dit-il à Cabanis, je mourrai aujourd'hui: il ne reste plus qu'à s'envelopper de parfums, qu'à se couronner de fleurs, qu'à s'environner de musique, afin d'entrer paisiblement dans le sommeil éternel." Des douleurs poignantes interrompaient; de temps en temps ces discours si nobles et si calmes. "Vous aviez promis, dit-il à ses amis, de m'épargner des souffrances inutiles." En disant ces mots, il demanda de l'opium avec instance. Comme on le lui refusait, il l'exigea avec sa violence accoutumée. Pour le satisfaire, on le trompa, et on lui présenta une coupe, en lui persuadant qu'elle contenait de l'opium. Il la saisit avec calme, avale le breuvage qu'il croyait mortel, et paraît satisfait. Un instant après il expire. C'était le 2 avril 1791. Cette nouvelle se répand aussitôt à la cour, à la ville, à l'assemblée. Tous les partis espéraient en lui, et tous, excepté les envieux, sont frappés de douleur. L'assemblée interromp ses travaux, un deuil général est ordonné, des funérailles magnifiques sont préparées. On demande quelques députés: "Nous irons tous," s'écrient-ils. L'église de Sainte-Geneviève est élevée en Panthéon, avec cette inscription, qui n'est plus à l'instant ou je raconte ces faits:

#### AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE[4].

Mirabeau y fut le premier admis à côté de Descartes. Le lendemain, ses funérailles eurent lieu. Toutes les autorités, le département, les municipalités, les sociétés populaires, l'assemblée, l'armée, accompagnaient le convoi. Ce simple orateur obtenait plus d'honneurs que jamais n'en avaient reçu les pompeux cercueils qui allaient jadis à Saint-Denis. Ainsi finit cet homme extraordinaire, qui, après avoir audacieusement attaqué et vaincu les vieilles races, osa retourner ses efforts contre les nouvelles qui l'avaient aidé à vaincre, les arrêter de sa voix, et les leur faire aimer en l'employant contre elles; cet homme enfin qui fit son devoir par raison, par génie, mais non pour quelque peu d'or jeta à ses passions, et qui eut le singulier honneur, lorsque toutes les popularités finirent par le dégoût du peuple, de voir la sienne ne céder qu'à la mort. Mais eut-il fait entrer la résignation dans le cœur de la cour, la modération dans le cœur des ambitieux? eut-il dit à ces tribuns populaires qui voulaient briller à leur tour: *"Demeurez dans ces faubourgs obscurs?"* eut-il dit à Danton, cet autre Mirabeau de la populace: *"Arrêtez-vous dans cette section, et ne montez pas plus haut?"* On l'ignore; mais, au moment de sa mort, tous les intérêts incertains s'étaient remis en ses mains, et comptaient sur lui. Longtemps on regretta sa présence. Dans la confusion des disputes, on portait les regards sur cette place qu'il avait occupée, et on semblait invoquer celui qui les terminait d'un mot victorieux. "Mirabeau n'est plus ici, s'écria un jour Maury en montant à la tribune; on ne m'empêchera pas de parler."

La mort de Mirabeau enleva tout courage à la cour. De nouveaux événements vinrent précipiter sa résolution de fuir. Le 18 avril, le roi voulut se

rendre a Saint-Cloud. On repandit le bruit que, ne voulant pas user d'un pretre assermente pour les devoirs de la Paque, il avait resolu de s'eloigner pendant la semaine-sainte; d'autres pretendirent qu'il voulait fuir. Le peuple s'assemble aussitot et arrete les chevaux. Lafayette accourt, supplie le roi de demeurer en voiture, en l'assurant qu'il va lui ouvrir un passage. Le roi neanmoins descend et ne veut permettre aucune tentative; c'etait son ancienne politique de ne paraître pas libre. D'apres l'avis de ses ministres, il se rend a l'assemblee pour se plaindre de l'outrage qu'il venait de recevoir. L'assemblee l'accueille avec son empressement ordinaire, en promettant de faire tout ce qui dependra d'elle pour assurer sa liberte. Louis XVI sort applaudi de tous les cotes, excepte du cote droit. Le 23 avril, sur le conseil qu'on lui donne, il fait ecrire par M. de Montmorin une lettre aux ambassadeurs etrangers, dans laquelle il dement les intentions qu'on lui suppose au dehors de la France, declare aux puissances qu'il a prete serment a la constitution, et qu'il est dispose a le tenir, et proclame comme ses ennemis tous ceux qui insinueront le contraire. Les expressions de cette lettre etaient volontairement exagerees pour qu'elle parut arrachee par la violence; c'est ce que le roi declara lui-meme a l'envoye de Leopold. Ce prince parcourait alors l'Italie et se trouvait dans ce moment a Mantoue. Calonne negociait aupres de lui. Un envoye, M. Alexandre de Durfort, vint de Mantoue aupres du roi et de la reine s'informer de leurs dispositions. Il les interrogea d'abord sur la lettre ecrite aux ambassadeurs, et ils repondirent qu'au langage on devait voir qu'elle etait arrachee; il les questionna ensuite sur leurs esperances, et ils repondirent qu'ils n'en avaient plus depuis la mort de Mirabeau; enfin sur leurs dispositions envers le comte d'Artois, et ils assurerent qu'elles etaient excellentes.

Pour comprendre le motif de ces questions, il faut savoir que le baron de Breteuil etait l'ennemi declare de Calonne; que son inimitie n'avait pas fini dans l'emigration; et que, charge aupres de la cour de Vienne des pleins pouvoirs de Louis XVI[5], il contrariait toutes les demarches des princes. Il assurait a Leopold que le roi ne voulait pas etre sauve par les emigres, parce qu'il redoutait leur exigence, et que la reine personnellement etait brouillee avec le comte d'Artois. Il proposait toujours pour le salut du trone le contraire de ce que proposait Calonne; et il n'oublia rien pour detruire l'effet de cette nouvelle negociation. Le comte de Durfort retourna a Mantoue; et, le 20 mai 1791, Leopold promit de faire marcher trente-cinq mille hommes en Flandre, et quinze mille en Alsace. Il annonca qu'un nombre egal de Suisses devaient se porter vers Lyon, autant de Piemontais sur le Dauphine, et que l'Espagne rassemblerait vingt mille hommes. L'empereur promettait la cooperation du roi de Prusse et la neutralite de l'Angleterre. Une protestation, faite au nom de la maison de Bourbon, devait etre signee par le roi de Naples, le roi d'Espagne, par l'infant de Parme, et par les princes expatries. Jusque la le plus grand secret etait exige. Il etait aussi recommande a Louis XVI de ne pas songer a s'eloigner, quoiqu'il en eut temoigne le desir; tandis que Breteuil, au contraire, conseillait au roi de partir. Il est possible que de part et d'autre les conseils fussent donnes de bonne foi; mais il faut remarquer cependant qu'ils etaient donnes dans le sens des interets de chacun. Breteuil, qui voulait combattre la negociation de Calonne a Mantoue, conseillait le depart; et Calonne, qui n'aurait plus regne si Louis XVI s'etait transporte a la frontiere, lui faisait insinuer de

rester. Quoi qu'il en soit, le roi se decida a partir, et il a dit souvent, avec humeur: "C'est Breteuil qui l'a voulu[6]." Il ecrivit donc a Bouille qu'il etait resolu a ne pas differer davantage. Son intention n'etait pas de sortir du royaume, mais de se retirer a Montmedy, d'ou il pouvait, au besoin, s'appuyer sur Luxembourg, et recevoir les secours etrangers. La route de Chalons par Clermont et Varennes fut preferee, malgre l'avis de Bouille. Tous les preparatifs furent faits pour partir le 20 juin. Le general rassembla les troupes sur lesquelles il comptait le plus, prepara un camp a Montmedy, y amassa des fourrages, et donna pour pretexte de toutes ces dispositions, des mouvements qu'il apercevait sur la frontiere. La reine s'etait chargee des preparatifs depuis Paris jusqu'a Chalons; et Bouille de Chalons jusqu'a Montmedy. Des corps de cavalerie peu nombreux devaient, sous pretexte d'escorter un tresor, se porter sur divers points, et recevoir le roi a son passage. Bouille lui-meme se proposait de s'avancer a quelque distance de Montmedy. La reine s'etait assuree une porte derobee pour sortir du chateau. La famille royale devait voyager sous un nom etranger et avec un passeport suppose. Tout etait pret pour le 20; cependant une crainte fit retarder le voyage jusqu'au 21, delai qui fut fatal a cette famille infortunee. M. de Lafayette etait dans une complete ignorance du voyage; M. de Montmorin lui-meme, malgre la confiance de la cour, l'ignorait absolument; il n'y avait dans la confiance de ce projet que les personnes indispensables a son execution. Quelques bruits de fuite avaient cependant couru, soit que le projet eut transpire, soit que ce fut une de ces alarmes si communes alors. Quoi qu'il en soit, le comite de recherches en avait ete averti, et la vigilance de la garde nationale en etait augmentee.

Le 20 juin, vers minuit, le roi, la reine, madame Elisabeth, madame de Tourzel, gouvernante des enfans de France, se deguisent, et sortent successivement du chateau. Madame de Tourzel avec les enfans se rend au petit Carrousel, et monte dans un voiture conduite par M. de Fersen, jeune seigneur etranger, deguise en cocher. Le roi les joint bientot. Mais la reine, qui etait sortie avec un garde-du-corps, leur donne a tous les plus grandes inquietudes. Ni elle ni son guide ne connaissaient les quartiers de Paris; elle s'egare, et ne retrouve le petit Carrousel qu'une heure apres; en s'y rendant, elle rencontre la voiture de M. de Lafayette, dont les gens marchaient avec des torches. Elle se cache sous les guichets du Louvre, et, sauvee de ce danger, parvient a la voiture ou elle etait si impatientement attendue. Apres s'etre ainsi reunie, toute la famille se met en route; elle arrive, apres un long trajet et une seconde erreur de route, a la porte Saint-Martin, et monte dans une berline atteele de six chevaux, placee la pour l'attendre. Madame de Tourzel, sous le nom de madame de Korff, devait passer pour une mere voyageant avec ses enfans; le roi etait suppose son valet de chambre; trois gardes-du-corps deguises devaient preceder la voiture en courriers, ou la suivre comme domestiques. Ils partent enfin, accompagnes des voeux de M. de Fersen, qui rentra dans Paris pour prendre le chemin de Bruxelles. Pendant ce temps, Monsieur se dirigeait vers la Flandre avec son epouse, et suivait une autre route pour ne point exciter les soupcons et ne pas faire manquer les chevaux dans les relais.

Le roi et sa famille voyagerent toute la nuit sans que Paris fut averti. M. de Fersen courut a la municipalite pour voir ce qu'on en savait: a huit heures du matin on l'ignorait encore. Mais bientot le bruit s'en repandit



et circula avec rapidité. Lafayette reunit ses aides-de-camp, leur ordonna de partir sur-le-champ, en leur disant qu'ils n'atteindraient sans doute pas les fugitifs, mais qu'il fallait faire quelque chose; il prit sur lui la responsabilité de l'ordre qu'il donnait, et supposa, dans la rédaction de cet ordre, que la famille royale avait été enlevée par les ennemis de la chose publique. Cette supposition respectueuse fut admise par l'assemblée, et constamment adoptée par toutes les autorités. Dans ce moment, le peuple ameuté reprochait à Lafayette d'avoir favorisé l'évasion du roi, et plus tard le parti aristocrate l'a accusé d'avoir laissé fuir le roi pour l'arrêter ensuite, et pour le perdre par cette vaine tentative. Cependant, si Lafayette avait voulu laisser fuir Louis XVI, aurait-il envoyé, sans aucun ordre de l'assemblée, deux aides-de-camp à sa suite? Et si, comme l'ont supposé les aristocrates, il ne l'avait laissé fuir que pour le reprendre, aurait-il donné toute une nuit d'avance à la voiture? Le peuple fut bientôt détrompé et Lafayette rétabli dans ses bonnes grâces.

L'assemblée se réunit à neuf heures du matin. Elle montra une attitude aussi imposante qu'aux premiers jours de la révolution. La supposition convenue fut que Louis XVI avait été enlevé. Le plus grand calme, la plus parfaite union, régnerent pendant toute cette séance. Les mesures prises spontanément par Lafayette furent approuvées. Le peuple avait arrêté ses aides-de-camp aux barrières; l'assemblée, partout obéie, leur en fit ouvrir les portes. L'un d'eux, le jeune Romeuf, emporta avec lui le décret qui confirmait les ordres déjà donnés par le général, et enjoignait à tous les fonctionnaires publics d'arrêter, par tous les moyens possibles, les suites dudit enlèvement, et d'empêcher que la route fut continuée. Sur le vœu et les indications du peuple, Romeuf prit la route de Chalons, qui était la véritable, et que la vue d'une voiture à six chevaux avait indiquée comme telle. L'assemblée fit ensuite appeler les ministres, et décréta qu'ils ne recevraient d'ordre que d'elle seule. En partant, Louis XVI avait ordonné au ministre de la justice de lui envoyer le sceau de l'état; l'assemblée décida que le sceau serait conservé pour être apposé à ses décrets; elle décréta en même temps que les frontières seraient mises en état de défense, et chargea le ministre des relations extérieures d'assurer aux puissances que les dispositions de la nation française n'étaient point changées à leur égard.

M. de Laporte, intendant de la liste civile, fut ensuite entendu. Il avait reçu divers messages du roi, entre autres un billet, qu'il pria l'assemblée de ne pas ouvrir, et un mémoire contenant les motifs du départ.

L'assemblée, prête à respecter tous les droits, restitua, sans l'ouvrir, le billet que M. de Laporte ne voulait pas rendre public, et ordonna la lecture du mémoire. Cette lecture fut écoutée avec le plus grand calme, et ne produisit presque aucune impression. Le roi s'y plaignait de ses pertes de pouvoir sans assez de dignité, et s'y montrait aussi blessé d'être réduit à trente millions de liste civile que d'avoir perdu toutes ses prérogatives. On écouta toutes les doléances du monarque, on plaignit sa faiblesse, et on passa outre.

Dans ce moment, peu de personnes désiraient l'arrestation de Louis XVI. Les aristocrates voyaient dans sa fuite le plus ancien de leurs vœux réalisé, et se flattaient d'une guerre civile très prochaine. Les membres les plus prononcés du parti populaire, qui déjà commençaient à se fatiguer du roi,

trouvaient dans son absence l'occasion de s'en passer, et concevaient l'idée et l'espérance d'une république. Toute la partie modérée, qui gouvernait en ce moment l'assemblée, désirait que le roi se retirât sain et sauf à Montmédy; et, comptant sur son équité, elle se flattait qu'un accommodement en deviendrait plus facile entre le trône et la nation. On s'effrayait beaucoup moins à présent qu'autrefois, de voir le monarque menaçant la constitution du milieu d'une armée. Le peuple seul, auquel on n'avait pas cessé d'inspirer cette crainte, la conservait encore lorsque l'assemblée ne la partageait plus, et il faisait des vœux ardents pour l'arrestation de la famille royale. Tel était l'état des choses à Paris.

La voiture, partie dans la nuit du 20 au 21, avait franchi heureusement une grande partie de la route et était parvenue sans obstacle à Chalons, le 21, vers les cinq heures de l'après-midi. Là, le roi, qui avait le tort de mettre souvent sa tête à la portière, fut reconnu; celui qui fit cette découverte voulait d'abord révéler le secret, mais il en fut empêché par le maire, qui était un royaliste fidèle. Arrivée à Pont-de-Sommeville, la famille royale ne trouva pas les détachements qui devaient l'y recevoir; ces détachements avaient attendu plusieurs heures; mais le soulèvement du peuple, qui s'alarmait de ce mouvement de troupes, les avait obligés de se retirer. Cependant le roi arriva à Sainte-Menehould. Là, montrant toujours la tête à la portière, il fut aperçu par Drouet, fils du maître de poste, et chaud révolutionnaire. Aussitôt ce jeune homme, n'ayant pas le temps de faire arrêter la voiture à Sainte-Menehould, court à Varennes. Un brave maréchal-des-logis, qui avait aperçu son empressement et qui soupçonnait ses motifs, vole à sa suite pour l'arrêter, mais ne peut l'atteindre. Drouet fait tant de diligence qu'il arrive à Varennes avant la famille infortunée; sur-le-champ il avertit la municipalité, et fait prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour l'arrestation. Varennes est bâtie sur le bord d'une rivière étroite, mais profonde; un détachement de hussards y était de garde; mais l'officier, ne voyant pas arriver le trésor qu'on lui avait annoncé, avait laissé sa troupe dans les quartiers. La voiture arrive enfin et passe le pont. À peine est-elle engagée sous une voûte qu'il fallait traverser, que Drouet, aide d'un autre individu, arrête les chevaux: *«Votre passeport,»* s'écrie-t-il, et avec un fusil il menace les voyageurs, s'ils s'obstinent à avancer. On obéit à cet ordre, et on livre le passeport. Drouet s'en saisit, et dit que c'est au procureur de la commune à l'examiner; et la famille royale est conduite chez ce procureur, nommé Sausse. Celui-ci, après avoir examiné ce passeport, feint de le trouver en règle, et, avec beaucoup d'égards, prie le roi d'attendre. On attend en effet assez longtemps. Lorsque Sausse est enfin assuré qu'un nombre suffisant de gardes nationaux ont été réunis, il cesse de reconnaître et arrête. Une contestation s'engage; Louis prétend n'être pas ce qu'on suppose, et la dispute devenant trop vive:--"Puisque vous le reconnaissez pour votre roi, s'écrie la reine impatientée, parlez-lui donc avec le respect que vous lui devez."

Le roi, voyant que toute dénégation était inutile, renonce à se déguiser plus long-temps. La petite salle était pleine de monde; il prend la parole et s'exprime avec une chaleur qui ne lui était pas ordinaire. Il proteste de ses bonnes intentions, il assure qu'il n'allait à Montmédy que pour écouter plus librement les vœux des peuples, en s'arrachant à la tyrannie de Paris; il demande enfin à continuer sa route, et à être conduit au but

de son voyage. Le malheureux prince, tout attendri, embrasse Sausse et lui demande le salut de son épouse et de ses enfans; la reine se joint a lui, et, prenant le dauphin dans ses bras, conjure Sausse de les sauver. Sausse est touché, mais il résiste, et les engage a retourner a Paris pour éviter une guerre civile. Le roi, au contraire, effrayé de ce retour, persiste a vouloir marcher vers Montmedy. Dans ce moment, MM. de Damas et de Goguelas étaient arrivés avec les détachemens placés sur divers points. La famille royale se croyait délivrée, mais on ne pouvait compter sur les hussards. Les officiers les réunissent, leur annoncent que le roi et sa famille sont arrêtés, et qu'il faut les sauver; mais ceux-ci répondent qu'ils sont pour la nation. Dans le même instant, les gardes nationales, convoquées dans tous les environs, affluent et remplissent Varennes. Toute la nuit se passe dans cet état; a six heures du matin, le jeune Romeuf arrive, portant le décret de l'assemblée; il trouve la voiture attelée de six chevaux et dirigée vers Paris. Il monte et remet le décret avec douleur. Un cri de toute la famille s'élève contre M. de Lafayette qui la fait arrêter. La reine même paraît étonnée de ce qu'il n'a pas péri de la main du peuple; le jeune Romeuf répond que lui et son général ont fait leur devoir en les poursuivant, mais qu'ils ont espéré ne pas les atteindre. La reine se saisit du décret, le jette sur le lit de ses enfans, puis l'en arrache, en disant qu'il les souillerait. "Madame, lui dit Romeuf qui lui était dévoué, aimeriez-vous mieux qu'un autre que moi fut témoin de ces emportemens?" La reine alors revient a elle et recouvre toute sa dignité. On annonçait au même instant l'arrivée des divers corps placés aux environs par Bouille. Mais la municipalité ordonna alors le départ, et la famille royale fut obligée de remonter sur-le-champ en voiture, et de reprendre la route de Paris, cette route fatale et si redoutée.

Bouille, averti au milieu de la nuit, avait fait monter un régiment a cheval, et il était parti au cri de *\_vive le roi!* Ce brave général, devoré d'inquiétude, marcha en toute hâte, et fit neuf lieues en quatre heures; il arriva a Varennes, où il trouva déjà divers corps réunis, mais le roi en était parti depuis une heure et demie. Varennes était barricadée et défendue par d'assez bonnes dispositions; car on avait brisé le pont, et la rivière n'était pas guéable. Ainsi, pour sauver le roi, Bouille devait d'abord livrer un combat pour enlever les barricades, puis traverser la rivière, et après cette grande perte de temps, pouvoir atteindre la voiture, qui avait déjà une avance d'une heure et demie. Ces obstacles rendaient toute tentative impossible; et il ne fallait pas moins qu'une telle impossibilité pour arrêter un homme aussi dévoué et aussi entreprenant que Bouille. Il se retira donc déchiré de regret et de douleur.

Lorsqu'on apprit a Paris l'arrestation du roi, on le croyait déjà hors d'atteinte. Le peuple en ressentit une joie extraordinaire. L'assemblée députa trois commissaires, choisis dans les trois sections du côté gauche, pour accompagner le monarque et le reconduire a Paris. Ces commissaires étaient Barnave, Latour-Maubourg et Petion. Ils se rendirent a Chalons, et, dès qu'ils eurent joint la cour, tous les ordres émanèrent d'eux seuls. Madame de Tourzel passa dans une voiture de suite avec Latour-Maubourg. Barnave et Petion monterent dans la voiture de la famille royale. Latour-Maubourg, homme distingué, était ami de Lafayette, et comme lui dévoué autant au roi qu'a la constitution. En cédant a ses deux collègues

l'honneur d'être avec la famille royale, son intention était de les intéresser à la grandeur malheureuse. Barnave s'assit dans le fond, entre le roi et la reine; Petion sur le devant, entre madame Elisabeth et madame Royale. Le jeune dauphin reposait alternativement sur les genoux des uns et des autres. Tel avait été le cours rapide des événements! Un jeune avocat de vingt et quelques années, remarquable seulement par ses talents; un autre, distingué par ses lumières, mais surtout par le rigorisme de ses principes, étaient assis à côté du prince naguère le plus absolu de l'Europe, et commandaient à tous ses mouvements! Le voyage était lent, parce que la voiture suivait le pas des gardes nationales. Il dura huit jours de Varennes à Paris. La chaleur était extrême, et une poussière brûlante, soulevée par la foule, suffoquait les voyageurs. Les premiers instants furent silencieux; la reine ne pouvait déguiser son humeur. Le roi finit par engager la conversation avec Barnave. L'entretien se porta sur tous les objets, et enfin sur la fuite à Montmédy. Les uns et les autres s'étonnèrent de se trouver tels. La reine fut surprise de la raison supérieure et de la politesse délicate du jeune Barnave; bientôt elle releva son voile et prit part à l'entretien. Barnave fut touché de la bonté du roi et de la gracieuse dignité de la reine. Petion montra plus de rudesse; il témoigna et il obtint moins d'égards. En arrivant, Barnave était dévoué à cette famille malheureuse, et la reine, charmée du mérite et du sens du jeune tribun, lui avait donné toute son estime. Aussi, dans les relations qu'elle eut depuis avec les députés constitutionnels, ce fut à lui qu'elle accorda le plus de confiance. Les partis se pardonneraient s'ils pouvaient se voir et s'entendre[7].

À Paris, on avait préparé la réception qu'on devait faire à la famille royale. Un avis était répandu et affiché partout: *«Quiconque applaudira le roi sera battu; quiconque l'insultera sera pendu.»* L'ordre fut ponctuellement exécuté, et l'on n'entendit ni applaudissements ni insultes. La voiture prit un détour pour ne pas traverser Paris. On la fit entrer par les Champs-Élysées, qui conduisent directement au château. Une foule immense la recouvrit en silence et le chapeau sur la tête. Lafayette, suivi d'une garde nombreuse, avait pris les plus grandes précautions. Les trois gardes-du-corps qui avaient aidé la fuite étaient sur le siège, exposés à la vue et à la colère du peuple; néanmoins ils n'essuyèrent aucune violence. À peine arrivée au château, la voiture fut entourée. La famille royale descendit précipitamment, et marcha au milieu d'une double haie de gardes nationaux, destinés à la protéger. La reine, demeurée la dernière, se vit presque enlevée dans les bras de MM. de Noailles et d'Aiguillon, ennemis de la cour, mais généreux amis du malheur. En les voyant s'approcher, elle eut d'abord quelques doutes sur leurs intentions, mais elle s'abandonna à eux, et arriva saine et sauve au palais.

Tel fut ce voyage, dont la funeste issue ne peut être justement attribuée à aucun de ceux qui l'avaient préparé. Un accident le fit manquer, un accident pouvait le faire réussir. Si, par exemple, Drouet avait été joint et arrêté par celui qui le poursuivait, la voiture était sauvée. Peut-être aussi le roi manqua-t-il d'énergie lorsqu'il fut reconnu. Quoi qu'il en soit, ce voyage ne doit être reproché à personne, ni à ceux qui l'ont conseillé, ni à ceux qui l'ont exécuté, il était le résultat de cette fatalité qui poursuit la faiblesse au milieu des crises révolutionnaires.

L'effet du voyage de Varennes fut de détruire tout respect pour le roi, d'habituer les esprits à se passer de lui, et de faire naître le vœu de la république. Dès le matin de son arrivée, l'assemblée avait pourvu à tout par un décret[8]. Louis XVI était suspendu de ses fonctions; une garde était donnée à sa personne, à celle de la reine et du dauphin. Cette garde était chargée d'en répondre. Trois députés, d'André, Tronchet, Duport étaient commis pour recevoir les déclarations du roi et de la reine. La plus grande mesure était observée dans les expressions, car jamais cette assemblée ne manqua aux convenances; mais le résultat était évident, et le roi était provisoirement détroné.

La responsabilité imposée à la garde nationale la rendit sévère et souvent importune dans son service auprès des personnes royales. Des sentinelles veillaient continuellement à leur porte, et ne les perdaient jamais de vue. Le roi, voulant un jour s'assurer s'il était réellement prisonnier, se présente à une porte; la sentinelle s'oppose à son passage: "Me reconnaissez-vous?" lui dit Louis XVI.--"Oui, sire," répond la sentinelle." Il ne restait au roi que la faculté de se promener le matin dans les Tuileries, avant que le jardin fut ouvert au public.

Barnave et les Lameth firent alors ce qu'ils avaient tant reproché à Mirabeau, ils préférèrent secours au trône et s'entendirent avec la cour. Il est vrai qu'ils ne reçurent aucun argent; mais c'était moins le prix de l'alliance que l'alliance elle-même qu'ils avaient reproché à Mirabeau; et après avoir été autrefois si sévères, ils subissaient maintenant la loi commune à tous les chefs populaires, qui les force à s'allier successivement au pouvoir, à mesure qu'ils y arrivent. Néanmoins, rien n'était plus louable, en l'état des choses, que le service rendu au roi par Barnave et les Lameth, et jamais ils ne montrèrent plus d'adresse, de force et de talent, Barnave dicta la réponse du roi aux commissaires nommés par l'assemblée. Dans cette réponse, Louis XVI motivait sa fuite sur le désir de mieux connaître l'opinion publique; il assurait l'avoir mieux étudiée dans son voyage, et il prouvait par tous les faits qu'il n'avait pas voulu sortir de France. Quant à ses protestations contenues dans le mémoire remis à l'assemblée, il disait avec raison qu'elles portaient, non sur les principes fondamentaux de la constitution, mais sur les moyens d'exécution qui lui étaient laissés. Maintenant, ajoutait-il, que la volonté générale lui était manifestée, il n'hésitait pas à s'y soumettre et à faire tous les sacrifices nécessaires pour le bien de tous[9].

Bouille, pour attirer sur sa personne la colère de l'assemblée, lui adressa une lettre qu'on pourrait dire insensée, sans le motif généreux qui la dicta. Il s'avouait seul auteur du voyage du roi, tandis qu'au contraire il s'y était opposé; il déclarait au nom des souverains que Paris répondrait de la sûreté de la famille royale, et que le moindre mal commis contre elle serait vengé d'une manière éclatante. Il ajoutait, ce qu'il savait n'être pas, que les moyens militaires de la France étaient nuls; qu'il connaissait d'ailleurs les voies d'invasion, et qu'il conduirait lui-même les armées ennemies au sein de sa patrie. L'assemblée se prêta elle-même à cette généreuse bravade, et jeta tout sur Bouille, qui n'avait rien à craindre, car il était déjà à l'étranger.

La cour d'Espagne, appréhendant que la moindre démonstration n'irritât les

esprits et n'exposat la famille royale a de plus grands dangers, empecha une tentative preparee sur la frontiere du Midi, et a laquelle les chevaliers de Malte devaient concourir avec deux fregates. Elle declara ensuite au gouvernement francais que ses bonnes dispositions n'etaient pas changees a son egard. Le Nord se conduisit avec beaucoup moins de mesure. De ce cote, les puissances excitees par les emigres etaient menacantes. Des envoyes furent depeches par le roi a Bruxelles et a Coblenz. Ils devaient tacher de s'entendre avec l'emigration, lui faire connaitre les bonnes dispositions de l'assemblee, et l'esperance qu'on avait concue d'un arrangement avantageux. Mais a peine arrives, ils furent indignement traites, et revinrent aussitot a Paris. Les emigres leverent des corps au nom du roi, et l'obligerent ainsi a leur donner un desaveu formel. Ils pretendirent que Monsieur, alors reuni a eux, etait regent du royaume; que le roi, etant prisonnier, n'avait plus de volonte a lui, et que celle qu'il exprimait n'etait que celle de ses oppresseurs. La paix de Catherine avec les Turcs, qui se conclut dans le mois d'aout, excita encore davantage leur joie insensee, et ils crurent avoir a leur disposition toutes les puissances de l'Europe. En considerant le desarmement des places fortes, la desorganisation de l'armee abandonnee par tous les officiers, ils ne pouvaient douter que l'invasion n'eut lieu tres prochainement et ne reussit. Et cependant il y avait deja pres de deux ans qu'ils avaient quitte la France, et, malgre leurs belles esperances de chaque jour, ils n'etaient point encore rentres en vainqueurs, comme ils s'en flattaient! Les puissances semblaient promettre beaucoup; mais Pitt attendait; Leopold, epuise par la guerre, et mecontent des emigres, desirait la paix; le roi de Prusse promettait beaucoup et n'avait aucun interet a tenir; Gustave etait jaloux de commander une expedition contre la France, mais il se trouvait fort eloigne; et Catherine, qui devait le seconder, a peine delivree des Turcs, avait encore la Pologne a comprimer. D'ailleurs, pour operer cette coalition, il fallait mettre tant d'interets d'accord, qu'on ne pouvait guere se flatter d'y parvenir.

La declaration de Pilnitz aurait du surtout eclairer les emigres sur le zele des souverains[10].

Cette declaration, faite en commun par le roi de Prusse et l'empereur Leopold, portait que la situation du roi de France etait d'un interet commun a tous les souverains, et que sans doute ils se reuniraient pour donner a Louis XVI les moyens d'etablir un gouvernement convenable aux interets du trone et du peuple; que dans ce cas, le roi de Prusse et l'empereur se reuniraient aux autres princes, pour parvenir au meme but. En attendant, leurs troupes devaient etre mises en etat d'agir. On a su depuis que cette declaration renfermait des articles secrets. Ils portaient que l'Autriche ne mettrait aucun obstacle aux pretentions de la Prusse sur une partie de la Pologne. Il fallait cela pour engager la Prusse a negliger ses plus anciens interets en se liant avec l'Autriche contre la France. Que devait-on attendre d'un zele qu'il fallait exciter par de pareils moyens? Et s'il etait si reserve dans ses expressions, que devait-il etre dans ses actes? La France, il est vrai, etait en desarmement, mais tout un peuple debout est bientot arme; et comme le dit plus tard le celebre Carnot, qu'y a-t-il d'impossible a vingt-cinq millions d'hommes? A la verite, les officiers se retiraient; mais pour la plupart jeunes et places par faveur, ils etaient sans experience et deplaisaient a l'armee. D'ailleurs, l'essor

donne a tous les moyens allait bientot produire des officiers et des generaux. Cependant, il faut en convenir, on pouvait, meme sans avoir la presumption de Coblenz, douter de la resistance que la France opposa plus tard a l'invasion.

En attendant, l'assemblee envoya des commissaires a la frontiere, et ordonna de grands preparatifs. Toutes les gardes nationales demandaient a marcher; plusieurs generaux offraient leurs services, et entre autres Dumouriez, qui plus tard sauva la France dans les defiles de l'Argonne.

Tout en donnant ses soins a la surete exterieure de l'etat, l'assemblee se hatait d'achever son oeuvre constitutionnelle, de rendre au roi ses fonctions, et, s'il etait possible, quelques-unes de ses prerogatives.

Toutes les subdivisions du cote gauche, excepte les hommes qui venaient de prendre le nom tout nouveau de republicains, s'etaient ralliees a un meme systeme de moderation. Barnave et Malouet marchaient ensemble et travaillaient de concert. Petion, Robespierre, Buzot, et quelques autres encore, avaient adopte la republique mais ils etaient en petit nombre. Le cote droit continuait ses imprudences et protestait, au lieu de s'unir a la majorite moderee. Cette majorite n'en dominait pas moins l'assemblee. Ses ennemis, qui l'auraient accusee si elle eut detrone le roi, lui ont cependant reproche de l'avoir ramene a Paris, et replace sur un trone chancelant. Mais que pouvait-elle faire? remplacer le roi par la republique etait trop hasardeux. Changer la dynastie etait inutile, car a se donner un roi, autant valait garder celui qu'on avait; d'ailleurs le duc d'Orleans ne meritait pas d'etre prefere a Louis XVI. Dans l'un et l'autre cas, deposer le roi actuel, c'etait manquer a des droits reconnus, et envoyer a l'emigration un chef precieux pour elle, car il lui aurait apporte des titres qu'elle n'avait pas. Au contraire, rendre a Louis XVI son autorite, lui restituer le plus de prerogatives qu'on le pourrait, c'etait remplir sa tache constitutionnelle, et oter tout pretexte a la guerre civile; en un mot, c'etait faire son devoir, car le devoir de l'assemblee, d'apres tous les engagements qu'elle avait pris, c'etait d'etablir le gouvernement libre, mais monarchique.

L'assemblee n'hesita pas, mais elle eut de grands obstacles a vaincre. Le mot nouveau de republique avait pique les esprits deja un peu blases sur ceux de monarchie et de constitution. L'absence et la suspension du roi avaient, comme on l'a vu, appris a se passer de lui. Les journaux et les clubs depouillerent aussitot le respect dont sa personne avait toujours ete l'objet. Son depart, qui, aux termes du decret sur la residence des fonctionnaires publics, rendait la decheance imminente, fit dire qu'il etait dechu. Cependant, d'apres ce meme decret, il fallait pour la decheance la sortie du royaume et la resistance aux sommations du corps legislatif; mais ces conditions importaient peu aux esprits exaltes, et ils declaraient le roi coupable et demissionnaire. Les Jacobins, les Cordeliers, s'agitaient violemment, et ne pouvaient comprendre qu'apres s'etre delivres du roi, on se l'imposat de nouveau et volontairement. Si le duc d'Orleans avait eu des esperances, c'est alors qu'elles purent se reveiller. Mais il dut voir combien son nom avait peu d'influence, et combien surtout un nouveau souverain, quelque populaire qu'il fut, convenait peu a l'etat des esprits. Quelques pamphletaires qui lui etaient

devoues, peut-etre a son insu, essayerent, comme Antoine fit pour Cesar, de mettre la couronne sur sa tete; ils proposerent de lui donner la regence, mais il se vit oblige de la repousser par une declaration qui fut aussi peu consideree que sa personne. \_Plus de roi\_, etait le cri general, aux Jacobins, aux Cordeliers, dans les lieux et les papiers publics.

Les adresses se multipliaient: il y en eut une affichee sur tous les murs de Paris, et meme sur ceux de l'assemblee. Elle etait signee du nom d'Achille Duchatelet, jeune colonel. Il s'adressait aux Francais; il leur rappelait le calme dont on avait joui pendant le voyage du monarque, et il concluait que l'absence du prince valait mieux que sa presence; il ajoutait que sa desertion etait une abdication, que la nation et Louis XVI etaient degages de tout lien l'un envers l'autre; qu'enfin l'histoire etait pleine des crimes des rois, et qu'il fallait renoncer a s'en donner encore un.

Cette adresse, attribuee au jeune Achille Duchatelet, etait de Thomas Payne, Anglais, et acteur principal dans la revolution americaine. Elle fut denoncee a l'assemblee, qui, apres de vifs debats, pensa qu'il fallait passer a l'ordre du jour, et repondre par l'indifference aux avis et aux injures, ainsi qu'on avait toujours fait.

Enfin les commissaires charges de faire leur rapport sur l'affaire de Varennes, le presenterent le 16 juillet. Le voyage, dirent-ils, n'avait rien de coupable; d'ailleurs, le fut-il, le roi etait inviolable. Enfin la decheance ne pouvait en resulter, puisque le roi n'etait point demeure assez long-temps eloigne, et n'avait pas resiste aux sommations du corps legislatif.

Robespierre, Buzot, Petion, repeterent tous les argumens connus contre l'inviolabilite. Dupont, Barnave et Salles, leur repondirent, et il fut enfin decrete que le roi ne pouvait etre mis en cause pour le fait de son evasion. Deux articles furent seulement ajoutes au decret d'inviolabilite. A peine cette decision fut-elle rendue, que Robespierre se leva et protesta hautement au nom de l'humanite.

Il y eut dans la soiree qui preceda cette decision un grand tumulte aux Jacobins. On y redigea une petition adreesee a l'assemblee, pour qu'elle declarat le roi dechu comme perfide et traître a ses sermens, et qu'elle pourvut a son remplacement par tous les moyens constitutionnels. Il fut resolu que cette petition serait portee le lendemain au Champ-de-Mars, ou chacun pourrait la signer sur l'autel de la patrie. Le lendemain, en effet, elle fut portee au lieu convenu, et a la foule des seditieux se joignit celle des curieux qui voulaient etre temoins de l'evenement. Dans ce moment, le decret etait rendu, et il n'y avait plus lieu a une petition. Lafayette arriva, brisa les barricades deja elevees, fut menace, et recut meme un coup de feu qui, quoique tire a bout portant, ne l'atteignit pas. Les officiers municipaux s'etant reunis a lui, obtinrent de la populace qu'elle se retirat. Des gardes nationaux furent places pour veiller a sa retraite, et on espera un instant qu'elle se dissiperait; mais bientot le tumulte recommenca. Deux invalides qui se trouvaient, on ne sait pourquoi, sous l'autel de la patrie, furent egorges, et alors le desordre n'eut plus de bornes. L'assemblee fit appeler la municipalite, et la chargea de veiller a l'ordre public. Bailly se rendit au Champ-de-Mars, fit



deployer le drapeau rouge en vertu de la loi martiale. L'emploi de la force, quoi qu'on ait dit, était juste. On voulait, ou on ne voulait pas les lois nouvelles; si on les voulait, il fallait qu'elles fussent exécutées, qu'il y eut quelque chose de fixe, que l'insurrection ne fut pas perpétuelle, et que la volonté de l'assemblée ne put être reformée par les plebiscites de la multitude. Bailly devait donc faire exécuter la loi. Il s'avança avec ce courage impassible qu'il avait toujours montré, recut sans être atteint plusieurs coups de feu, et au milieu de tumulte ne put faire toutes les sommations voulues. D'abord Lafayette ordonna de tirer quelques coups en l'air; la foule abandonna l'autel de la patrie, mais se rallia bientôt. Réduit alors à l'extrémité, il commanda le feu. La première décharge renversa quelques-uns des factieux. Le nombre en fut exagéré. Les uns l'ont réduit à trente, d'autres l'ont élevé à quatre cents, et les furieux à quelques mille. Ces derniers furent crus dans le premier moment, et la terreur devint générale. Cet exemple sévère apaisa pour quelques instants les agitateurs<sup>[11]</sup>. Comme d'usage, on accusa tous les partis d'avoir excité ce mouvement; et il est probable que plusieurs y avaient concouru, car le désordre convenait à plusieurs. Le roi, la majorité de l'assemblée, la garde nationale, les autorités municipales et départementales, étaient d'accord alors pour établir l'ordre constitutionnel; et ils avaient à combattre la démocratie au dedans, l'aristocratie au dehors. L'assemblée et la garde nationale composaient cette nation moyenne, riche éclairée et sage, qui voulait l'ordre et les lois; et elles devaient dans ces circonstances s'allier naturellement au roi, qui de son côté semblait se résigner à une autorité limitée. Mais s'il leur convenait de s'arrêter au point où elles en étaient arrivées, cela ne convenait pas à l'aristocratie, qui désirait un bouleversement, ni au peuple, qui voulait acquiescer et s'élever davantage. Barnave, comme autrefois Mirabeau, était l'orateur de cette bourgeoisie sage et modérée; Lafayette en était le chef militaire. Danton, Camille Desmoulins étaient les orateurs, et Santerre le général de cette multitude qui voulait régner à son tour. Quelques esprits ardents ou fanatiques la représentaient, soit à l'assemblée, soit dans les administrations nouvelles, et hâtaient son règne par leurs déclamations.

L'exécution du Champ-de-Mars fut fort reprochée à Lafayette et à Bailly. Mais tous deux, plaçant leur devoir dans l'observation de la loi, en sacrifiant leur popularité et leur vie à son exécution, n'eurent aucun regret, aucune crainte de ce qu'ils avaient fait. L'énergie qu'ils montrèrent imposa aux factieux. Les plus connus songeaient déjà à se soustraire aux coups qu'ils croyaient dirigés contre eux. Robespierre, qu'on a vu jusqu'à présent soutenir les propositions les plus exagérées, tremblait dans son obscure demeure; et, malgré son inviolabilité de député, demandait asile à tous ses amis. Ainsi l'exemple eut son effet, et, pour un instant, toutes les imaginations turbulentes furent calmées par la crainte.

L'assemblée prit à cette époque une détermination qui a été critiquée depuis, et dont le résultat n'a pas été aussi funeste qu'on l'a pensé. Elle décréta qu'aucun de ses membres ne serait réélu. Robespierre fut l'auteur de la proposition, et on l'attribua chez lui à l'envie qu'il éprouvait contre des collègues parmi lesquels il n'avait pas brillé. Il était au moins naturel qu'il leur en voulût, ayant toujours lutté avec eux; et dans ses sentiments il put y avoir tout à la fois de la conviction, de l'envie et de la haine. L'assemblée, qu'on accusait de vouloir perpétuer ses pouvoirs,

et qui d'ailleurs déplaisait déjà à la multitude par sa moderation, s'empressa de répondre à toutes les attaques par un désintéressement peut-être exagéré, en décidant que ses membres seraient exclus de la prochaine législature. La nouvelle assemblée se trouva ainsi privée d'hommes dont l'exaltation était un peu amortie et dont la science législative avait mûri par une expérience de trois ans. Cependant, en voyant plus tard la cause des révolutions qui suivirent, on jugera mieux quelle a pu être l'importance de cette mesure si souvent condamnée.

C'était le moment d'achever les travaux constitutionnels, et de terminer dans le calme une si orageuse carrière. Les membres du côté gauche avaient le projet de s'entendre pour retoucher certaines parties de la constitution. Il avait été résolu qu'on la lirait tout entière pour juger de l'ensemble, et qu'on mettrait en harmonie ses diverses parties; c'était là ce qu'on nomma la révision, et ce qui fut plus tard, dans les jours de la ferveur républicaine, regardé comme une mesure de calamité. Barnave et les Lameth s'étaient entendus avec Malouet pour réformer certains articles qui portaient atteinte à la prérogative royale, et à ce qu'on nommait la stabilité du trône. On dit même qu'ils avaient le projet de rétablir les deux chambres. Il était convenu qu'à l'instant où la lecture serait achevée, Malouet ferait son attaque; que Barnave ensuite lui répondrait avec véhémence pour mieux couvrir ses intentions, mais qu'en défendant la plupart des articles, il en abandonnerait certains comme évidemment dangereux et condamnés par une expérience reconnue. Telles étaient les conditions arrêtées, lorsqu'on apprit les ridicules et dangereuses protestations du côté droit, qui avait résolu de ne plus voter. Il n'y eut plus alors aucun accommodement possible. Le côté gauche ne voulut plus rien entendre; et lorsque la tentative convenue eut lieu, les cris qui s'élevèrent de toutes parts empêchèrent Malouet et les siens de poursuivre<sup>[12]</sup>. La constitution fut donc achevée avec quelque hâte, et présentée au roi pour qu'il l'acceptât. Dès cet instant, sa liberté lui fut rendue, ou, si l'on veut, la consigne sévère du château fut levée, et il eut la faculté de se retirer ou il voudrait, pour examiner l'acte constitutionnel, et l'accepter librement. Que pouvait faire ici Louis XVI? Refuser la constitution c'était abdiquer en faveur de la république. Le plus sûr, même dans son système, était d'accepter et d'attendre du temps les restitutions de pouvoir qu'il croyait lui être dues. En conséquence, après un certain nombre de jours, il déclara qu'il acceptait la constitution (13 septembre). Une joie extraordinaire éclata à cette nouvelle, comme si en effet on avait redouté quelque obstacle de la part du roi, comme si son consentement eût été une concession inespérée. Il se rendit à l'assemblée, où il fut accueilli comme dans les plus beaux jours. Lafayette, qui n'oubliait jamais de réparer les maux inévitables des troubles politiques, proposa une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la révolution. Cette amnistie fut proclamée au milieu des cris de joie, et les prisons furent aussitôt ouvertes. Enfin, le 30 septembre, Thouret, dernier président, déclara que l'assemblée constituante avait terminé ses séances.

NOTES:

[1] Voyez la note 21 à la fin du volume.

- [2] Elles partirent le 19 fevrier 1791.
- [3] M. Goupil, poursuivant autrefois Mirabeau, s'etait ecrie avec le cote droit: "Catilina est a nos portes!"
- [4] La revolution de 1830 a retabli cette inscription, et rendu ce Monument a la destination decretee par l'assemblee nationale.
- [5] Voyez a cet egard Bertrand de Molleville.
- [6] Voyez Bertrand de Melleville.
- [7] Voyez la note 22 a la fin du volume.
- [8] Seance du samedi 25 juin
- [9] Voyez la note 23 a la fin du volume.
- [10] Elle est du 27 aout.
- [11] Cet evenement eut lieu dans la soiree du dimanche 37 juillet.
- [12] Voyez la note 24 a la fin du volume

FIN DU TOME PREMIER.

NOTES ET PIECES JUSTIFICATIVES DU TOME PREMIER.

NOTE 1

Je ne citerais pas le passage suivant des Memoires de Ferrieres, si de bas detracteurs n'avaient tache de tout rapetisser dans les scenes de la revolution francaise. Le passage que je vais extraire fera juger de l'effet que produisirent sur les coeurs les moins plebeiens les solennites nationales de cette epoque.

"Je cede au plaisir de retracer ici l'impression que fit sur moi cette auguste et touchante ceremonie; je vais copier la relation que j'ecrivis alors, encore plein de ce que j'avais senti. Si ce morceau n'est pas historique, il aura peut-etre pour quelques lecteurs un interet plus vif.

"La noblesse en habit noir, veste et paremens de drap d'or, manteau de soie, cravate de dentelle, le chapeau a plumes retrousee a la Henri IV; le clerge en soutane, grand manteau, bonnet carre; les eveques avec leurs robes violettes et leurs rochets; le tiers vetu de noir, manteau de soie, cravate de batiste. Le roi se placa sur une estrade richement decoree; Monsieur, Monsieur comte d'Artois, les princes, les ministres, les grands-officiers de la couronne etaient assis au-dessous du roi: la reine se mit vis-a-vis du roi; Madame, Madame comtesse d'Artois, les princesses, les dames de la cour, superbement parees et couvertes de diamans, lui composaient un magnifique cortege. Les rues etaient tendues de tapisseries de la couronne; les regimens des gardes-francaises et des gardes-suissees formaient une ligne depuis Notre-Dame jusqu'a Saint-Louis; un peuple immense nous regardait passer dans un silence respectueux; les balcons

etaient ornes d'etoffes precieuses, les fenetres remplies de spectateurs de tout age, de tout sexe, de femmes charmantes, vetues avec elegance: la variete des chapeaux, des plumes, des habits; l'aimable attendrissement peint sur tous les visages; la joie brillant dans tous les yeux; les battemens de mains, les expressions du plus tendre interet: les regards qui nous devancaient, qui nous suivaient encore, apres nous avoir perdus de vue.... Tableau ravissant, enchanteur, que je m'efforcerais vainement de rendre! Des choeurs de musique, disposes de distance en distance, faisaient retentir l'air de sons melodieux; les marches militaires, le bruit des tambours, le son des trompettes, le chant noble des pretres, tour a tour entendus sans discordance, sans confusion, animaient cette marche triomphante de l'Eternel.

"Bientot plonge dans la plus douce extase, des pensees sublimes, mais melancoliques, vinrent s'offrir a moi. Cette France, ma patrie, je la voyais, appuyee sur la religion, nous dire: Etouffez vos pueriles querelles; voila l'instant decisif qui va me donner une nouvelle vie, ou m'aneantir a jamais.... Amour de la patrie, tu parlas a mon coeur.... Quoi! des brouillons, d'insenses ambitieux, de vils intrigans, chercheront par des voies tortueuses a desunir ma patrie; ils fonderont leurs systemes destructeurs sur d'insidieux avantages: ils te diront: Tu as deux interets; et toute ta gloire, et toute ta puissance, si jalousee de tes voisins, se dissipera comme une legere fumee chassée par le vent du midi....! Non, j'en prononce devant toi le serment; que ma langue dessechee s'attache a mon palais, si jamais j'oublie tes grandeurs et tes solennites.

"Que cet appareil religieux repandait d'eclat sur cette pompe tout humaine! Sans toi, religion venerable, ce n'eut ete qu'un vain etalage d'orgueil; mais tu epures et sanctifies, tu agrandis la grandeur meme; les rois, les puissans du siecle, rendent aussi, eux, par des respects au moins simules, hommage au Roi des rois.... Oui, a Dieu seul appartient honneur, empire, gloire.... Ces ceremonies saintes, ces chants. Ces pretres revetus de l'habit du sacrifice, ces parfums, ce dais, ce soleil rayonnant d'or et de pierreries.... Je me rappelais les paroles du prophete: Filles de Jerusalem, votre roi s'avance; prenez vos robes nuptiales et courez au-devant de lui.... Des larmes de joie coulaient de mes yeux. Mon Dieu, ma patrie, mes concitoyens, etaient devenus moi....

"Arrives a Saint-Louis, les trois ordres s'assirent sur des banquettes placees dans la nef. Le roi et la reine se mirent sous un dais de velours violet, seme de fleurs de lis d'or; les princes, les princesses, les grands-officiers de la couronne, les dames du palais, occupaient l'enceinte reservee a Leurs Majestes. Le saint-sacrement fut porte sur l'autel au son de la plus expressive musique. C'etait un *o salutaris hostia*. Ce chant naturel, mais vrai, melodieux, degage du fatras d'instrumens qui etouffent l'expression; cet accord menage de voix, qui s'elevaient vers le ciel, me confirma que le simple est toujours beau, toujours grand, toujours sublime.... Les hommes sont fous, dans leur vaine sagesse, de traiter de pueril le culte que l'on offre a l'Eternel: comment voient-ils avec indifference cette chaine de morale qui unit l'homme a Dieu, qui le rend visible a l'oeil, sensible au tact...? M. de La Farc, eveque de Nancy, prononca le discours.... La religion fait la force des empires; la religion fait le bonheur des peuples. Cette verite, dont jamais homme sage ne douta

un seul moment, n'était pas la question importante à traiter dans l'assemblée; le lieu, la circonstance, ouvraient un champ plus vaste: l'évêque de Nancy n'osa ou ne put le parcourir.

"Le jour suivant, les députés se réunirent à la salle des Menus. L'assemblée ne fut ni moins imposante, ni le spectacle moins magnifique que la veille. "

( \_Memoires du marquis de Ferrieres, Tom. \_ 1er, \_pag. \_ 18 \_et suiv.\_)

## NOTE 2.

Je crois devoir rapporter ici les motifs sur lesquels l'assemblée des communes fonda la détermination qu'elle allait prendre. Ce premier acte, qui commença la révolution, étant d'une haute importance, il est essentiel d'en justifier la nécessité, et je crois qu'on ne peut mieux le faire que par les considérations qui précédaient l'arrêté des communes. Ces considérations, ainsi que l'arrêté, appartiennent à l'abbé Sieyès.

"L'assemblée des communes, délibérant sur l'ouverture de conciliation proposée par MM. les commissaires du roi, a cru devoir prendre en même temps en considération l'arrêté que MM. de la noblesse se sont hâtés de faire sur la même ouverture.

"Elle a vu que MM. de la noblesse, malgré l'acquiescement annoncé d'abord, établissent bientôt une modification qui le retranche presque entièrement, et qu'ainsi leur arrêté, à cet égard, ne peut être regardé que comme un refus positif.

"Par cette considération, et attendu que MM. de la noblesse ne se sont pas même désistés de leurs précédentes délibérations, contraires à tout projet de réunion, les députés des communes pensent qu'il devient absolument inutile de s'occuper davantage d'un moyen qui ne peut plus être dit conciliatoire des qu'il a été rejeté par une des parties à concilier.

"Dans cet état des choses, qui replace les députés des communes dans leur première position, l'assemblée juge qu'elle ne peut plus attendre dans l'inaction les classes privilégiées, sans se rendre coupable envers la nation, qui a droit sans doute d'exiger d'elle un meilleur emploi de son temps.

"Elle juge que c'est un devoir pressant pour les représentants de la nation, quelle que soit la classe de citoyens à laquelle ils appartiennent, de se former, sans autre délai, en assemblée active capable de commencer et de remplir l'objet de leur mission.

"L'assemblée charge MM. les commissaires qui ont suivi les conférences diverses, dites conciliatoires, d'écrire le récit des longs et vains

efforts des deutes des communes pour tacher d'amener les classes des privileges aux vrais principes; elle se charge d'exposer les motifs qui la forcent de passer de l'etat d'attente a celui d'action; enfin elle arrete que ce recit et ces motifs seront imprimes a la tete de la presente deliberation.

"Mais puisqu'il n'est pas possible de se former en assemblee active sans reconnaitre au prealable ceux qui ont le droit de la composer, c'est-a-dire ceux qui ont la qualite pour voter comme representans de la nation, les memes deutes des communes croient devoir faire une derniere tentative aupres de MM. du clerge et de la noblesse, qui neanmoins ont refuse jusqu'a present de se faire reconnaitre.

"Au surplus, l'assemblee ayant interet a constater le refus de ces deux classes de deutes, dans le cas ou ils persisteraient a vouloir rester inconnus, elle juge indispensable de faire une derniere invitation qui leur sera portee par des deutes charges de leur en faire lecture, et de leur en laisser copie dans les termes suivans:

"Messieurs, nous sommes charges par les deutes des communes de France de vous prevenir qu'ils ne peuvent differer davantage de satisfaire a l'obligation imposee a tous les representans de la nation. Il est temps assurement que ceux qui annoncent cette qualite se reconnaissent par une verification commune de leurs pouvoirs, et commencent enfin a s'occuper de l'interet national, qui seul, et a l'exclusion de tous les interets particuliers, se presente comme le grand but auquel tous les deutes doivent tendre d'un commun effort. En consequence, et dans la necessite ou sont les representans de la nation de se mettre en activite, les deutes des communes vous prient de nouveau, Messieurs, et leur devoir leur prescrit de vous faire, tant individuellement que collectivement, une derniere sommation de venir dans la salle des etats pour assister, concourir et vous soumettre comme eux a la verification commune des pouvoirs. Nous sommes en meme temps charges de vous avertir que l'appel general de tous les bailliages convoques se fera dans une heure, que de suite il sera procede a la verification, et donne default contre les non-comparans."

### NOTE 3.

Je n'appuie de citations et de notes que ce qui est susceptible d'etre conteste. Cette question de savoir si nous avons une constitution me semble une des plus importantes de la revolution, car c'est l'absence d'une loi fondamentale qui nous justifie d'avoir voulu nous en donner une. Je crois qu'on ne peut a cet egard citer une autorite qui soit plus respectable et moins suspecte que celle de M. Lally-Tolendal. Cet excellent citoyen prononca le 15 juin 1789, dans la chambre de la noblesse, un discours dont voici la plus grande partie:

"On a fait, Messieurs, de longs reproches, meles meme de quelque amertume,

aux membres de cette assemblée qui, avec autant de douleur que de réserve, ont manifesté quelques doutes sur ce qu'on appelle notre constitution. Cet objet n'avait peut-être pas un rapport très direct avec celui que nous traitons; mais puisqu'il a été le prétexte de l'accusation, qu'il devienne aussi celui de la défense, et qu'il me soit permis d'adresser quelques mots aux auteurs de ces reproches.

"Vous n'avez certainement pas de loi qui établisse que les états-généraux sont partie intégrante de la souveraineté, car vous en demandez une, et jusqu'ici tantôt un arrêt du conseil leur défendait de délibérer, tantôt l'arrêt d'un parlement cassait leurs délibérations.

"Vous n'avez pas de loi qui nécessite le retour périodique de vos états-généraux, car vous en demandez une, et il y a cent soixante-quinze ans qu'ils n'avaient été assemblés.

"Vous n'avez pas de loi qui mette votre sûreté, votre liberté individuelle à l'abri des atteintes arbitraires, car vous en demandez une, et sous le règne d'un roi dont l'Europe entière connaît la justice et respecte la probité, des ministres ont fait arracher vos magistrats du sanctuaire des lois par des satellites armés. Sous le règne précédent, tous les magistrats du royaume ont encore été arrachés à leurs séances, à leurs foyers, et dispersés par l'exil, les uns sur la cime des montagnes, les autres dans la fange des marais, tous dans des endroits plus affreux que la plus horrible des prisons. En remontant plus haut, vous trouverez une profusion de cent mille lettres de cachet, pour de misérables querelles théologiques. En vous éloignant davantage encore, vous voyez autant de commissions sanguinaires que d'emprisonnements arbitraires; et vous ne trouverez à vous reposer qu'au règne de votre bon Henri.

"Vous n'avez pas de loi qui établisse la liberté de la presse, car vous en demandez une, et jusqu'ici vos pensées ont été asservies, vos vœux enchaînés, le cri de vos cœurs dans l'oppression a été étouffé, tantôt par le despotisme des particuliers, tantôt par le despotisme plus terrible des corps.

"Vous n'avez pas ou vous n'avez plus de loi qui nécessite votre consentement pour les impôts, car vous en demandez une, et depuis deux siècles vous avez été chargés de plus de trois ou quatre cents millions d'impôts, sans en avoir consenti un seul.

"Vous n'avez pas de loi qui rende responsables tous les ministres du pouvoir exécutif, car vous en demandez une, et les créatures de ces commissions sanguinaires, les distributeurs de ces ordres arbitraires, les dilapidateurs du trésor public, les violeurs du sanctuaire de la justice, ceux qui ont trompé les vertus d'un roi, ceux qui ont flatté les passions d'un autre, ceux qui ont causé le désastre de la nation, n'ont rendu aucun compte, n'ont subi aucune peine.

"Enfin, vous n'avez pas une loi générale, positive, écrite, un diplôme national et royal tout à la fois, une grande charte, sur laquelle repose un ordre fixe et invariable, où chacun apprend ce qu'il doit sacrifier de sa liberté et de sa propriété pour conserver le reste, qui assure tous les

droits, qui definisse tous les pouvoirs. Au contraire, le regime de votre gouvernement a varie de regne en regne, souvent de ministere en ministere; il a dependu de l'age, du caractere d'un homme. Dans les minorites, sous un prince faible, l'autorite royale, qui importe au bonheur et a la dignite de la nation, a ete indecemment avilie, soit par des grands qui d'une main ebranlaient le trone et de l'autre foulaient le peuple, soit par des corps qui dans un temps envahissaient avec temerite ce que dans un autre ils avaient defendu avec courage. Sous des princes orgueilleux qu'on a flattes, sous des princes vertueux qu'on a trompes, cette meme autorite a ete poussee au-dela de toutes les bornes. Vos pouvoirs secondaires, vos pouvoirs intermediaires, comme vous les appelez, n'ont ete ni mieux definis ni plus fixes. Tantot les parlemens ont mis en principe qu'ils ne pouvaient pas se meler des affaires d'etat, tantot ils ont soutenu qu'il leur appartenait de les traiter comme representans de la nation. On a vu d'un cote des proclamations annoncant les volontes du roi, et de l'autre des arrrets dans lesquels les officiers du roi defendaient au nom du roi l'execution des ordres du roi. Les cours ne s'accordent pas mieux entre elles; elles se disputent leur origine, leurs fonctions; elles se foudroient mutuellement par des arrrets.

"Je borne ces details, que je pourrais etendre jusqu'a l'infini; mais si tous ces faits sont constans, si vous n'avez aucune de ces lois que vous demandez, et que je viens de parcourir, ou si, en les ayant (et faites bien attention a ceci), ou si, en les ayant, vous n'avez pas celle qui force a les executer, celle qui en garantit l'accomplissement et qui en maintient la stabilite, definissez-nous donc ce que vous entendez par le mot de constitution, et convenez au moins qu'on peut accorder quelque indulgence a ceux qui ne peuvent se preserver de quelques doutes sur l'existence de la notre. On parle sans cesse de se rallier a cette constitution; ah! plutot perdons de vue ce fantome pour y substituer une realite. Et quant a cette expression d'\_innovations\_, quant a cette qualification de \_novateurs\_ dont on ne cesse de nous accabler, convenons encore que les premiers novateurs sont dans nos mains, que les premiers novateurs sont nos cahiers; respectons, benissons cette heureuse innovation qui doit tout mettre a sa place, qui doit rendre tous les droits inviolables, toutes les autorites bienfaisantes, et tous les sujets heureux.

"C'est pour cette constitution, Messieurs, que je forme des voeux; c'est cette constitution qui est l'objet de tous nos mandats, et qui doit etre le but de tous nos travaux; c'est cette constitution qui repugne a la seule idee de l'adresse qu'on nous propose, adresse qui compromettrait le roi autant que la nation, adresse enfin qui me parait si dangereuse que non seulement je m'y opposerai jusqu'au dernier instant, mais que, s'il etait possible qu'elle fut adoptee, je me croirais reduit a la douloureuse necessite de protester solennellement contre elle".

NOTE 4.

Je crois utile de rapporter ici le resume des cahiers fait a l'assemblee



nationale par M. de Clermont-Tonnerre. C'est une bonne statistique de l'état des opinions a cette époque dans toute l'étendue de la France. Sous ce rapport, le résumé est extrêmement important; et quoique Paris eut influé sur la rédaction de ces cahiers, il n'est pas moins vrai que les provinces y eurent la plus grande part.

\_Rapport du comité de constitution contenant le résumé des cahiers relatifs a cet objet, lu a l'assemblée nationale, par M. le comte de Clermont-Tonnerre, séance du\_ 27 \_juillet\_ 1789.

"Messieurs, vous êtes appelés a régénérer l'empire français; vous apportez a ce grand oeuvre et votre propre sagesse et la sagesse de vos commettans.

"Nous avons cru devoir d'abord rassembler et vous présenter les lumières éparses dans le plus grand nombre de vos cahiers; nous vous présenterons ensuite et les vues particulières de votre comité, et celles qu'il a pu ou pourra recueillir encore dans les divers plans, dans les diverses observations qui ont été ou qui lui seront communiquées ou remises par les membres de cette auguste assemblée.

"C'est de la première partie de ce travail, Messieurs, que nous allons vous rendre compte.

"Nos commettans, Messieurs, sont tous d'accord sur un point: ils veulent la régénération de l'état; mais les uns l'ont attendue de la simple réforme des abus et du rétablissement d'une constitution existant depuis quatorze siècles, et qui leur a paru pouvoir revivre encore si l'on réparait les outrages que lui ont faits le temps et les nombreuses insurrections de l'intérêt personnel contre l'intérêt public.

"D'autres ont regardé le régime social existant comme tellement vicie, qu'ils ont demandé une constitution nouvelle, et qu'à l'exception du gouvernement et des formes monarchiques, qu'il est dans le coeur de tout Français de chérir et de respecter, et qu'ils vous ont ordonné de maintenir, ils vous ont donné tous les pouvoirs nécessaires pour créer une constitution et asseoir sur des principes certains, et sur la distinction et constitution régulière de tous les pouvoirs, la prospérité de l'empire français; ceux-la, Messieurs, ont cru que le premier chapitre de la constitution devrait contenir la déclaration des droits de l'homme, de ces droits imprescriptibles pour le maintien desquels la société fut établie.

"La demande de cette déclaration des droits de l'homme, si constamment méconnue, est pour ainsi dire la seule différence qui existe entre les cahiers qui désirent une constitution nouvelle et ceux qui ne demandent que le rétablissement de ce qu'ils regardent comme la constitution existante.

"Les uns et les autres ont également fixé leurs idées sur les principes du gouvernement monarchique, sur l'existence du pouvoir et sur l'organisation du corps législatif, sur la nécessité du consentement national a l'impôt, sur l'organisation des corps administratifs, et sur les droits des citoyens.

"Nous allons, Messieurs, parcourir ces divers objets, et vous offrir sur

chacun d'eux, comme decision, les resultats uniformes, et, comme questions, les resultats differens ou contradictoires que nous ont presentes ceux de vos cahiers dont il nous a ete possible de faire ou de nous procurer le depouillement.

"1 deg. Le gouvernement monarchique, l'inviolabilite de la personne sacree du roi, et l'heredite de la couronne de male en male, sont egalement reconnus et consacres par le plus grand nombre des cahiers, et ne sont mis en question dans aucun.

"2 deg. Le roi est egalement reconnu comme depositaire de toute la plenitude du pouvoir executif.

"3 deg. La responsabilite de tous les agens de l'autorite est demandee generalement.

"4 deg. Quelques cahiers reconnaissent au roi le pouvoir legislatif, limite par les lois constitutionnelles et fondamentales du royaume; d'autres reconnaissent que le roi, dans l'intervalle d'une assemblee d'etats-generaux a l'autre, peut faire seul les lois de police et d'administration qui ne seront que provisoires, et pour lesquelles ils exigent l'enregistrement libre dans les cours souveraines; un bailliage a meme exige que l'enregistrement ne put avoir lieu qu'avec le consentement des deux tiers des commissions intermediaires des assemblees de districts. Le plus grand nombre des cahiers reconnaît la necessite de la sanction royale pour la promulgation des lois.

"Quant au pouvoir legislatif, la pluralite des cahiers le reconnaît comme residant dans la representation nationale, sous la clause de la sanction royale; et il parait que cette maxime ancienne des Capitulaires: *\_Lex fit consensu populi et constitutione regis\_*, est presque generalement consacree par vos commettans.

"Quant a l'organisation de la representation nationale, les questions sur lesquelles vous avez a prononcer se rapportent a la convocation, ou a la duree, ou a la composition de la representation nationale, ou au mode de deliberation que lui proposaient vos commettans.

"Quant a la convocation, les uns ont declare que les etats-generaux ne pouvaient etre dissous que par eux-memes; les autres, que le droit de convoquer, proroger et dissoudre, appartenait au roi, sous la seule condition, en cas de dissolution, de faire sur-le-champ une nouvelle convocation.

"Quant a la duree, les uns ont demande la periodicite des etats-generaux, et ils ont voulu que le retour periodique ne dependit ni des volontes ni de l'interet des depositaires de l'autorite; d'autres, mais en plus petit nombre, ont demande la permanence des etats-generaux, de maniere que la separation des membres n'entraînat pas la dissolution des etats.

"Le systeme de la periodicite a fait naitre une seconde question: Y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas de commission intermediaire pendant l'intervalle des seances? La majorite de vos commettans a regarde

l'établissement d'une commission intermediaire comme un etablissement dangereux.

"Quant a la composition, les uns ont tenu a la separation des trois ordres; mais, a cet egard, l'extension des pouvoirs qu'ont deja obtenus plusieurs representans laisse sans doute une plus grande latitude pour la solution de cette question.

"Quelques bailliages ont demande la reunion des deux premiers ordres dans une meme chambre; d'autres, la suppression du clerge et la division de ses membres dans les deux autres ordres; d'autres, que la representation de la noblesse fut double de celle du clerge, et que toutes deux reunies fussent egales a celle des communes.

"Un bailliage, en demandant la reunion des deux premiers ordres, a demande l'établissement d'un troisieme, sous le titre d'ordre des campagnes. Il a ete egalemeent demande que toute personne exerçant charge, emploi ou place a la cour, ne put etre depute aux etats-generaux. Enfin, l'inviolabilite de la personne des deputes est reconnue par le grand nombre des bailliages, et n'est contestee par aucun. Quant au mode de deliberation, la question de l'opinion par tete et de l'opinion par ordre est resolue: quelques bailliages demandent les deux tiers des opinions pour former une resolution.

"La necessite du consentement national a l'impot est generalement reconnue par vos commettans, etablie par tous vos cahiers; tous bornent la duree de l'impot au terme que vous lui aurez fixe, terme qui ne pourra jamais s'etendre au-dela d'une tenue a l'autre; et cette clause imperative a paru a tous vos commettans le garant le plus sur de la perpetuite de vos assemblees nationales.

"L'emprunt, n'etant qu'un impot indirect, leur a paru devoir etre assujetti aux memes principes.

"Quelques bailliages ont excepte des impots a terme ceux qui auraient pour objet la liquidation de la dette nationale, et ont cru qu'ils devraient etre percus jusqu'a son entiere extinction.

"Quant aux corps administratifs ou etats provinciaux, tous les cahiers demandent leur etablissement, et la plupart s'en rapportent a votre sagesse sur leur organisation.

"Enfin, les droits des citoyens, la liberte, la propriete, sont reclames avec force par toute la nation francaise. Elle reclame pour chacun de ses membres l'inviolabilite des proprietes particulieres, comme elle reclame pour elle-meme l'inviolabilite de la propriete publique; elle reclame dans toute son etendue la liberte individuelle, comme elle vient d'etablir a jamais la liberte nationale; elle reclame la liberte de la presse, ou la libre communication des pensees; elle s'eleve avec indignation contre les lettres de cachet, qui disposaient arbitrairement des personnes, et contre la violation du secret de la poste, l'une des plus absurdes et des plus infames inventions du despotisme.

"Au milieu de ce concours de reclamations, nous avons remarque, Messieurs, quelques modifications particulieres relatives aux lettres de cachet et a la liberte de la presse. Vous les peserez dans votre sagesse; vous rassurerez sans doute ce sentiment de l'honneur francais, qui, par son horreur pour la honte, a quelquefois meconnu la justice, et qui mettra sans doute autant d'empressement a se soumettre a la loi lorsqu'elle commandera aux forts, qu'il en mettrait a s'y soustraire lorsqu'elle ne pesait que sur le faible; vous calmerez les inquietudes de la religion, si souvent outragee par des libelles dans le temps du regime prohibitif, et le clerge, se rappelant que la licence fut long-temps la compagne de l'esclavage, reconnaitra lui-meme que le premier et le naturel effet de la liberte est le retour de l'ordre, de la decence et du respect pour les objets de la veneration publique.

"Tel est, Messieurs, le compte que votre comite a cru devoir vous rendre de la partie de vos cahiers qui traite de la constitution. Vous y trouverez sans doute toutes les pierres fondamentales de l'edifice que vous etes charges d'elever a toute sa hauteur; mais vous y desirerez peut-etre cet ordre, cet ensemble de combinaisons politiques, sans lesquelles le regime social presentera toujours de nombreuses defectuosites: les pouvoirs y sont indiques, mais ne sont pas encore distingues avec la precision necessaire; l'organisation de la representation nationale n'y est pas suffisamment etablie; les principes de l'eligibilite n'y sont pas poses: c'est de votre travail que naitront ces resultats. La nation a voulu etre libre, et c'est vous qu'elle a charges de son affranchissement; le genie de la France a precipite, pour ainsi dire, la marche de l'esprit public. Il a accumule pour vous en peu d'heures l'experience qu'on pouvait a peine attendre de plusieurs siecles. Vous pouvez, Messieurs, donner une constitution a la France; le roi et le peuple la demandent; l'un et l'autre l'ont meritee."

\_Resultat du depouillement des cahiers\_.

#### PRINCIPES AVOUES.

"Art. 1er. Le gouvernement francais est un gouvernement monarchique.

2. La personne du roi est inviolable et sacree.
3. Sa couronne est hereditaire de male en male.
4. Le roi est depositaire du pouvoir executif.
5. Les agens de l'autorite sont responsables.
6. La sanction royale est necessaire pour la promulgation des lois.
7. La nation fait la loi avec la sanction royale.
8. Le consentement, national est necessaire a l'emprunt et a l'impot.
9. L'impot ne peut etre accorde que d'une tenue d'etats-generaux a l'autre.
10. La propriete sera sacree.

11. La liberte individuelle sera sacree.

\_Questions sur lesquelles l'universalite des cahiers ne s'est point expliquee d'une maniere uniforme\_.

"Art. 1er. Le roi a-t-il le pouvoir legislatif limite par les lois constitutionnelles du royaume?

2. Le roi peut-il faire seul des lois provisoires de police et d'administration, dans l'intervalle des tenues des etats-generaux?

3. Ces lois seront-elles soumises a l'enregistrement libre des cours souveraines?

4. Les etats-generaux ne peuvent-ils etre dissous que par eux-memes?

5. Le roi peut-il seul convoquer, proroger et dissoudre les etats-generaux?

6. En cas de dissolution, le roi n'est-il pas oblige de faire sur-le-champ une nouvelle convocation?

7. Les etats-generaux seront-ils permanens ou periodiques?

8. S'ils sont periodiques, y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas une commission intermediaire?

9. Les deux premiers ordres seront-ils reunis dans une meme chambre?

10. Les deux chambres seront-elles formees sans distinction d'ordres?

11. Les membres de l'ordre du clerge seront-ils repartis dans les deux autres?

12. La representation du clerge, de la noblesse et des communes, sera-t-elle dans la proportion d'une, deux et trois?

13. Sera-t-il etabli un troisieme ordre sous le titre d'ordre des campagnes?

14. Les personnes possedant des charges, emplois ou places a la cour, peuvent-elles etre deputes aux etats-generaux?

15. Les deux tiers des voix seront-ils necessaires pour former une resolution?

16. Les impots ayant pour objet la liquidation de la dette nationale seront-ils percus jusqu'a son entiere extinction?

17. Les lettres de cachet seront-elles abolies ou modifiees?

18. La liberte de la presse sera-t-elle indefinie ou modifiee?"

#### NOTE 5.

On trouvera au commencement du second volume, et au debut de l'histoire de l'assemblee legislative, un jugement, qui me semble juste, sur les fautes imputees a la constitution de 91. Je n'ai ici qu'un mot a dire sur le projet d'etablir en France, a cette epoque, le gouvernement anglais. Cette forme de gouvernement est une transaction entre les trois interets qui divisent les etats modernes, la royaute, l'aristocratie et la democratie. Or, cette transaction n'est possible qu'apres l'epuisement des forces, c'est-a-dire apres le combat, c'est-a-dire encore apres la revolution. En Angleterre, en effet, elle ne s'est operee qu'apres une longue lutte, apres la democratie et l'usurpation. Vouloir operer la transaction avant le combat, c'est vouloir faire la paix avant la guerre. Cette verite est triste, mais elle est incontestable; les hommes ne traitent que quand ils ont epuise leurs forces. La constitution anglaise n'etait donc possible en France qu'apres la revolution. On faisait bien sans doute de precher, mais on s'y prit mal; et s'y serait-on mieux pris, on n'aurait pas plus reussi. J'ajouterai, pour diminuer les regrets, que quand meme on eut ecrit sur notre table de la loi la constitution anglaise tout entiere, ce traite n'eut pas apaise les passions; qu'on en serait venu aux mains tout de meme, et que la bataille aurait ete donnee malgre ce traite preliminaire. Je le repete donc, il fallait la guerre, c'est-a-dire la revolution. Dieu n'a donne la justice aux hommes qu'au prix des combats.

#### NOTE 6.

Je suis loin de blamer l'obstination du depute Meunier, car rien n'est plus respectable que la conviction; mais c'est un fait assez curieux a constater; Voici a cet egard un passage extrait de son Rapport a ses commettans:

"Plusieurs deutes, dit-il, resolurent d'obtenir de moi ie sacrifice de ce principe (la sanction royale), ou, en le sacrifiant eux-memes, de m'engager, par reconnaissance, a leur accorder quelque compensation; ils me conduisirent chez un zele partisan de la liberte, qui desirait une coalition entre eux; et moi, afin que la liberte eprouvat moins d'obstacles, et qui voulait seulement etre present a nos conferences, sans prendre part a la decision. Pour tenter de les convaincre, ou pour m'eclairer moi-meme, j'acceptai ces conferences. On declama fortement contre les pretendus inconveniens du droit illimite qu'aurait le roi d'empacher une loi nouvelle, et l'on m'assura que si ce droit etait reconnu par l'assemblee, il y aurait guerre civile. Ces conferences, deux fois renouvelees, n'eurent aucun succes; elles furent recommencees chez un Americain, connu par ses lumieres et ses vertus, qui avait tout a la fois l'experience et la theorie des institutions propres a maintenir la liberte.

Il porta, en faveur de mes principes, un jugement favorable. Lorsqu'ils eurent éprouvé que tous les efforts pour me faire abandonner mon opinion étaient inutiles, ils me déclarèrent enfin qu'ils mettaient peu d'importance à la question de la \_sanction royale\_, quoiqu'ils l'eussent présentée quelques jours auparavant comme un sujet de guerre civile; ils offrirent de voter pour la \_sanction\_ illimitée, et de voter également pour deux chambres, mais sous la condition que je ne soutiendrais pas, en faveur du roi, le droit de dissoudre l'assemblée des représentans; que je ne réclamerais, pour la première chambre, qu'un \_veto\_ suspensif, et que je ne m'opposerais pas à une loi fondamentale qui établirait des \_conventions nationales\_ à des époques fixes, ou sur la requisition de l'assemblée des représentans, ou sur celle des provinces, pour revoir la constitution et y faire tous les changemens qui seraient jugés nécessaires. Ils entendaient, par \_conventions nationales\_, des assemblées dans lesquelles on aurait transporté tous les droits de la nation, qui auraient réuni tous les pouvoirs, et conséquemment auraient anéanti par leur seule présence l'autorité du monarque et de la législature ordinaire; qui auraient pu disposer arbitrairement de tous les genres d'autorité, bouleverser à leur gré la constitution, rétablir le despotisme ou l'anarchie. Enfin, on voulait en quelque sorte laisser à une seule assemblée, qui aurait porté le nom de convention nationale, la dictature suprême, et exposer le royaume à un retour périodique de factions et de tumulte.

"Je témoignai ma surprise de ce qu'on voulait m'engager à traiter sur les intérêts du royaume comme si nous en étions les maîtres absolus; j'observai qu'en ne laissant que le \_veto\_ suspensif à une première chambre, si elle était composée de membres éligibles, il serait difficile de pouvoir la former de personnes dignes de la confiance publique; alors tous les citoyens préféreraient d'être nommés représentans; et que la chambre, juge des crimes d'état, devait avoir une très grande dignité, et conséquemment que son autorité ne devait pas être moindre que celle de l'autre chambre. Enfin, j'ajoutai que, lorsque je croyais un principe vrai, j'étais obligé de le défendre, et que je ne pouvais pas en disposer, puisque la vérité appartenait à tous les citoyens."

#### NOTE 7.

Les particularités de la conduite de Mirabeau à l'égard de tous les partis ne sont pas encore bien connues, et sont destinées à l'être bientôt. J'ai obtenu de ceux mêmes qui doivent les publier des renseignemens positifs; j'ai tenu dans les mains plusieurs pièces importantes, et notamment la pièce écrite en forme de profession de foi, qui constituait son traité secret avec la cour. Il ne m'est permis de donner au public aucun de ces documens, ni d'en citer les depositaires. Je ne puis qu'affirmer ce que l'avenir démontrera suffisamment, lorsque tous les renseignemens auront été publiés. Ce que j'ai pu dire avec sincérité, c'est que Mirabeau n'avait jamais été dans les complots supposés du duc d'Orléans. Mirabeau partit de Provence avec un seul projet, celui de combattre le pouvoir arbitraire dont il avait souffert, et que sa raison autant que ses sentimens lui faisaient

regarder comme detestable. Arrive a Paris, il frequenta beaucoup un banquier alors tres connu, et homme d'un grand merite. La, on s'entretenait beaucoup de politique, de finances et d'economie publique. Il y puisa beaucoup de connaissances sur ces matieres, et il s'y lia avec ce qu'on appelait la colonie genevoise exilee, dont Claviere, depuis ministre des finances, etait membre. Cependant Mirabeau ne forma aucune liaison intime. Il avait dans ses manieres beaucoup de familiarite, et il la devait au sentiment de sa force, sentiment qu'il portait souvent jusqu'a l'imprudance. Grace a cette familiarite, il abordait tout le monde, et semblait lie avec tous ceux auxquels il s'adressait. C'est ainsi qu'on le crut souvent l'ami et le complice de beaucoup d'hommes avec lesquels il n'avait aucun interet commun. J'ai dit, et je repete qu'il etait sans parti. L'aristocratie ne pouvait songer a Mirabeau; le parti Necker et Mounier ne surent pas l'entendre. Le duc d'Orleans a pu seul paraître s'unir a lui. On l'a cru ainsi, parce que Mirabeau traitait familierement avec le duc, et que tous deux etant supposes avoir une grande ambition, l'un comme prince, l'autre comme tribun, paraissaient devoir s'allier. La detresse de Mirabeau et la fortune du duc d'Orleans semblaient aussi un motif d'alliance. Neanmoins Mirabeau resta pauvre jusqu'a ses liaisons avec la cour. Alors il observait tous les partis, tachait de les faire expliquer, et sentait trop son importance pour s'engager trop legerement. Une seule fois, il eut un commencement de rapport avec un des agens supposes du duc d'Orleans. Il fut invite a diner par cet agent pretendu, et lui, qui ne craignait jamais de s'aventurer, accepta plutot par curiosite que par tout autre motif. Avant de s'y rendre, il en fit part a son confident intime, et parut fort satisfait de cette entrevue, qui lui faisait esperer de grandes revelations. Le repas eut lieu, et Mirabeau vint rapporter ce qui s'etait passe: il n'avait ete tenu que des propos vagues sur le duc d'Orleans, sur l'estime qu'il avait pour les talens de Mirabeau, et sur l'aptitude qu'il lui supposait pour gouverner un etat. Cette entrevue fut donc tres insignifiante, et elle put indiquer tout au plus qu'on ferait volontiers un ministre de Mirabeau. Aussi ne manqua-t-il pas de dire a son ami, avec sa gaiete accoutumee: "Je ne puis pas manquer d'etre ministre, car le duc d'Orleans et le roi veulent egalement me nommer." Ce n'etaient la que des plaisanteries, et Mirabeau lui-meme n'a jamais cru aux projets du duc. J'expliquerai dans une note suivante quelques autres particularites.

#### NOTE 8.

La lettre du comte d'Estaing a la reine est un monument curieux, et qui devra toujours etre consulte relativement aux journees des 5 et 6 octobre. Ce brave marin, plein de fidelite et d'indpendance (deux qualites qui semblent contradictoires, mais qu'on trouve souvent reunies chez les hommes de mer), avait conserve l'habitude de tout dire a ses princes qu'il aimait. Son temoignage ne saurait etre revoque en doute, lorsque, dans une lettre confidentielle, il expose a la reine les intrigues qu'il a decouvertes et qui l'ont alarme. On y verra si en effet la cour etait sans projet a cette epoque.



"Mon devoir et ma fidelite l'exigent, il faut que je mette aux pieds de la reine le compte du voyage que j'ai fait a Paris. On me loue de bien dormir la veille d'un assaut ou d'un combat naval. J'ose assurer que je ne suis point timide en affaires. Eleve aupres de M. le dauphin qui me distinguait, accoutume a dire la verite a Versailles des mon enfance, soldat et marin, instruit des formes, je les respecte sans qu'elles puissent alterer ma franchise ni ma fermete.

"Eh bien! il faut que je l'avoue a Votre Majeste, je n'ai pu fermer l'oeil de la nuit. On m'a dit dans la bonne societe, dans la bonne compagnie (et que serait-ce, juste ciel, si cela se repandait dans le peuple!), l'on m'a repete que l'on prend des signatures dans le clerge et dans la noblesse. Les uns pretendent que c'est d'accord avec le roi; d'autres croient que c'est a son insu. On assure qu'il y a un plan de forme; que c'est par la Champagne ou par Verdun que le roi se retirera ou sera enleve; qu'il ira a Metz. M. de Bouille est nomme, et par qui? par M. de Lafayette, qui me l'a dit tous bas chez M. Jauge, a table. J'ai fremi qu'un seul domestique ne l'entendit; je lui ai observe qu'un seul mot de sa bouche pouvait devenir un signal de mort. Il est froidement positif M. de Lafayette: il m'a repondu qu'a Metz comme ailleurs les patriotes etaient les plus forts, et qu'il valait mieux qu'un seul mourut pour le salut de tous.

"M. le baron de Breteuil, qui tarde a s'eloigner, conduit le projet. On accapare l'argent, et l'on promet de fournir un million et demi par mois. M. le comte de Mercy est malheureusement cite, comme agissant de concert. Voila les propos; s'ils se repandent dans le peuple, leurs effets sont incalculables: cela se dit encore tout bas. Les bons esprits m'ont paru epouvantes des suites: le seul doute de la realite peut en produire de terribles. J'ai ete chez M. l'ambassadeur d'Espagne, et certes je ne le cache point a la reine, ou mon effroi a redouble. M. Fernand-Nunes a cause avec moi de ces faux bruits, de l'horreur qu'il y avait a supposer un plan impossible, qui entrainerait la plus desastreuse et la plus humiliante des guerres civiles, qui occasionnerait la separation ou la perte totale de la monarchie, devenue la proie de la rage interieure et de l'ambition etrangere, qui ferait le malheur irreparable des personnes les plus cheres a la France. Apres avoir parle de la cour errante, poursuivie, trompee par ceux qui ne l'ont pas soutenue lorsqu'ils le pouvaient, qui veulent actuellement l'entrainer dans leur chute..., affligee d'une banqueroute generale, devenue des-lors indispensable, et tout epouvantable..., je me suis ecrie que du moins il n'y aurait d'autre mal que celui que produirait cette fausse nouvelle, si elle se repandait, parce qu'elle etait une idee sans aucun fondement. M. l'ambassadeur d'Espagne a baisse les yeux a cette derniere phrase. Je suis devenu pressant; il est enfin convenu que quelqu'un de considerable et de croyable lui avait appris qu'on lui avait propose de signer une association. Il n'a jamais voulu me le nommer; mais, soit par inattention, soit pour le bien de la chose, il n'a point heureusement exige ma parole d'honneur, qu'il m'aurait fallu tenir. Je n'ai point promis de ne dire a personne ce fait. Il m'inspire une grande terreur que je n'ai jamais connue. Ce n'est pas pour moi que je l'eprouve. Je supplie la reine de calculer dans sa sagesse tout ce qui pourrait arriver d'une fausse demarche: la premiere coute assez cher. J'ai vu le bon coeur de la reine donner des larmes au sort des victimes immolees; actuellement

ce seraient des flots de sang verse inutilement qu'on aurait a regretter. Une simple indecision peut etre sans remede. Ce n'est qu'en allant au-devant du torrent, ce n'est qu'en le caressant, qu'on peut parvenir a le diriger en partie. Rien n'est perdu. La reine peut reconquerir au roi son royaume. La nature lui en a prodigue les moyens; ils sont seuls possibles. Elle peut imiter son auguste mere: sinon je me tais.... Je supplie votre majeste de m'accorder une audience pour un des jours de cette semaine."

#### NOTE 9.

L'histoire ne peut pas s'etendre assez pour justifier jusqu'aux individus, surtout dans une revolution ou les roles, meme les premiers, sont extremement nombreux. M. de Lafayette a ete si calomnie, et son caractere est si pur, si soutenu, que c'est un devoir de lui consacrer au moins une note. Sa conduite pendant les 5 et 6 octobre est un devouement continuel, et cependant elle a ete presentee comme un attentat par des hommes qui lui devaient la vie. On lui a reproche d'abord jusqu'a la violence de la garde nationale qui l'entraina malgre lui a Versailles. Rien n'est plus injuste; car si on peut maitriser avec de la fermete des soldats qu'on a conduits longtemps a la victoire, des citoyens recemment et volontairement enroles, et qui ne vous sont devoues que par l'exaltation de leurs opinions, sont irresistibles quand ces opinions les emportent. M. de Lafayette lutta contre eux pendant toute une journee, et certainement on ne pouvait desirer davantage. D'ailleurs rien n'etait plus utile que son depart, car sans la garde nationale le chateau etait pris d'assaut, et on ne peut prevoir quel eut ete le sort de la famille royale au milieu du dechainement populaire. Comme on l'a vu, sans les grenadiers nationaux les gardes-du-corps etaient forces. La presence de M. de Lafayette et de ses troupes a Versailles etait donc indispensable. Apres lui avoir reproche de s'y etre rendu, on lui a reproche surtout de s'y etre livre au sommeil; et ce sommeil a ete l'objet du plus cruel et du plus reitere de tous les reproches. M. de Lafayette resta debout jusqu'a cinq heures du matin, employa toute la nuit a repandre des patrouilles, a retablir l'ordre et la tranquillite; et ce qui prouve combien ses precautions etaient bien prises, c'est qu'aucun des postes confies a ses soins ne fut attaque. Tout paraissait calme, et il fit une chose que personne n'eut manque de faire a sa place, il se jeta sur un lit pour reprendre quelques forces dont il avait besoin, car il luttait depuis vingt-quatre heures contre la populace. Son repos ne dura pas une demi-heure; il arriva aux premiers cris, et assez tot pour sauver les gardes-du-corps qu'on allait egorger. Qu'est-il donc possible de lui reprocher...? De n'avoir pas ete present a la premiere minute? mais la meme chose pouvait avoir lieu de toute autre maniere; un ordre a donner ou un poste a visiter pouvait l'eloigner pour une demi-heure du point ou aurait lieu la premiere attaque; et son absence, dans le premier instant de l'action, etait le plus inevitable de tous les accidens. Mais arriva-t-il assez tot pour delivrer presque toutes les victimes, pour sauver le chateau et les augustes personnes qu'il contenait? se devoua-t-il genereusement aux plus grands dangers? voila ce qu'on ne peut nier, et ce qui lui valut a

cette époque des actions de grâces universelles. Il n'y eut qu'une voix alors parmi tous ceux qu'il avait sauvés. Madame de Stael, qui n'est pas suspecte de partialité en faveur de M. de Lafayette, rapporte qu'elle entendit les gardes-du-corps crier *\_Vive Lafayette!\_* Mounier, qui n'était pas suspect davantage, loue son dévouement; et M. de Lally-Tolendal regrette qu'on ne lui ait pas attribué dans ce moment une espèce de dictature (voyez son Rapport à ses commettants); ces deux députés se sont assez prononcés contre les 5 et 6 octobre, pour que leur témoignage soit accueilli avec toute confiance. Personne, au reste, n'osa nier dans les premiers moments un dévouement qui était universellement reconnu. Plus tard, l'esprit de parti, sentant le danger d'accorder des vertus à un constitutionnel, nia les services de M. de Lafayette; et alors commença cette longue calomnie dont il n'a depuis cessé d'être l'objet.

#### NOTE 10.

J'ai déjà exposé quels avaient été les rapports à peu près nuls de Mirabeau avec le duc d'Orléans. Voici quel est le sens de ce mot fameux: *\_Ce j... f..... ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui\_*. La contrainte exercée par Lafayette envers le duc d'Orléans indisposa le parti populaire, mais irrita surtout les amis du prince condamné à l'exil. Ceux-ci songeaient à détacher Mirabeau contre Lafayette, en profitant de la jalousie de l'orateur contre le général. Un ami du duc, Lauzun, vint un soir chez Mirabeau pour le presser de prendre la parole dès le lendemain matin. Mirabeau qui souvent se laissait entraîner, allait céder, lorsque ses amis, plus soigneux que lui de sa propre conduite, l'engagèrent de n'en rien faire. Il fut donc résolu qu'il se tairait. Le lendemain, à l'ouverture de la séance, on apprit le départ du duc d'Orléans; et Mirabeau, qui lui en voulait de sa condescendance envers Lafayette, et qui songeait aux efforts inutiles de ses amis, s'écria: *\_Ce j... f..... ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui.\_*

#### NOTE 11.

Il y avait chez Mirabeau, comme chez tous les hommes supérieurs, beaucoup de petitesse à côté de beaucoup de grandeur. Il avait une imagination vive qu'il fallait occuper par des espérances. Il était impossible de lui donner le ministère sans détruire son influence, et par conséquent sans le perdre lui-même, et le secours qu'on en pouvait retirer. D'autre part, il fallait cette amorce à son imagination. Ceux donc qui s'étaient placés entre lui et la cour conseillèrent de lui laisser au moins l'espérance d'un portefeuille. Cependant les intérêts personnels de Mirabeau n'étaient jamais l'objet d'une mention particulière dans les diverses communications qui avaient lieu: on n'y parlait jamais en effet ni d'argent ni de faveurs, et il devenait difficile de faire entendre à Mirabeau ce qu'on voulait lui

apprendre. Pour cela, on indiqua au roi un moyen fort adroit. Mirabeau avait une reputation si mauvaise que peu de personnes auraient voulu lui servir de collegues. Le roi, s'adressant a M. de Liancourt, pour lequel il avait une estime particuliere, lui demanda si, pour lui etre utile, il accepterait un portefeuille en compagnie de Mirabeau. M. de Liancourt, devoue au monarque, repondit qu'il etait decide a faire tout ce qu'exigerait le bien de son service. Cette question, bientot rapportee a l'orateur, le remplit de satisfaction, et il ne douta plus que, des que les circonstances le permettraient, on ne le nommat ministre.

#### NOTE 12.

Il ne sera pas sans interet de connaitre l'opinion de Ferrieres sur la maniere dont les deutes de son propre parti se conduisaient dans l'assemblee.

"Il n'y avait a l'assemblee nationale, dit Ferrieres, qu'a peu pres trois cents membres veritablement hommes probes, exempts d'esprit de parti, etrangers a l'un et a l'autre club, voulant le bien, le voulant pour lui-meme, independamment d'interets d'ordres, de corps; toujours prêts a embrasser la proposition la plus juste et la plus utile, n'importe de qui elle vint et par qui elle fut appuyee. Ce sont des hommes dignes de l'honorable fonction a laquelle ils avaient ete appeles, qui ont fait le peu de bonnes lois sorties de l'assemblee constituante; ce sont eux qui ont empeche tout le mal qu'elle n'a pas fait. Adoptant toujours ce qui etait bon, et eloignant toujours ce qui etait mauvais, ils ont souvent donne la majorite a des deliberations qui, sans eux, eussent ete rejetees par un esprit de faction; ils ont souvent repousse des motions qui, sans eux; eussent ete adoptees par un esprit d'interet.

"Je ne saurais m'empecher a ce sujet de remarquer la conduite impolitique des nobles et des eveques. Comme ils ne tendaient qu'a dissoudre l'assemblee, qu'a jeter de la defaveur sur ses operations, loin de s'opposer aux mauvais decrets, ils etaient d'une indifferance a cet egard que l'on ne saurait concevoir. Ils sortaient de la salle lorsque le president posait la question, invitant les deutes de leur parti a les suivre; ou bien, s'ils demeuraient, ils leur criaient de ne point deliberer. Les clubistes, par abandon, devenus la majorite de l'assemblee, decretaient tout ce qu'ils voulaient. Les eveques et les nobles croyant fermement que le nouvel ordre de choses ne subsisterait pas, hataient, avec une sorte d'impatience, dans l'espoir d'en avancer la chute, et la ruine de la monarchie, et leur propre ruine. A cette conduite insensee ils joignaient une insouciance insultante, et pour l'assemblee, et pour le peuple qui assistait aux seances. Ils n'ecoutaient point, riaient, parlaient haut, confirmant ainsi le peuple dans l'opinion peu favorable qu'il avait concue d'eux; et au lieu de travailler a regagner sa confiance et son estime, ils ne travaillaient qu'a acquerir sa haine et son mepris. Toutes ces sottises venaient de ce que les eveques et les nobles ne pouvaient se persuader que l'a revolution etait faite depuis long-temps

dans l'opinion et dans le coeur de tous les Francais. Ils s'imaginaient, a l'aide de ces digues, contenir un torrent qui grossissait chaque jour. Ils ne faisaient qu'amonceler ses eaux, qu'occasionner plus de ravage, s'entetant avec opiniatrete a l'ancien regime, base de toutes leurs actions, de toutes leurs oppositions, mais dont personne ne voulait. Ils forcaient, par cette obstination maladroite, les revolutionnaires a etendre leur systeme de revolution au-dela meme du but qu'ils s'etaient propose. Les nobles et les eveques criaient alors a l'injustice, a la tyrannie. Ils parlaient de l'anciennete et de la legitimité de leurs droits a des hommes qui avaient sape la base de tous les droits."

(\_Ferrieres. Tom. II, page.\_ 122).

#### NOTE 13.

Le rappel des gardes-du-corps donna lieu a une anecdote qui merite d'etre rapportee. La reine se plaignait a M. de Lafayette de ce que le roi n'etait pas libre, et elle en donnait pour preuve que le service du chateau etait fait par la garde nationale et non par les gardes-du-corps. M. de Lafayette lui demanda aussitot si elle verrait avec plaisir le rappel de ces derniers. La reine hesita d'abord a lui repondre, mais n'osa pas refuser l'offre que lui fit le general de provoquer ce rappel. Aussitot il se rendit a la municipalite, qui, a son instigation, fit la demande officielle au roi de rappeler ses gardes-du-corps, en offrant de partager avec eux le service du chateau. Le roi et la reine ne virent par cette demande avec peine; mais on leur en fit bientot sentir les consequences, et ceux qui ne voulaient pas qu'ils parussent libres les engagerent a repondre par un refus. Cependant le refus etait difficile a motiver, et la reine, a laquelle on confiait souvent des commissions difficiles, fut chargee de dire a M. de Lafayette qu'on n'acceptait pas la proposition de la municipalite. Le motif qu'elle en donna, c'est qu'on ne voulait pas exposer les gardes-du-corps a etre massacres. Cependant M. de Lafayette venait d'en rencontrer un qui se promenait en uniforme au Palais-Royal. Il rapporta ce fait a la reine, qui fut encore plus embarrassee, mais qui persista dans l'intention qu'elle etait chargee d'exprimer.

#### NOTE 14.

Le discours de Monsieur, a l'Hotel-de-Ville, renferme un passage trop important pour n'etre pas rappele ici.

"Quant a mes opinions personnelles, dit ce personnage auguste, j'en parlerai avec confiance a mes concitoyens. Depuis le jour ou, dans la seconde assemblee des notables, je me declarai sur la question fondamentale qui divisait les esprits, je n'ai cesse de croire qu'une grande revolution

etait prete; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang supreme, devait en etre le chef, puis qu'elle ne pouvait etre avantageuse a la nation sans l'etre egalement au monarque; enfin, que l'autorite royale devait etre le rempart de la liberte nationale; et la liberte nationale la base de l'autorite royale. Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes discours qui ait dementi ces principes, qui ait montre que, dans quelque circonstance ou j'aie ete place, le bonheur du roi, celui du peuple, aient cesse d'etre l'unique objet de mes pensees et de mes vues: jusque-la, j'ai le droit d'etre cru sur ma parole, je n'ai jamais change de sentimens et de principes, et je n'en changerai jamais."

#### NOTE 15.

Le discours prononce par le roi dans cette circonstance est trop remarquable pour n'etre pas cite avec quelques observations. Ce prince, excellent et trop malheureux, etait dans une continuelle hesitation, et, pendant certains instans, il voyait avec beaucoup de justesse ses propres devoirs et les torts de la cour. Le ton qui regne dans le discours prononce le 4 fevrier prouve suffisamment que dans cette circonstance ses paroles n'etaient pas imposees et qu'il s'exprimait avec un veritable sentiment de sa situation presente.

"Messieurs, la gravite des circonstances ou se trouve la France m'attire au milieu de vous. Le relachement progressif de tous les liens de l'ordre et de la subordination, la suspension ou l'inactivite de la justice, les mecontentemens qui naissent des privations particulieres, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inevitable des longues dissensions, la situation critique des finances et les incertitudes sur la fortune publique, enfin l'agitation generale des esprits, tout semble se reunir pour entretenir l'inquietude des veritables amis de la prosperite et du bonheur du royaume.

"Un grand but se presente a vos regards; mais il faut y atteindre sans accroissement de trouble et sans nouvelles convulsions. C'etait, je dois le dire, d'une maniere plus douce et plus tranquille que j'esperais vous y conduire lorsque je formai le dessein de vous rassembler, et de reunir pour la felicite publique les lumieres et les volontes des representans de la nation; mais mon bonheur et ma gloire ne sont pas moins etroitement lies au succes de vos travaux.

"Je les garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvaient avoir sur eux les circonstances malheureuses au milieu desquelles vous vous trouviez places. Les horreurs de la disette que la France avait a redouter l'annee derniere ont ete eloignees par des soins multiplies et des approvisionnement immenses. Le desordre que l'etat ancien des finances, le discredit, l'excessive rarete du numeraire et le deperissement graduel des revenus, devaient naturellement amener; ce desordre, au moins dans son eclat et dans ses exces, a ete jusqu'a present ecarte. J'ai adouci partout, et principalement dans la capitale, les

dangereuses consequences du defaut de travail; et, nonobstant l'affaiblissement de tous les moyens d'autorite, j'ai maintenu le royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'eusse desire, mais dans un etat de tranquillite suffisant pour recevoir le bienfait d'une liberte sage et bien ordonnee; enfin, malgre notre situation interieure generalement connue, et malgre les orages politiques qui agitent d'autres nations, j'ai conserve la paix au dehors, et j'ai entretenu avec toutes les puissances de l'Europe les rapports d'egard et d'amitie qui peuvent rendre cette paix durable.

"Apres vous avoir ainsi preserves des grandes contrarietes qui pouvaient aisement traverser vos soins et vos travaux, je crois le moment arrive ou il importe a l'interet de l'etat que je m'associe d'une maniere encore plus expresse et plus manifeste a l'execution et a la reussite de tout ce que vous avez concerte pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une plus grande occasion que celle ou vous presentez a mon acceptation des decrets destines a etablir dans le royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante et si propice pour le bonheur de mes sujets et pour la prosperite de cet empire.

"Vous savez, messieurs, qu'il y a plus de dix ans, et dans un temps ou le voeu de la nation ne s'etait pas encore explique sur les assemblees provinciales, j'avais commence a substituer ce genre d'administration a celui qu'une ancienne et longue habitude avait consacre. L'experience m'ayant fait connaitre que je ne m'etais point trompe dans l'opinion que j'avais concue de l'utilite de ces etablissemens, j'ai cherche a faire jouir du meme bienfait toutes les provinces de mon royaume; et, pour assurer aux nouvelles administrations la confiance generale, j'ai voulu que les membres dont elles devaient etre composees fussent nommes librement par tous les citoyens. Vous avez ameliore ces vues de plusieurs manieres, et la plus essentielle, sans doute, est cette subdivision egale et sagement motivee, qui, en affaiblissant les anciennes separations de province a province, et en etablissant un systeme general et complet d'equilibre, reunit davantage a un meme esprit et a un meme interet toutes les parties du royaume. Cette grande idee, ce salutaire dessein, vous sont entierement dus: il ne fallait pas moins qu'une reunion des volontes de la part des representans de la nation; il ne fallait pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion generale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, et pour vaincre au nom de la raison les resistances de l'habitude et des interets particuliers."

Tout ce que dit ici le roi est parfaitement juste et tres bien senti. Il est vrai que toutes les ameliorations, il les avait autrefois tentees de son propre mouvement, et qu'il avait donne un rare exemple chez les princes, celui de prevenir les besoins de leurs sujets. Les eloges qu'il donne a la nouvelle division territoriale portent encore le caractere d'une entiere bonne foi, car elle etait certainement utile au gouvernement, en detruisant les resistances que lui avaient souvent opposees les localites. Tout porte donc a croire que le roi parle ici avec une parfaite sincerite. Il continue:

"Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir le succes de cette vaste organisation; d'ou depend le salut de la France;

et, je crois necessaire de le dire, je suis trop occupe de la situation interieure du royaume, j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de tout genre dont nous sommes environnes, pour ne pas sentir fortement que, dans la disposition presente des esprits, et en considerant l'etat ou se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'etablisse avec calme et avec tranquillite ou que le royaume soit expose a toutes les calamites de l'anarchie.

"Que les vrais citoyens y reflechissent, ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le bien de l'etat, et ils verront que, meme avec des opinions differentes, un interet eminent doit les reunir tous aujourd'hui. Le temps reformera ce qui pourra rester de defectueux dans la collection des lois qui auront ete l'ouvrage de cette assemblee (\_cette critique indirecte et menagee prouve que le roi ne voulait pas flatter, mais dire la verite, tout en employant la mesure necessaire\_); mais toute entreprise qui tendrait a ebranler les principes de la constitution meme, tout concert qui aurait pour but de les renverser ou d'en affaiblir l'heureuse influence, ne serviraient qu'a introduire au milieu de nous les maux effrayans de la discorde; et, en supposant le succes d'une semblable tentative contre mon peuple et moi, le resultat nous priverait, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

"Livrons-nous donc de bonne foi aux esperances que nous pouvons concevoir, et ne songeons qu'a les realiser par un accord unanime. Que partout on sache que le monarque et les representans de la nation sont unis d'un meme interet et d'un meme voeu, afin que cette opinion, cette ferme croyance, repandent dans les provinces un esprit de paix et de bonne volonte, et que tous les citoyens recommandables par leur honnetete, tous ceux qui peuvent servir l'etat essentiellement par leur zele et par leurs lumieres, s'empressent de prendre part aux differentes subdivisions de l'administration generale, dont l'enchainement et l'ensemble doivent concourir efficacement au retablissement de l'ordre et a la prosperite du royaume.

"Nous ne devons point nous le dissimuler, il y a beaucoup a faire pour arriver a ce but. Une volonte suivie, un effort general et commun, sont absolument necessaires pour obtenir un succes veritable. Continuez donc vos travaux sans d'autre passion que celle du bien; fixez toujours votre premiere attention sur le sort du peuple et sur la liberte publique, mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes les defiances, et mettez fin, le plus tot possible, aux differentes inquietudes qui eloignent de la France un si grand nombre de ses concitoyens, et dont l'effet contraste avec les lois de surete et de liberte que vous voulez etabli: la prosperite ne reviendra qu'avec le contentement general. Nous apercevons partout des esperances; soyons impatiens de voir aussi partout le bonheur.

"Un jour, j'aime a le croire, tous les Francais indistinctement reconnaitront l'avantage de l'entiere suppression des differences d'ordre et d'etat, lorsqu'il est question de travailler en commun au bien public, a cette prosperite de la patrie qui interesse egalement les citoyens, et chacun doit voir sans peine que, pour etre appele dorenavant a servir l'etat de quelque maniere, il suffira de s'etre rendu remarquable par ses



talens et par ses vertus.

"En meme temps, neanmoins, tout ce qui rappelle a une nation l'anciennete et la continuite des services d'une race honoree est une distinction que rien ne peut detruire; et, comme elle s'unit aux devoirs de la reconnaissance, ceux qui, dans toutes les classes de la societe, aspirent a servir efficacement leur patrie, et ceux qui ont eu deja le bonheur d'y reussir, ont un interet a respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les heritages qu'on puisse faire passer a ses enfans.

"Le respect du aux ministres de la religion ne pourra non plus s'effacer; et lorsque leur consideration sera principalement unie aux saintes verites qui sont sous la sauvegarde de l'ordre et de la morale, tous les citoyens honnetes et eclaires auront un egal interet a la maintenir et a la defendre.

"\_Sans doute ceux qui ont abandonne leurs privileges pecuniaires, ceux qui ne formeront plus comme autrefois un ordre politique dans l'etat, se trouvent soumis a des sacrifices dont je connais toute l'importance; mais, j'en ai la persuasion, ils auront assez de generosite pour chercher un dedommagement dans tous les avantages publics dont l'etablissement des assemblees nationales presente l'esperance\_."

Le roi continue, comme on le voit, a exposer a tous les partis les avantages des nouvelles lois, et en meme temps la necessite de conserver quelque chose des anciennes. Ce qu'il adresse aux privileges prouve son opinion reelle sur la necessite et la justice des sacrifices qu'on leur avait imposes, et leur resistance sera eternellement condamnee par les paroles que renferme ce discours. Vainement dira-t-on que le roi n'etait pas libre: le soin qu'il prend ici de balancer les concessions, les conseils et meme les reproches, prouve qu'il parlait sincerement. Il s'exprima bien autrement lorsque plus tard il voulut faire eclater l'etat de contrainte dans lequel il croyait etre. Sa lettre aux ambassadeurs, rapportee plus bas, le prouvera suffisamment. L'exageration toute populaire qui y regne demontre l'intention de ne plus paraitre libre. Mais ici la mesure ne laisse aucun doute, et ce qui suit est si touchant, si delicat, qu'il n'est pas possible de ne l'avoir pas senti, quand on a consenti a l'ecrire et a le prononcer.

"J'aurais bien aussi des pertes a compter, si, au milieu des plus grands interets de l'etat, je m'arretais a des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine et entiere, dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de mon coeur que j'exprime ici ce sentiment.

"Je defendrai donc, je maintiendrai la liberte constitutionnelle, dont le voeu general, d'accord avec le mien, a consacre les principes. \_Je ferai davantage; et, de concert avec la reine qui partage tous mes sentimens, je preparerai de bonne heure l'esprit et le coeur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amene. Je l'habituerai des ses premiers ans a etre heureux du bonheur des Francais\_, et a reconnaitre toujours, malgre le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le preservera

des dangers de l'inexperience; et qu'une juste liberte ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour et de fidelite dont la nation, depuis tant de siecles, donne a ses rois des preuves si touchantes.

"Je dois ne point le mettre en doute: en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez surement avec sa gesse et avec candeur de l'affermissement du pouvoir executif, cette condition sans laquelle il ne saurait exister aucun ordre durable au dedans, ni aucune consideration au dehors. Nulle defiance ne peut raisonnablement vous rester: ainsi, il est de votre devoir, comme citoyens et comme fideles representans de la nation, d'assurer au bien de l'etat et a la liberte publique cette stabilite qui ne peut derivier que d'une autorite active et tutelaire. Vous aurez surement present a l'esprit que, sans une telle autorite, toutes les parties de votre systeme de constitution resteraient a la fois sans lien et sans correspondance; et, en vous occupant de la liberte, que vous aimez et que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le desordre en administration, en amenant la confusion des pouvoirs, degenerer souvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuse et la plus alarmante de toutes: les tyrannies.

"Ainsi, non pas pour moi, messieurs, qui ne compte point ce qui m'est personnel pres des lois et des institutions qui doivent regler le destin de l'empire, mais pour le bonheur meme de notre patrie, pour sa prosperite, pour sa puissance, je vous invite a vous affranchir de toutes les impressions du moment qui pourraient vous detourner de considerer dans son ensemble ce qu'exige un royaume tel que la France, et par sa vaste etendue, et par son immense population, et par ses relations inevitables au dehors.

"Vous ne negligerez pas non plus de fixer votre attention sur ce qu'exigent encore des legislateurs les moeurs, le caractere et les habitudes d'une nation devenue trop celebre en Europe par la nature de son esprit et de son genie, pour qu'il puisse paraître indifferent d'entretenir ou d'alterer en elle les sentimens: de douceur, de confiance et de bonte, qui lui ont valu tant de renommee.

"Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice qui sert de sauvegarde a la propriete, ce droit respecte de toutes les nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne derive point des privileges d'opinion, mais qui se lie etroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public et aux premieres conditions de l'harmonie sociale.

"Par quelle fatalite, lorsque le calme commençait a renaître, de nouvelles inquietudes se sont-elles repandues dans les provinces! Par quelle fatalite s'y livre-t-on a de nouveaux exces! Joignez-vous a moi pour les arreter, et empechons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours ou le bonheur de la nation se prepare. Vous qui pouvez influencer par tant de moyens sur la confiance publique, \_eclairer sur ses veritables interets le peuple qu'on egare, ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aime quand on veut me consoler de mes peines\_. Ah! s'il savait a quel point je suis malheureux a la nouvelle d'un attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-etre il m'epargnerait cette douloureuse amertume!

"Je ne puis vous entretenir des grands interets de l'etat, sans vous

presser de vous occuper, d'une maniere instante et definitive, de tout ce qui tient au retablissement de l'ordre dans les finances, et a la tranquillite de la multitude innombrable de citoyens qui sont unis par quelque lien a la fortune publique.

"Il est temps d'apaiser toutes les inquietudes; il est temps de rendre a ce royaume la force de credit a laquelle il a droit de pretendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre a la fois: aussi je vous invite a reserver pour d'autres temps une partie des biens dont la reunion de vos lumieres vous presente le tableau; mais quand vous aurez ajoute a ce que vous avez deja fait un plan sage et raisonnable pour l'exercice de la justice; quand vous aurez assure les bases d'un equilibre parfait entre les revenus et les depenses de l'etat; enfin quand vous aurez acheve l'ouvrage de la constitution, vous aurez acquis de grands droits a la reconnaissance publique; et, dans la continuation successive des assemblees nationales, continuation fondee dorenavant sur cette constitution meme, il n'y aura plus qu'a ajouter d'annee en annee de nouveaux moyens de prosperite. Puisse cette journee, ou votre monarque vient s'unir a vous de la maniere la plus franche et la plus intime, etre une epoque memorable dans l'histoire de cet empire! Elle le sera, je l'espere, si mes voeux ardents, si mes instantes exhortations peuvent etre un signal de paix et de rapprochement entre vous. \_Que ceux qui s'eloigneraient encore d'un esprit de concorde devenu si necessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent; je les paierai par ma reconnaissance et mon affection\_.

"Ne professons tous, a compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul interet, qu'une seule volonte, l'attachement a la constitution nouvelle, et le desir ardent de la paix, du bonheur et de la prosperite de la France!"

NOTE 16.

Je ne puis mieux faire que de citer les Memoires de M. Froment lui-meme, pour donner une juste idee de l'emigration et des opinions qui la divisaient: dans un volume intitule \_Recueil de divers ecrits relatifs a la revolution\_, M. Froment s'exprime comme il suit, page 4 et suivantes:

"Je me rendis secretement a Turin (janvier 1790) aupres des princes francais, pour solliciter leur approbation et leur appui. Dans un conseil, qui fut tenu a mon arrivee, je leur demontrai que, \_s'ils voulaient armer les partisans de l'autel et du trone, et faire marcher de pair les interets de la religion avec ceux de la royaute, il serait aise de sauver l'un et l'autre\_. Quoique fortement attache a la foi de mes peres, ce n'etait pas aux non-catholiques que je voulais faire la guerre, mais aux ennemis declares du catholicisme et de la royaute, a ceux qui disaient hautement que depuis trop long-temps on parlait de Jesus-Christ et des Bourbons, a ceux qui pretendaient etrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des pretres. Les non-catholiques \_restes fideles\_ a la monarchie ont toujours trouve en moi le citoyen le plus tendre, les catholiques

\_rebelles\_ le plus implacable ennemi.

"Mon plan tendait uniquement à lier un parti, et à lui donner, autant qu'il serait en moi, de l'extension et de la consistance. Le véritable argument des révolutionnaires étant la force, je sentais que la véritable réponse était la force; \_alors, comme à présent\_, j'étais convaincu de cette grande vérité, \_qu'on ne peut étouffer une forte passion que par une plus forte encore, et que le zèle religieux pouvait seul étouffer le délire républicain\_. Les miracles que le zèle de la religion a opérés depuis lors dans la Vendée et en Espagne, prouvent que les philosophes et les révolutionnaires de tous les partis ne seraient jamais venus à bout d'établir leur système anti-religieux et anti-social, pendant quelques années, sur la majeure partie de l'Europe, si les ministres de Louis XVI avaient conçu un projet tel que le mien, ou si les conseillers des princes émigrés l'avaient sincèrement adopté et réellement soutenu.

"Mais malheureusement la plupart des personnages qui dirigeaient Louis XVI et les princes de sa maison ne raisonnaient et n'agissaient que sur des principes philosophiques, quoique les philosophes et leurs disciples fussent la cause des agents de la révolution. Ils auraient cru se couvrir de ridicule et de deshonneur, s'ils avaient prononcé le seul mot de \_religion\_, s'ils avaient employé les puissants moyens qu'elle présente, et dont les plus grands politiques se sont servis dans tous les temps avec succès. Pendant que l'assemblée nationale cherchait à égarer le peuple et à se l'attacher par la suppression des droits féodaux, de la dime, de la gabelle, etc., etc., ils voulaient le ramener à la soumission et à l'obéissance par l'exposé de l'incohérence des nouvelles lois, par le tableau des malheurs du roi, par des écrits au-dessus de son intelligence. Avec ces moyens ils croyaient faire renaître dans le cœur de tous les Français un amour pur et désintéressé pour leur souverain; ils croyaient que les clameurs des mécontents arrêteraient les entreprises des factieux, et permettraient au roi \_de marcher droit au but qu'il voulait atteindre\_. La valeur de mes conseils fut taxée vraisemblablement au poids de mon existence, et l'opinion des grands de la cour sur leur titre et leur fortune."

M. Froment poursuit son récit, et caractérise ailleurs les partis qui divisaient la cour fugitive, de la manière suivante,

"Ces titres honorables et les égards qu'on avait généralement pour moi à Turin, m'auraient fait oublier le passé et concevoir les plus flatteuses espérances pour l'avenir, si j'avais aperçu de grands moyens aux conseillers des princes, et un parfait accord parmi les hommes les plus influents dans nos affaires, mais je voyais avec douleur l'\_émigration divisée en deux partis\_, dont l'un ne voulait tenter la contre-révolution que \_par le secours des puissances étrangères\_, et l'autre \_par les royalistes de l'intérieur\_.

"\_Le premier parti\_ prétendait qu'en cédant quelques provinces aux puissances, elles fourniraient aux princes français des armées assez nombreuses pour réduire les factieux; qu'avec le temps on reconquerrait aisément les concessions qu'on aurait été forcé de faire; et que la cour, en ne contractant d'obligation \_envers aucun des corps de l'état\_, pourrait

dicter des lois a tous les Francais... Les courtisans tremblaient que la noblesse des provinces et les royalistes du tiers-etat n'eussent l'honneur de remettre sur son seant la monarchie defaillante. Ils sentaient qu'ils ne seraient plus les dispensateurs des graces et des faveurs, et que leur regne finirait des que la noblesse des provinces aurait retabli, au prix de son sang, l'autorite royale, et merite par la les bienfaits et la confiance de son souverain. La crainte de ce nouvel ordre de choses les portait a se reunir, sinon pour detourner les princes d'employer en aucune maniere les royalistes de l'interieur, du moins pour fixer principalement leur attention sur les cabinets de l'Europe, et les porter a fonder leurs plus grandes esperances sur les secours etrangers. Par une suite de cette crainte, ils mettaient \_secretement\_ en oeuvre les moyens les plus efficaces pour ruiner les ressources interieures, faire echouer les plans proposes, entre lesquels plusieurs pouvaient amener le retablissement de l'ordre, s'ils eussent ete sagement diriges et reellement soutenus. C'est ce dont j'ai ete moi-meme le temoin: c'est ce que je demontrerai un jour par des faits et des temoignages authentiques; mais le moment n'est pas encore venu. Dans une conference qui eut lieu a peu pres a cette epoque, au sujet du parti qu'on pouvait tirer des dispositions favorables des Lyonnais et des Francs-Comtois, j'exposai sans detour les moyens qu'on devait employer, \_en meme temps\_, pour assurer le triomphe des royalistes du Gevaudan, des Cevennes, du Vivarais, du Comtat-Venaissin, du Languedoc et de la Provence. Pendant la chaleur de la discussion, M. le marquis d'Autichamp, marechal-de-camp, \_grand partisan des puissances\_, me dit: "Mais les opprimes et les parens des victimes ne chercheront-ils pas a se venger?...--Eh! qu'importe? lui dis-je, pourvu que nous arrivions a notre but!--Voyez-vous, s'ecria-t-il, comme je lui ai fait avouer qu'on exercerait des vengeancees particulieres!" Plus qu'etonne de cette observation, je dis a M. le marquis de la Rouziere, mon voisin: "Je ne croyais pas qu'une guerre civile dut ressembler a une mission de capucins!" C'est ainsi qu'en inspirant aux princes la crainte de se rendre odieux a leurs plus cruels ennemis, les courtisans les portaient a n'employer que des demi-mesures, suffisantes sans doute pour provoquer le zele des royalistes de l'interieur, mais tres insuffisantes pour, apres les avoir compromis, les garantir de la fureur des factieux. Depuis lors il m'est revenu que, pendant le sejour de l'armee des princes en Champagne, M. de la Porte, aide-de-camp du marquis d'Autichamp, ayant fait prisonnier un republicain, crut, d'apres le systeme de son general, qu'il le ramenerait a son devoir par une exhortation pathetique, et en lui rendant ses armes et la liberte; mais a peine le republicain eut fait quelques pas, qu'il etendit par terre son vainqueur. M. le marquis d'Autichamp, oubliant alors la moderation qu'il avait manifestee a Turin, incendia plusieurs villages, pour venger la mort de son missionnaire imprudent.

"\_Le second parti\_ soutenait que, puisque les puissances avaient pris plusieurs fois les armes pour humilier les Bourbons, et surtout pour empecher Louis XIV d'assurer la couronne d'Espagne a son petit-fils, bien loin de les appeler a notre aide, il fallait au contraire ranimer le zele du clerge, le devouement de la noblesse, l'amour du peuple pour le roi, \_et se hater d'etouffer une querelle de famille\_, dont les etrangers seraient peut-etre tentes de profiter..."

"C'est a cette funeste division parmi les chefs de l'emigration, et a

l'imperitie ou a la perfidie des ministres de Louis XVI, que les revolutionnaires doivent leurs premiers succes. Je vais plus loin, et je soutiens que ce n'est point l'assemblee nationale qui a fait la revolution, mais bien les entours du roi et des princes; je soutiens que les ministres ont livre Louis XVI aux ennemis de la royaute, comme certains faiseurs ont livre les princes et Louis XVIII aux ennemis de la France; je soutiens que la plupart des courtisans qui entouraient les rois Louis XVI, Louis XVIII et les princes de leurs maisons, etaient et sont \_des charlatans, de vrais eunuques politiques\_, que c'est a leur inertie, a leur lachete ou a leur trahison que l'on doit imputer tous les maux que la France a soufferts, et ceux qui menacent encore le monde entier. Si je portais un grand nom et que j'eusse ete du conseil des Bourbons, je ne survivrais pas a l'idee qu'une horde de vils et de laches brigands, dont pas un n'a montre dans aucun genre ni genie, ni talent superieur, soit parvenue a renverser le trone, a etabli sa domination dans les plus puissans etats de l'Europe, a faire trembler l'univers; et lorsque cette idee me poursuit, je m'ensevelis dans l'obscurite de mon existence, pour me mettre a l'abri du blame, comme elle m'a mis dans l'impuissance d'arreter les progres de la revolution."

NOTE 17.

J'ai deja cite quelques passages des Memoires de Ferrieres, relativement a la premiere seance des etats-generaux. Comme rien n'est plus important que de constater les vrais sentimens que la revolution excitait dans les coeurs, je crois devoir donner la description de la federation par ce meme Ferrieres. On y verra si l'enthousiasme etait vrai, s'il etait communicatif, et si cette revolution etait aussi hideuse qu'on a voulu la faire.

"Cependant les federes arrivaient de toutes les parties de l'empire. On les logeait chez des particuliers, qui s'empressaient de fournir lits, draps, bois, et tout ce qui pouvait contribuer a rendre le sejour de la capitale agreable et commode. La municipalite prit des mesures pour qu'une si grande affluence d'etrangers ne troublat pas la tranquillite publique. Douze mille ouvriers travaillaient sans relache a preparer le Champ-de-Mars. Quelque activite que l'on mit a ce travail, il avançait lentement. On craignait qu'il ne put etre acheve le 14 juillet, jour irrevocablement fixe pour la ceremonie, parce que c'etait l'epoque fameuse de l'insurrection de Paris et de la prise de la Bastille. Dans cet embarras, les districts invitent, au nom de la patrie, les bons citoyens a se joindre aux ouvriers. Cette invitation civique electrise toutes les tetes; les femmes partagent l'enthousiasme et le propagent; on voit des seminaristes, des ecoliers, des soeurs du pot, des chartreux vieilliss dans la solitude, quitter leurs cloitres et courir au Champ-de-Mars, une pelle sur le dos, portant des bannieres ornees d'emblemes patriotiques. La, tous les citoyens, meles, confondus, forment un atelier immense et mobile dont chaque point presente un groupe varie; la courtisane echevelee se trouve a cote de la citoyenne pudibonde, le capucin traine le baquet avec le chevalier de Saint-Louis, le

porte-faix avec le petit-maitre du Palais-Royal, la robuste harengere pousse la brouette remplie par la femme elegante et a vapeurs; le peuple aise, le peuple indigent, le peuple vetu, le peuple en haillons, vieillards, enfans, comedians, cent-suissees, commis, travaillant et reposant, acteurs et spectateurs, offrent a l'oeil etonne une scene pleine de vie et de mouvement; des tavernes ambulantes, des boutiques portatives, augmentent le charme et la gaiete de ce vaste et ravissant tableau; les chants, les cris de joie, le bruit des tambours, des instrumens militaires, celui des beches, des brouettes, les voix des travailleurs qui s'appellent, qui s'encouragent..... L'ame se sentait affaissee sous le poids d'une delicieuse ivresse a la vue de tout un peuple redescendu aux doux sentimens d'une fraternite primitive. Neuf heures sonnees, les groupes se demellent. Chaque citoyen regagne l'endroit ou s'est placee sa section, se rejoint a sa famille, a ses connaissances. Les bandes se mettent en marche au son des tambours, reviennent a Paris, precedees de flambeaux, lachant de temps en temps des sarcasmes contre les aristocrates, et chantant le fameux air \_Ca ira\_.

"Enfin le 14 juillet, jour de la federation, arrive parmi les esperances des uns, les alarmes et les terreurs des autres. Si cette grande ceremonie n'eut pas le caractere serieux et auguste d'une fete a la fois nationale et religieuse, caractere presque inconciliable avec l'esprit francais, elle offrit cette douce et vive image de la joie et de l'enthousiasme mille fois plus touchante. Les federes, ranges par departemens sous quatre-vingt-trois bannieres, partirent de l'emplacement de la Bastille; les deputes des troupes de ligne, des troupes de mer, la garde nationale parisienne, des tambours, des choeurs de musique, les drapeaux des sections, ouvraient et fermaient la marche.

"Les federes traverserent les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honore, et se rendirent par le Cours-la-Reine a un pont de bateaux construit sur la riviere. Ils recurent a leur passage les acclamations d'un peuple immense repandu dans les rues, aux fenetres des maisons, sur les quais. La pluie qui tombait a flots ne derangea ni ne ralentit la marche. Les federes, degouttant d'eau et de sueur, dansaient des farandoles, criaient: Vivent nos freres les Parisiens! On leur descendait par les fenetres du vin, des jambons, des fruits, des cervelas; on les comblait de benedictions. L'assemblee nationale joignit le cortege a la place Louis XV, et marcha entre le bataillon des veterans et celui des jeunes eleves de la patrie: image expressive qui semblait reunir a elle seule tous les ages et tous les interets.

"Le chemin qui conduit au Champ-de-Mars etait couvert de peuple qui battait des mains, qui chantait \_Ca ira\_. Le quai de Chaillot et les hauteurs de Passy presentaient un long amphitheatre, ou l'elegance de l'ajustement, les charmes, les graces des femmes, enchantaient l'oeil, et ne lui laissaient pas meme la faculte d'asseoir une preference. La pluie continuait de tomber; personne ne paraissait s'en apercevoir; la gaiete francaise triomphait et du mauvais temps, et des mauvais chemins, et de la longueur de la marche.

"M. de Lafayette montant un superbe cheval, et entoure de ses aides-de-camp, donnait des ordres et recevait les hommages du peuple et des

federes. La sueur lui coulait sur le visage. Un homme que personne ne connaissait, perce la foule, s'avance, tenant une bouteille d'une main, un verre de l'autre: *«Mon general, vous avez chaud, buvez un coup»*. Cet homme leve sa bouteille, emplit un grand verre, le presente a M. de Lafayette. M. de Lafayette recoit le verre, regarde un moment l'inconnu, avale le vin d'un seul trait. Le peuple applaudit. Lafayette promene un sourire de complaisance et un regard benevole et confiant sur la multitude; et ce regard semble dire: *«Je ne concevrai jamais aucun soupcon, je n'aurai jamais aucune inquietude, tant que je serai au milieu de vous.»*

*«Cependant plus de trois cent mille hommes et femmes de Paris et des environs, rassembles des les six heures du matin au Champ-de-Mars, assis sur des gradins de gazon qui formaient un cirque immense, mouilles, crottes, s'armant de parasols contre les torrens d'eau qui les inondaient, s'essuyant le visage, au moindre rayon du soleil, rajustant leurs coiffures, attendaient en riant et en causant les federes et l'assemblee nationale. On avait eleve un vaste amphitheatre pour le roi, la famille royale, les ambassadeurs et les deputes. Les federes les premiers arrives commencent a danser des farandoles; ceux qui suivent se joignent a eux, en formant une ronde qui embrasse bientot une partie du Champ-de-Mars. C'etait un spectacle digne de l'observateur philosophe, que cette foule d'hommes, venus des parties les plus opposees de la France, entraines par l'impulsion du caractere national, bannissant tout souvenir du passe, toute idee du present, toute crainte de l'avenir, se livrant a une delicieuse insouciance, et trois cent mille spectateurs de tout age, de tout sexe, suivant leurs mouvemens, battant la mesure avec les mains, oubliant la pluie, la faim, et l'ennui d'une longue attente. Enfin tout le cortege etant entre au Champ-de-Mars, la danse cesse; chaque federe va rejoindre sa banniere. L'eveque d'Autun se prepare a celebrer la messe a un autel a l'antique dresse au milieu du Champ-de-Mars. Trois cents pretres vetus d'aubes blanches, coupees de larges ceintures tricolores, se rangent aux quatre coins de l'autel. L'eveque d'Autun benit l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannieres: il entonne le *«Te Deum»*. Douze cents musiciens executent ce cantique. Lafayette, a la tete de l'etat-major de la milice parisienne et des deputes des armees de terre et de mer, monte a l'autel, et jure, au nom des troupes et des federes, d'etre fidele a la nation, a la loi, au roi. Une decharge de quatre pieces de canon annonce a la France ce serment solennel. Les douze cents musiciens font retentir l'air de chants militaires; les drapeaux, les bannieres s'agitent; les sabres tires etincellent. Le president de l'assemblee nationale repete le meme serment. Le peuple et les deputes y repondent par des cris de *«Je le jure»*. Alors le roi se leve, et prononce d'une voix forte: *«Moi, roi des Francais, je jure d'employer le pouvoir que m'a delegue l'acte constitutionnel de l'etal, a maintenir la constitution decretee par l'assemblee nationale et, acceptee par moi.»* La reine prend le dauphin dans ses bras le presente au peuple, et dit: *«Voila mon fils; il se reunit, ainsi que moi, dans ces memes sentimens.»* Ce mouvement inattendu fut paye par mille cris, de *Vive le roi! Vive la reine! Vive M. le Dauphin!* Les canons continuaient de meler leurs sons majestueux aux sons guerriers des instrumens militaires et aux acclamations du peuple; le temps s'etait eclairci: le soleil se montrait dans tout son eclat; il semblait que l'Eternel meme voulut etre temoin de ce mutuel engagement, et le ratifier par sa presence... Oui, il le vit, il l'entendit; et les maux*



affreux qui depuis ce jour n'ont cesse de desoler la France, o Providence toujours active et toujours fidele! sont le juste chatiment d'un parjure. Tu as frappe et le monarque et les sujets qui ont viole leur serment!

"L'enthousiasme et les fetes ne se bornerent pas au jour de la federation. Ce fut, pendant le sejour des federes a Paris, une suite continuelle de repas, de danses et de joie. On alla encore au Champ-de-Mars; on y but, on y chanta, on y dansa. M. de Lafayette passa en revue une partie de la garde nationale des departemens et de l'armee de ligne. Le roi, la reine et M. le Dauphin se trouverent a cette revue. Ils y furent accueillis avec acclamations. La reine donna, d'un air gracieux, sa main a baiser aux federes, leur montra M. le Dauphin. Les federes avant de quitter la capitale, allerent rendre leurs hommages au roi; tous lui temoignerent le plus profond respect, le plus entier devouement. Le chef des Bretons mit un genou en terre, et presentant son epee a Louis XVI: "Sire, je vous remets, pure et sacree, l'epee des fideles Bretons: elle ne se teindra que du sang de vos ennemis."--"Cette epee ne peut etre en de meilleures mains que dans les mains de mes chers Bretons, repondit Louis XVI en relevant le chef des Bretons et en lui rendant son epee; je n'ai jamais doute de leur tendresse et de leur fidelite: assurez-les que je suis le pere, le frere, l'ami de tous les Francais." Le roi vivement emu, serre la main du chef des Bretons et l'embrasse. Un attendrissement mutuel prolonge quelques instans cette scene touchante. Le chef des Bretons reprend le premier la parole: "Sire, tous les Francais, si j'en juge par nos coeurs, vous cherissent et vous cheriront, parce que vous etes un roi citoyen."

"La municipalite de Paris voulut aussi donner une fete aux federes. Il y eut joute sur la riviere, feu d'artifice, illumination, bal et rafraichissemens a la halle au ble, bal sur remplacement de la Bastille. On lisait a l'entree de l'enceinte ces mots en gros caracteres: \_Ici l'on danse\_; rapprochement heureux qui contrastait d'une maniere frappante avec l'antique image d'horreur et de desespoir que retracait le souvenir de cette odieuse prison. Le peuple allait et venait de l'un a l'autre endroit, sans trouble, sans embarras. La police, en defendant la circulation des voitures, avait prevu les accidens si communs dans les fetes, et aneanti le bruit tumultueux des chevaux, des roues, des cris de gare; bruit qui fatigue, etourdit les citoyens, leur laisse a chaque instant la crainte d'etre ecrases, et donne a la fete la plus brillante et la mieux ordonnee l'apparence d'une fuite. Les fetes publiques sont essentiellement pour le peuple. C'est lui seul qu'on doit envisager. Si les riches veulent en partager les plaisirs, qu'ils se fassent peuple ce jour-la; ils y gagneront des sensations inconnues, et ne troubleront pas la joie de leurs oncitoyens.

"Ce fut aux Champs-Elysees que les hommes sensibles jouirent avec plus de satisfaction de cette charmante fete populaire. Des cordons de lumieres pendaient a tous les arbres, des guirlandes de lampions les enlacaient les uns aux autres; des pyramides de feu, placees de distance en distance, repandaient un jour pur que l'enorme masse des tenebres environnantes rendait encore plus eclatant par son contraste. Le peuple remplissait les allees et les gazons. Le bourgeois, assis avec sa femme au milieu de ses enfans, mangeait, causait, se promenait, et sentait doucement son existence. Ici, des jeunes filles et de jeunes garcons dansaient au son de

plusieurs orchestres disposés dans les clairières qu'on avait ménagées. Plus loin, quelques mariniers en gilet et en caleçon, entourés de groupes nombreux qui les regardaient avec intérêt, s'efforçaient de grimper le long des grands mats frottés de savon, et de gagner un prix réservé à celui qui parviendrait à enlever un drapeau tricolore attaché à leur sommet. Il fallait voir les rires prodigés à ceux qui se voyaient contraints d'abandonner l'entreprise, les encouragements donnés à ceux qui, plus heureux ou plus adroits, paraissaient devoir atteindre le but. ...Une joie douce, sentimentale, répandue sur tous les visages, brillant dans tous les yeux, retracait les paisibles jouissances des ombres heureuses dans les Champs-Élysées des anciens. Les robes blanches d'une multitude de femmes errant sous les arbres de ces belles allées, augmentaient encore l'illusion."

\_(Ferrières, tome II, p. 89.)\_

#### NOTE 18.

M. de Talleyrand avait prédit d'une manière très remarquable les résultats financiers du papier-monnaie. Dans son discours il montre d'abord la nature de cette monnaie, la caractérise avec la plus grande justesse, et démontre les raisons de sa prochaine infériorité.

"L'assemblée nationale, dit-il, ordonnera-t-elle une émission de deux milliards d'assignats-monnaie? On préjuge de cette seconde émission par le succès de la première, mais on ne veut pas voir que les besoins du commerce, ralenti par la révolution, ont dû faire accueillir avec avidité notre premier numéraire conventionnel; et ces besoins étaient tels, que dans mon opinion, il eût été adopté, ce numéraire, même quand il n'eût pas été forcé: faire militer ce premier succès, qui même n'a pas été complet, puisque les assignats perdent, en faveur d'une seconde et plus ample émission, c'est s'exposer à de grands dangers; car l'empire de la loi a sa mesure, et cette mesure c'est l'intérêt que les hommes ont à la respecter ou à l'enfreindre.

"Sans doute les assignats auront des caractères de sûreté que n'a jamais eus aucun papier-monnaie; nul n'aura été créé sur un gage aussi précieux, revêtu d'une hypothèque aussi solide: je suis loin de le nier. L'assignat, considéré comme titre de créance, a une valeur positive et matérielle; cette valeur de l'assignat est précisément la même que celle du domaine qu'il représente; mais cependant il faut convenir, avant tout, que jamais aucun papier national ne marchera de pair avec les métaux; jamais le signe supplémentaire du premier signe représentatif de la richesse, n'aura la valeur exacte de son modèle; le titre même constate le besoin, et le besoin porte crainte et défiance autour de lui.

"Pourquoi l'assignat-monnaie sera-t-il toujours au-dessous de l'argent? C'est d'abord parce qu'on doutera toujours de l'application exacte de ses

rappports entre la masse des assignats et celle des biens nationaux, c'est qu'on sera long-temps incertain sur la consommation des ventes; c'est qu'on ne conçoit pas a quelle époque deux milliards d'assignats, représentant a peu pres la valeur des domaines, se trouveront éteints; c'est, parce que, l'argent étant mis en concurrence avec le papier, l'un et l'autre deviennent marchandise; et plus une marchandise est abondante, plus elle doit perdre de son prix; c'est qu'avec de l'argent on pourra toujours se passer d'assignats, tandis qu'il est impossible avec des assignats de se passer d'argent; et heureusement le besoin absolu d'argent conservera dans la circulation quelques especes, car le plus grand de tous les maux serait d'en être absolument privé."

Plus loin l'orateur ajoute;

"Créer un assignat-monnaie, ce n'est pas assurément représenter un métal marchandise, c'est uniquement représenter un métal-monnaie: or un métal simplement monnaie ne peut, quelque idée qu'on y attache, représenter celui qui est en même temps monnaie et marchandise. L'assignat-monnaie, quelque sûr, quelque solide qu'il puisse être, est donc une abstraction de la monnaie métallique; il n'est donc que le signe libre ou force, non pas de la richesse, mais simplement du crédit. Il suit de là que donner au papier les fonctions de monnaie, en le rendant, comme l'autre monnaie, intermédiaire entre tous les objets d'échange, c'est changer la quantité reconnue pour unité, autrement appelée dans cette matière l'étalon de la monnaie; c'est opérer en un moment ce que les siècles opèrent à peine dans un état qui s'enrichit; et si, pour emprunter l'expression d'un savant étranger, la monnaie fait à l'égard du prix des choses la même fonction que les degrés, minutes et secondes à l'égard des angles, ou les échelles à l'égard des cartes géographiques ou plans quelconques, je demande ce qui doit résulter de cette alteration dans la mesure commune."

Après avoir montré ce qu'était la monnaie nouvelle, M. de Talleyrand prédit avec une singulière précision la confusion qui en résulterait dans les transactions privées:

"Mais enfin suivons les assignats dans leur marche, et voyons quelle route ils auront à parcourir. Il faudra donc que le créancier rembourse achète des domaines avec des assignats, ou qu'il les garde, ou qu'il les emploie à d'autres acquisitions. S'il achète des domaines, alors votre but sera rempli: je m'applaudirai avec vous de la création des assignats, parce qu'ils ne seront pas disséminés dans la circulation, parce qu'enfin ils n'auront fait que ce que je vous propose de donner aux créances publiques, la faculté d'être échangées contre les domaines publics. Mais si ce créancier défiant préfère de perdre des intérêts en conservant un titre inactif: mais s'il convertit des assignats en métaux pour les enfouir, ou en effets sur l'étranger pour les transporter; mais si ces dernières classes sont beaucoup plus nombreuses que la première; si, en un mot, les assignats s'arrêtent long-temps dans la circulation avant de venir s'aneantir dans la caisse de l'extraordinaire; s'ils parviennent forcément et sejourner dans les mains d'hommes obligés de les recevoir au pair, et qui, ne devant rien, ne pourront s'en servir qu'avec perte; s'ils sont l'occasion d'une grande injustice commise par tous les débiteurs vis-à-vis les créanciers antérieurs, que la loi obligera à recevoir les assignats au

pair de l'argent, tandis qu'elle sera démentie dans l'effet qu'elle ordonne, puis qu'il sera impossible d'obliger les vendeurs à les prendre au pair des espèces, c'est-à-dire sans augmenter le prix de leurs marchandises en raison de la perte des assignats; alors combien cette opération ingénieuse aurait-elle trompé le patriotisme de ceux dont la sagacité l'a présentée, et dont la bonne foi la défend; et à quels regrets inconsolables ne serions-nous pas condamnés!"

On ne peut donc pas dire que l'assemblée constituante ait complètement ignoré le résultat possible de sa détermination; mais à ces prévisions on pouvait opposer une de ces réponses qu'on n'ose jamais faire sur le moment, mais qui seraient péremptoires, et qui le deviennent dans la suite: cette réponse était la nécessité; la nécessité de pourvoir aux finances, et de diviser les propriétés.

#### NOTE 19.

Il n'est pas possible que sur un ouvrage composé collectivement, et par un grand nombre d'hommes, il n'y ait diversité d'avis. L'unanimité n'ayant jamais lieu, excepté sur certains points très rares, il faut que chaque partie soit approuvée par ceux qui ont voté contre. Ainsi chaque article de la constitution de 91 devait trouver des improbateurs dans les auteurs mêmes de cette constitution; mais néanmoins l'ensemble était leur ouvrage réel et incontestable. Ce qui arrivait ici était inévitable dans tout corps délibérant, et le moyen de Mirabeau n'était qu'une supercherie. On peut même dire qu'il y avait peu de délicatesse dans son procédé; mais il faut beaucoup excuser chez un être puissant, désordonné, que la moralité du but rend très facile sur celle des moyens; je dis moralité du but, car Mirabeau croyait sincèrement à la nécessité d'une constitution modifiée; et bien que son ambition, ses petites rivalités personnelles contribuassent à l'éloigner du parti populaire, il était sincère dans sa crainte de l'anarchie. D'autres que lui redoutaient la cour et l'aristocratie plus que le peuple. Ainsi partout il y avait, selon les positions, des craintes différentes, et partout vraies. La conviction change avec les points de vue, et la moralité, c'est-à-dire la sincérité, se trouve également dans les côtés les plus opposés.

#### NOTE 20.

Ferrières, témoin oculaire des intrigues de cette époque, rapporte lui-même celles qui furent employées pour empêcher le serment des prêtres. Cette page me semble trop caractéristique pour n'être pas citée:

"Les évêques et les révolutionnaires s'agitèrent et intriguèrent, les uns pour faire prêter le serment, les autres pour empêcher qu'on ne le prêtât.

Les deux partis sentaient l'influence qu'aurait dans les provinces la conduite que tiendraient les ecclésiastiques de l'assemblée. Les évêques se rapprochèrent de leurs cures; les dévots et les dévotes se mirent en mouvement. Toutes les conversations ne roulerent plus que sur le serment du clergé. On eut dit que le destin de la France et le sort de tous les Français dépendaient de sa prestation ou de sa non-prestation. Les hommes les plus libres dans leurs opinions religieuses, les femmes les plus décriées par leurs mœurs, devinrent tout à coup de sévères théologiens, d'ardents missionnaires de la pureté et de l'intégrité de la foi romaine.

"Le *Journal de Fontenay*, l'*Ami du roi*, la *Gazette de Durosoir*, employèrent leurs armes ordinaires, l'exagération, le mensonge, la calomnie. On répandit une foule d'écrits dans lesquels la constitution civile du clergé était taillée de schismatique, d'hérétique, de destructive de la religion. Les dévotes colportèrent des écrits de maison en maison; elles priaient, conjuraient, menaçaient, selon les penchans et les caractères. On montrait aux uns le clergé triomphant, l'assemblée dissoute, les ecclésiastiques révaricateurs dépouillés de leurs bénéfices, enfermés dans leurs maisons de correction; les ecclésiastiques idéels couverts de gloire, comblés de richesses. Le pape allait lancer ses foudres sur une assemblée sacrilège et sur des prêtres apostats. Les peuples dépourvus de sacrements se soulevaient, les puissances étrangères entreraient en France, et cet édifice d'iniquité et de scélératesse s'écroulerait sur ses propres fondemens."

(*Ferrières*, tome II, page 198.)

NOTE 21.

M. Froment rapporte le fait suivant dans son écrit déjà cité:

"Dans ces circonstances, les princes projetaient de former dans l'intérieur du royaume, aussitôt qu'ils le pourraient, des légions de tous les fidèles sujets du roi, pour s'en servir jusqu'au moment où les troupes de ligne seraient entièrement reorganisées. Désireux d'être à la tête des royalistes que j'avais dirigés et commandés en 1789 et 1790, j'écrivis à Monsieur, comte d'Artois, pour supplier son altesse royale de m'accorder un brevet de colonel-commandant, conçu de manière que tout royaliste qui, comme moi, réunirait sous ses ordres un nombre suffisant de vrais citoyens pour former une légion, put se flatter d'obtenir la même faveur. Monsieur, comte d'Artois, applaudit à mon idée, et accueillit favorablement ma demande; mais les membres du conseil ne furent pas de son avis: ils trouvaient si étrange qu'un bourgeois prétendit à un brevet militaire, que l'un d'eux me dit avec humeur: *Pourquoi ne demandez-vous pas un évêché?* Je ne répondis à l'observateur que par des éclats de rire qui déconcertèrent un peu sa gravité. Cependant la question fut débattue de nouveau chez M. de Flachslanden; les délibérans furent d'avis de qualifier ces nouveaux corps de *légions bourgeoises*. Je leur observai: "Que sous cette dénomination ils recréeraient simplement les gardes nationales; que les princes ne

pourraient les faire marcher partout ou besoin serait, parce qu'elles pretendraient n'etre tenues de defendre que leurs propres foyers; qu'il etait a craindre que les factieux ne parvinssent a les mettre aux prises avec les troupes de ligne; qu'avec de vains mots ils avaient arme le peuple contre les depositaires de l'autorite publique; qu'il serait donc plus politique de suivre leur exemple, et de donner a ces nouveaux corps la denomination de \_milices royales\_; que..."

"M. l'evêque d'Arras m'interrompant brusquement, me dit: "Non, non, monsieur, il faut qu'il y ait du \_bourgeois\_ dans votre brevet;" et le baron de Flachslanden, qui le redigea, y mit du \_bourgeois\_."

( \_Recueil de divers ecrits relatifs a la revolution, page\_ 62.)

#### NOTE 22.

Voici des details sur le retour de Varennes, que madame Campan tenait de la bouche de la reine meme:

"Des le jour de mon arrivee, la reine me fit entrer dans son cabinet, pour me dire qu'elle aurait grand besoin de moi pour des relations qu'elle avait etablies avec MM. Barnave, Duport et Alexandre Lameth. Elle m'apprit que M. J\*\*\* etait son intermediaire avec ces debris du parti constitutionnel, qui avaient de bonnes intentions malheureusement trop tardives, et me dit que Barnave etait un homme digne d'inspirer de l'estime. Je fus etonnee d'entendre prononcer ce nom de Barnave avec tant de bienveillance. Quand j'avais quitte Paris, un grand nombre de personnes n'en parlaient qu'avec horreur. Je lui fis cette remarque; elle ne s'en etonna point, mais elle me dit qu'il etait bien change; que ce jeune homme, plein d'esprit et de sentimens nobles, etait de cette classe distinguee par l'education, et seulement egaree par l'ambition que fait naitre un merite reel. "Un sentiment d'orgueil que je ne saurais trop blamer dans un jeune homme du tiers-etat, disait la reine en parlant de Barnave, lui a fait applaudir a tout ce qui aplanissait la route des honneurs et de la gloire pour la classe dans laquelle il est ne: si jamais la puissance revient dans nos mains, le pardon de Barnave est d'avance ecrit dans nos coeurs..." La reine ajoutait qu'il n'en etait pas de meme a l'egard des nobles qui s'etaient jetes dans le parti de la revolution, eux qui obtenaient toutes les faveurs, et souvent au detriment des gens d'un ordre inferieur, parmi lesquels se trouvaient les plus grands talens; enfin que les nobles, nes pour etre le rempart de la monarchie, etaient trop coupables d'avoir trahi sa cause pour en meriter leur pardon. La reine m'etonnait de plus en plus par la chaleur avec laquelle elle justifiait l'opinion favorable qu'elle avait concue de Barnave. Alors elle me dit que sa conduite en route avait ete parfaite, tandis que la rudesse republicaine de Petion avait ete outrageante; qu'il mangeait, buvait dans la berline du roi avec malproprete, jetant les os de volaille par la portiere, au risque de les envoyer jusque sur le visage du roi; haussant son verre, sans dire un mot, quand madame Elisabeth lui versait du vin, pour indiquer qu'il en avait

assez; que ce ton offensant était calculé, puisque cet homme avait reçu de l'éducation; que Barnave en avait été révolté. Pressé par la reine de prendre quelque chose: "Madame, répondit Barnave, les députés de l'assemblée nationale, dans une circonstance aussi solennelle, ne doivent occuper Vos Majestés que de leur mission, et nullement de leurs besoins." Enfin ses respectueux regards, ses attentions délicates et toutes ses paroles avaient gagné non-seulement sa bienveillance, mais celle de madame Elisabeth.

"Le roi avait commencé à parler à Petion sur la situation de la France et sur les motifs de sa conduite, qui étaient fondés sur la nécessité de donner au pouvoir exécutif une force nécessaire à son action pour le bien même de l'acte constitutionnel, puisque la France ne pouvait être république..." "Pas encore, à la vérité, lui répondit Petion, parce que les Français ne sont pas assez murs pour cela." Cette audacieuse et cruelle réponse imposa silence au roi, qui le garda jusqu'à son arrivée à Paris. Petion tenait dans ses genoux le petit Dauphin; il se plaisait à rouler dans ses doigts les beaux cheveux blonds de l'intéressant enfant; et parlant avec action, il tirait ses boucles assez fort pour le faire crier... "Donnez-moi mon fils, lui dit la reine; il est accoutumé à des soins, à des regards qui le disposent peu à tant de familiarités."

"Le chevalier de Dampierre avait été tué près de la voiture du roi, en sortant de Varennes. Un pauvre curé de village, à quelques lieues de l'endroit où ce crime venait d'être commis, eut l'imprudence de s'approcher pour parler au roi; les cannibales qui environnaient la voiture se jetèrent sur lui. "Tigres, leur cria Barnave, avez-vous cessé d'être Français? Nation de braves, êtes-vous devenus un peuple d'assassins?..." Ces seules paroles sauvèrent d'une mort certaine le curé déjà terrassé. Barnave, en les prononçant, s'était jeté presque hors de la portière, et madame Elisabeth, touchée de ce noble élan, le retenait par son habit. La reine disait, en parlant de cet événement, que dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours; et que, dans cette circonstance, la pieuse Elisabeth retenant Barnave par le pan de son habit, lui avait paru la chose la plus surprenante. Ce député avait éprouvé un autre genre d'étonnement. Les dissertations de madame Elisabeth sur la situation de la France, son éloquence douce et persuasive, la noble simplicité avec laquelle elle entretenait Barnave, sans s'écarter en rien de sa dignité, tout lui parut céleste dans cette divine princesse, et son cœur dispose sans doute à de nobles sentiments, s'il n'eût pas suivi le chemin de l'erreur, fut soumis par la plus touchante admiration. La conduite des deux députés fit connaître à la reine la séparation totale entre le parti républicain et le parti constitutionnel. Dans les auberges où elle descendait, elle eut quelques entretiens particuliers avec Barnave. Celui-ci parla beaucoup des fautes des royalistes dans la révolution, et dit qu'il avait trouvé les intérêts de la cour si faiblement, si mal défendus, qu'il avait été tenté plusieurs fois d'aller lui offrir un athlète courageux qui connut l'esprit du siècle et celui de la nation. La reine lui demanda quels auraient été les moyens qu'il lui aurait conseillés d'employer.--"La popularité, madame.--Et comment pouvais-je en avoir? repartit sa majesté; elle m'était enlevée.-- Ah! madame, il vous était bien plus facile à vous de la conquérir qu'à moi de l'obtenir." Cette assertion fournirait matière à commentaire; je me borne à rapporter ce curieux

entretien."

(\_Memoires de madame Campan, tome II, pages 150 et suivantes\_)

NOTE 23.

Voici la reponse elle-meme, ouvrage de Barnave, et modele de raison, d'adresse et de dignite.

"Je vois, messieurs, dit Louis XVI aux commissaires, je vois par l'objet de la mission qui vous est donnee, qu'il ne s'agit point ici d'un interrogatoire, ainsi je veux bien repondre aux desirs de l'assemblee. Je ne craindrai jamais de rendre publics les motifs de ma conduite. Ce sont les outrages et les menaces qui m'ont ete faits, a ma famille et a moi, le 18 avril, qui sont la cause de ma sortie de Paris. Plusieurs ecrits ont cherche a provoquer les violences contre ma personne et contre ma famille. J'ai cru qu'il n'y avait plus de surete ni meme de decence pour moi de rester plus long-temps dans cette ville. Jamais mon intention n'a ete de quitter le royaume; je n'ai eu aucun concert sur cet objet, ni avec les puissances etrangeres, ni avec mes parens, ni avec aucun des Francais emigres. Je puis donner en preuve de mes intentions que des logemens etaient prepares a Montmedy pour me recevoir. J'avais choisi cette place, parce qu'etant fortifiee, ma famille y serait plus en surete; qu'etant pres de la frontiere, j'aurais ete plus a portee de m'opposer a toute espece d'invasion en France, si on avait voulu en tenter quelqu'une. Un de mes principaux motifs, en quittant Paris, etait de faire tomber l'argument de ma non-liberte: ce qui pouvait fournir une occasion de troubles. Si j'avais eu l'intention de sortir du royaume, je n'aurais pas publie mon memoire le jour meme de mon depart; j'aurais attendu d'etre hors des frontieres; mais je conservais toujours le desir de retourner a Paris. C'est dans ce sens que l'on doit entendre la derniere phrase de mon memoire, dans laquelle il est dit: Francais, et vous surtout, Parisiens, quel plaisir n'aurais-je pas a me retrouver au milieu de vous!... Je n'avais dans ma voiture que trois mille louis en or et cinquante-six mille livres en assignats. Je n'ai prevenu Monsieur de mon depart que peu de temps auparavant. Monsieur n'est passe dans le pays etranger que parce qu'il etait convenu avec moi que nous ne suivrions pas la meme route: il devait revenir en France apres moi. Le passeport etait necessaire pour faciliter mon voyage; il n'avait ete indique pour le pays etranger que parce qu'on n'en donne pas au bureau des affaires etrangeres pour l'interieur du royaume. La route de Francfort n'a pas meme ete suivie. Je n'ai fait aucune protestation que dans le memoire que j'ai laisse avant mon depart. Cette protestation ne porte pas, ainsi que son contenu l'atteste, sur le fond des principes de la constitution, mais sur la forme des sanctions, c'est-a-dire, sur le peu de liberte dont je paraissais jouir, et sur ce que les decrets, n'ayant pas ete presentes en masse, je ne pouvais juger de l'ensemble de la constitution. Le principal reproche contenu dans le memoire se rapporte aux difficultes dans les moyens d'administration et d'execution. J'ai reconnu dans mon voyage que l'opinion publique etait decidee en faveur de la constitution; je ne



croyais pas pouvoir juger pleinement cette opinion publique a Paris, mais dans les notions que j'ai recueillies personnellement pendant ma route, je me suis convaincu combien il est necessaire au soutien de la constitution de donner de la force aux pouvoirs etablis pour maintenir l'ordre public. Aussitot que j'ai reconnu la volonte generale, je n'ai point hesite, comme je n'ai jamais hesite a faire le sacrifice de tout ce qui m'est personnel. Le bonheur du peuple a toujours ete l'objet de mes desirs. J'oublierai volontiers tous les desagremens que j'ai essayes, si je puis assurer la paix et la felicite de la nation."

#### NOTE 24.

Bouille avait un ami intime dans le comte de Gouvernet; et, quoique leur opinion ne fut pas a beaucoup pres la meme, ils avaient beaucoup d'estime l'un pour l'autre. Bouille, qui menage peu les constitutionnels, s'exprime de la maniere la plus honorable a l'egard de M. Gouvernet, et semble lui accorder toute confiance. Pour donner dans ses memoires une idee de ce qui se passait dans l'assemblee a cette epoque, il cite la lettre suivante, ecrite a lui-meme par le comte de Gouvernet, le 26 aout 1791:

"Je vous avais donne des esperances que je n'ai plus. Cette fatale constitution, qui devait etre revisee, amelioree, ne le sera pas. Elle restera ce qu'elle est, un code d'anarchie, une source de calamites; et notre malheureuse etoile fait qu'au moment ou les democrates eux-memes sentaient une partie de leurs torts, ce sont les aristocrates qui, en leur refusant leur appui, s'opposent a la reparation. Pour vous eclairer, pour me justifier vis-a-vis de vous, de vous avoir peut-etre donne un faux espoir, il faut reprendre les choses de plus haut, et vous dire tout ce qui s'est passe, puisque j'ai aujourd'hui une occasion sure pour vous ecrire.

"Le jour et le lendemain du depart du roi, les deux cotes de l'assemblee resterent en observation sur leurs mouvemens respectifs. Le parti populaire etait fort consterne; le parti royaliste fort inquiet. La moindre indiscretion pouvait reveiller la fureur du peuple. Tous les membres du cote droit se turent, et ceux du cote gauche laisserent a leurs chefs la proposition des mesures qu'ils appelerent de \_surete\_, et qui ne furent contredites par personne. Le second jour du depart, les jacobins devinrent menacans, et les constitutionnels moderes. Ils etaient alors et ils sont encore bien plus nombreux que les jacobins. Ils parlerent d'accommodement, de deputation au roi. Deux d'entre eux proposerent a M. Malouet des conferences qui devaient s'ouvrir le lendemain: mais on apprit l'arrestation du roi, et il n'en fut plus question. Cependant leurs opinions s'etant manifestees, ils se virent par la meme separees plus que jamais des enrages. Le retour de Barnave, le respect qu'il avait temoigne au roi et a la reine, tandis que le feroce Petion insultait a leurs malheurs, la reconnaissance que leurs majestes marquerent a Barnave, ont change en quelque sorte le coeur de ce jeune homme, jusqu'alors impitoyable. C'est, comme vous savez, le plus capable et un des plus influens de son parti. Il avait donc rallie a lui les quatre cinquiemes

du cote gauche, non seulement pour sauver le roi de la fureur des jacobins, mais pour lui rendre une partie de son autorite et lui donner aussi les moyens de se defendre a l'avenir, en se tenant dans la ligne constitutionnelle. Quant a cette derniere partie du plan de Barnave, il n'y avait dans le secret que Lameth et Duport: car la tourbe constitutionnelle leur inspirait encore assez d'inquietude pour qu'ils ne fussent surs de la majorite de l'assemblee qu'en comptant sur le cote droit: et ils croyaient pouvoir y compter, lorsque, dans la revision de leur constitution, ils donneraient plus de latitude a l'autorite royale.

"Tel etait l'etat des choses, lorsque je vous ai ecrit. Mais, tout convaincu que je suis de la maladresse des aristocrates et de leurs contre-sens continuels, je ne prevoyais pas encore jusqu'ou ils pouvaient aller.

"Lorsqu'on apprit la nouvelle de l'arrestation du roi a Varennes, le cote droit, dans les comites secrets, arreta de ne plus voter, de ne plus prendre aucune part aux deliberations ni aux discussions de l'assemblee. Malouet ne fut pas de cet avis. Il leur representa que tant que la session durerait et qu'ils y assisteraient, ils avaient l'obligation de s'opposer activement aux mesures attentatoires a l'ordre public et aux principes fondamentaux de la monarchie. Toutes ses instances furent inutiles; ils persisterent dans leur resolution, et redigerent secretement un acte de protestation contre tout ce qui s'etait fait. Malouet protesta qu'il continuerait a protester a la tribune, et a faire ostensiblement tous ses efforts pour empecher le mal. Il m'a dit qu'il n'avait pu ramener a son avis que trente-cinq a quarante membres du cote droit, et qu'il craignait bien que cette fausse mesure des plus zeles royalistes n'eut les plus funestes consequences.

"Les dispositions generales de l'assemblee etaient alors si favorables au roi, que, pendant qu'on le conduisait a Paris, Thouret etant monte a la tribune pour determiner la maniere dont le roi serait garde (j'etais a la seance), le plus grand silence regnait dans la salle et dans les galeries. Presque tous les deputes, meme du cote gauche, avaient l'air consterne en entendant lire ce fatal decret; mais personne ne disait rien. Le president allait le mettre aux voix; tout a coup Malouet se leva, et, d'un air de dignite, s'ecria:--Qu'allez-vous faire, messieurs? Apres avoir arrete le roi, on vous propose de le constituer prisonnier par un decret! Ou vous conduit cette demarche? Y pensez-vous bien? Vous ordonneriez d'emprisonner le roi!--\_Non! Non!\_ s'ecrierent plusieurs membres du cote gauche en se levant en tumulte: \_nous n'entendons pas que le roi soit prisonnier\_; et le decret allait etre rejete a la presque unanimité, lorsque Thouret s'empressa d'ajouter:

"L'opinant a mal saisi les termes et l'objet du decret. Nous n'avons pas plus que lui le projet d'emprisonner le roi; c'est pour sa surete et celle de la famille royale que nous proposons des mesures." Et ce ne fut que d'apres cette explication que le decret passa, quoique l'emprisonnement soit devenu tres reel, et se prolonge aujourd'hui sans pudeur.

"A la fin de juillet, les constitutionnels, qui soupconnaient la protestation du cote droit, sans cependant en avoir la certitude,

poursuivaient mollement leur plan de revision. Ils redoutaient plus que jamais les jacobins et les aristocrates. Malouet se rendit a leur comite de revision. Il leur parla d'abord comme a des hommes a qui il n'y avait rien a apprendre sur les dangers et les vices de leur constitution; mais il les vit moins disposes a de grandes reformes. Ils craignaient de perdre leur popularite. Target et Duport argumenterent contre lui pour defendre leur ouvrage. Il rencontra le lendemain Chapellier et Barnave, qui refuserent d'abord dedaigneusement de repondre a ses provocations, et se preterent enfin au plan d'attaque dont il allait courir tous les risques. Il proposa de discuter, dans la seance du 8, tous les points principaux de l'acte constitutionnel, et d'en demontrer tous les vices. "Vous, messieurs, leur dit-il, repondez-moi, accablez-moi d'abord de votre indignation; defendez votre ouvrage avec avantage sur les articles les moins dangereux, meme sur la pluralite des points auxquels s'adressera ma censure, et, quant a ceux que j'aurai signales comme antimonarchiques, comme empechant l'acte du gouvernement, dites alors que ni l'assemblee ni le comite n'avaient besoin de mes observations a cet egard; que vous entendiez bien en proposer la reforme, et sur-le-champ proposez-la. Croyez que c'est peut-etre notre seule ressource pour maintenir la monarchie et revenir avec le temps a lui donner tous les appuis qui lui sont necessaires." Cela fut ainsi convenu; mais la protestation du cote droit ayant ete connue, et sa perseverance a ne plus voter otant toute esperance aux constitutionnels de reussir dans leur projet de revision, que les jacobins contrariaient de toutes leurs forces, ils y renoncerent. Malouet, qui n'avait pas eu avec eux de communications regulieres, n'en fit pas moins son attaque. Il rejeta solennellement l'acte constitutionnel comme antimonarchique, et d'une execution impraticable sur plusieurs points. Le developpement de ces motifs commencait a faire une grande impression, lorsque Chapellier, qui n'esperait plus rien de l'execution de la convention, la rompit et cria au blaspheme, en interrompant l'orateur, et demandant qu'on le fit descendre de la tribune; ce qui fut ordonne. Le lendemain il avoua qu'il avait eu tort; mais il dit que lui et les siens avaient perdu toute esperance, du moment ou il n'y avait aucun secours a attendre du cote droit.

"Il fallait bien vous faire cette longue histoire, pour que vous ne perdissiez pas toute confiance en mes pronostics. Ils sont tristes maintenant; le mal est extreme; et, pour le reparer, je ne vois ni au dedans ni au-dehors qu'un seul remede, qui est la reunion de la force a la raison."

(\_Memoires de Bouille, page 282 et suiv.\_)

FIN DES NOTES DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS LE TOME PREMIER.

## CHAPITRE PREMIER.

Etat moral et politique de la France a la fin du dix-huitieme siecle.  
--Avenement de Louis XVI.--Maurepas, Turgot et Necker ministres.--Calonne.  
Assemblée des notables.--De Brienne ministre.--Opposition du parlement,  
son exil et son rappel.--Le duc d'Orleans exile.--Arrestation du conseiller  
d'Espremenil--Necker est rappele et remplace de Brienne.-- Nouvelle  
assemblee des notables.--Discussions relatives aux etats-generaux.  
--Formation des clubs.--Causes de la revolution.--Premieres elections des  
deputes aux etats-generaux.--Incendie de la maison Reveillon.--Le duc  
d'Orleans; son caractere.

## CHAPITRE II.

Convocation et ouverture des etats-generaux.--Discussion sur la  
verification des pouvoirs et sur le vote par ordre et par tete.--L'ordre du  
tiers-etat se declare assemblee nationale.--La salle des etats est fermee,  
les deputes se rendent dans un autre local.--Serment du Jeu de Paume.  
--Seance royale du 23 juin.--L'assemblee continue ses deliberations malgre  
les ordres du roi.--Reunion definitive des trois ordres.--Premiers travaux  
de l'assemblee.--Agitations populaires a Paris--Le peuple delivre des  
gardes-francaises enfermes a l'Abbaye.--Complots de la cour; des troupes  
s'approchent de Paris.--Renvoi de Necker.--Journées des 12, 13 et 14  
juillet. Prise de la Bastille.--Le roi se rend a l'assemblee, et de la a  
Paris.--Rappel de Necker.

## CHAPITRE III.

Travaux de la municipalite de Paris.--Lafayette commandant de la garde  
nationale; son caractere, et son role dans la revolution.--Massacre de  
Foulon et Berthier.--Retour de Necker.--Situation et division des partis et  
de leurs chefs.--Mirabeau; son caractere, ses projets et son genie.--Les  
brigands.--Troubles dans les provinces et les campagnes.--Nuit du 4 aout.  
--Abolition des droits feodaux et de tous les privileges.--Declaration des  
droits de l'homme.--Discussions sur la constitution et sur le \_veto\_.  
--Agitation a Paris. Rassemblement tumultueux au Palais-Royal.

## CHAPITRE IV.

Intrigues de la cour.--Repas des gardes-du-corps et des officiers du  
regiment de Flandre a Versailles.--Journées des 4, 5 et 6 octobre; scenes  
tumultueuses et sanglantes. Attaque du chateau de Versailles par la  
multitude.--Le roi vient demeurer a Paris--Etat des partis--Le duc  
d'Orleans quitte la France.--Negociations de Mirabeau avec la cour.

--L'assemblee se transporte a Paris.--Loi sur les biens du clerge.  
--Serment civique.--Traite de Mirabeau avec la cour.--Bouille.  
--Affaire Favras.--Plans contre-revolutionnaires.--Clubs des Jacobins  
et des Feuillans.

#### CHAPITRE V.

Etat politique et dispositions des puissances etrangeres en 1790.  
--Discussion sur le droit de la paix et de la guerre.--Premiere institution  
du papier-monnaie ou des assignats.--Organisation judiciaire.--Constitution  
civile du clerge.--Abolition des titres de noblesse.--Anniversaire du 14  
juillet. Fete de la premiere federation.--Revolte des troupes a Nancy.  
--Retraite de Necker.--Projets de la cour et de Mirabeau.--Formation du  
camp de Jales.--Serment civique impose aux ecclesiastiques.

#### CHAPITRE VI.

Progres de l'emigration--Le peuple souleve attaque le donjon de Vincennes.  
Conspiration des \_Chevaliers du poignard\_--Discussion sur la loi contre  
les emigres.--Mort de Mirabeau.--Intrigues contre-revolutionnaires. Fuite  
du roi et de sa famille; il est arrete a Varennes et ramene a Paris.  
--Dispositions des puissances etrangeres; preparatifs des emigres  
--Declaration de Pilnitz.--Proclamation de la loi martiale au  
Champ-de-Mars.--Le roi accepte la constitution.--Cloture de l'assemblee  
constituante.

End of the Project Gutenberg EBook of Histoire de la Revolution francaise,  
tome 1, by Adolphe Thiers

\*\*\* END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK HISTOIRE DE LA REVOLUTION \*\*\*

This file should be named 7lrf110.txt or 7lrf110.zip  
Corrected EDITIONS of our eBooks get a new NUMBER, 7lrf111.txt  
VERSIONS based on separate sources get new LETTER, 7lrf110a.txt

Produced by Carlo Traverso, Renald Levesque, Tonya Allen and the PG  
Online Distributed Proofreaders.

This file was produced from images generously made available by the  
Bibliotheque Nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed

editions, all of which are confirmed as Public Domain in the US unless a copyright notice is included. Thus, we usually do not keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

We are now trying to release all our eBooks one year in advance of the official release dates, leaving time for better editing. Please be encouraged to tell us about any error or corrections, even years after the official publication date.

Please note neither this listing nor its contents are final til midnight of the last day of the month of any such announcement. The official release date of all Project Gutenberg eBooks is at Midnight, Central Time, of the last day of the stated month. A preliminary version may often be posted for suggestion, comment and editing by those who wish to do so.

Most people start at our Web sites at:

<http://gutenberg.net> or

<http://promo.net/pg>

These Web sites include award-winning information about Project Gutenberg, including how to donate, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter (free!).

Those of you who want to download any eBook before announcement can get to them as follows, and just download by date. This is also a good way to get them instantly upon announcement, as the indexes our cataloguers produce obviously take a while after an announcement goes out in the Project Gutenberg Newsletter.

<http://www.ibiblio.org/gutenberg/etext03> or

<ftp://ftp.ibiblio.org/pub/docs/books/gutenberg/etext03>

Or /etext02, 01, 00, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91 or 90

Just search by the first five letters of the filename you want, as it appears in our Newsletters.

Information about Project Gutenberg (one page)

We produce about two million dollars for each hour we work. The time it takes us, a rather conservative estimate, is fifty hours to get any eBook selected, entered, proofread, edited, copyright searched and analyzed, the copyright letters written, etc. Our projected audience is one hundred million readers. If the value per text is nominally estimated at one dollar then we produce \$2 million dollars per hour in 2002 as we release over 100 new text files per month: 1240 more eBooks in 2001 for a total of 4000+ We are already on our way to trying for 2000 more eBooks in 2002 If they reach just 1-2% of the world's population then the total will reach over half a trillion eBooks given away by year's end.

The Goal of Project Gutenberg is to Give Away 1 Trillion eBooks!  
This is ten thousand titles each to one hundred million readers,  
which is only about 4% of the present number of computer users.

Here is the briefest record of our progress (\* means estimated):

eBooks Year Month

1 1971 July  
10 1991 January  
100 1994 January  
1000 1997 August  
1500 1998 October  
2000 1999 December  
2500 2000 December  
3000 2001 November  
4000 2001 October/November  
6000 2002 December\*  
9000 2003 November\*  
10000 2004 January\*

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation has been created  
to secure a future for Project Gutenberg into the next millennium.

We need your donations more than ever!

As of February, 2002, contributions are being solicited from people  
and organizations in: Alabama, Alaska, Arkansas, Connecticut,  
Delaware, District of Columbia, Florida, Georgia, Hawaii, Illinois,  
Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiana, Maine, Massachusetts,  
Michigan, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, New  
Hampshire, New Jersey, New Mexico, New York, North Carolina, Ohio,  
Oklahoma, Oregon, Pennsylvania, Rhode Island, South Carolina, South  
Dakota, Tennessee, Texas, Utah, Vermont, Virginia, Washington, West  
Virginia, Wisconsin, and Wyoming.

We have filed in all 50 states now, but these are the only ones  
that have responded.

As the requirements for other states are met, additions to this list  
will be made and fund raising will begin in the additional states.  
Please feel free to ask to check the status of your state.

In answer to various questions we have received on this:

We are constantly working on finishing the paperwork to legally  
request donations in all 50 states. If your state is not listed and  
you would like to know if we have added it since the list you have,  
just ask.

While we cannot solicit donations from people in states where we are

not yet registered, we know of no prohibition against accepting donations from donors in these states who approach us with an offer to donate.

International donations are accepted, but we don't know ANYTHING about how to make them tax-deductible, or even if they CAN be made deductible, and don't have the staff to handle it even if there are ways.

Donations by check or money order may be sent to:

Project Gutenberg Literary Archive Foundation  
PMB 113  
1739 University Ave.  
Oxford, MS 38655-4109

Contact us if you want to arrange for a wire transfer or payment method other than by check or money order.

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation has been approved by the US Internal Revenue Service as a 501(c)(3) organization with EIN [Employee Identification Number] 64-622154. Donations are tax-deductible to the maximum extent permitted by law. As fund-raising requirements for other states are met, additions to this list will be made and fund-raising will begin in the additional states.

We need your donations more than ever!

You can get up to date donation information online at:

<http://www.gutenberg.net/donation.html>

\*\*\*

If you can't reach Project Gutenberg,  
you can always email directly to:

Michael S. Hart <[hart@pobox.com](mailto:hart@pobox.com)>

Prof. Hart will answer or forward your message.

We would prefer to send you information by email.

**\*\*The Legal Small Print\*\***

(Three Pages)

**\*\*\*START\*\*THE SMALL PRINT!\*\*FOR PUBLIC DOMAIN EBOOKS\*\*START\*\*\***

Why is this "Small Print!" statement here? You know: lawyers. They tell us you might sue us if there is something wrong with



your copy of this eBook, even if you got it for free from someone other than us, and even if what's wrong is not our fault. So, among other things, this "Small Print!" statement disclaims most of our liability to you. It also tells you how you may distribute copies of this eBook if you want to.

#### **\*BEFORE!\* YOU USE OR READ THIS EBOOK**

By using or reading any part of this PROJECT GUTENBERG-tm eBook, you indicate that you understand, agree to and accept this "Small Print!" statement. If you do not, you can receive a refund of the money (if any) you paid for this eBook by sending a request within 30 days of receiving it to the person you got it from. If you received this eBook on a physical medium (such as a disk), you must return it with your request.

#### **ABOUT PROJECT GUTENBERG-TM EBOOKS**

This PROJECT GUTENBERG-tm eBook, like most PROJECT GUTENBERG-tm eBooks, is a "public domain" work distributed by Professor Michael S. Hart through the Project Gutenberg Association (the "Project").

Among other things, this means that no one owns a United States copyright on or for this work, so the Project (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth below, apply if you wish to copy and distribute this eBook under the "PROJECT GUTENBERG" trademark.

Please do not use the "PROJECT GUTENBERG" trademark to market any commercial products without permission.

To create these eBooks, the Project expends considerable efforts to identify, transcribe and proofread public domain works. Despite these efforts, the Project's eBooks and any medium they may be on may contain "Defects". Among other things, Defects may take the form of incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other eBook medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

#### **LIMITED WARRANTY; DISCLAIMER OF DAMAGES**

But for the "Right of Replacement or Refund" described below, [1] Michael Hart and the Foundation (and any other party you may receive this eBook from as a PROJECT GUTENBERG-tm eBook) disclaims all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees, and [2] YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE OR UNDER STRICT LIABILITY, OR FOR BREACH OF WARRANTY OR CONTRACT, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES, EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

If you discover a Defect in this eBook within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending an explanatory note within that

time to the person you received it from. If you received it on a physical medium, you must return it with your note, and such person may choose to alternatively give you a replacement copy. If you received it electronically, such person may choose to alternatively give you a second opportunity to receive it electronically.

THIS EBOOK IS OTHERWISE PROVIDED TO YOU "AS-IS". NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, ARE MADE TO YOU AS TO THE EBOOK OR ANY MEDIUM IT MAY BE ON, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

Some states do not allow disclaimers of implied warranties or the exclusion or limitation of consequential damages, so the above disclaimers and exclusions may not apply to you, and you may have other legal rights.

#### INDEMNITY

You will indemnify and hold Michael Hart, the Foundation, and its trustees and agents, and any volunteers associated with the production and distribution of Project Gutenberg-tm texts harmless, from all liability, cost and expense, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following that you do or cause: [1] distribution of this eBook, [2] alteration, modification, or addition to the eBook, or [3] any Defect.

#### DISTRIBUTION UNDER "PROJECT GUTENBERG-tm"

You may distribute copies of this eBook electronically, or by disk, book or any other medium if you either delete this "Small Print!" and all other references to Project Gutenberg, or:

[1] Only give exact copies of it. Among other things, this requires that you do not remove, alter or modify the eBook or this "small print!" statement. You may however, if you wish, distribute this eBook in machine readable binary, compressed, mark-up, or proprietary form, including any form resulting from conversion by word processing or hypertext software, but only so long as \*EITHER\*:

[\*] The eBook, when displayed, is clearly readable, and does \*not\* contain characters other than those intended by the author of the work, although tilde (~), asterisk (\*) and underline ( ) characters may be used to convey punctuation intended by the author, and additional characters may be used to indicate hypertext links; OR

[\*] The eBook may be readily converted by the reader at no expense into plain ASCII, EBCDIC or equivalent

form by the program that displays the eBook (as is the case, for instance, with most word processors);  
OR

[\*] You provide, or agree to also provide on request at no additional cost, fee or expense, a copy of the eBook in its original plain ASCII form (or in EBCDIC or other equivalent proprietary form).

[2] Honor the eBook refund and replacement provisions of this "Small Print!" statement.

[3] Pay a trademark license fee to the Foundation of 20% of the gross profits you derive calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. If you don't derive profits, no royalty is due. Royalties are payable to "Project Gutenberg Literary Archive Foundation" the 60 days following each date you prepare (or were legally required to prepare) your annual (or equivalent periodic) tax return. Please contact us beforehand to let us know your plans and to work out the details.

WHAT IF YOU \*WANT\* TO SEND MONEY EVEN IF YOU DON'T HAVE TO?

Project Gutenberg is dedicated to increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine readable form.

The Project gratefully accepts contributions of money, time, public domain materials, or royalty free copyright licenses.

Money should be paid to the:

"Project Gutenberg Literary Archive Foundation."

If you are interested in contributing scanning equipment or software or other items, please contact Michael Hart at:  
hart@pobox.com

[Portions of this eBook's header and trailer may be reprinted only when distributed free of all fees. Copyright (C) 2001, 2002 by Michael S. Hart. Project Gutenberg is a TradeMark and may not be used in any sales of Project Gutenberg eBooks or other materials be they hardware or software or any other related product without express permission.]

\*END THE SMALL PRINT! FOR PUBLIC DOMAIN EBOOKS\*Ver.02/11/02\*END\*

ss permission.]

\*END THE SMALL PRINT! FOR PUBLIC DOMAIN EBOOKS\*Ver.02/11/02\*END\*

de and fund raising will begin in the additional states.

Please feel free to ask to check the status of your state.

In answer to various questions we have received on this:

We are constantly working on finishing the paperwork to legally request donations in all 50 states. If your state is not listed and you would like to know if we have added it since the list you have, just ask.

While we cannot solicit donations from people in states where we are not yet registered, we know of no prohibition against accepting donations from donors in these states who approach us with an offer to donate.

International donations are accepted, but we don't know ANYTHING about how to make them tax-deductible, or even if they CAN be made deductible, and don't have the staff to handle it even if there are ways.

Donations by check or money order may be sent to:

Project Gutenberg Literary Archive Foundation

PMB 113

1739 University Ave.

Oxford, MS 38655-4109

Contact us if you want to arrange for a wire transfer or payment  
method other than by check or money order.

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation has been approved by  
the US Internal Revenue Service as a 501(c)(3) organization with EIN  
[Employee Identification Number] 64-622154. Donations are  
tax-deductible to the maximum extent permitted by law. As fund-raising  
requirements for other states are met, additions to this list will be  
made and fund-raising will begin in the additional states.

We need your donations more than ever!

You can get up to date donation information online at:

<http://www.gutenberg.net/donation.html>

\*\*\*

If you can't reach Project Gutenberg,  
you can always email directly to:

Michael S. Hart <[hart@pobox.com](mailto:hart@pobox.com)>

Prof. Hart will answer or forward your message.

We would prefer to send you information by email.

**\*\*The Legal Small Print\*\***

(Three Pages)

**\*\*\*START\*\*THE SMALL PRINT!\*\*FOR PUBLIC DOMAIN EBOOKS\*\*START\*\*\***

Why is this "Small Print!" statement here? You know: lawyers.

They tell us you might sue us if there is something wrong with

your copy of this eBook, even if you got it for free from

someone other than us, and even if what's wrong is not our

fault. So, among other things, this "Small Print!" statement

disclaims most of our liability to you. It also tells you how

you may distribute copies of this eBook if you want to.

**\*BEFORE!\* YOU USE OR READ THIS EBOOK**

By using or reading any part of this PROJECT GUTENBERG-tm

eBook, you indicate that you understand, agree to and accept

this "Small Print!" statement. If you do not, you can receive

a refund of the money (if any) you paid for this eBook by

sending a request within 30 days of receiving it to the person

you got it from. If you received this eBook on a physical

medium (such as a disk), you must return it with your request.

**ABOUT PROJECT GUTENBERG-TM EBOOKS**

This PROJECT GUTENBERG-tm eBook, like most PROJECT GUTENBERG-tm eBooks, is a "public domain" work distributed by Professor Michael S. Hart through the Project Gutenberg Association (the "Project"). Among other things, this means that no one owns a United States copyright on or for this work, so the Project (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth below, apply if you wish to copy and distribute this eBook under the "PROJECT GUTENBERG" trademark.

Please do not use the "PROJECT GUTENBERG" trademark to market any commercial products without permission.

To create these eBooks, the Project expends considerable efforts to identify, transcribe and proofread public domain works. Despite these efforts, the Project's eBooks and any medium they may be on may contain "Defects". Among other things, Defects may take the form of incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other eBook medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

#### LIMITED WARRANTY; DISCLAIMER OF DAMAGES

But for the "Right of Replacement or Refund" described below,

[1] Michael Hart and the Foundation (and any other party you may

receive this eBook from as a PROJECT GUTENBERG-tm eBook) disclaims all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees, and [2] YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE OR UNDER STRICT LIABILITY, OR FOR BREACH OF WARRANTY OR CONTRACT, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES, EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

If you discover a Defect in this eBook within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending an explanatory note within that time to the person you received it from. If you received it on a physical medium, you must return it with your note, and such person may choose to alternatively give you a replacement copy. If you received it electronically, such person may choose to alternatively give you a second opportunity to receive it electronically.

THIS EBOOK IS OTHERWISE PROVIDED TO YOU "AS-IS". NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, ARE MADE TO YOU AS TO THE EBOOK OR ANY MEDIUM IT MAY BE ON, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR